



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Établis par le
Receveur général du Canada

Comptes publics du Canada

2007

Volume I

Revue et
États
financiers

Canada^{ca}

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

En vente au Canada chez
votre libraire local
ou par la poste auprès de
Éditions et Services de dépôt
TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S5

Internet: <http://publications.gc.ca>

Téléphone: 1-613-941-5995 ou 1-800-635-7943

Copie papier : No de catalogue P51-1/2007-1F

ISBN 978-0-660-97246-6

Copie PDF : No de catalogue P51-1/2007-1F-PDF

ISBN 978-0-662-07019-1

À son Excellence

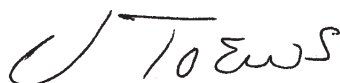
la très honorable Michaëlle Jean,
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.,
Gouverneure générale et
Commandante en chef du Canada

Madame la Gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Madame la Gouverneure générale, l'assurance de mon profond respect.

Le président du Conseil du Trésor,



Vic Toews, c.p., c.r., député

Ottawa, le 19 septembre 2007

À l'honorable Vic Toews, c.p., c.r., député
Président du Conseil du Trésor

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2007, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le receveur général du Canada,



Michael M Fortier

Ottawa, le 19 septembre 2007

À l'honorable Michael M Fortier,
Receveur général du Canada

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les *Comptes publics du Canada* de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Ce rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I—Les états financiers du Canada sur lesquels la vérificatrice générale a exprimé une opinion et fourni ses observations; une analyse des états financiers et une comparaison sur dix exercices d'informations financières; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II—Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III—Informations et analyses supplémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-receveur général du Canada,



François Guimont

Ottawa, le 19 septembre 2007

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

VOLUME I

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2006-2007

Table des matières

Section

- Introduction
- 1. Analyse des états financiers
- 2. États financiers du gouvernement du Canada et rapport et observations de la vérificatrice générale du Canada
- 3. Revenus, charges et déficit accumulé
- 4. Comptes consolidés
- 5. Crédeurs et charges à payer
- 6. Dette portant intérêt
- 7. Encaisse et créances
- 8. Comptes d'opérations de change
- 9. Prêts, placements et avances
- 10. Actifs non financiers
- 11. Obligations contractuelles et passif éventuel
- 12. Index

INTRODUCTION AUX *COMPTES PUBLICS DU CANADA*

Nature des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général; et
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes.

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

Présentation des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes.

Le **volume I** présente les états financiers vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles;

Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement; et

Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires.

SECTION 1

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2006-2007

Analyse des états financiers

SOMMAIRE

	Page
Analyse des états financiers.....	1.2
Introduction.....	1.2
Faits saillants financiers de 2006-2007.....	1.2
Analyse.....	1.2
Le solde budgétaire.....	1.2
Revenus budgétaires.....	1.3
Charges totales.....	1.5
Déficit accumulé.....	1.7
Risques et incertitudes.....	1.11
Comparaison sur dix exercices d'informations financières... ..	1.13
État détaillé des résultats et du déficit accumulé.....	1.13
État détaillé de la situation financière.....	1.14
État de la variation de la dette nette.....	1.15
État des flux de trésorerie.....	1.16
État détaillé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers.....	1.17
État détaillé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces.....	1.18
Glossaire.....	1.19

NOTE AU LECTEUR

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le *Rapport financier annuel* préparé par le ministre des Finances. Celui-ci contient également des états financiers condensés.

Des tableaux de référence financiers historiques et des indicateurs budgétaires connexes pour le gouvernement fédéral et les provinces accompagnent ce Rapport.

Le *Rapport financier annuel* est disponible via l'Internet à l'adresse suivante: <http://www.fin.gc.ca/>. Vous pouvez également obtenir un exemplaire en communiquant avec le Centre de distribution du ministère des Finances, au (613) 995-2855.

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Introduction

Les *Comptes publics du Canada* constituent un important rapport redditionnel du gouvernement du Canada. La présente section, de même que les autres sections du présent volume et les volumes II et III des *Comptes publics du Canada*, fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les éléments déclarés dans les états financiers vérifiés figurant à la section 2 du présent volume. On trouvera une analyse plus poussée des résultats financiers du gouvernement dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2006-2007*, publié par le ministère des Finances.

La présente analyse a été préparée sous la direction conjointe du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. Toutefois, c'est au gouvernement qu'il incombe d'assurer l'objectivité et l'intégrité des états financiers. Le lecteur trouvera à la fin de la présente section un glossaire des termes et expressions utilisés dans l'analyse des états financiers.

Faits saillants financiers de 2006-2007

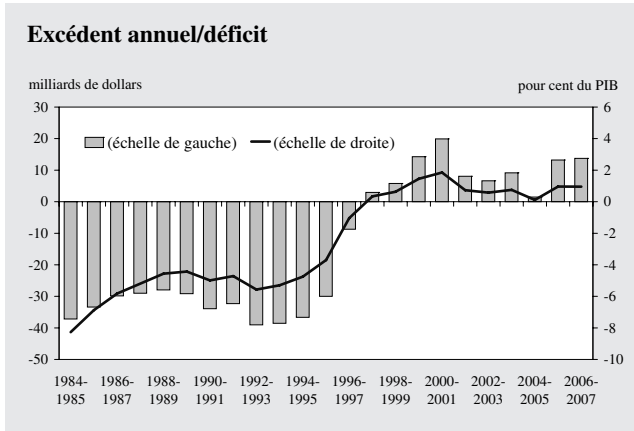
- Un excédent budgétaire de 13,8 milliards de dollars a été enregistré en 2006-2007; il s'agit du dixième excédent annuel consécutif du gouvernement.
- Cet excédent dépasse de 10,2 milliards de dollars l'excédent projeté dans le budget de mai 2006. Les revenus budgétaires ont dépassé de 8,8 milliards de dollars, ou 3,9 %, le montant prévu, ce qui s'explique par le fait que le rendement effectif moyen de l'impôt a été plus élevé que ce qui avait été anticipé, à quoi s'ajoute une croissance plus élevée que prévu des revenus non fiscaux. Les charges de programmes ont été de 0,5 milliard de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2006, et les frais de la dette publique ont été de 0,8 milliards de dollars inférieurs aux prévisions de ce même budget.
- L'excédent dépasse de 4,6 milliards de dollars le chiffre estimatif indiqué dans le budget de mars 2007. Les revenus ont totalisé 3,7 milliards de plus et les charges de programmes, 0,7 milliard de moins que les prévisions. Pour leur part, les frais de la dette publique ont été inférieurs de 0,2 milliard de dollars aux estimations.
- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et les actifs financiers et non financiers) s'établissait à 467,3 milliards de dollars au 31 mars 2007, en baisse de 95,6 milliards par rapport à son sommet de 562,9 milliards au 31 mars 1997. Le ratio du déficit accumulé au produit intérieur brut (PIB) s'est établi à 32,3 %, en forte baisse par rapport au sommet de 68,4 % atteint le 31 mars 1996, et il se situe maintenant à son niveau le plus bas depuis le 31 mars 1982.
- La dette nette – sous-composante du déficit accumulé qui représente la différence entre le total des passifs et les actifs financiers – s'élevait à 523,9 milliards de dollars à la fin de 2006-2007, en baisse de 85,1 milliards par rapport au sommet de 609,0 milliards enregistré à la fin de 1996-1997.
- Les revenus budgétaires ont totalisé 236,0 milliards de dollars en 2006-2007, en hausse de 13,8 milliards, ou 6,2 %, par rapport à 2005-2006. Le ratio des revenus au PIB s'est élevé à 16,3 %, en légère hausse par rapport à 2005-2006.
- Les charges de programmes ont atteint 188,3 milliards de dollars en 2006-2007, soit 13,1 milliards, ou 7,5 %, de plus qu'en 2005-2006. Cette hausse est attribuable à l'augmentation à la fois des paiements de transfert et des charges de fonctionnement durant l'exercice, de même qu'à certains événements survenus en 2005-2006 qui ont entraîné une baisse des charges au cours de l'exercice en question, notamment la dissolution du Parlement en novembre 2005 et le changement de gouvernement en février 2006. Le ratio des charges de programmes au PIB a atteint 13 % en 2006-2007, comparativement à 12,7 % en 2005-2006.
- Les frais de la dette publique en 2006-2007 ont été de 33,9 milliards de dollars, en hausse de 0,2 milliard, ou 0,5 %, par rapport à 2005-2006. Ces frais équivalent à 14,4 % des revenus budgétaires totaux, ce qui est loin du sommet de 36,7 % atteint en 1990-1991. D'ailleurs, ce ratio est à son point le plus bas depuis le milieu des années 1970.

Analyse

Le solde budgétaire

Le graphique qui suit illustre l'évolution du solde budgétaire du gouvernement depuis 1984-1985. Ce solde varie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des décisions stratégiques. Afin de faciliter les comparaisons historiques et les comparaisons entre administrations publiques, le solde budgétaire et ses composantes sont souvent exprimés en proportion du PIB.

Considéré selon ce paramètre, le solde budgétaire a progressé, passant d'un déficit égal à 5,6 % du PIB en 1992-1993, ce qui constituait son point le plus bas des dernières années, à un excédent de 1 % en 2006-2007. Au cours de cette période, les charges de programmes en proportion du PIB sont passées de 17,4 % à 13 % et les revenus budgétaires, de 17,8 % à 16,3 %. Toujours durant la même période, les frais de la dette publique ont aussi diminué, passant de 5,9 % à 2,3 % du PIB, en raison de la réduction de la dette portant intérêt, suite à la hausse du solde budgétaire et de la baisse des taux d'intérêt.



Faits saillants financiers de 2006-2007

	2006-2007		2005-2006
	Budget	Réel	Réel
(en milliards de dollars)			
État des résultats			
Revenus	227,2	236,0	222,2
Charges—			
Charges de programmes	-188,8	-188,3	-175,2
Frais de la dette publique	-34,8	-33,9	-33,8
Total des charges	-223,6	-222,2	-209,0
Excédent annuel	3,6	13,8	13,2
État de la situation financière ⁽¹⁾			
Passifs—			
Dette portant intérêt	603,3	599,3	601,1
Autres	96,9	106,5	101,4
Total des passifs	700,2	705,8	702,5
Actifs financiers	166,2	181,9	165,6
Dette nette	534,0	523,9	536,9
Actifs non financiers	56,1	56,6	55,4
Déficit accumulé	477,9	467,3	481,5

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

⁽¹⁾ Les prévisions du budget de 2006 se fondaient sur les derniers résultats de l'exercice 2004-2005, car ceux de 2005-2006 n'étaient pas encore disponibles à ce moment.

L'excédent de 13,8 milliards de dollars enregistré en 2006-2007 est de 0,5 milliard supérieur à celui de 13,2 milliards de l'exercice précédent. Les revenus budgétaires ont augmenté de 13,8 milliards, grâce à une hausse marquée des revenus provenant de l'impôt sur le revenu, hausse qui a été atténuée en partie par la baisse des revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) à la suite de la réduction du taux de cette taxe à compter du 1^{er} juillet 2006.

Les charges de programmes ont augmenté de 13,1 milliards de dollars en 2006-2007, en raison de l'augmentation des paiements de transfert et des autres charges de programmes. Ainsi, les paiements de transfert ont grimpé de 6,6 milliards par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par les majorations du Supplément de revenu garanti prévues par la loi ainsi que par les transferts associés à la nouvelle Prestation universelle pour la garde d'enfants, la hausse de l'aide fédérale au titre de la santé et des autres programmes sociaux, et les effets d'autres mesures budgétaires récentes. Les autres charges de programmes ont augmenté de

6,4 milliards en 2006-2007, dû à la hausse des charges de fonctionnement des ministères et organismes ainsi qu'à certains événements survenus en 2005-2006 qui ont entraîné une baisse des charges lors de l'exercice en question, notamment la dissolution du Parlement en novembre 2005 et le changement de gouvernement en février 2006. Enfin, les frais de la dette publique ont augmenté de 0,2 milliard de dollars en raison d'une hausse des taux d'intérêt effectifs moyens.

L'excédent de 13,8 milliards de dollars pour l'exercice est de 10,2 milliards plus élevé que le niveau de 3,6 milliards projeté dans le budget de mai 2006, ce dernier montant ayant été calculé avant que l'on dispose des résultats définitifs pour l'exercice 2005-2006. Les revenus budgétaires ont dépassé de 8,8 milliards les projections, en raison d'un rendement effectif moyen de l'impôt qui a été supérieur aux projections, et d'une croissance plus forte que prévue des revenus non fiscaux. Les charges de programmes ont été inférieures de 0,5 milliard de dollars, ou 0,3 %, à ce qui avait été prévu dans le budget de 2006. Les frais de la dette publique ont été inférieurs d'un montant de 0,8 milliard de dollars, vis-à-vis ce qui a été prévu au budget 2006, étant donné une baisse plus forte que prévue de la dette portant intérêt.

Comparaison des résultats aux prévisions du budget de mars 2007

	Budget	Réel	Différence
	(en milliards de dollars)		
Revenus	232,3	236,0	3,7
Charges—			
Charges de programmes	-189,0	-188,3	0,7
Frais de la dette publique	-34,1	-33,9	0,2
Total des charges	-223,1	-222,2	0,9
Excédent annuel	9,2	13,8	4,6

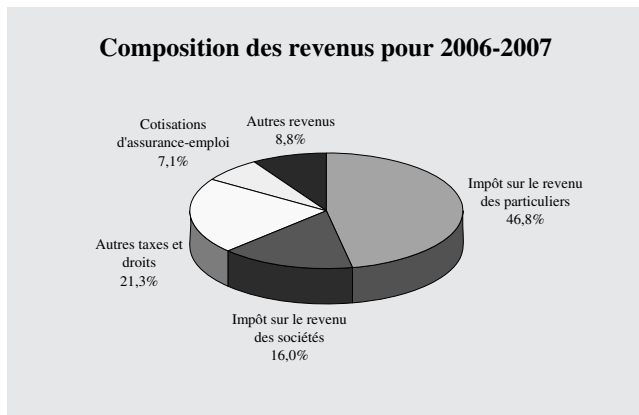
Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'excédent de 2006-2007 dépasse de 4,6 milliards de dollars ce qui avait été prévu dans le budget de mars 2007, soit un excédent de 9,2 milliards, en raison de revenus supérieurs aux prévisions. Cette hausse découle d'un rendement effectif moyen de l'impôt plus élevé que prévu, en conjonction avec une activité économique plus vigoureuse qu'anticipé. Les charges de programmes ont été pour leur part inférieures de 0,7 milliard aux estimations du budget de 2007, principalement parce que les fonds inutilisés par rapport aux autorisations de dépenser des ministères ont été plus élevés que prévu. Les frais de la dette publique ont été de 0,2 milliard de dollars inférieurs aux prévisions.

Revenus budgétaires

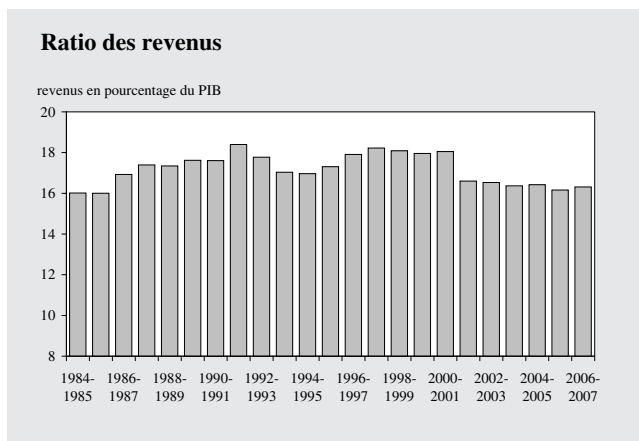
La plus importante source de revenus fédérale est l'impôt sur le revenu des particuliers; depuis 1990-1991, sa proportion dans les revenus fédéraux est relativement stable, s'établissant en moyenne à quelque 47 % de ces derniers. En revanche, la part de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui se chiffrait à seulement 5,7 % de l'ensemble des revenus en 1992-1993, a atteint 16 % en 2006-2007, tenant entre autres à l'accroissement de la quote-part des bénéfices des sociétés en proportion du PIB. Celle-ci atteint actuellement un sommet historique de 14 % environ. Les revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi ont nettement diminué en proportion de l'ensemble des revenus au cours des dernières années, s'établissant à 7,1 % en 2006-2007 après avoir culminé à 15,6 % en 1993-1994, ce

qui s'explique par les réductions constantes des taux de cotisation. Les taxes et droits d'accise représentent en moyenne 20 % environ du total des revenus depuis les 17 dernières années, mais on observe une hausse des revenus tirés de la TPS par rapport aux autres taxes et droits d'accise. Cette tendance s'est quelque peu inversée en 2006-2007 en raison de la baisse d'un point de pourcentage du taux de la TPS à compter du 1^{er} juillet 2006.



Le ratio des revenus au PIB constitue une mesure du fardeau fiscal fédéral total puisqu'il établit une comparaison entre les revenus fédéraux totaux perçus et la taille de l'économie. Toutefois, certains éléments du revenu qui sont assujettis à l'impôt sont exclus du calcul du PIB de Statistique Canada, notamment les gains en capital et le revenu provenant de régimes de retraite en fiducie, de sorte que ce ratio a pour effet de surestimer le fardeau fiscal sous-jacent. Outre les mesures stratégiques discrétionnaires, l'évolution de l'économie influe considérablement sur ce ratio. Ce dernier tend à diminuer lorsque l'économie ralentit et à augmenter pendant les reprises, en raison de la progressivité du régime fiscal et de la nature cyclique des bénéfices des sociétés et des gains en capital.

Le ratio des revenus au PIB s'est établi à 16,3 % en 2006-2007. Bien que relativement stable depuis 2001-2002, il est nettement moins élevé que durant les exercices 1996-1997 à 2000-2001, où il a atteint en moyenne 18 %. La baisse survenue depuis est principalement attribuable aux mesures de réduction d'impôt.



Comparaison des revenus à ceux de 2005-2006

Dans le tableau qui suit, les revenus budgétaires réels de 2006-2007 sont comparés à ceux de 2005-2006.

Revenus

			Variation	
	2006-07	2005-06	Absolue	Pour cent
(en millions de dollars)				
Revenus d'impôt sur le revenu—				
Des particuliers	110 477	103 691	6 786	6,5
Des sociétés	37 745	31 724	6 021	19,0
Autres revenus d'impôt sur le revenu	4 877	4 529	348	7,7
Total	153 099	139 944	13 155	9,4
Autres taxes et droits—				
Taxes sur les produits et services . . .	31 296	33 020	-1 724	-5,2
Taxes sur l'énergie	5 128	5 076	52	1,0
Droits de douane à l'importation	3 704	3 330	374	11,2
Autres taxes et droits d'accise	5 189	4 730	459	9,7
Total	45 317	46 156	-839	-1,8
Cotisations d'assurance-emploi	16 789	16 535	254	1,5
Autres revenus—				
Revenus des sociétés d'État	7 503	7 198	305	4,2
Autres revenus de programmes	11 544	10 356	1 188	11,5
Revenus des opérations en devises . . .	1 714	2 014	-300	-14,9
Total	20 761	19 568	1 193	6,1
Revenus budgétaires	235 966	222 203	13 763	6,2

Les revenus budgétaires ont augmenté de 13,8 milliards de dollars en 2006-2007, en raison surtout de la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu. Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 6,8 milliards, ou 6,5 %, du fait de la forte croissance de l'emploi ainsi que des traitements et salaires, en conjonction avec la progressivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers. Ces facteurs contribuant à la hausse des revenus ont été contrebalancés en partie par les allègements fiscaux annoncés dans le budget de mars 2007 ainsi que dans le Plan d'équité fiscale d'octobre 2006. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés ont été pour leur part de 6,0 milliards de dollars, ou 19 %, supérieurs à ceux de 2005-2006. Ce gain substantiel tient à la vigueur soutenue de la rentabilité des sociétés. Les autres revenus rattachés à l'impôt sur le revenu – soit essentiellement les retenues d'impôt des non-résidents – ont augmenté de 0,3 milliard, ou 7,7 %, en 2006-2007.

Les revenus tirés des autres taxes et droits d'accise ont diminué de 0,8 milliard de dollars, ou 1,8 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse de 1,7 milliard des revenus provenant de la TPS attribuable à la réduction du taux de cette taxe à compter du 1^{er} juillet 2006. Cette baisse a été contrebalancée en partie par le droit ponctuel sur le remboursement des droits en dépôt aux termes de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux Canada-États-Unis, ce qui a eu pour effet de hausser de 0,5 milliard les revenus tirés des autres taxes et droits d'accise. L'instauration d'un droit à l'exportation du bois d'œuvre résineux vers les États-Unis à compter du 12 octobre 2006, conformément à l'Accord, a aussi entraîné une hausse des autres taxes et droits d'accise. Ni le droit sur le remboursement des droits en dépôt, ni le droit

à l'exportation n'ont d'incidence budgétaire nette : dans le premier cas, les revenus correspondants ont été transférés à des intérêts américains en application de l'Accord; dans le second, les revenus seront transférés aux administrations provinciales après déduction des frais d'administration de l'Accord. En tout, les revenus au titre des autres taxes et droits d'accise ont augmenté de 0,5 milliard de dollars, ou 9,7 %, tandis que ceux tirés des droits de douane à l'importation ont progressé de 0,4 milliard, ou 11,2 %.

Les revenus au titre des cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,3 milliard de dollars, ou 1,5 %, comparativement à l'exercice précédent, en raison de la croissance de l'emploi ainsi que des traitements et salaires durant l'exercice, ce qui a plus que compensé les baisses des taux de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2007, de même que l'incidence du transfert à la province de Québec, le 1^{er} janvier 2006, du service des prestations de maternité et des prestations parentales dans cette province, ainsi que des cotisations qui s'y rattachent. Les autres revenus ont augmenté de 1,2 milliard de dollars, soit 6,1 %, en 2006-2007, principalement à cause de l'augmentation des intérêts et des pénalités au titre des soldes d'impôts à recevoir.

Comparaison des revenus aux prévisions du budget de mai 2006

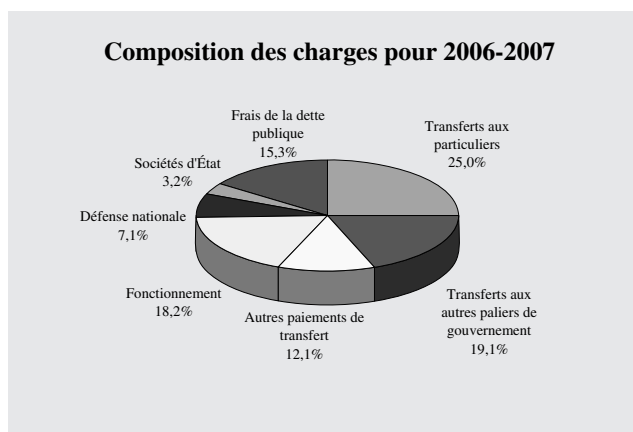
Les revenus pour l'exercice 2006-2007 ont dépassé de 8,8 milliards de dollars, ou 3,9 %, les prévisions du budget de mai 2006. Cela tient largement au fait que le rendement effectif moyen de l'impôt a été plus élevé que projeté, de pair avec une assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers plus grande que prévu. Les revenus non fiscaux ont également été supérieurs aux projections, particulièrement les revenus des sociétés d'État ainsi que les intérêts et les pénalités.

Comparaison des revenus à ceux du budget de mai 2006

	Budget	Réel	Différence
	(en millions de dollars)		
Impôt sur le revenu—			
Des particuliers.....	109 275	110 477	1 202
Des sociétés	35 345	37 745	2 400
Autres revenus d'impôt sur le revenu ...	4 370	4 877	507
Total	148 990	153 099	4 109
Autres taxes et droits—			
Taxes sur les produits et services	29 845	31 296	1 451
Taxes sur l'énergie	5 325	5 128	-197
Droits de douane à l'importation.....	3 610	3 704	94
Autres taxes et droits d'accise	4 640	5 189	549
Total	43 420	45 317	1 897
Cotisations d'assurance-emploi.....	16 125	16 789	664
Autres revenus—			
Revenus des sociétés d'État.....	6 723	7 503	780
Autres revenus de programmes	10 124	11 544	1 420
Revenus des opérations en devises.....	1 768	1 714	-54
Total	18 615	20 761	2 146
Revenus budgétaires	227 150	235 966	8 816

Charges totales

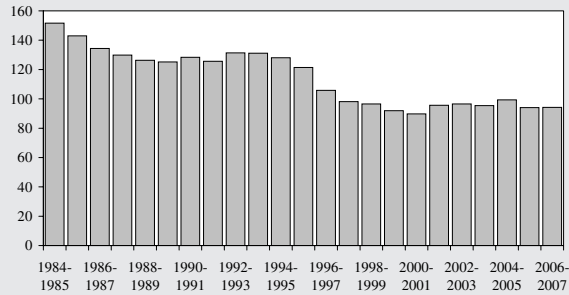
Les principaux transferts aux particuliers, qui se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi, de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, représentent la plus importante composante des charges fédérales totales, soit 25 %. Suivent les principaux transferts aux autres paliers de gouvernement (Transfert canadien en matière de santé, Transfert canadien en matière de programmes sociaux, arrangements fiscaux et autres principaux transferts, transferts aux provinces à l'intention des villes et des collectivités, et paiements de remplacement pour les programmes permanents), qui représentent 19,1 % du total, et les charges de fonctionnement des ministères et organismes, qui s'élèvent à 18,2 %. Les frais de la dette publique ont constitué 15,3 % des charges fédérales totales en 2006-2007, contre 16,2 % l'exercice précédent. On observe un changement profond de la composition des charges totales. Au début des années 1990, les frais de la dette publique ont représenté la plus importante composante des charges. Depuis, grâce à l'élimination du déficit et à la baisse des taux d'intérêt, la part des frais de la dette a diminué de près de 15 points de pourcentage comparativement au niveau record de près de 30 % atteint en 1996-1997.



Le ratio des charges (total des charges en pourcentage du total des revenus) s'est établi à 94,2 % en 2006-2007. Un ratio inférieur à 100 signifie que les revenus sont supérieurs aux charges, et donc qu'il y a un excédent. Depuis le premier excédent dégagé par le gouvernement du Canada, en 1997-1998, ce ratio a été inférieur à 100. Cette situation contraste nettement avec celle des 27 années précédentes, au cours desquelles les revenus étaient inférieurs aux charges.

Ratio des charges

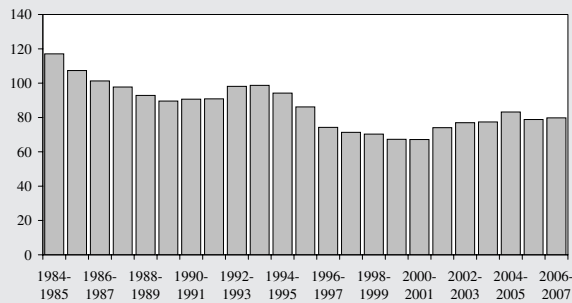
charges en pourcentage des revenus



Les charges se composent des charges de programmes et des frais de la dette publique. Ces derniers ont représenté 79,8 % des revenus en 2006-2007, contre 78,9 % en 2005-2006.

Part des programmes

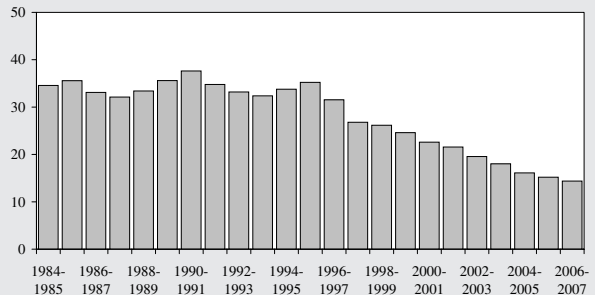
charges de programmes en pourcentage des revenus



Le ratio des frais d'intérêt (frais de la dette publique en pourcentage des revenus budgétaires) a chuté ces dernières années, passant de 37,6 % en 1990-1991 à 14,4 % en 2006-2007. Cela signifie qu'en 2006-2007, le gouvernement a consacré un peu plus de 14 cents de chaque dollar de revenu au paiement de l'intérêt sur la dette publique. Bref, il s'agit du montant dont le gouvernement a besoin pour respecter ses obligations au titre du financement de sa dette. Moins ce ratio est élevé, plus grande est la marge de manœuvre du gouvernement pour donner suite aux grandes priorités de la population canadienne.

Ratio de l'intérêt

frais de la dette publique en pourcentage des revenus



Comparaison des charges à celles de 2005-2006

Le tableau qui suit compare les résultats réels au titre des charges totales en 2006-2007 et en 2005-2006.

Charges

			Variation	
	2006-07	2005-06	Absolue	Pour cent
(en millions de dollars)				
Paiements de transfert—				
Principaux transferts aux particuliers—				
Prestations aux aînés	30 284	28 992	1 292	4,5
Prestations d'assurance-emploi	14 084	14 417	-333	-2,3
Prestations pour enfants	11 214	9 200	2 014	21,9
Total	55 582	52 609	2 973	5,7
Principaux transferts aux autres paliers de gouvernement—				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	28 640	27 225	1 415	5,2
Accords fiscaux et autres transferts	17 051	16 321	730	4,5
Paiements de remplacement pour programmes permanents	-3 177	-2 731	-446	16,3
Total	42 514	40 815	1 699	4,2
Autres paiements de transfert	26 844	24 893	1 951	7,8
Total des paiements de transfert	124 940	118 317	6 623	5,6
Autres charges de programmes—				
Sociétés d'État	7 211	7 195	16	0,2
Défense nationale	15 732	15 034	698	4,6
Tous les autres ministères et organismes	40 386	34 667	5 719	16,5
Total des autres charges de programmes	63 329	56 896	6 433	11,3
Charges de programmes	188 269	175 213	13 056	7,5
Frais de la dette publique	33 945	33 772	173	0,5
Total des charges	222 214	208 985	13 229	6,3

Les charges totales ont atteint 222,2 milliards de dollars en 2006-2007, en hausse de 13,2 milliards, ou 6,3 %, par rapport à 2005-2006. Les charges de programmes ont augmenté de 13,1 milliards de dollars et les frais de la dette publique, de 0,2 milliard; la hausse de ces derniers est attribuable à un taux d'intérêt effectif moyen plus élevé applicable à l'encours de la dette portant intérêt.

Les principaux transferts aux particuliers ont augmenté de 3,0 milliards de dollars, en raison de la hausse des prestations aux aînés et des prestations pour enfants. Plus précisément, dans le cas des prestations aux aînés, le montant mensuel du Supplément de revenu garanti a été majoré de 18 \$ en janvier 2006 et de nouveau en janvier 2007 et il y a eu une augmentation du nombre de prestataire. En ce qui a trait aux prestations pour enfants, la hausse est attribuable en grande partie aux transferts dans le cadre du nouveau programme de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, instauré en juillet 2006. Par ailleurs, la baisse de 0,3 milliard associée aux prestations d'assurance-emploi découle du transfert à la province de Québec, le 1^{er} janvier 2006, du service des prestations de maternité et des prestations parentales.

Les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement ont augmenté de 1,7 milliard de dollars comparativement à l'exercice précédent, en raison notamment des hausses prévues par la loi au titre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, du Programme de péréquation et de la formule de financement des territoires en 2006-2007.

Les autres paiements de transfert, qui comprennent les transferts aux Premières nations et aux peuples autochtones, l'aide aux agriculteurs et aux étudiants, le soutien de la recherche-développement ainsi que l'aide étrangère et l'aide internationale, ont augmenté de 2,0 milliard par rapport à 2005-2006. Cette augmentation tient à la majoration de l'aide à l'agriculture annoncée dans le budget de 2006, au transfert de 0,5 milliard à certains intérêts américains aux termes de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux Canada-États-Unis et d'un transfert de 0,4 milliard à Inforoute Santé du Canada pour favoriser l'application prochaine des garanties de délai d'attente pour les patients.

Les autres charges de programmes sont passées de 56,9 milliards de dollars en 2005-2006 à 63,3 milliards en 2006-2007. Ces charges se composent des transferts aux sociétés d'État et des charges de fonctionnement des ministères et organismes, notamment la Défense nationale, et elles rendent également compte de l'évaluation permanente des obligations de l'État. La hausse de 6,4 milliards de dollars de cette composante des charges est attribuable à l'augmentation des charges de fonctionnement et à des initiatives stratégiques annoncées dans des budgets antérieurs, de même qu'à des provisions pour moins-value plus élevées au titre des impôts à recevoir, du fait de la hausse d'une année sur l'autre de l'encours des débiteurs en fin d'exercice.

Comparaison des charges aux prévisions du budget de mai 2006

Pour 2006-2007, les charges totales ont été inférieures de 1,4 milliard de dollars au montant prévu dans le budget de mai 2006; les charges de programmes ont été de 0,5 milliard inférieures aux prévisions et les frais de la dette publique ont été de 0,8 milliard inférieurs aux prévisions. Ce niveau inférieur des frais de la dette publique s'explique par une diminution plus importante que prévue de l'encours de la dette portant intérêt.

Parmi les charges de programmes, les paiements de transfert ont dépassé de 0,9 milliard de dollars les prévisions. Les baisses associées aux prestations aux aînés, aux prestations d'assurance-emploi et aux subventions et autres transferts ont été plus que contrebalancées par l'ajout de 2,7 milliards aux transferts aux provinces et aux territoires dont l'annonce a été faite dans le budget de 2007, plus précisément 1,5 milliard à l'intention du Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, 0,6 milliard afin d'aider les provinces et les territoires à appliquer des garanties de délai d'attente pour les patients et 0,6 milliard au titre d'ententes en vigueur avec les provinces.

Les autres charges de programmes ont été inférieures de 1,5 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2006, principalement parce que les ministères ont dépensé moins que prévu.

Comparaison des charges à celles du budget de mai 2006

	Budget	Réel	Différence
	(en millions de dollars)		
Paiements de transfert—			
Principaux transferts aux particuliers—			
Prestations aux aînés	30 625	30 284	-341
Prestations d'assurance-emploi	14 580	14 084	-496
Prestations pour enfants	11 140	11 214	74
Total	56 345	55 582	-763
Principaux transferts aux autres paliers de gouvernement—			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	28 640	28 640	0
Accords fiscaux et autres transferts.	14 305	17 051	2 746
Paiements de remplacement pour programmes permanents	-2 870	-3 177	-307
Total	40 075	42 514	2 439
Autres paiements de transfert	27 600	26 844	-756
Total des paiements de transfert	124 020	124 940	920
Autres charges de programmes—			
Sociétés d'État	6 875	7 211	336
Défense nationale	15 495	15 732	237
Tous les autres ministères et organismes	42 415	40 386	-2 029
Total des autres charges de programmes	64 785	63 329	-1 456
Charges de programmes	188 805	188 269	-536
Frais de la dette publique	34 788	33 945	-843
Total des charges	223 593	222 214	-1 379

Déficit accumulé

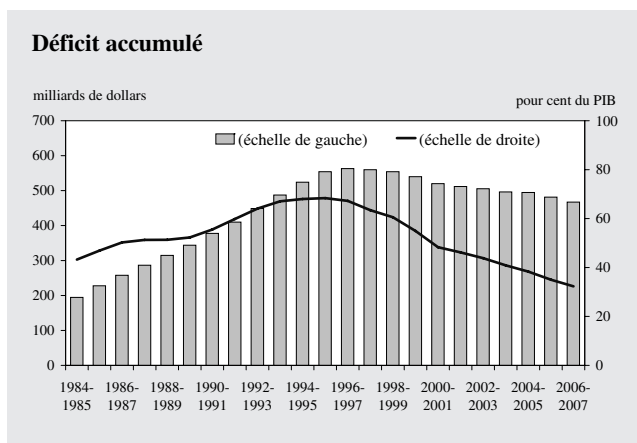
Le déficit accumulé correspond à l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. Avant 2006-2007, il était en outre égal au montant net des excédents et déficits annuels accumulés depuis la Confédération. Cependant, à compter de 2006-2007, il englobe aussi les autres éléments du résultat étendu qui n'entrent pas dans le calcul de l'excédent annuel du gouvernement. Les autres éléments du résultat étendu comprennent certains gains et pertes non réalisés sur des instruments financiers, qui sont comptabilisés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques en conformité avec la nouvelle norme comptable mise en application en 2006-2007. Conformément aux recommandations formulées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés, les autres éléments du résultat étendu ne sont pas pris en compte dans le solde budgétaire annuel du gouvernement, mais sont plutôt inscrits directement à l'é-

tat du déficit accumulé et à l'état de la variation de la dette nette du gouvernement. Ainsi, à compter de 2006-2007, l'évolution annuelle du déficit accumulé rendra compte de la balance budgétaire annuelle ainsi que des gains ou pertes imputés aux autres éléments du résultat étendu. On trouvera des précisions au sujet de ce changement à la note 2 des états financiers figurant à la section 2 du présent volume.

Déficit accumulé

	2006-2007	2005-2006	Différence
	(en millions de dollars)		
Déficit accumulé au début de l'exercice	481 499	494 717	-13 218
Excédent annuel.....	13 752	13 218	534
Autres éléments du résultat étendu.....	479	0	479
Déficit accumulé à la fin de l'exercice ...	467 268	481 499	-14 231

Les excédents budgétaires enregistrés lors des 10 derniers exercices expliquent que le déficit accumulé soit actuellement sur une trajectoire descendante, ainsi que l'illustre le graphique qui suit. Depuis le 31 mars 1997, ce déficit a diminué de 95,6 milliards de dollars. Exprimé en proportion du PIB, il est passé de 68,4 % le 31 mars 1996 – son sommet depuis la Deuxième Guerre mondiale – à 32,3 % au 31 mars 2007. Ainsi qu'il l'a annoncé dans son budget de mars 2007, le gouvernement s'est fixé comme objectif de ramener ce ratio à 25 % d'ici 2012-2013, ce qui correspondrait à son niveau du milieu des années 1970. Il est essentiel de réduire ce ratio pour garantir la prospérité durable du Canada. L'allègement de la dette contribue à maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau et permet de dégager des fonds qui seraient affectés au paiement des intérêts; ces fonds peuvent dès lors être utilisés à des fins plus productives, par exemple la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. Un faible niveau d'endettement accroît en outre notre capacité financière de résister aux chocs économiques et de relever des défis comme le vieillissement de la population.



Le total des passifs comprend la dette portant intérêt ainsi que les créateurs et les charges à payer. Les actifs comprennent les éléments financiers et non financiers, ces derniers consistant principalement en immobilisations corporelles. La majeure partie de la baisse du déficit accumulé depuis le 31 mars 1997 découle d'une augmentation des actifs financiers. La suite de cette analyse fournit davantage de détails sur chacune de ces composantes.

État de la situation financière

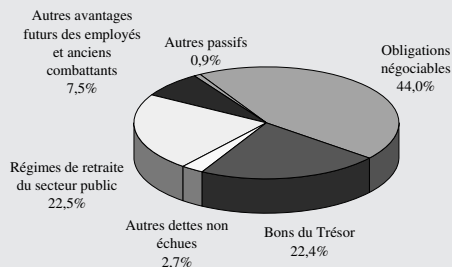
	2006-2007	2005-2006	Différence
	(en millions de dollars)		
Passifs			
Créateurs et charges à payer.....	106 511	101 432	5 079
Dette portant intérêt—			
Dette non échue.....	414 192	421 149	-6 957
Régimes de retraite et autres passifs ..	185 060	179 924	5 136
Total.....	599 252	601 073	-1 821
Total des passifs.....	705 763	702 505	3 258
Actifs financiers			
Encaisse et créances.....	92 586	82 843	9 743
Comptes d'opérations de change.....	44 178	40 827	3 351
Prêts, placements et avances ⁽¹⁾	45 094	41 889	3 205
Total des actifs financiers.....	181 858	165 559	16 299
Dette nette.....	523 905	536 946	-13 041
Actifs non financiers.....	56 637	55 447	1 190
Déficit accumulé.....	467 268	481 499	-14 231

⁽¹⁾ Comprend 479 millions de dollars des autres éléments du résultat étendu déclarés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Dette portant intérêt

La dette portant intérêt comprend la dette non échue, ou dette contractée sur les marchés financiers, et les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres comptes, qui se composent essentiellement des obligations liées aux régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et à d'autres régimes de prestations. La dette non échue – obligations négociables à taux fixe, obligations à rendement réel, bons du Trésor, titres au détail (Obligations d'épargne du Canada, Obligations à prime du Canada et Titres de placement du Canada), titres libellés en devises, obligations au profit du Régime de pensions du Canada et obligations découlant de contrats de location-acquisition – représentait 69 % de la dette portant intérêt, les obligations envers les régimes de retraite de la fonction publique fédérale, 22 % et les prestations futures aux employés et aux anciens combattants ainsi que d'autres passifs, 9 %, comme l'indique le graphique qui suit. La part de la dette non échue diminué depuis le milieu des années 1990, le gouvernement étant parvenu à en éliminer une partie.

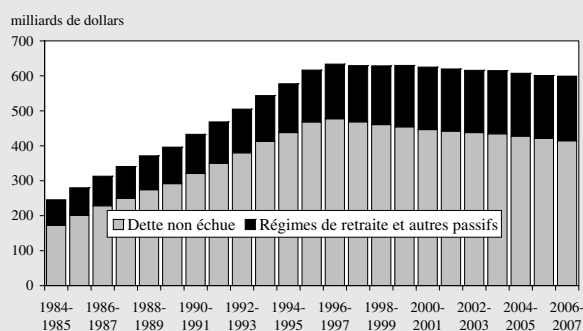
Dettes portant intérêt par catégorie pour 2006-2007



Au 31 mars 2007, la dette portant intérêt se chiffrait à 599,3 milliards de dollars, en baisse de 1,8 milliard par rapport à 2005-2006 et de 34,2 milliards par rapport au sommet de 633,5 milliards atteint le 31 mars 1997. Parmi les composantes de la dette portant intérêt, la dette non échue a diminué de 63,0 milliards de dollars entre le 31 mars 1997 et le 31 mars 2007, tandis que les obligations au titre des régimes de retraite et d'autres comptes ont augmenté de 28,8 milliards.

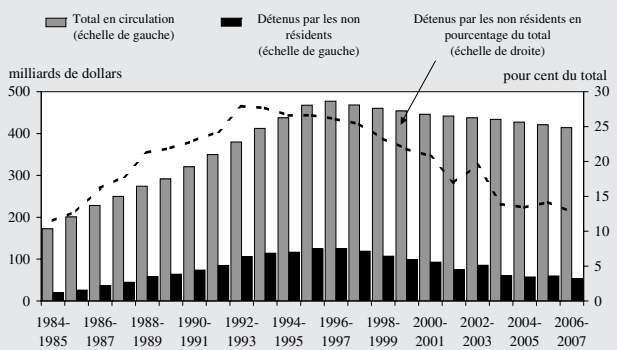
La Banque du Canada et le ministère des Finances gèrent la dette du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût afin de permettre au gouvernement de respecter ses obligations financières et de combler ses besoins de liquidités. Des renseignements détaillés sur les objectifs et les principes de gestion de la dette du gouvernement sont présentés au Parlement une fois l'an dans la publication du ministère des Finances intitulée *Stratégie de gestion de la dette*. La section 6 du présent volume contient des précisions sur les régimes de retraite.

Dettes portant intérêt



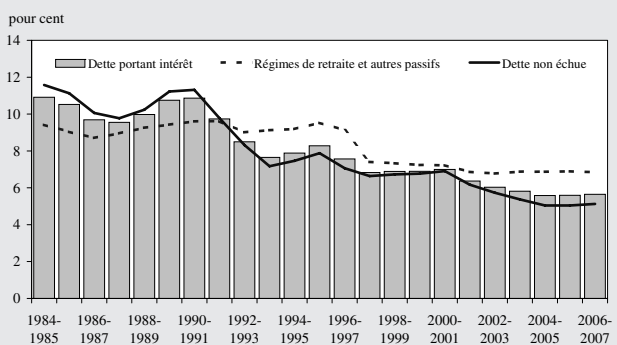
La valeur des portefeuilles étrangers de titres non échus du gouvernement du Canada à la fin de mars 2007 était estimée à 52,7 milliards de dollars. Ce montant représente 12,7 % de la dette non échue du gouvernement, soit environ deux fois moins qu'au milieu des années 1990.

Portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien



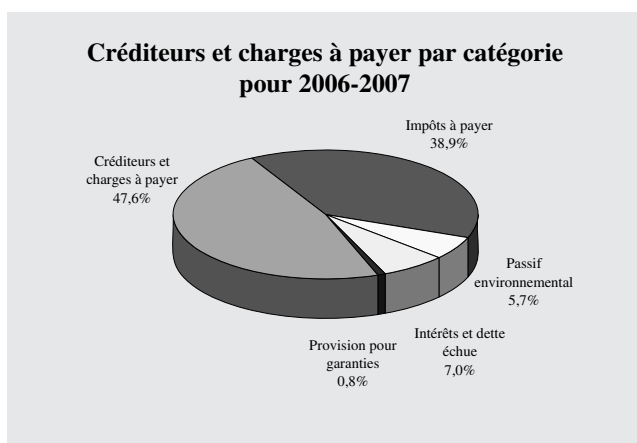
Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt du gouvernement s'est établi à 5,7 % en 2006-2007, ce qui est légèrement plus élevé qu'en 2005-2006. Ce taux d'intérêt effectif a été de 5,1 % (contre 5 % en 2005-2006) dans le cas de la dette non échue, et de 6,9 % pour les régimes de retraite et autres comptes (7 % en 2005-2006). Dans ce dernier cas, le taux est plus élevé parce que l'intérêt sur le passif non capitalisé des régimes de retraite est calculé pour l'essentiel au même taux d'intérêt que si ces fonds étaient investis dans un portefeuille hypothétique d'obligations à 20 ans du gouvernement du Canada conservées jusqu'à l'échéance, alors que le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette non échue est fondé sur la partie à taux fixe de cette dette (la partie qu'il n'est pas nécessaire de refinancer à l'intérieur de la prochaine année), soit environ 55 %, le reste correspondant à la part à taux flottant. De façon générale, les emprunts à long terme présentent un risque moindre, mais coûtent davantage, que les emprunts à court terme. Dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2007-2008, le gouvernement a indiqué qu'il atteindra au cours de l'exercice en question son objectif consistant à ramener à 60 % la part de la dette à taux fixe – qui représentait les deux tiers de la dette portant intérêt en 2002-2003 –, dans le but de réduire les coûts de la dette dans l'avenir.

Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt



Créditeurs et charges à payer

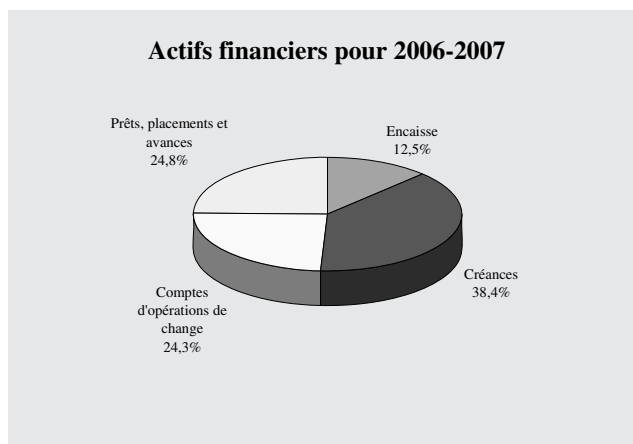
Les créditeurs et charges à payer comprennent les éléments suivants :



Au 31 mars 2007, ces passifs totalisaient 106,5 milliards de dollars, en hausse de 5,1 milliards par rapport au 31 mars 2006 et de 30,6 milliards par rapport au 31 mars 1997. L'augmentation observée depuis 2005-2006 découle principalement de la hausse des impôts à payer (remboursements), qui suit en gros la croissance de l'économie, et des autres créditeurs, qui reflètent les obligations au titre des transferts, notamment 1,5 milliard de dollars destinés au Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, et 0,6 milliard au titre de la Fiducie pour les garanties de délai d'attente pour les patients, dont l'annonce a été faite dans le budget de 2007.

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent l'encaisse déposée auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, de même que les créances, les comptes d'opérations de change et les prêts, placements et avances. Les comptes d'opérations de change du gouvernement englobent les dépôts en devises, les placements en or ainsi que les souscriptions au Fonds monétaire international. Les emprunts en devises du gouvernement sont détenus dans le Compte du fonds des changes afin de produire des liquidités en devises et de fournir les fonds requis pour favoriser un comportement ordonné pour le dollar canadien sur le marché des changes. Le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada*, préparé chaque année, contient des renseignements plus détaillés sur la gestion des réserves de liquidités internationales. Les prêts, placements et avances du gouvernement comprennent les investissements de ce dernier dans les sociétés d'État entreprises, les prêts à des gouvernements nationaux servant principalement à des fins d'aide financière et d'expansion du commerce d'exportation, et les prêts en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.



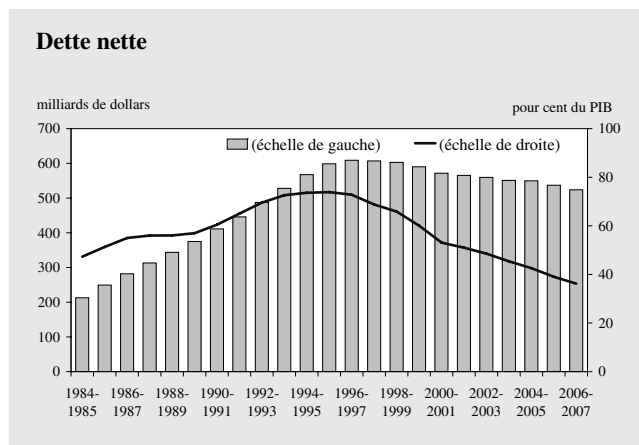
Au 31 mars 2007, les actifs financiers s'élevaient à 181,9 milliards de dollars, en hausse de 16,3 milliards par rapport au 31 mars 2006. Cette progression tient principalement à l'augmentation des impôts à recevoir, ainsi qu'à celle des investissements dans les sociétés d'État entreprises. Dans ce dernier cas, il faut notamment mentionner la hausse des gains nets réalisés par Exportation et développement Canada ainsi que par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Depuis le 31 mars 1997, les actifs financiers ont augmenté de 81,5 milliards de dollars, l'encaisse et les créances progressant de 39,8 milliards, les comptes d'opérations de change, de 17,4 milliards et les prêts, placements et avances, de 24,3 milliards. L'augmentation de 12,5 milliards de l'encaisse a pour but de permettre au gouvernement de disposer de suffisamment de fonds à la fin de l'exercice pour satisfaire à ses besoins de fonctionnement et de liquidités au cours des premiers mois de l'exercice suivant. Le paragraphe intitulé « Flux de trésorerie » ci-après fournit des renseignements additionnels à ce sujet. L'augmentation des impôts à recevoir correspond de façon générale à la croissance des assiettes fiscales applicables. Quant aux comptes d'opérations de change, la hausse est le résultat de la décision, prise par le gouvernement à la fin des années 1990, d'en accroître la liquidité. Ces dernières années, le gouvernement a réduit la taille de son portefeuille de titres libellés en devises, étant donné le redressement de sa situation économique et financière. Enfin, la hausse des prêts, placements et avances est attribuable à l'augmentation des gains nets des sociétés d'État entreprises et à la prise en charge par le gouvernement, en 2000, du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui relevait jusque-là des banques à charte.

Dette nette

La dette nette du gouvernement – soit le total de son passif moins ses actifs financiers – a diminué, passant d'un sommet de 609,0 milliards de dollars au 31 mars 1997 à 523,9 milliards au 31 mars 2007. En pourcentage du PIB, la dette nette s'élevait à 36,2 % à cette dernière date, en baisse de 37,6 points de pourcentage depuis le 31 mars 1996, où elle culminait à 73,9 %. Il s'agit de la onzième baisse annuelle consécutive du ratio de la dette nette au PIB.

Ce ratio mesure la dette par rapport à la capacité des contribuables du pays de la financer. On retranche du total des passifs uniquement les actifs financiers, étant donné que, en temps normal,

il n'est pas possible de convertir les actifs non financiers en argent afin d'acquitter la dette sans désorganiser du même coup les activités du gouvernement.



Actifs non financiers

Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les ouvrages et les infrastructures, comme les routes et les ponts, ainsi que les machines et le matériel, les navires, les aéronefs et les véhicules. Ils englobent également les stocks et les charges payées d'avance.

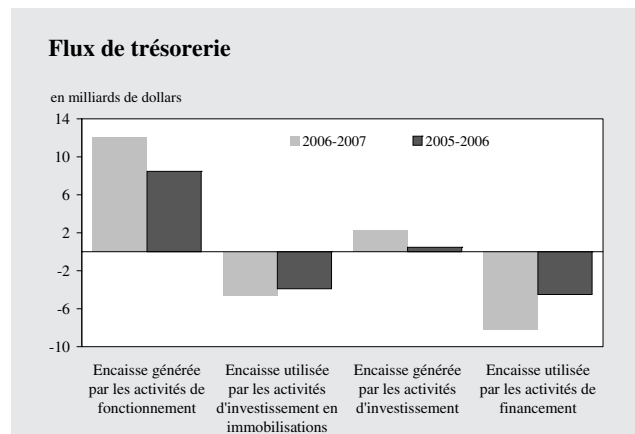


Au 31 mars 2007, la valeur des actifs non financiers était de 56,6 milliards de dollars, en hausse de 1,2 milliard par rapport à l'année précédente. Depuis le 31 mars 1997, la valeur de ces actifs a augmenté de 10,5 milliards.

Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus étant constatés lorsqu'ils sont gagnés et les passifs, lorsqu'ils sont engagés. À ce titre, les activités de fonctionnement du gouvernement constituent une importante

source d'encaisse, après ajustement des revenus et des charges non liés à l'encaisse, dont une partie est compensée par des activités d'investissement dans les immobilisations. En outre, le gouvernement retire habituellement de l'encaisse de ses activités d'investissement. Depuis 1997-1998, l'encaisse nette a servi à rembourser la dette ou à modifier le niveau des soldes de trésorerie.



Risques et incertitudes

Ainsi que l'indiquent le budget et les documents connexes, les revenus et les charges de l'État sont très sensibles à l'évolution de la conjoncture économique, particulièrement lorsque les changements touchent la croissance économique réelle, l'inflation et les taux d'intérêt.

Pour illustrer l'incidence de ces changements, le ministère des Finances publie périodiquement des analyses de sensibilité du solde budgétaire. Il s'agit de règles empiriques, car l'incidence réelle dépend aussi de nombreux autres facteurs. Par exemple, selon les analyses présentées dans le budget de 2007 :

- Une diminution de 1 % du PIB réel au cours d'une année réduirait le solde budgétaire d'environ 2,6 milliards de dollars la première année et de 2,2 milliards l'année suivante.
- Une réduction d'un point de pourcentage de l'inflation du PIB ferait baisser le solde budgétaire de quelque 1,9 milliard de dollars la première année et de 1,8 milliard la deuxième.
- Une diminution prolongée de 100 points de base de tous les taux d'intérêt entraînerait une hausse du solde budgétaire de 1,0 milliard de dollars la première année et de 1,4 milliard la deuxième.

Non seulement la croissance économique dans son ensemble peut différer de ce qui avait été prévu, mais il peut aussi en aller de même de la composition de cette croissance. L'évolution de la conjoncture économique peut également influencer sur le comportement des contribuables. Les assiettes fiscales utilisées aux fins des prévisions reposent sur les estimations du PIB nominal qui sont produites par Statistique Canada et qui font l'objet de révisions constantes. Qui plus est, les notions employées dans le calcul du PIB nominal ne correspondent pas tout à fait à la définition du revenu qui est utilisée aux fins de l'impôt.

Les revenus et les charges peuvent aussi varier en raison d'imprévus survenant en cours d'année, par exemple des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, des décisions judiciaires ou d'autres obligations juridiques, des retards dans les autorisations parlementaires, la modification des normes comptables ou encore des changements touchant les passifs environnementaux.

Les prévisions portant sur le solde budgétaire et ses composantes sont actualisées dans la Mise à jour économique et financière de l'automne, puis dans le budget déposé au Parlement avant l'exercice suivant ou dans les premiers mois de celui-ci. Le gouvernement publie aussi des mises à jour trimestrielles des prévisions du solde budgétaire de l'exercice en cours dans les numéros de mars et de juin de *La revue financière*, qui paraissent respectivement en mai et en août. *La revue financière* est une publication mensuelle du ministère des Finances qui présente les faits saillants des résultats financiers du gouvernement du Canada, entre autres les revenus, les charges, le solde budgétaire et les ressources ou besoins financiers. Les mises à jour des prévisions reposent en grande partie sur le suivi des résultats financiers mensuels publiés dans *La revue financière*. Pour ce qui est de la Mise à jour économique et financière de l'automne, les prévisions sont mises à jour en fonction des résultats financiers vérifiés définitifs de l'exercice précédent, qui sont habituellement publiés à la fin de septembre ou au début d'octobre. Les résultats de l'exercice précédent peuvent influencer sensiblement sur les estimations de l'exercice en cours, car ils permettent de rajuster le rendement effectif moyen de l'impôt ainsi que les hypothèses touchant les crédits inutilisés des ministères.

Les estimations ainsi mises à jour seront meilleures que les premières prévisions, mais elles peuvent quand même différer sensiblement des résultats vérifiés définitifs, en partie à cause du temps qu'il faut pour obtenir l'information. Par exemple, dans le cas des revenus, jusqu'à 45 % des revenus provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés sont parfois reçus au cours des trois derniers mois de l'exercice, en raison des procédures de versement. Cela signifie que l'information en question n'est reçue qu'après la préparation des dernières estimations budgétaires. De plus, les encaissements mensuels servent de valeur approximative pour les produits courus. Or il peut exister un écart marqué entre les produits courus en fin d'exercice et les résultats de caisse, notamment dans le cas des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, ainsi que d'autres revenus; or ces résultats ne sont reçus que longtemps après la fin de l'exercice. Pour ce qui est des charges, elles font l'objet d'un certain nombre d'ajustements comptables à la fin de chaque exercice dans le but de prendre en compte le coût des obligations engagées pendant l'exercice qui n'ont fait l'objet d'aucune sortie de fonds, et aussi pour tenir compte de l'information la plus récente sur l'évaluation de postes comme le passif des régimes de retraite, les obligations juridiques, de même que les prêts et les placements. Le montant que représentent ces ajustements peut être appréciable.

COMPARAISON SUR DIX EXERCICES D'INFORMATIONS FINANCIÈRES

Cette section présente une comparaison sur dix exercices d'informations financières et reflète les conventions comptables

énoncées à la note 1 aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 1.1

GOUVERNEMENT DU CANADA ÉTAT DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
REVENUS—										
REVENUS FISCAUX—										
Revenus d'impôt sur le revenu—										
Des particuliers	74 949	77 894	85 070	92 662	86 972	89 530	92 957	98 521	103 691	110 477
Des sociétés	21 179	21 213	22 115	28 293	24 242	22 222	27 431	29 956	31 724	37 745
Autres revenus d'impôt sur le revenu	1 999	2 208	2 646	2 982	2 925	3 291	3 142	3 560	4 529	4 877
	98 127	101 315	109 831	123 937	114 139	115 043	123 530	132 037	139 944	153 099
Autres taxes et droits—										
Taxe sur les produits et services	19 717	20 936	23 121	24 759	25 292	28 248	28 286	29 758	33 020	31 296
Taxes sur l'énergie	4 638	4 716	4 757	4 792	4 848	4 935	4 952	5 054	5 076	5 128
Droits de douane à l'importation	2 766	2 359	2 105	2 784	3 040	3 278	2 887	3 091	3 330	3 704
Autres taxes et droits d'accise	4 025	3 706	3 315	3 434	3 953	4 896	5 240	4 954	4 730	5 189
	31 146	31 717	33 298	35 769	37 133	41 357	41 365	42 857	46 156	45 317
Total des revenus fiscaux	129 273	133 032	143 129	159 706	151 272	156 400	164 895	174 894	186 100	198 416
COTISATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI	19 242	19 064	18 628	18 655	17 637	17 870	17 546	17 307	16 535	16 789
AUTRES REVENUS—										
Revenus des sociétés d'État	4 368	4 496	4 696	5 458	4 751	5 301	5 917	6 825	7 198	7 503
Autres revenus de programmes	6 439	7 077	7 870	7 851	7 817	7 620	8 142	11 742	10 356	11 544
Revenus des opérations en devises	1 542	1 851	2 085	2 679	2 453	3 379	2 090	1 175	2 014	1 714
	12 349	13 424	14 651	15 988	15 021	16 300	16 149	19 742	19 568	20 761
TOTAL DES REVENUS	160 864	165 520	176 408	194 349	183 930	190 570	198 590	211 943	222 203	235 966
CHARGES—										
PAIEMENTS DE TRANSFERT—										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	21 758	22 285	22 856	23 668	24 641	25 692	26 902	27 871	28 992	30 284
Autres paliers de gouvernement—										
Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux	12 421	16 018	14 891	13 500	17 300	21 100	22 341	28 031	27 225	28 640
Accords fiscaux	10 000	11 645	10 721	12 467	11 603	10 879	9 409	12 863	12 381	13 033
Régime d'assistance publique du Canada	24	8	56							
Aide à l'éducation	5									
Paiements de remplacement pour programmes permanents	-2 108	-2 150	-2 425	-2 460	-2 662	-2 321	-2 700	-2 746	-2 731	-3 177
Autres principaux transferts	162	2		1 217	375	987	342	3 807	3 940	4 018
	20 504	25 523	23 243	24 724	26 616	30 645	29 392	41 955	40 815	42 514
Prestations d'assurance-emploi	11 842	11 884	11 301	11 444	13 726	14 496	15 058	14 748	14 417	14 084
Prestations pour enfants	5 352	5 715	6 000	6 783	7 471	7 823	8 062	8 688	9 200	11 214
Autres paiements de transfert	20 236	14 343	17 212	21 575	17 546	20 673	22 945	25 453	24 893	26 844
	79 692	79 750	80 612	88 194	90 000	99 329	102 359	118 715	118 317	124 940
AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES—										
Charges des sociétés d'État	4 441	5 790	5 246	5 402	6 085	6 551	6 566	8 907	7 195	7 211
Défense nationale	9 087	9 308	10 113	9 744	10 443	11 803	12 869	14 318	15 034	15 732
Tous les autres ministères et organismes	21 565	21 590	22 795	27 226	29 703	28 996	31 882	34 422	34 667	40 386
	35 093	36 688	38 154	42 372	46 231	47 350	51 317	57 647	56 896	63 329
Total des charges de programmes	114 785	116 438	118 766	130 566	136 231	146 679	153 676	176 362	175 213	188 269
FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE	43 120	43 303	43 384	43 892	39 651	37 270	35 769	34 118	33 772	33 945
TOTAL DES CHARGES	157 905	159 741	162 150	174 458	175 882	183 949	189 445	210 480	208 985	222 214
EXCÉDENT ANNUEL	2 959	5 779	14 258	19 891	8 048	6 621	9 145	1 463	13 218	13 752
DÉFICIT ACCUMULÉ, AU DÉBUT DE L'EXERCICE ..	562 881	559 922	554 143	539 885	519 994	511 946	505 325	496 180	494 717	481 499
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU										479
DÉFICIT ACCUMULÉ, À LA FIN DE L'EXERCICE ...	559 922	554 143	539 885	519 994	511 946	505 325	496 180	494 717	481 499	467 268

TABLEAU 1.2

GOUVERNEMENT DU CANADA
ÉTAT DÉTAILLÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars)

	Au 31 mars									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PASSIFS										
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER—										
Créditeurs et charges à payer	35 929	37 393	36 424	37 206	31 424	32 909	36 905	46 045	48 263	50 730
Impôts à payer	27 579	28 843	29 809	33 030	34 284	33 549	33 040	35 650	38 402	41 388
Passif environnemental	3 014	3 014	3 014	3 014	3 051	3 378	3 564	5 624	5 861	6 062
Intérêts et dette échue	11 029	10 331	10 709	11 278	10 409	9 558	8 933	8 104	7 875	7 516
Provision pour garanties	4 188	4 090	3 920	3 951	4 076	3 802	2 770	2 317	1 031	815
Total des créiteurs et charges à payer.....	81 739	83 671	83 876	88 479	83 244	83 196	85 212	97 740	101 432	106 511
DETTE PORTANT INTÉRÊT—										
<i>Dettes non échues—</i>										
<i>À payer en monnaie canadienne—</i>										
Obligations négociables	294 084	293 017	291 739	293 441	292 500	287 133	277 780	265 798	261 134	257 482
Bons du Trésor	112 300	96 950	99 850	88 700	94 039	104 411	113 378	127 199	131 597	134 074
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada	29 769	27 662	26 489	26 099	23 966	22 584	21 330	19 080	17 342	15 175
Obligations et billets non négociables	3 456	4 063	3 552	3 473	3 391	3 371	3 427	3 393	3 102	1 743
À payer en devises	439 609	421 692	421 630	411 713	413 896	417 499	415 915	415 470	413 175	408 474
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	27 183	36 000	32 588	33 158	27 032	21 141	20 542	16 286	14 085	10 372
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés	82	536	-467	867	865	1 495	363	-922	-2 258	-1 091
Obligation relative aux contrats de location-acquisition	-610	-540	-2 356	-2 171	-2 602	-5 256	-5 610	-6 342	-6 780	-6 659
Total de la dette portant intérêt	1 924	2 614	2 601	2 591	2 619	2 664	2 774	2 932	2 927	3 096
468 188	460 302	453 996	446 158	441 810	437 543	433 984	427 424	421 149	414 192	
<i>Régimes de retraite et autres passifs—</i>										
Régimes de retraite du secteur public	117 457	122 407	128 346	129 185	126 921	125 708	127 560	129 579	131 062	134 726
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	34 152	35 135	35 714	37 668	38 280	38 844	39 367	41 549	43 369	45 123
Dû au Régime de pensions du Canada	4 205	5 427	6 217	6 391	6 770	7 093	7 483	2 771	151	54
Autres passifs	5 060	5 222	5 474	5 729	5 971	6 642	6 488	5 909	5 342	5 157
Total de la dette portant intérêt	160 874	168 191	175 751	178 973	177 942	178 287	180 898	179 808	179 924	185 060
629 062	628 493	629 747	625 131	619 752	615 830	614 882	607 232	601 073	599 252	
TOTAL DES PASSIFS	710 801	712 164	713 623	713 610	702 996	699 026	700 094	704 972	702 505	705 763
ACTIFS FINANCIERS										
ENCAISSE ET CRÉANCES—										
Encaisse	11 691	10 695	15 416	15 818	11 398	16 528	20 572	20 615	21 149	22 696
Impôts à recevoir	40 679	41 838	43 321	48 572	45 605	43 597	47 953	53 477	59 113	66 492
Autres créances	2 925	3 369	3 209	2 681	2 939	2 603	2 476	2 254	2 581	3 398
Total de l'encaisse et des créances	55 295	55 902	61 946	67 071	59 942	62 728	71 001	76 346	82 843	92 586
COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE—										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes	28 198	31 855	38 630	47 845	48 667	44 849	41 247	39 114	40 936	44 673
Fonds monétaire international—Souscriptions	8 194	13 048	12 390	12 814	12 821	12 942	12 185	11 240	10 673	11 106
Moins : Fonds monétaire international—Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux	7 424	10 235	9 526	10 389	9 442	8 841	9 119	9 483	10 782	11 601
Total des comptes d'opérations de change.....	28 968	34 668	41 494	50 270	52 046	48 950	44 313	40 871	40 827	44 178
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	13 309	11 531	11 796	12 633	11 952	12 858	14 594	17 625	20 584	23 683
Autres prêts, placements et avances	6 072	7 197	8 271	11 899	13 744	14 920	19 184	20 543	21 305	21 411
Total des prêts, placements et avances	19 381	18 728	20 067	24 532	25 696	27 778	33 778	38 168	41 889	45 094
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS.....	103 644	109 298	123 507	141 873	137 684	139 456	149 092	155 385	165 559	181 858
DETTE NETTE.....	607 157	602 866	590 116	571 737	565 312	559 570	551 002	549 587	536 946	523 905
ACTIFS NON FINANCIERS										
Immobilisations corporelles	40 174	41 501	42 855	44 215	45 727	47 037	47 748	48 210	48 355	49 036
Stocks	6 160	6 310	6 451	6 591	6 438	6 113	6 134	5 525	5 875	5 988
Charges payées d'avance	901	912	925	937	1 201	1 095	940	1 135	1 217	1 613
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS.....	47 235	48 723	50 231	51 743	53 366	54 245	54 822	54 870	55 447	56 637
DÉFICIT ACCUMULÉ.....	559 922	554 143	539 885	519 994	511 946	505 325	496 180	494 717	481 499	467 268

TABLEAU 1.3

GOUVERNEMENT DU CANADA
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	608 996	607 157	602 866	590 116	571 737	565 312	559 570	551 002	549 587	536 946
VARIATION DE LA DETTE NETTE AU COURS DE L'EXERCICE—										
EXCÉDENT ANNUEL	-2 959	-5 779	-14 258	-19 891	-8 048	-6 621	-9 145	-1 463	-13 218	-13 752
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES—										
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 425	3 819	3 851	3 880	4 487	5 051	4 535	4 619	4 046	4 789
Amortissement des immobilisations corporelles.....	-2 320	-2 312	-2 290	-2 312	-2 583	-3 341	-3 502	-3 696	-3 904	-3 807
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	-82	-95	-46	-111	-56	-288	-91	-144	-146	-202
Perte nette (-) ou gain net sur cession d'immobili- sations corporelles, incluant les ajustements.....	-102	-85	-161	-97	-336	-112	-231	-317	149	-99
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</i>	<i>921</i>	<i>1 327</i>	<i>1 354</i>	<i>1 360</i>	<i>1 512</i>	<i>1 310</i>	<i>711</i>	<i>462</i>	<i>145</i>	<i>681</i>
VARIATION DUE AUX STOCKS	188	150	141	140	-153	-325	21	-609	350	113
VARIATION DUE AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE	11	11	13	12	264	-106	-155	195	82	396
DIMINUTION NETTE DE LA DETTE NETTE DUE AU FONCTIONNEMENT	-1 839	-4 291	-12 750	-18 379	-6 425	-5 742	-8 568	-1 415	-12 641	-12 562
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU										-479
DIMINUTION NETTE DE LA DETTE NETTE.....	-1 839	-4 291	-12 750	-18 379	-6 425	-5 742	-8 568	-1 415	-12 641	-13 041
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	607 157	602 866	590 116	571 737	565 312	559 570	551 002	549 587	536 946	523 905

TABLEAU 1.4

GOUVERNEMENT DU CANADA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT—										
EXCÉDENT ANNUEL	2 959	5 779	14 258	19 891	8 048	6 621	9 145	1 463	13 218	13 752
Éléments sans effets sur l'encaisse—										
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État										
entreprises et autres entreprises publiques	-2 280	-2 506	-2 558	-3 272	-2 479	-2 958	-3 708	-4 853	-5 041	-5 336
Amortissement des immobilisations corporelles	2 320	2 312	2 290	2 312	2 583	3 341	3 502	3 696	3 904	3 807
Perte nette ou gain net (-) sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	102	85	161	97	336	112	231	317	-149	99
Variation des stocks et charges payées d'avance	-199	-161	-154	-152	-111	431	134	414	-431	-509
Variation des régimes de retraite et autres passifs	4 596	7 317	7 560	3 222	-1 031	346	2 611	-1 090	116	5 136
Variation des comptes d'opérations de change	-2 155	-5 700	-6 826	-8 776	-1 776	3 096	4 637	3 442	44	-3 351
Variation nette des autres comptes	7 560	1 721	-4 663	2 010	-1 904	553	-3 385	5 163	-3 192	-1 508
Encaisse générée par les activités de fonctionnement	12 903	8 847	10 068	15 332	3 666	11 542	13 167	8 552	8 469	12 090
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS—										
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-3 425	-3 819	-3 851	-3 880	-4 487	-5 051	-4 535	-4 619	-4 046	-4 789
Produits de cession d'immobilisations corporelles	82	95	46	111	56	288	91	144	146	202
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	-3 343	-3 724	-3 805	-3 769	-4 431	-4 763	-4 444	-4 475	-3 900	-4 587
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT—										
Remboursements nets provenant des sociétés d'État										
entreprises et autres entreprises publiques	2 796	4 115	2 282	2 467	2 971	2 095	2 034	1 861	2 145	2 783
Émissions d'autres prêts, placements et avances	-5 240	-4 679	-3 784	-7 213	-6 637	-6 216	-9 569	-8 218	-6 861	-16 969
Remboursements d'autres prêts, placements et avances	4 471	2 855	3 447	2 942	3 926	4 716	4 929	6 866	5 182	16 475
Encaisse générée ou utilisée (-) par les activités d'investissement	2 027	2 291	1 945	-1 804	260	595	-2 606	509	466	2 289
TOTAL DE L'ENCAISSE GÉNÉRÉE OU UTILISÉE (-) AVANT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	11 587	7 414	8 208	9 759	-505	7 374	6 117	4 586	5 035	9 792
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT—										
Émissions d'emprunts en monnaie canadienne	283 297	245 934	268 357	225 899	258 142	309 420	336 260	335 682	363 824	369 354
Remboursements d'emprunts en monnaie canadienne	-297 535	-263 161	-268 432	-235 825	-255 931	-305 773	-337 734	-335 969	-366 123	-373 886
Émissions d'emprunts en devises	42 586	51 859	33 418	34 176	23 412	17 297	14 227	13 608	15 859	11 586
Remboursements d'emprunts en devises	-38 419	-43 042	-36 830	-33 607	-29 538	-23 188	-14 826	-17 864	-18 061	-15 299
Encaisse utilisée par les activités de financement	-10 071	-8 410	-3 487	-9 357	-3 915	-2 244	-2 073	-4 543	-4 501	-8 245
AUGMENTATION OU DIMINUTION (-) NETTE DE L'ENCAISSE	1 516	-996	4 721	402	-4 420	5 130	4 044	43	534	1 547
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 175	11 691	10 695	15 416	15 818	11 398	16 528	20 572	20 615	21 149
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 691	10 695	15 416	15 818	11 398	16 528	20 572	20 615	21 149	22 696

TABLEAU 1.5

GOUVERNEMENT DU CANADA
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES ET DES ACTIFS NON FINANCIERS

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—										
Prêts et avances—										
Société d'assurance-dépôts du Canada	460	395								
Société canadienne d'hypothèques et de logement	230	410	223	224	226	218	219	190	200	148
Financement agricole Canada.....	630	836	236	226	578					
Autres.....	24	60	58	-38		63	-28	2	-67	33
	1 344	1 701	517	412	804	281	191	192	133	181
Placements—										
Quote-part des profits annuels	-2 280	-2 506	-2 558	-3 272	-2 479	-2 958	-3 708	-4 853	-5 041	-5 336
Autres éléments du résultat étendu.....										-479
Dividendes.....	1 555	2 566	1 792	1 990	2 078	1 881	1 907	1 944	2 027	2 604
Capitaux propres.....	-103	-152	-27	65	89	-67	-64	-275	-15	-3
	-828	-92	-793	-1 217	-312	-1 144	-1 865	-3 184	-3 029	-3 214
Total	516	1 609	-276	-805	492	-863	-1 674	-2 992	-2 896	-3 033
Moins : montant que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	387	-169	-11	32	-190	43	62	39	63	66
Total	129	1 778	-265	-837	682	-906	-1 736	-3 031	-2 959	-3 099
Autres prêts, placements et avances—										
Placements de portefeuille	59		1					1 225	-101	
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	215	-477	822	-177	185	828	572	171	158	80
Organisations internationales	-553	-561	-303	-590	-459	-349	-72	-253	-224	-491
Administrations provinciales et territoriales	-103	42	-368	-963	385	-249	-2 459	-673	14	285
Autres prêts, placements et avances	-387	-828	-489	-2 541	-2 822	-1 730	-2 681	-1 822	-1 524	-367
Total	-769	-1 824	-337	-4 271	-2 711	-1 500	-4 640	-1 352	-1 677	-493
Moins : provision pour moins-value.....	-2 082	-699	737	-643	-865	-324	-376	6	-915	-387
Total	1 313	-1 125	-1 074	-3 628	-1 846	-1 176	-4 264	-1 358	-762	-106
Total des prêts, placements et avances	1 442	653	-1 339	-4 465	-1 164	-2 082	-6 000	-4 389	-3 721	-3 205
RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES PASSIFS—										
Régimes de retraite du secteur public	3 252	4 950	5 939	839	-2 264	-1 213	1 852	2 019	1 483	3 664
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	756	983	579	1 954	612	564	523	2 182	1 820	1 754
Dû au Régime de pensions du Canada	487	1 222	790	174	379	323	390	-4 712	-2 620	-97
Autres passifs	101	162	252	255	242	672	-154	-579	-567	-185
Total des régimes de retraite et autres passifs ..	4 596	7 317	7 560	3 222	-1 031	346	2 611	-1 090	116	5 136
ACTIFS NON FINANCIERS—										
Immobilisations corporelles.....	-921	-1 327	-1 354	-1 360	-1 512	-1 310	-711	-462	-145	-681
Stocks.....	-188	-150	-141	-140	153	325	-21	609	-350	-113
Charges payées d'avance	-11	-11	-13	-12	-264	106	155	-195	-82	-396
Total des actifs non financiers	-1 120	-1 488	-1 508	-1 512	-1 623	-879	-577	-48	-577	-1 190
AUTRES OPÉRATIONS—										
Impôts à recevoir.....	-1 296	-1 159	-1 483	-5 251	2 967	2 008	-4 356	-5 524	-5 636	-7 379
Autres créances	288	-444	160	528	-258	336	127	223	-327	-817
Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires	-551	1 267	-1 402	-824	-1 139	-934	2 374	1 103	2 316	410
Impôts à payer	2 503	1 264	966	3 221	1 254	-735	-509	2 610	2 752	2 986
Autres passifs	3 859	-599	641	2 206	-5 350	1 621	151	8 813	-1 376	1 683
Total des autres opérations	4 803	329	-1 118	-120	-2 526	2 296	-2 213	7 225	-2 271	-3 117
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES ET DES ACTIFS NON FINANCIERS	9 721	6 811	3 595	-2 875	-6 344	-319	-6 179	1 698	-6 453	-2 376

TABLEAU 1.6

GOUVERNEMENT DU CANADA
ÉTAT DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS DE CHANGE, DE LA DETTE NON ÉCHUE ET DES OPÉRATIONS EN ESPÈCES
(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE—										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes	-1 472	-3 657	-6 775	-9 215	-822	3 818	3 602	2 133	-1 822	-3 737
Fonds monétaire international—Souscriptions	101	-4 854	658	-424	-7	-121	757	945	567	-433
	-1 371	-8 511	-6 117	-9 639	-829	3 697	4 359	3 078	-1 255	-4 170
Moins : Fonds monétaire international—Effets à payer ...	766	-2 693	634	-835	947	623	-336	-453	-1 412	-771
Allocations de droits de tirages spéciaux	18	-118	75	-28		-22	58	89	113	-48
	784	-2 811	709	-863	947	601	-278	-364	-1 299	-819
Total des comptes d'opérations de change.	-2 155	-5 700	-6 826	-8 776	-1 776	3 096	4 637	3 442	44	-3 351
DETTE NON ÉCHUE—										
À payer en monnaie canadienne—										
Obligations négociables	11 586	-1 067	-1 278	1 702	-941	-5 367	-9 354	-11 981	-4 664	-3 652
Bons du Trésor	-23 100	-15 350	2 900	-11 150	5 339	10 371	8 967	13 821	4 398	2 477
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada	-2 701	-2 107	-1 173	-390	-2 133	-1 382	-1 254	-2 250	-1 738	-2 167
Obligations et billets non négociables	-12	607	-511	-79	-82	-19	56	-35	-291	-1 359
	-14 227	-17 917	-62	-9 917	2 183	3 603	-1 585	-445	-2 295	-4 701
À payer en devises	4 167	8 817	-3 412	570	-6 126	-5 891	-599	-4 256	-2 201	-3 713
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	51	454	-1 003	1 334	-2	630	-1 132	-1 285	-1 336	1 167
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés	1 011	70	-1 816	185	-431	-2 654	-354	-732	-438	121
Obligation relative aux contrats de location-acquisition. ...	-11	690	-13	-10	28	44	111	158	-5	169
Total de la dette non échue.	-9 009	-7 886	-6 306	-7 838	-4 348	-4 268	-3 559	-6 560	-6 275	-6 957
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE—										
En monnaie canadienne	11 605	10 664	15 373	15 789	11 351	16 478	20 559	20 607	21 152	22 701
En devises	86	31	43	29	47	50	13	8	-3	-5
Total de l'encaisse.	11 691	10 695	15 416	15 818	11 398	16 528	20 572	20 615	21 149	22 696

GLOSSAIRE

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des trois sources suivantes :

1. *Vocabulaire de la gestion des finances publiques*, Bulletin de terminologie 232, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 2. *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*.
 3. *Glossaire*, site Web du ministère des Finances.
- **actif(s) financier(s) –**
Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment l'encaisse et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.
 - **actifs non financiers –**
Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.
 - **autres éléments du résultat étendu**
Les autres éléments du résultat étendu accumulé comprennent les gains et les pertes non réalisés qui découlent de la variation de la valeur du marché des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente ou des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture.
 - **comptabilité d'exercice intégrale –**
Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.
 - **comptes du Canada –**
Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.
 - **contrat de location-acquisition –**
Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.
 - **contrat de location-exploitation –**
Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.
 - **crédit –**
Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.
 - **déficit accumulé –**
Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.
 - **dette nette –**
Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.
 - **évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité –**
Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. L'évaluation fournit les informations nécessaires pour la détermination des cotisations ou paiements futurs requis et des gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.
 - **excédent –**
Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.
 - **fonds publics –**
Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.
 - **Groupe des Sept (G-7) –**
Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G-7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G-7, renforcent leurs initiatives.
 - **immobilisations corporelles –**
Actifs non financiers ayant une existence matérielle :
i) qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services;
ii) dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et
iii) qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.
 - **Indice des prix à la consommation (IPC) –**
Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

- obligation à rendement réel –
Obligation du gouvernement du Canada assortie d'un intérêt semestriel fondé sur le taux d'intérêt réel. Contrairement aux obligations négociables à intérêt fixe, les paiements d'intérêt sur les obligations à rendement réel tiennent compte des variations de l'indice des prix à la consommation.
- obligation au titre des prestations constituées –
Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêté des comptes.
- obligation contractuelle –
Obligation par écrit envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché.
- paiement de transfert –
Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant :
 - i) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente;
 - ii) ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou
 - iii) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.
- passif éventuel –
Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.
- produit intérieur brut (PIB) –
Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et les services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement.
- provision –
Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.
- régime de retraite à prestations déterminées –
Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.
- société d'État entreprise –
Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.
- swap ou échange financier –
Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).
- Trésor –
Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.
- valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle –
Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-values dont elle a fait l'objet.

SECTION 2

COMPTES PUBLICS DU CANADA
2006-2007

États financiers du gouvernement du Canada et rapport et observations de la vérificatrice générale du Canada

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Préface.....	2.2
Énoncé de responsabilité.....	2.3
Rapport de la vérificatrice générale du Canada.....	2.4
États financiers—	
État des résultats et du déficit accumulé.....	2.5
État de la situation financière.....	2.6
État de la variation de la dette nette.....	2.7
État des flux de trésorerie.....	2.8
Notes afférentes aux états financiers du gouvernement du Canada.....	2.9
Information supplémentaire—	
Observations de la vérificatrice générale du Canada.....	2.32

PRÉFACE DES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le but fondamental de ces états financiers est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ces états financiers présentent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des taxes et des impôts est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le remboursement de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État détenues en propriété exclusive qui sont mandataires de Sa Majesté peuvent aussi emprunter seulement lorsque des lois du Parlement les y autorisent. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un moment donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique, même si de tels emprunts sont quelquefois garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers du gouvernement du Canada comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges, l'excédent et les autres éléments du résultat étendu du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état de la situation financière**, lequel présente l'encaisse et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice, et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre l'excédent annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état présente la mesure dans laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans l'excédent annuel.

Le quatrième est l'**état des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur l'encaisse du gouvernement générée ou utilisée par les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, d'investissement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que les volumes II et III des *Comptes publics du Canada*, fournissent de l'information supplémentaire plus détaillée à l'appui des états financiers. Le rapport de la vérificatrice générale du Canada sur les états financiers ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers présentés dans cette section sont préparés par le gouvernement du Canada conformément aux conventions comptables énoncées à la note 1 afférente aux états financiers, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, et lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception de la modification de convention comptable expliquée à la note 2.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers. Les états financiers sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Les états financiers sont préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale, en vertu de laquelle les actifs comprennent les actifs financiers ainsi que les actifs non financiers, les revenus, incluant les revenus fiscaux, sont inscrits lorsqu'ils sont gagnés, et les charges comprennent les charges à payer et l'amortissement des immobilisations corporelles. L'information comprise dans ces états financiers est fondée, tout en tenant compte de l'importance relative, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement, et obtient des ministères, organismes, sociétés d'État, autres entreprises publiques et autres entités toute l'information supplémentaire requise pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers à la vérificatrice générale du Canada qui les vérifie et fournit une opinion indépendante de vérification à la Chambre des communes. Les fonctions de la vérificatrice générale du Canada à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*. De l'information supplémentaire est présentée dans les observations de la vérificatrice générale du Canada à la fin de la présente section.

Chaque année, les états financiers sont déposés à la Chambre des communes par l'entremise des *Comptes publics du Canada* et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut avoir à l'égard des états financiers et de l'opinion de vérification qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

*Le secrétaire du Conseil du Trésor
du Canada,*

Le sous-ministre des Finances,

*Le sous-receveur général
du Canada,*



WAYNE G. WOUTERS



ROBERT A. WRIGHT



FRANÇOIS GUIMONT



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

**RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE
SUR LES
ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

À la Chambre des communes

J'ai vérifié l'état de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2007 et les états des résultats et du déficit accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification, comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables énoncées par le gouvernement et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis, à l'exception de la modification de convention comptable expliquée à la note 2 afférente aux états financiers, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D'autres informations et commentaires sur les états financiers et sur le présent rapport sont présentés dans mes observations à la fin de la section 2 du volume I des *Comptes publics du Canada 2007*.

La vérificatrice générale du Canada,

Handwritten signature of Sheila Fraser in cursive.

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 24 août 2007

GOUVERNEMENT DU CANADA

État des résultats et du déficit accumulé
Exercice clos le 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	2007		2006
	Budget (note 3)	Réel	Réel
REVENUS			
REVENUS FISCAUX —			
Revenus d'impôt sur le revenu —			
Des particuliers	109 275	110 477	103 691
Des sociétés	35 345	37 745	31 724
Autres revenus d'impôt sur le revenu	4 370	4 877	4 529
Total des revenus d'impôt sur le revenu	148 990	153 099	139 944
Autres taxes et droits —			
Taxe sur les produits et services	29 845	31 296	33 020
Taxes sur l'énergie	5 325	5 128	5 076
Droits de douane à l'importation	3 610	3 704	3 330
Autres taxes et droits d'accise	4 640	5 189	4 730
Total des autres taxes et droits	43 420	45 317	46 156
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	192 410	198 416	186 100
COTISATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI	16 125	16 789	16 535
AUTRES REVENUS —			
Revenus des sociétés d'État	6 723	7 503	7 198
Autres revenus de programmes	10 124	11 544	10 356
Revenus des opérations en devises	1 768	1 714	2 014
TOTAL DES AUTRES REVENUS	18 615	20 761	19 568
TOTAL DES REVENUS	227 150	235 966	222 203
CHARGES (note 4)			
PAIEMENTS DE TRANSFERT —			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	30 625	30 284	28 992
Autres paliers de gouvernement	40 075	42 514	40 815
Prestations d'assurance-emploi	14 580	14 084	14 417
Prestations pour enfants	11 140	11 214	9 200
Autres paiements de transfert	27 600	26 844	24 893
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	124 020	124 940	118 317
AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES —			
Charges des sociétés d'État	6 875	7 211	7 195
Défense nationale	15 495	15 732	15 034
Tous les autres ministères et organismes	42 415	40 386	34 667
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES	64 785	63 329	56 896
TOTAL DES CHARGES DE PROGRAMMES	188 805	188 269	175 213
FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE	34 788	33 945	33 772
TOTAL DES CHARGES	223 593	222 214	208 985
EXCÉDENT ANNUEL	3 557	13 752	13 218
DÉFICIT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	481 499	481 499	494 717
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (notes 2 et 5)		479	
DÉFICIT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (notes 2 et 5)	477 942	467 268	481 499

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

GOUVERNEMENT DU CANADA

État de la situation financière
au 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	2007	2006
PASSIFS		
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER —		
Créditeurs et charges à payer.....	50 730	48 263
Impôts à payer.....	41 388	38 402
Passif environnemental (note 15).....	6 062	5 861
Intérêts et dette échue.....	7 516	7 875
Provision pour garanties (note 15).....	815	1 031
TOTAL DES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER.....	106 511	101 432
DETTE PORTANT INTÉRÊT —		
Dette non échue (note 6).....	414 192	421 149
Régimes de retraite et autres passifs —		
Régimes de retraite du secteur public (note 7).....	134 726	131 062
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants (note 7).....	45 123	43 369
Autres passifs (note 8).....	5 211	5 493
<i>Total des régimes de retraite et autres passifs.....</i>	<i>185 060</i>	<i>179 924</i>
TOTAL DE LA DETTE PORTANT INTÉRÊT.....	599 252	601 073
TOTAL DES PASSIFS.....	705 763	702 505
ACTIFS FINANCIERS		
ENCAISSE ET CRÉANCES —		
Encaisse.....	22 696	21 149
Impôts à recevoir (note 9).....	66 492	59 113
Autres créances (note 9).....	3 398	2 581
TOTAL DE L'ENCAISSE ET DES CRÉANCES.....	92 586	82 843
COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE (note 10).....	44 178	40 827
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES —		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (notes 2, 5, 11 et 15).....	23 683	20 584
Autres prêts, placements et avances (note 12).....	21 411	21 305
TOTAL DES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES.....	45 094	41 889
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS.....	181 858	165 559
DETTE NETTE.....	523 905	536 946
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13).....	49 036	48 355
Stocks.....	5 988	5 875
Charges payées d'avance.....	1 613	1 217
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS.....	56 637	55 447
DÉFICIT ACCUMULÉ (note 5).....	467 268	481 499
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL (notes 14 et 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.
On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

GOUVERNEMENT DU CANADA

État de la variation de la dette nette
Exercice clos le 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	2007		2006
	Budget (note 3)	Réel	Réel
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	536 946	536 946	549 587
VARIATION DE LA DETTE NETTE AU COURS DE L'EXERCICE —			
EXCÉDENT ANNUEL	-3 557	-13 752	-13 218
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES —			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 885	4 789	4 046
Amortissement des immobilisations corporelles	-4 092	-3 807	-3 904
Produits de cession d'immobilisations corporelles	-100	-202	-146
Perte nette (-) ou gain net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements		-99	149
TOTAL DE LA VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES	693	681	145
VARIATION DUE AUX STOCKS		113	350
VARIATION DUE AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE		396	82
DIMINUTION NETTE DE LA DETTE NETTE DUE AU FONCTIONNEMENT ..	-2 864	-12 562	-12 641
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (notes 2, 5 et 11)		-479	
DIMINUTION NETTE DE LA DETTE NETTE	-2 864	-13 041	-12 641
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	534 082	523 905	536 946

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.
On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume

GOUVERNEMENT DU CANADA

État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT —		
EXCÉDENT ANNUEL	13 752	13 218
Éléments sans effet sur l'encaisse —		
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	-5 336	-5 041
Amortissement des immobilisations corporelles	3 807	3 904
Perte nette ou gain net (-) sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements	99	-149
Variation des stocks et charges payées d'avance	-509	-431
Variation des régimes de retraite et autres passifs	5 136	116
Variation des comptes d'opérations de change	-3 351	44
Variation nette des autres comptes	-1 508	-3 192
ENCAISSE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	12 090	8 469
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS —		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-4 789	-4 046
Produit de cession d'immobilisations corporelles	202	146
ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-4 587	-3 900
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT —		
Remboursements nets provenant des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	2 783	2 145
Émissions d'autres prêts, placements et avances	-16 969	-6 861
Remboursements d'autres prêts, placements et avances	16 475	5 182
ENCAISSE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2 289	466
TOTAL DE L'ENCAISSE GÉNÉRÉE AVANT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	9 792	5 035
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT —		
Émissions d'emprunts en monnaie canadienne	369 354	363 824
Remboursements d'emprunts en monnaie canadienne	-373 886	-366 123
Émissions d'emprunts en devises	11 586	15 859
Remboursements d'emprunts en devises	-15 299	-18 061
ENCAISSE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-8 245	-4 501
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	1 547	534
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	21 149	20 615
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	22 696	21 149
RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE		
Encaisse utilisée pour les intérêts	20 026	19 810

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) dans d'autres sections de ce volume.

Notes afférentes aux états financiers du gouvernement du Canada

1. Sommaire des principales conventions comptables

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend tous les ministères, organismes, sociétés, organisations et fonds qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. Toutes les organisations désignées comme ministères ou sociétés d'État dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* sont incluses dans le périmètre comptable. D'autres organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* peuvent également rencontrer la définition de contrôle et elles sont alors incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans les présents états financiers, sauf pour ce qui est des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, lesquelles ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités. Ces sociétés sont présentées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le Régime de pensions du Canada est exclu du périmètre comptable parce que les changements au Régime nécessitent l'accord de deux tiers des provinces participantes, et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Méthode de comptabilité

Ces états financiers sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le gouvernement comptabilise tous les revenus et toutes les charges selon la comptabilité d'exercice. Les actifs sont inscrits au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les passifs et les obligations financières envers des tiers sont inscrits au montant estimatif payable ultimement. Autant les actifs financiers que non financiers sont présentés à l'état de la situation financière. Les actifs non financiers

sont passés en charges par le biais de l'amortissement ou au moment de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dette nette du gouvernement, mais par contre, ils sont déduits de la dette nette pour établir le déficit accumulé. Les autres éléments du résultat étendu qui découlent de la présentation des sociétés d'État entreprises selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation sont exclus du calcul de l'excédent annuel du gouvernement et sont inscrits directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.

Revenus

Les revenus fiscaux sont des opérations sans contrepartie qui proviennent d'opérations d'échange entre des tiers. Ils sont constatés selon la comptabilité d'exercice, dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu. Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services domestiques sont constatés au moment de la vente des produits ou la prestation des services et sont présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé, déduction faite des crédits d'impôt. Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés lorsque le contribuable vend les marchandises taxables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus fiscaux sont évalués à partir des montants cotisés et des estimations des montants non cotisés établies en fonction des encaissements. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts non déclarés.

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir et impôts à payer à l'état de la situation financière. Ces montants comprennent également des créances et des créditeurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les cotisations d'assurance-emploi.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans l'exercice au cours duquel la rémunération assurable est gagnée.

Charges

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges lorsque le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, lorsque le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non récurrent, en autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, pour les prêts, placements et avances et pour les stocks périmés. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Les primes et escomptes à l'émission de la dette publique sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du terme des titres respectifs. L'amortissement correspondant est comptabilisé dans les frais de la dette publique.

Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétroactivement d'une manière systématique et rationnelle pour estimer les coûts d'origine approximatifs.

Les stocks sont constitués de pièces et fournitures qui seront utilisées dans la prestation des programmes et qui ne sont pas destinées à la revente. Les stocks sont évalués au coût. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible ont été évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer le coût d'origine selon l'information disponible.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves indiennes, le coût des œuvres d'art et des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition. De plus, les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers du gouvernement.

Comptes d'opérations de change

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont inscrits au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont enregistrés à la date du règlement des opérations. Des réductions pour refléter une baisse de valeur durable de la juste valeur des titres sont incluses dans les revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé. Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international sont inscrites au coût.

Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances sont initialement enregistrés au coût et sont ajustés pour refléter les conditions avantageuses des prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt et la partie de ces prêts qui devrait être recouvrée au moyen de crédits ultérieurs.

Par la suite, une provision pour moins-value est appliquée afin de réduire la valeur comptable des prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Pour les prêts aux gouvernements étrangers incluant les pays en développement, la provision est établie d'après le relevé et l'évaluation par le gouvernement des pays ayant officiellement demandé de l'aide concernant le service de la dette, d'après les pertes éventuelles estimatives du solde du portefeuille et d'après l'évolution de la situation économique des pays souverains débiteurs.

Pour les prêts, placements et avances aux organisations internationales, une provision est établie en fonction des conditions avantageuses dont ils sont assortis et de la possibilité de les recouvrer.

Régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants

Les droits des employés de recevoir des prestations de retraite ou autres avantages futurs pour employés et anciens combattants sont comptabilisés selon une méthode actuarielle. Cette évaluation vise à déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Lorsque les données réelles diffèrent des estimations, les redressements nécessaires sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés visés.

Passif éventuel

Le passif éventuel, incluant les provisions pour pertes sur garanties d'emprunts, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont enregistrés. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

En ce qui concerne les garanties d'emprunts, le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie du prêt, de l'historique des pertes et des conditions existantes en date de la préparation des états financiers. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges dans l'exercice.

Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés et des sites touchés par des munitions explosives non explosées ainsi que les coûts estimatifs du déclassement des installations nucléaires. Pour les sites contaminés et les sites touchés par des munitions explosives non explosées, un passif et une charge sont comptabilisés selon les meilleures estimations de la direction lorsque la contamination survient ou lorsque le gouvernement est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. Si l'obligation du gouvernement d'engager ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Pour le déclassement des installations nucléaires, le passif reflète la valeur actualisée des coûts prévus du déclassement et de la remise en état des sites. Le passif est majoré chaque exercice pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, ajusté en fonction des changements dans les estima-

tions des coûts de la direction, et diminué des dépenses réelles engagées.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de change, de la dette en devises et des accords d'échange sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre d'autres revenus des opérations en devises. Les gains et les pertes nets liés aux prêts consentis aux États souverains sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts à titre d'autres revenus de programmes. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises par les ministères sont présentés en contrepartie des charges de programmes des ministères à titre d'autres charges de programmes.

Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers oblige le gouvernement à effectuer des estimations et à poser des hypothèses ayant une incidence sur les actifs, les passifs, les revenus et les charges inscrits aux états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation de ces états, le gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Certaines des estimations les plus importantes utilisées dans les présents états financiers touchent la comptabilisation selon la comptabilité d'exercice des revenus fiscaux et des créances et créditeurs correspondants, y compris le passif au titre des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts, placements et avances, les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants, les paiements futurs liés aux passifs éventuel et environnemental et les paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.

Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

2. Modification de convention comptable

En 2006-2007, le gouvernement a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant l'inscription des autres éléments du résultat étendu qui découlent de la comptabilisation par les sociétés d'État entreprises de certains gains non réalisés ou de certaines pertes non réalisées sur les instruments financiers.

Les autres éléments du résultat étendu ne sont pas pris en compte dans le bénéfice net des sociétés. Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, ils sont, par conséquent, exclus du calcul de l'excédent annuel du gouvernement. Ils sont cependant inscrits directement à l'état du déficit accumulé et à l'état de la variation de la dette nette du gouvernement.

Cette modification de convention comptable a donné lieu à une augmentation de 479 millions de dollars de la valeur des prêts, placements et avances des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques présentés à l'état de la situation financière et à une diminution correspondante du solde du déficit accumulé et du solde de la dette nette du gouvernement.

3. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

i. Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Des mandats spéciaux ont été utilisés entre le 29 novembre 2005 et le 15 mai 2006 à la suite de la dissolution du Parlement pour la tenue d'une élection générale. En 2006-2007, un mandat spécial de 11 470 millions de dollars a été établi pour la période du 1^{er} avril 2006 au 15 mai 2006. Trois mandats spéciaux totalisant des pouvoirs de dépenser de 4 178 millions de dollars ont été établis en 2005-2006. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi. Ces montants sont donc inclus dans les autorisations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de son budget et des présents états financiers. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice

partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations suivantes :

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement, incluant les mandats spéciaux	75 825	70 379
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois	117 242	121 198
Total des dépenses budgétaires autorisées . . .	193 067	191 577
Moins : les montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et les montants devenus périmés, nets des montants dépassés	7 150	6 115
Total utilisé	185 917	185 462
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale	36 297	23 523
Total des charges	222 214	208 985

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau qui précède diffère du total des charges inscrites à l'état des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les pouvoirs de dépenser sont présentés selon une comptabilité d'exercice partielle, tandis que l'état des résultats et du déficit accumulé est préparé selon la comptabilité d'exercice intégrale. Les opérations de certains comptes dotés d'autorisations non budgétaires de dépenser distinctes et de certaines sociétés d'État ou autres entités contrôlées sont consolidées dans les états financiers du gouvernement, mais ne sont pas comprises dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les paiements de transfert à des organisations comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisés contre une autorisation budgétaire de dépenser au cours de l'exercice où ils sont versés à l'organisation, mais ils ne sont comptabilisés comme une charge consolidée que lorsqu'ils sont versés au bénéficiaire ultime à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 104 859 millions de dollars (86 141 millions de dollars en 2006) ont été autorisées au titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 1 311 millions de dollars a été utilisé (2 193 millions de dollars en 2006), un montant de 58 millions de dollars est devenu périmé (50 millions de dollars en 2006) et un montant de 103 490 millions de dollars est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs (83 897 millions de dollars en 2006).

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) concernant la provenance et l'utilisation des autorisations et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des *Comptes publics du Canada*.

ii. *Dépassement des pouvoirs de dépenser*

Au cours de l'exercice, le crédit 30 de l'Office national de l'énergie a été dépassé de moins de 850 000 \$.

La subvention du Service correctionnel—Indemnisation des détenus des pénitenciers en cas d'accidents et la subvention de la Gendarmerie royale du Canada—Paiements, sous forme d'indemnités pour accidents du travail, versés aux survivants de membres de la Gendarmerie royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions ont été dépassées de moins de 500 000 \$ chacune.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) concernant le dépassement des crédits et des autorisations dans les sections ministérielles du volume II des *Comptes publics du Canada*.

iii. *Pouvoirs d'emprunter*

Le gouvernement ne peut emprunter que si le Parlement l'y autorise. Une autorisation du Parlement est disponible pour emprunter jusqu'au montant requis pour refinancer la dette contractée sur les marchés financiers qui arrive à échéance au cours d'un exercice. Une autorisation permanente de 4 000 millions de dollars est, de plus, disponible en vertu de la *Loi sur le pouvoir d'emprunt pour 1996-1997*. L'autorisation de 4 000 millions de dollars n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2006-2007 et demeure disponible pour les exercices ultérieurs.

iv. *Comparaison des résultats et du budget*

Les chiffres du budget mentionnés à l'état des résultats et du déficit accumulé et à l'état de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés initialement pour l'exercice 2006-2007 dans le budget de mai 2006 (Budget 2006). Dans le Budget 2006, les montants budgétisés sont présentés pour la première fois sur la même base brute que celle utilisée dans les états financiers du gouvernement, et il n'est donc plus nécessaire de présenter un rapprochement des montants budgétisés initialement et des montants présentés dans ces états financiers. Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget 2006, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent.

4. Charges

Les charges apparaissant à l'état des résultats et du déficit accumulé se détaillent comme suit :

i. *Paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement*

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	28 640	27 225
Accords fiscaux	13 033	12 381
Autres principaux transferts	4 018	3 940
Paiements de remplacement pour programmes permanents ⁽¹⁾	-3 177	-2 731
Total des charges	42 514	40 815

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

⁽¹⁾ Ces montants représentent une réduction des paiements de transfert à une province ayant conclu une entente en vertu de laquelle le gouvernement fédéral accorde un abattement de l'impôt sur le revenu des particuliers de cette province.

ii. *Autres paiements de transfert par portefeuille ministériel*

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Affaires étrangères et Commerce international	4 004	3 357
Affaires indiennes et du Nord canadien	5 161	5 448
Agriculture et Agroalimentaire	3 122	2 595
Industrie	2 388	2 204
Patrimoine canadien	1 158	1 026
Ressources humaines et Développement des compétences	1 918	2 193
Santé	2 514	2 080
Transports	1 068	1 313
Autres portefeuilles ministériels et provisions	5 511	4 677
Total des charges	26 844	24 893

Certaines données comparatives ont été reclassées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

iii. *Autres charges de programmes par portefeuille ministériel, excluant la Défense nationale et les charges des sociétés d'État*

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Affaires étrangères et Commerce international	1 959	1 800
Affaires indiennes et du Nord canadien	1 171	911
Agence du revenu du Canada ⁽¹⁾	6 769	3 998
Agriculture et Agroalimentaire	1 618	1 599
Conseil du Trésor	1 911	1 757
Environnement	1 440	1 514
Industrie	2 259	2 145
Justice	1 148	1 099
Pêches et Océans	1 560	1 489
Ressources humaines et Développement des compétences	3 223	3 059
Ressources naturelles	1 042	819
Santé	3 313	2 130
Sécurité publique et Protection civile	7 367	6 647
Travaux publics et Services gouvernementaux	2 724	2 484
Autres portefeuilles ministériels et provisions	2 882	3 216
Total des charges	40 386	34 667

Certaines données comparatives ont été reclassées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

⁽¹⁾ Comprend une provision pour mauvaises créances de 3 529 millions de dollars (809 millions de dollars en 2006).

iv. *Frais de la dette publique*

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue —		
Intérêts sur la dette non échue	15 027	15 841
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor	4 797	3 524
Amortissement de primes, escomptes et commissions sur toutes les autres dettes	1 359	1 790
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts	95	77
Total	21 278	21 232
Charges d'intérêts relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés	12 137	12 002
Autres	530	538
Total des frais de la dette publique	33 945	33 772

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 3 de ce volume.

v. *Charges par type de ressources utilisées pour le fonctionnement*

L'état des résultats et du déficit accumulé et les tableaux précédents présentent le détail des charges par ministère, ce qui représente les charges engagées pour chacune des principales fonctions du gouvernement. Le tableau suivant présente le détail de ces charges selon les principaux articles de charges :

Articles de charges	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Paiements de transfert	124 940	118 317
Autres charges de programmes —		
Sociétés d'État ⁽¹⁾	6 851	6 625
Personnel	32 923	28 967
Transports et communications	2 749	2 425
Information	284	263
Services professionnels et spéciaux	6 712	6 173
Location	1 471	1 314
Services de réparation et d'entretien	2 311	2 136
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 671	2 578
Autres subventions et charges	3 282	2 342
Charges d'amortissement	3 807	3 904
Perte sur cession de biens	268	169
Total des autres charges de programmes	63 329	56 896
Total des charges de programmes	188 269	175 213
Frais de la dette publique	33 945	33 772
Total des charges	222 214	208 985

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) sur le rapprochement des articles de charges et des articles de dépenses à la section 3 de ce volume et plus de précisions (non vérifiées) sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

⁽¹⁾ Ce montant diffère des charges présentées à l'état des résultats et du déficit accumulé dû au fait que les charges d'amortissement et la perte sur cession de biens des sociétés d'État consolidées sont présentées avec les articles de charges correspondants.

vi. *Opérations importantes**Paiements de transfert*

Dans le Budget 2007, le gouvernement a annoncé divers transferts non récurrents pour des initiatives comme les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et la formation, ainsi que l'environnement. Les transferts les plus importants comprennent un transfert de 1 519 millions de dollars pour la création du Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques et des transferts totalisant 1 226 millions de dollars pour la création de fiducies avec les provinces et les territoires relativement aux garanties de temps d'attente pour les patients, à l'enseignement postsecondaire et la formation, lesquels ont été inscrits aux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement. La *Loi d'exécution du budget* autorisant les versements aux fiducies et aux bénéficiaires des paiements de transferts a reçu l'approbation du Parlement en juin 2007.

Accord sur le bois d'œuvre résineux

Au cours de l'exercice, le gouvernement a conclu l'accord sur le bois d'œuvre résineux (ABR) entre le Canada et les États-Unis et la *Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre* (la Loi) a reçu la sanction royale. À la suite de cet accord, les États-Unis ont remboursé les dépôts sur les droits et les revenus d'intérêts courus aux exportateurs canadiens. Différentes composantes de l'ABR et de la Loi sont entrées en vigueur au cours de l'exercice, incluant le paiement de 1 000 millions de dollars US à certaines parties aux États-Unis (intérêts américains) et un droit sur les remboursements des dépôts sur les droits pour financer le paiement aux intérêts américains.

Pour accélérer le paiement aux exportateurs canadiens du remboursement des dépôts sur les droits, on a établi un mécanisme par lequel un exportateur pouvait choisir de recevoir un paiement anticipé du gouvernement du Canada et le gouvernement obtenait le droit de recevoir, et il a reçu, le remboursement du dépôt sur les droits. L'exportateur recevait alors une portion du montant, et le solde était remis aux intérêts américains. Les exportateurs qui ont reçu leurs remboursements directement du gouvernement des États-Unis se sont vus imposer un droit par le gouvernement du Canada pour financer le paiement du solde dû aux intérêts américains. Au 31 mars 2007, tous les montants avaient été reçus du gouvernement des États-Unis.

De plus, des provisions de la Loi prévoient maintenant un droit à l'exportation à être prélevé lors de l'exportation de bois d'œuvre résineux aux États-Unis, ainsi que le paiement aux provinces des droits à l'exportation nets après la déduction des montants spécifiés dans la Loi.

5. Déficit accumulé

Les opérations des sociétés d'État consolidées, d'autres entités contrôlées par le gouvernement et de certains comptes à fins déterminées sont comprises dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus de ces comptes à fins déterminées soient identifiés et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces revenus. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs de ces comptes. Le tableau suivant présente les soldes de ces comptes consolidés et l'avoir des sociétés d'État consolidées et autres entités consolidées qui sont inclus dans le déficit accumulé:

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Déficit accumulé, excluant les comptes consolidés et autres éléments du résultat étendu accumulé	527 070	538 332
Comptes consolidés —		
Compte d'assurance-emploi	-54 119	-50 816
Autres comptes d'assurance	-25	54
Autres comptes consolidés	-301	-303
	472 625	487 267
Sociétés d'État consolidées et autres entités consolidées	-4 878	-5 768
Autres éléments du résultat étendu accumulé	-479	
Déficit accumulé	467 268	481 499

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 4 de ce volume.

Au cours de l'exercice, les sociétés d'État entreprises, lesquelles sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, ont mis en application une nouvelle norme comptable en vertu de laquelle certains gains non réalisés ou certaines pertes non réalisées sur les instruments financiers sont inscrits comme autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu accumulé comprennent les gains et les pertes non réalisés qui découlent de la variation de la valeur du marché des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente ou des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture. Ces gains et ces pertes non réalisés sont pris en compte dans les autres éléments du résultat étendu, mais sont exclus du calcul du bénéfice net des sociétés. À la suite de la mise en œuvre de la nouvelle norme, les états financiers de ces sociétés d'État entreprises incluent un ajustement transitoire qui représente l'ajustement de la valeur comptable antérieure des instruments financiers disponibles à la vente détenus par les sociétés.

Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les autres éléments du résultat étendu des sociétés d'État entreprises sont donc exclus du calcul de l'excédent annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont inscrits directement contre le déficit accumulé du gouvernement. Au moment où ces gains et ces pertes se matérialisent, les montants correspondants seront comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice en cours. Le tableau ci-dessous présente les variations des autres éléments du résultat étendu accumulé :

	(en millions de dollars)
	2007
Ajustement transitoire	527
Variation nette des gains et des pertes (-) non réalisés sur les instruments financiers disponibles à la vente	-48
Autres éléments du résultat étendu	479
Autres éléments du résultat étendu accumulé à la fin de l'exercice	479

6. Dette non échue et autres instruments financiers

i. Dette non échue

La dette non échue comprend les éléments suivants :

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Dette contractée sur les marchés —		
Payable en monnaie canadienne	408 474	413 175
Payable en devises	10 372	14 085
Total	418 846	427 260
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	-1 091	-2 258
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés	-6 659	-6 780
Obligation relative aux contrats de location-acquisition	3 096	2 927
Total	414 192	421 149

Les escomptes non amortis découlent des bons du Trésor et des bons du Canada qui sont émis à escompte au lieu de porter intérêt. Les escomptes ou primes découlent également du programme de rachat des obligations du gouvernement et de l'émission de la dette sur les marchés, lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère du produit reçu. La partie non amortie représente le montant n'ayant pas encore été constaté à titre de frais de la dette publique.

Le tableau suivant présente l'échéance contractuelle et les taux d'intérêt des émissions de dette par devise et par catégorie d'instruments à leur valeur nominale (en dollars canadiens) :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)									
	Obligations négociables			Bons du Trésor	Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada ⁽²⁾	Bons du Canada		Billets		Total
	\$ CA	\$ US	Autres ⁽¹⁾			Obligations et billets non négociables ⁽³⁾	\$ US	Billets du Canada ⁽⁴⁾ et eurobillets à moyen terme ⁽⁵⁾		
2008	26 728		368	134 100	1 909	700	1 847	86	165 738	
2009	29 025	2 887	3 154		2 954	520		490	39 030	
2010	19 882	182			870	71		1 542	22 547	
2011	17 881				1 186	425			19 492	
2012	20 569				962	16			21 547	
2013 et ultérieurs	143 824	61			7 294	11			151 190	
	257 909	3 130	3 522	134 100	15 175	1 743	1 847	2 118	419 544	
Moins : titres détenus par le gouvernement sur la dette non échue ⁽⁶⁾	427	245		26					698	
Total de la dette contractée sur les marchés	257 482	2 885	3 522	134 074	15 175	1 743	1 847	2 118	418 846	
Nature du taux d'intérêt ⁽⁷⁾	Fixe ⁽⁸⁾	Fixe	Fixe ⁽¹⁾	Variable	Variable	Fixe	Variable	Fixe ⁽⁹⁾		
Taux d'intérêt effectif annuel pondéré incluant les accords d'échange	5,24	5,39	4,91	4,20	3,54	10,37	5,11	3,92		
Fourchette des taux d'intérêt	2,75-13,00	4,96-9,70	4,87-5,11	4,10-4,55	2,30-8,50	9,12-11,33	4,98-5,18	1,90-5,07		

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

(1) Comprend des obligations négociables de 3 154 millions de dollars émises en euros.

(2) Comprend 8 764 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada remboursables à vue.

(3) Représente 1 743 millions de dollars de bons émis au Régime de pensions du Canada.

(4) Comprend un billet du Canada de 490 millions de dollars émis en yens japonais.

(5) Comprend des eurobillets à moyen terme émis en euros, dollars US et yens japonais.

(6) Comprend 245 millions de dollars de titres détenus pour le remboursement de la dette non échue.

(7) Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords d'échange.

(8) Comprend des obligations à rendement réel rajustées en fonction de l'indice des prix à la consommation.

(9) Comprend des billets à moyen terme ayant des taux variables.

ii. Instruments financiers dérivés

a) Accords d'échange

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars US et en d'autres devises. Le gouvernement s'est engagé dans des accords d'échange de taux d'intérêt et de devises

afin de faciliter la gestion de la structure de la dette. Dans le cas des accords d'échange de taux d'intérêt, le financement de taux d'intérêt fixes a été converti à des taux variables selon les taux d'acceptation bancaire ou taux interbancaires

offerts à Londres (TIOL). Dans le cas des accords d'échange de devises, la dette en dollars canadiens et en devises a été convertie en dollars US ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions d'échange du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance. Le gouvernement ne s'engage pas dans des accords d'échange à des fins de spéculation.

Les intérêts payés ou à payer et les intérêts reçus ou à recevoir sur toutes les opérations d'échange sont enregistrés

à titre de frais de la dette publique. Les profits ou pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des accords d'échange sont présentés dans le compte de réévaluation des accords d'échange de devises et constatés à titre de revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau suivant présente les échanges ayant des montants contractuels et des montants nominaux de référence non réglés au 31 mars :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)			
	2007		2006	
	Échanges de taux d'intérêt \$ CA	Échanges de devises \$ CA	Échanges de taux d'intérêt \$ CA	Échanges de devises \$ CA
2007				2 347
2008	29	5 453	30	2 983
2009	1 386	2 705	1 401	2 654
2010		3 578		3 380
2011		2 744		2 571
2012		2 262		1 400
2013 et ultérieurs		16 314		10 882
	1 415	33 056	1 431	26 217

b) *Risque de crédit inhérent aux accords d'échange*

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une notation financière d'au moins deux agences d'évaluation du crédit reconnues, dont l'une doit être Standard & Poor's ou Moody's. L'établissement doit avoir une notation financière équivalente à au moins A- au moment de l'entrée en vigueur de l'accord.

Le gouvernement n'assume aucune concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte de crédit d'une contrepartie en ce qui a trait aux accords d'échange.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des accords d'échange répartis en fonction des notations déterminées par Standard & Poor's :

Standard & Poor's	(en millions de dollars)	
	2007	2006
AA+	9 649	2 896
AA	6 170	5 855
AA-	16 086	13 593
A+	2 393	5 304
A	173	
	34 471	27 648

iii. *Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change*

Les risques de taux d'intérêt et risques de change sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la structure de durée et la devise des actifs du Compte du fonds des changes (CFC) et les emprunts en devises connexes du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2007, les actifs du CFC et les emprunts servant à financer ces actifs étaient efficacement jumelés, ce qui signifie que la plupart des variations de prix affecteraient également les deux côtés de l'état de la situation financière. Les actifs du Fonds monétaire international sont seulement partiellement jumelés puisqu'ils sont libellés en droits de tirage spéciaux.

Les actifs et passifs en devises du gouvernement du Canada sont détenus principalement dans trois portefeuilles de devises, soit le dollar US, l'euro et le yen japonais. Au 31 mars 2007, une hausse de 1 pour cent du dollar canadien par rapport au dollar US, à l'euro et au yen japonais aurait donné lieu à une perte de change de 19 millions de dollars résultant des risques non jumelés du portefeuille en dollars US et à une perte de change de 4 millions de dollars résultant des risques non jumelés du portefeuille en euros. Au 31 mars 2007, le portefeuille en yens japonais était jumelé en terme de sa position de change.

iv. *Obligation relative aux contrats de location-acquisition*

L'obligation totale du gouvernement en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2007 s'élève à 3 096 millions de dollars (2 927 millions de dollars en 2006). Les intérêts de 187 millions de dollars (185 millions de dollars en 2006) liés à l'obligation relative aux contrats de location-acquisition sont compris dans les charges et font partie des frais de la dette publique. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces baux se résument ainsi :

Exercice d'échéance	(en millions de dollars)
2008.....	408
2009.....	378
2010.....	368
2011.....	363
2012.....	336
2013 et ultérieurs.....	3 531
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de baux.....	5 384
Moins : intérêt théorique au taux moyen de 6,9 pour cent.....	2 288
Obligation relative aux contrats de location-acquisition.....	3 096

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

v. *Juste valeur des instruments financiers*

a) *Actifs financiers et passifs*

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs. Les justes valeurs sont des estimations du gouvernement et sont habituellement calculées selon les conditions du marché à un moment précis, là où un marché existe. Les justes valeurs des instruments à court terme ou non négociables sont présumées correspondre à leurs valeurs comptables. Les justes valeurs peuvent ne pas refléter les conditions futures du marché ni les valeurs réelles qu'il serait possible d'obtenir si les titres étaient échangés sur le marché. Les calculs sont de nature subjective et comprennent des incertitudes inhérentes en raison de l'imprévisibilité des événements futurs.

	(en millions de dollars)					
	2007			2006		
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart	Valeur comptable	Juste valeur	Écart
Actifs financiers —						
Encaisse et créances.....	92 586	92 586		82 843	82 843	
Comptes d'opérations de change.....	44 178	44 059	-119	40 827	40 766	-61
Prêts, placements et avances, excluant les placements dans les sociétés d'État entreprises.....	24 740	24 740		24 749	24 749	
Passifs —						
Créditeurs et charges à payer.....	106 511	106 511		101 432	101 432	
Dette non échue.....	414 192	446 605	-32 413	421 149	455 905	-34 756
Régimes de retraite du secteur public.....	134 726	132 685	2 041	131 062	127 585	3 477
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants.....	45 123	62 830	-17 707	43 369	56 929	-13 560
Autres passifs.....	5 211	5 211		5 493	5 493	
Excédent de la juste valeur nette sur la valeur comptable.....			-48 198			-44 900

Les justes valeurs ont été déterminées selon les méthodes et hypothèses suivantes :

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont présumées être équivalentes à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments et des provisions qui en diminuent les valeurs comptables. Ils comprennent l'encaisse, les impôts à recevoir et autres créances, les créditeurs et charges à payer, les impôts à payer, et les intérêts et la dette échue.

La juste valeur des titres et des réserves d'or détenus dans les comptes d'opérations de change est établie en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. Les créances et obligations financières auprès du Fonds monétaire international libellées en devises sont présentées en équivalents de dollars canadiens au 31 mars, ce qu'on présume correspondre à leur juste valeur.

La juste valeur des prêts aux sociétés d'État entreprises est généralement établie en utilisant leur valeur comptable. La juste valeur des placements de portefeuille ou placements temporaires est établie en utilisant les cotes des marchés boursiers ou toute autre information disponible.

La juste valeur des autres prêts, placements et avances est présumée correspondre à leur valeur comptable puisque des provisions sont utilisées pour en ramener la valeur comptable à des montants qui se rapprochent de leur valeur de réalisation estimative.

La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens, des eurobilletts à moyen terme et des billets du Canada est établie en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus calculée au moyen des taux de change et d'intérêt sur le marché à la fin de l'exercice. La juste valeur des obligations émises au Régime de pensions du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, lesquels sont fondés sur des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et de leurs clauses de renouvellement. La juste valeur des autres instruments qui composent la dette non échue est présumée correspondre à leur valeur comptable, en raison de leur courte durée ou de leur nature non négociable.

La juste valeur des obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants est présumée correspondre à la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées, après déduction de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite, laquelle est établie à partir des cotes du marché pour les placements et de la valeur actualisée pour les autres actifs des régimes.

b) Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence en vigueur au 31 mars :

	(en millions de dollars)			
	2007		2006	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Échanges de taux d'intérêt et de devises	34 471	1 734	27 648	2 718

La juste valeur des accords d'échange correspond au montant estimatif que le gouvernement devrait recevoir ou payer selon les conditions de marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus pour les accords d'échange calculée au moyen des taux de change et d'intérêt sur le marché à la fin de l'exercice. Selon que la juste valeur est positive ou négative, le gouvernement devrait recevoir ou verser un paiement si on mettait un terme à ces opérations.

7. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et anciens combattants

Le gouvernement parraine des régimes de retraite à prestations déterminées couvrant presque tous ses employés de la fonction publique, ainsi que ceux des sociétés de la fonction publique, les membres des Forces canadiennes, les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires. Dans la présente note, l'expression «avantages des employés» est utilisée d'une manière générale et s'applique aux participants des régimes de tous ces groupes.

Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada constituent les trois principaux régimes de retraite du secteur public. Pour ces principaux régimes, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 pour cent par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Depuis le 1^{er} avril 2000, pour les trois principaux régimes, le montant des cotisations net des prestations et des paiements ayant trait aux services postérieurs à mars 2000, est investi sur les marchés financiers. Ces régimes sont généralement financés par les cotisations des participants aux régimes, les cotisations des employeurs et les revenus de placement. Les cotisations et les paiements relatifs aux services antérieurs à avril 2000 et aux autres régimes de retraite qui ne

font pas l'objet de placements externes sont enregistrés dans des comptes de pension de retraite, tenus dans les comptes du Canada en vertu des lois relatives aux pensions.

En vertu de l'adoption du budget de mai 2006 et de la *Loi d'exécution du budget de 2006* subséquente, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2006, des modifications ont été apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* en vue d'améliorer l'intégration des prestations de retraite aux prestations accordées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. À la suite de ces modifications, les réductions des prestations de retraite dues aux facteurs d'intégration au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec seront réduites sur une période de cinq ans débutant en 2008.

De plus, une réglementation émise au cours de l'exercice a autorisé l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2007, de certaines dispositions de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* qui modifient le régime de retraite des Forces canadiennes et établissent le régime de retraite de la Force de réserve. Les changements apportés au régime de retraite des Forces canadiennes modifient la période de service relative au régime et l'âge minimum d'admissibilité à la retraite et comprennent notamment la diminution à deux ans de la période d'acquisition des droits aux prestations et l'application du régime aux membres à temps plein de la Force de réserve. Le nouveau régime de retraite de la Force de réserve s'applique aux réservistes à temps partiel et offre une gamme d'avantages semblables à ceux offerts en vertu du régime de retraite des Forces canadiennes. De plus, chacun des régimes offre aux réservistes qui se joignent aux régimes la possibilité de racheter des services passés pour une période limitée.

Le tableau suivant résume les principales opérations des régimes de retraite au cours de l'exercice :

	(en millions de dollars)					
	2007			2006		
	Régimes capitalisés	Autres	Total	Régimes capitalisés	Autres	Total
Cotisations —						
Employés	1 317	81	1 398	1 201	82	1 283
Sociétés de la fonction publique	167	10	177	152	12	164
Gouvernement	2 880	170	3 050	2 987	214	3 201
Total	4 364	261	4 625	4 340	308	4 648
Prestations versées	256	6 790	7 046	168	6 525	6 693

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

Le gouvernement parraine également un certain nombre d'autres régimes d'avantages futurs dont les employés et anciens employés (y compris des militaires ou membres de la Gendarmerie royale du Canada) peuvent se prévaloir pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les coûts de ces avantages peuvent s'accumuler soit tout au long de la carrière active des employés, soit lorsqu'un événement survient pour donner lieu à un passif en vertu des modalités des régimes. Le gouvernement a l'obligation de verser des prestations futures pour invalidité et autres indemnités aux anciens combattants, aux membres retraités et membres actifs des Forces canadiennes, à leurs survivants et aux personnes à leur charge ainsi qu'aux membres actuels et anciens de la Gendarmerie royale du Canada et à leurs survivants et

aux personnes à leur charge. Les autres avantages futurs importants pour lesquels le gouvernement est responsable comprennent les régimes de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les indemnités de départ et les indemnités d'accident du travail.

Aucun de ces régimes n'est capitalisé. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires sont des régimes contributifs, pour lesquels les cotisations des membres à la retraite sont versées dans l'exercice au cours duquel les prestations sont payables. Ces cotisations se sont élevées à 109 millions de dollars en 2007 (87 millions de dollars en 2006). Les coûts pour le gouvernement et les prestations versées sont présentés nets de ces cotisations.

Au 31 mars 2007, les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages futurs des employés et anciens combattants incluent les éléments suivants :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2007	2006	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées.....	168 255	155 795	62 830	56 929
Moins : Actif des régimes de retraite —				
Placements à des valeurs liées au marché.....	31 620	24 854		
Cotisations à recevoir des employés pour services passés	602	594		
Total.....	32 222	25 448		
	<i>136 033</i>	<i>130 347</i>	<i>62 830</i>	<i>56 929</i>
Redressements non amortis relatifs aux estimations.....	-1 307	715	-17 707	-13 560
Obligations découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants	134 726	131 062	45 123	43 369

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 6 de ce volume.

L'actif des régimes de retraite comprend des titres négociables et des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat des services passés. Les placements sont évalués à des valeurs liées au marché, en vertu desquelles on établit une moyenne sur cinq ans des fluctuations entre les valeurs du marché et les valeurs marchandes prévues, à l'intérieur d'une limite de plus ou moins 10 pour cent de la valeur du marché. Au 31 mars 2007, la valeur du marché des

placements s'élève à 34 968 millions de dollars (27 616 millions de dollars en 2006). Les cotisations à recevoir pour services passés sont actualisées pour en déterminer approximativement la juste valeur.

Les charges relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et anciens combattants comprennent les éléments suivants :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2007	2006	2007	2006
Charges nettes relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés —				
Prestations nettes constituées	2 915	2 929	1 243	1 297
Amortissement des redressements relatifs aux estimations	-509	-1 101	1 318	896
Coûts des modifications aux régimes	2 138		119	-1 899
Constataion des gains nets (-) ou pertes nettes non amortis	-518			2 300
Total	4 026	1 828	2 680	2 594
Charges d'intérêts relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés —				
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées	11 148	10 735	2 648	2 536
Rendement prévu sur l'actif moyen des régimes de retraite	-1 659	-1 269		
Total	9 489	9 466	2 648	2 536
Total des charges relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.....	13 515	11 294	5 328	5 130

On trouvera plus de précisions (non vérifiés) à la section 6 de ce volume.

Les modifications apportées aux régimes de retraite au cours de l'exercice ont donné lieu à un coût ponctuel des services passés estimé à 1 347 millions de dollars pour le régime de retraite de la fonction publique, à 503 millions de dollars pour le régime de retraite des Forces canadiennes, à 161 millions de dollars pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et à 127 millions de dollars pour le régime de retraite de la Force de réserve. Le montant de ces répercussions ponctuelles est inscrit aux charges relatives aux avantages futurs et à l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. Les modifications ont, par ailleurs, donné lieu à une constatation accélérée aux charges de gains nets non amortis de 48 millions de dollars pour le régime de retraite de la fonction publique, de 335 millions de dollars pour le régime de retraite des Forces canadiennes et de 135 millions de dollars pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

L'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* a eu pour effet d'étendre les avantages de retraite aux membres à temps plein et à temps partiel de la Force de réserve. En conséquence, les modifications apportées ont également eu pour effet d'étendre l'application des avantages de retraite pour soins de santé et soins dentaires aux réservistes couverts par les nouvelles dispositions de la Loi. De plus, les modifications concernant la période de service relative au régime et l'âge minimum d'admissibilité à la retraite des membres des Forces canadiennes ont eu une incidence sur la période d'attribution utilisée dans le calcul des avantages de retraite pour soins de santé et soins dentaires de ces membres. Ces modifications ont donné lieu à un coût ponctuel des services passés

estimé à 103 millions de dollars pour le régime de soins de santé et à 16 millions de dollars pour le régime de soins dentaires. Le montant de ces répercussions ponctuelles est inscrit aux charges relatives aux avantages futurs et à l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice.

En 2006, des modifications à ces régimes ont donné lieu à une réduction du coût des services passés de 373 millions de dollars pour le régime de soins de santé et à un coût des services passés de 197 millions de dollars pour le régime de soins dentaires ainsi qu'à une constatation accélérée aux charges de pertes nettes non amorties de 373 millions de dollars pour le régime de soins de santé et de gains nets non amortis de 148 millions de dollars pour le régime de soins dentaires. En 2006 également, des modifications aux avantages futurs des anciens combattants ont donné lieu à une réduction ponctuelle du coût des services passés de 1 723 millions de dollars et à une constatation accélérée de pertes nettes non amorties de 2 075 millions de dollars.

Les charges d'intérêts calculées sur les obligations actuarielles moyennes font partie des frais de la dette publique. Elles sont présentées après déduction du rendement prévu sur l'actif moyen des régimes de retraite établi selon la valeur liée au marché. Au cours de l'exercice, le taux de rendement réel des titres négociables, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, a été de 11,3 pour cent (19,1 pour cent en 2006).

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées et dans les placements des régimes de retraite sont comme suit :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2007	2006	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	155 795	145 349	56 929	50 468
Prestations constituées	4 460	4 344	1 243	1 297
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées	11 148	10 735	2 648	2 536
Prestations versées	-7 046	-6 693	-3 528	-3 274
Frais d'administration	-91	-85	-46	-36
Transferts nets à d'autres régimes	-268	-252		
Modifications aux régimes	2 138		119	-1 899
Pertes actuarielles	2 119	2 397	5 465	7 837
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	168 255	155 795	62 830	56 929
Valeur liée au marché des placements au début de l'exercice	24 854	18 287		
Rendement prévu sur l'actif des régimes	1 659	1 269		
Cotisations	4 364	4 340		
Prestations, transferts et autres	-373	-143		
Gains actuariels	1 116	1 101		
Valeur liée au marché des placements à la fin de l'exercice	31 620	24 854		

Des évaluations actuarielles des régimes de retraite sont établies tous les trois ans aux fins de capitalisation. Les plus récentes évaluations des régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été effectuées en date du 31 mars 2005 et celles des régimes de retraite des parlementaires et des juges de nomination fédérale, en date du 31 mars 2004.

Les évaluations des régimes de retraite et des autres avantages futurs, à l'exception des prestations pour anciens combattants, sont mises à jour à chaque année aux fins comptables en se fondant sur les évaluations triennales les plus récentes ou en cours de préparation. Une évaluation relative aux prestations des anciens combattants est établie chaque année aux fins comptables.

Toutes les évaluations actuarielles annuelles sont préparées en utilisant des hypothèses qui sont fondées sur les meilleures estimations du gouvernement. Les évaluations reposent sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les évaluations pour les prestations aux anciens combattants et aux accidentés du travail, pour les-

quelles les avantages sont comptabilisés lorsque survient un événement donnant lieu à un passif. Ce processus exige que l'on pose de nombreuses hypothèses, notamment des estimations relatives aux taux d'inflation, aux taux d'intérêt, aux taux de rendement prévu des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, et aux taux de départs à la retraite et de mortalité. Lorsque l'expérience réelle diffère des hypothèses, il en résulte des redressements relatifs aux estimations. Ces derniers sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes, ce qui correspond à des périodes variant de 7 à 16 ans (7 à 14 ans en 2006).

Les hypothèses portant sur le taux d'inflation à long terme et sur l'augmentation générale des salaires à long terme utilisées dans le cadre de l'évaluation aux fins comptables de tous les régimes sont respectivement de 2 pour cent et de 2,9 pour cent (2 pour cent et 2,9 pour cent en 2006). Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au 31 mars 2007 et les hypothèses correspondantes utilisées pour établir le coût des services courants et des charges d'intérêts se détaillent comme suit :

	2007			2006		
	Évaluation de l'obligation		Évaluation de la charge	Évaluation de l'obligation		Évaluation de la charge
	Court terme	Long terme		Court terme	Long terme	
Taux d'actualisation - obligations liées aux régimes de retraite —						
Taux de rendement prévu des placements des régimes de retraite	6,0 %	6,3 %	6,2 %	6,2 %	6,3 %	6,2 %
Taux moyens pondérés prévus des obligations à long terme	7,3 %	5,0 %	7,6 %	7,6 %	5,0 %	7,8 %
Taux d'actualisation - autres avantages futurs —						
Taux prévus des obligations à long terme	4,4 %	5,0 %	4,8 %	4,8 %	5,0 %	5,1 %

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 pour cent dans les hypothèses principales :

	(en millions de dollars)			
	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2007	2006	2007	2006
Effet potentiel sur les obligations suite à :				
Une hausse de 1 pour cent du taux d'actualisation	-21 300	-19 700	-7 300	-6 000
Une baisse de 1 pour cent du taux d'actualisation	27 000	24 900	9 300	7 600
Une hausse de 1 pour cent du taux d'inflation	20 700	18 800	7 100	5 400
Une baisse de 1 pour cent du taux d'inflation	-17 000	-15 400	-5 500	-4 900
Une hausse de 1 pour cent de l'augmentation générale des salaires	5 200	5 000	400	400
Une baisse de 1 pour cent de l'augmentation générale des salaires	-4 300	-4 200	-400	-400

8. Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Dû au Régime de pensions du Canada	54	151
Autres —		
Compte des rentes sur l'État	319	347
Comptes de dépôt et en fiducie	1 359	1 481
Autres comptes à fins déterminées	3 479	3 514
	5 157	5 342
Total des autres passifs	5 211	5 493

i. Dû au Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (le Régime) ne sont pas comprises dans les présents états financiers.

Le Régime est un programme fédéral-provincial à titre de régime d'assurance sociale obligatoire et contributif. Il est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec qui possède un régime semblable. Le Régime est administré par le gouvernement du Canada et est contrôlé conjointement avec les provinces participantes. Les paiements des pensions et des prestations de ce Régime sont financés au moyen des cotisations des employeurs, des employés et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. En tant qu'administrateur, le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement se limite au solde de l'actif net du Régime. Au 31 mars 2007, la juste valeur de l'actif net du Régime se chiffre à 119 831 millions de dollars (101 121 millions de dollars en 2006).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les opérations du Régime ainsi que les

montants transférés au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada et à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada ou reçus de ces derniers. Le dépôt auprès du receveur général du Canada de 54 millions de dollars (151 millions de dollars en 2006) correspond au solde du Compte et est présenté en tant que passif du gouvernement envers le Régime au 31 mars 2007.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) et les états financiers vérifiés du Régime à la section 6 de ce volume

ii. Autres

Le Compte des rentes sur l'État, les comptes de dépôt et en fiducie et les autres comptes à fins déterminées sont des comptes de passif utilisés pour inscrire les opérations faites en vertu d'autorisations obtenues du Parlement au moyen de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. On trouvera plus de précisions (non vérifiées) sur ces comptes à la section 6 de ce volume.

9. Impôts à recevoir et autres créances

Les impôts à recevoir représentent les revenus fiscaux qui étaient cotisés en fin d'exercice ainsi que les sommes à recevoir qui sont inscrites à la suite de la comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode de la comptabilité d'exercice au 31 mars. Ces sommes à recevoir ne sont pas exigibles avant l'exercice suivant. Les impôts à recevoir comprennent aussi d'autres créances ayant trait à des sommes perçues par l'entremise du régime fiscal, telles que les cotisations d'assurance-emploi.

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 6 548 millions de dollars (4 891 millions de dollars en 2006) en rapport avec le total des impôts à recevoir. Il a de plus inscrit une provision pour mauvaises créances de 3 529 millions de dollars (809 millions de dollars en 2006), qui est imputée aux autres charges de programmes. Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

	(en millions de dollars)			
	2007		2006	
	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net	Net
Impôts sur le revenu à recevoir —				
Particuliers	34 920	3 490	31 430	28 927
Employeurs	14 562	555	14 007	13 496
Sociétés	9 665	1 055	8 610	5 871
Non-résidents	1 081	66	1 015	906
Taxes sur les produits et services à recevoir	11 508	1 326	10 182	9 155
Droits de douane à recevoir	220	26	194	92
Droits et taxes d'accise à recevoir	1 084	30	1 054	666
Total	73 040	6 548	66 492	59 113

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 7 de ce volume.

Les autres créances représentent des réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice. Le total des autres créances s'élève à 4 581 millions de dollars (3 878 millions de dollars en 2006) et il est présenté net d'une provision pour créances douteuses de 1 183 millions de dollars (1 297 millions de dollars en 2006). On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 7 de ce volume.

10. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des créances et des dettes du gouvernement à la suite d'opérations de change. Le gouvernement conserve certains placements dans son Compte du fonds des changes afin de répondre aux besoins de trésorerie généraux du gouvernement et de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien. Au 31 mars 2007, la juste valeur des titres négociables détenus dans le Compte du fonds des changes s'établissait à 38 860 millions de dollars (33 194 millions de dollars en 2006). On trouvera plus de précisions sur ces placements dans les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes —		
Encaisse et dépôts à court terme	4 484	6 538
Titres négociables	39 055	33 321
Autres éléments d'actif	1 134	1 077
Total	44 673	40 936
Fonds monétaire international —		
Souscriptions	11 106	10 673
Total	55 779	51 609
Moins :		
Fonds monétaire international —		
Effets à payer	10 242	9 471
Allocations de droits de tirage spéciaux	1 359	1 311
Total	11 601	10 782
Total des comptes d'opérations de change	44 178	40 827

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 8 de ce volume.

11. Sociétés d'État et autres entités

Le gouvernement détient en propriété exclusive quarante-trois sociétés d'État. Il y a également un nombre de sociétés sans but lucratif et d'autres entreprises publiques qui rencontrent la définition de contrôle aux fins de la communication de l'information financière et qui sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement.

Certaines de ces sociétés dépendent du gouvernement pour la majeure partie de leur financement. Les activités financières de vingt-quatre sociétés d'État et de quatre sociétés sans but lucratif ont été consolidées dans les présents états financiers. Les principales sociétés d'État consolidées comprennent : Énergie atomique du Canada limitée, la Société Radio-Canada, Marine Atlantique S.C.C. et VIA Rail Canada Inc. Les principales sociétés sans but lucratif consolidées sont la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. On trouvera des précisions (non vérifiées) sur ces sociétés à la section 4 de ce volume.

Les autres sociétés d'État sont des entreprises publiques qui sont en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et qui sont financièrement autonomes. Ces sociétés d'État sont appelées sociétés d'État entreprises, et les principales comprennent : la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada.

En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes, qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui sont contrôlées par le gouvernement. On fait référence à ces sociétés en tant qu'autres entreprises publiques, dont les principales comprennent : la Commission canadienne du blé, la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent et les administrations portuaires de Halifax, Montréal, Québec et Vancouver.

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, le gouvernement inscrit ces placements selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, en vertu de laquelle le coût de son avoir est réduit par les dividendes reçus et redressé pour refléter les bénéfices et pertes nets annuels après les redressements d'élimination pour les gains et pertes interorganisationnels non réalisés. Leurs actifs et passifs n'apparaissent pas dans les présents états financiers, à l'exception de leurs emprunts qui sont inscrits au passif du gouvernement lorsqu'ils ne sont pas prévus être remboursés directement par les sociétés.

Le gouvernement présente également tous les montants à recevoir de ces sociétés ou payables à celles-ci et les autres éléments du résultat étendu des sociétés d'État entreprises sont inscrits directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement. Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement. La plupart des sociétés suivent les principes comptables généralement reconnus au Canada utilisés par les sociétés du secteur privé.

Le tableau suivant présente les placements inscrits par le gouvernement pour les principales sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Prêts et avances —		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 651	4 799
Autres	98	131
Total des prêts et avances	4 749	4 930
Placements —		
Exportation et développement Canada	5 749	4 833
Société canadienne d'hypothèques et de logement	6 342	4 666
Banque de développement du Canada	1 808	1 691
Société canadienne des postes	1 440	1 392
Financement agricole Canada	1 462	1 264
Société d'assurance-dépôts du Canada	948	843
Autres	2 605	2 451
Total des placements	20 354	17 140
Total	25 103	22 070
Moins : montant que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	1 420	1 486
Total	23 683	20 584

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière et des résultats financiers des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques :

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Actifs		
(incluant les immobilisations, stocks et charges payées d'avance de 6 464 \$ (5 798 \$ en 2006))	237 433	208 118
Passifs	217 159	191 038
Avoir net déclaré	20 274	17 080
Redressements d'élimination	80	60
Avoir net	20 354	17 140
Revenus	25 278	23 406
Charges	20 149	18 901
Bénéfice net de l'exercice déclaré	5 129	4 505
Redressements d'élimination	207	535
Bénéfice net	5 336	5 040
Autres variations de l'avoir		
Autres éléments du résultat étendu ⁽¹⁾	479	
Dividendes ⁽²⁾	-2 604	-2 027
Capital	3	15
	3 214	3 028
Avoir net d'ouverture	17 140	14 112
Avoir net de clôture	20 354	17 140
Obligations contractuelles	8 763	5 669
Passif éventuel	3 006	2 521

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

⁽¹⁾ À la suite de l'adoption d'une nouvelle norme comptable par les sociétés d'État entreprises au cours de l'exercice, ce montant correspond aussi à leurs autres éléments du résultat étendu accumulé au 31 mars 2007.

⁽²⁾ Les montants présentés comme dividendes comprennent 1 984 millions de dollars (1 736 millions de dollars en 2006) en provenance de la Banque du Canada.

Les biens non publics (BNP), tels que définis par la *Loi sur la défense nationale*, comprennent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces canadiennes et ils sont administrés pour leur bénéfice par l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC). L'ASPFC est chargée de fournir certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'intermédiaire de trois divisions opérationnelles, les Économats des Forces canadiennes (CANEX), les Programmes de soutien du personnel et les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP sont spécifiquement exclus de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit certains services liés aux activités du BNP tels que les locaux et la sécurité pour lesquels aucun frais n'est chargé. Le coût pour fournir ces services sont inclus dans les états financiers du gouvernement du Canada. L'ASPFC administrait des produits et des charges estimés respectivement à 330 millions de dollars et 295 millions de dollars en 2006-2007 et un avoir net estimé à 540 millions de dollars au 31 mars 2007, lesquels sont exclus des états financiers du gouvernement du Canada.

12. Autres prêts, placements et avances

Le tableau suivant présente un résumé du solde des prêts, placements et avances par catégorie :

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales —		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	697	777
Organisations internationales	14 155	13 664
Total	14 852	14 441
Autres prêts, placements et avances —		
Administrations provinciales et territoriales	4 643	4 928
Autres prêts, placements et avances	19 101	18 734
Total	23 744	23 662
Total	38 596	38 103
Moins : provision pour moins-value	17 185	16 798
Total	21 411	21 305

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 9 de ce volume.

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement et de prêts pour l'expansion du commerce d'exportation qui sont administrés par Exportation et développement Canada. Ces prêts portent intérêt à des taux variant entre 0 et 9 pour cent et sont remboursables sur une période de 1 à 55 ans avec des versements finals en 2044.

Les prêts, placements et avances aux organisations internationales comprennent notamment les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales ainsi que les prêts et avances aux associations et autres organisations internationales. Ces souscriptions se composent de capital appelé et sujet à appel. Elles n'offrent pas de rendement sur le capital investi, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait. La plupart des prêts et avances aux organisations internationales sont consentis à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions avantageuses importantes.

Les prêts aux provinces et aux territoires sont ceux consentis en vertu des lois de secours et d'autres lois. Ces prêts portent intérêt à des taux variant entre 0 et 9,5 pour cent et sont remboursables sur une période de 1 à 50 ans avec des versements finals en 2015.

Les autres prêts, placements et avances comprennent les placements de portefeuille, les prêts et avances aux termes

de divers programmes à des particuliers et à des organisations, notamment les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants totalisant 9 876 millions de dollars (8 766 millions de dollars en 2006) et les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation qui sont administrés par Exportation et développement Canada totalisant 2 321 millions de dollars (2 661 millions de dollars en 2006). Les prêts aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants sont consentis sans intérêt aux étudiants à temps plein et portent par la suite intérêt à un taux variable de 2,5 pour cent ou à un taux fixe de 5,0 pour cent au-dessus du taux préférentiel. La période de remboursement est habituellement de 10 ans. Les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation portent intérêt à des taux variant de 0 à 9,7 pour cent et sont remboursables sur une période de 1 à 20 ans avec des versements finals en 2020.

13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens matériels acquis, construits, réalisés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les ouvrages et infrastructures, le matériel et l'outillage, les véhicules, les améliorations locatives et les biens en construction. Les logiciels et les améliorations locatives n'incluent que le coût des biens acquis depuis le 1^{er} avril 2001.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves indiennes. De plus, le coût des œuvres d'art et des collections de musées, comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ces biens sont acquis.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative des biens, comme suit :

Bâtiments	20 à 40 ans
Ouvrages et infrastructures ⁽¹⁾	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 30 ans
Véhicules	3 à 40 ans
Améliorations locatives	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Biens en construction	lorsque mis en service et selon la catégorie de biens
Biens sous contrats de location-acquisition	selon la catégorie de biens

⁽¹⁾ Exception faite du Pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

	(en millions de dollars)									
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur nette aux livres 2007	Valeur nette aux livres 2006
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cessions et ajustements ⁽¹⁾	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Cessions et ajustements	Solde de clôture		
Terrains	1 392	19	12	1 399					1 399	1 392
Bâtiments	18 183	165	-358	18 706	9 121	675	201	9 595	9 111	9 062
Ouvrages et infrastructures	10 781	49	-172	11 002	5 861	349	54	6 156	4 846	4 920
Matériel et outillage	19 956	713	-160	20 829	11 240	1 295	375	12 160	8 669	8 716
Véhicules (navires, aéronefs et autres)	31 150	477	-96	31 723	17 497	1 159	266	18 390	13 333	13 653
Améliorations locatives	1 383	67	-191	1 641	657	141	-85	883	758	726
Biens en construction	6 980	3 006	2 173	7 813					7 813	6 980
Biens sous contrats de location-acquisition	3 995	293	-79	4 367	1 089	188	17	1 260	3 107	2 906
Total	93 820	4 789	1 129	97 480	45 465	3 807	828	48 444	49 036	48 355

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 10 de ce volume.

⁽¹⁾ Les cessions et ajustements incluent des biens en construction de 1 886 millions de dollars qui ont été virés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement des biens.

14. Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et obligations à caractère pluriannuel. Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Accords de paiements de transfert	44 949	46 539
Acquisitions de biens et matériel et de produits et services	18 623	17 718
Contrats de location-exploitation	2 178	2 901
Organisations internationales ⁽¹⁾	2 204	2 802
	67 954	69 960

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

⁽¹⁾ Inclut un montant de 1 469 millions de dollars pour lequel l'obligation a été annulée après la fin de l'exercice, en juin 2007.

Les dépenses estimatives futures découlant de ces obligations s'établissent comme suit :

Exercice	(en millions de dollars)
2008	14 365
2009	10 363
2010	8 218
2011	4 574
2012	3 726
2013 et ultérieurs	26 708
	67 954 ⁽¹⁾

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

⁽¹⁾ Inclut un montant de 1 469 millions de dollars pour lequel l'obligation a été annulée après la fin de l'exercice, en juin 2007.

i. Accords de paiements de transfert

Les obligations provenant d'accords de paiements de transfert comprennent un montant de 28 121 millions de dollars (29 205 millions de dollars en 2006) lié à diverses obligations contractuelles du gouvernement par l'entremise du compte du Ministre détenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour les programmes de logement social. Ces obligations financières représentent actuellement environ 1 700 millions de dollars par exercice. Les montants inscrits pour la SCHL au titre des obligations pour les accords de paiements de transfert pour l'exercice 2006-2007 correspondent au total estimatif des obligations contractuelles résiduelles qui s'étendent sur des périodes allant jusqu'à 35 ans.

ii. *Contrats de location-exploitation*

Le gouvernement loue des locaux et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation qui échoient à diverses dates. Au 31 mars 2007, les paiements minimaux futurs exigibles totalisent 2 178 millions de dollars (2 901 millions de dollars en 2006).

15. Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Les éléments qui composent le passif éventuel sont : les garanties accordées par le gouvernement, les organisations internationales, les sites contaminés, les réclamations et les causes en instance et imminentes et les programmes d'assurance.

i. *Garanties accordées par le gouvernement*

Les garanties accordées par le gouvernement comprennent les garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires, certaines autres entreprises publiques et certaines sociétés d'État entreprises non mandataires, les garanties sur certains prêts consentis par des sociétés d'État entreprises mandataires, les garanties collectives ou individuelles sur des prêts à certains individus et certaines entreprises, obtenues du secteur privé, et les garanties des programmes d'assurance du gouvernement. Au 31 mars 2007, ces garanties s'élèvent à 151 446 millions de dollars (130 180 millions de dollars en 2006), pour lesquelles une provision de 815 millions de dollars (1 031 millions de dollars en 2006) a été inscrite.

ii. *Organisations internationales*

Le gouvernement détient du capital sujet à appel dans certaines organisations internationales qui pourrait nécessiter des paiements à ces organismes. Au 31 mars 2007, le capital sujet à appel s'élevait à 14 690 millions de dollars (14 842 millions de dollars en 2006).

iii. *Sites contaminés*

Un passif est inscrit pour constater les coûts estimatifs liés à la gestion et à la restauration des sites contaminés et des sites touchés par des munitions explosives non explosées lorsque le gouvernement a l'obligation ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager ces coûts. Le gouvernement a répertorié environ 2 630 sites (2 700 sites en 2006) où une telle situation est possible, et pour lesquels un passif de 3 134 millions de dollars a été inscrit (3 014 millions de dollars en 2006). Un passif de 2 928 millions de dollars (2 847 millions de dollars en 2006) a également été inscrit pour le déclassement des installations nucléaires, portant le passif environnemental inscrit à 6 062 millions de dollars (5 861 millions de dollars en 2006).

Le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires de décontamination de 3 243 millions de dollars (3 470 millions de dollars en 2006) pour lesquels il pourrait potentiellement être responsable. Ces coûts ne sont pas inscrits puisqu'on ne considère pas probable qu'ils soient engagés. Les travaux continus d'évaluation des sites contaminés et des sites touchés par des munitions explosives non explosées que le gouvernement effectue pourraient donner lieu à un passif environnemental additionnel, à la suite de la découverte de nouveaux sites, ou de modifications de l'évaluation ou de l'utilisation prévue des sites existants. Ce passif sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il sera connu.

iv. *Réclamations et causes en instance et imminentes*

Il existe des milliers de cas de réclamations et causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et plusieurs cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement ne peut être évalué. Le gouvernement a inscrit une provision pour les réclamations et les causes pour lesquelles un paiement futur est probable et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Certaines réclamations importantes sont décrites ci-dessous :

Revendications territoriales globales : Des revendications territoriales globales sont négociées quand un titre ancestral autochtone n'a pas fait l'objet d'un traité ou d'une autre mesure juridique. Dans de tels cas, la revendication est fondée sur l'utilisation traditionnelle du territoire et son occupation par le groupe autochtone. Il y a présentement 71 (74 en 2006) revendications territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 200 millions de dollars (3 200 millions de dollars en 2006) a été estimé pour les revendications qui ont progressé au point où la quantification est possible. Les autres revendications sont toujours aux premières étapes de négociation et elles ne peuvent pas encore être chiffrées.

Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel : Au 31 mars 2007, un montant de 10 027 millions de dollars (9 694 millions de dollars en 2006) de cotisations fiscales faisait l'objet d'oppositions à l'Agence du revenu du Canada et un montant de 2 164 millions de dollars (1 742 millions de dollars en 2006) faisait l'objet d'appels devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada.

Autres : En septembre 1999, la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* ont été modifiées pour permettre au gouvernement du Canada de gérer les montants excédentaires dans les comptes de pension de retraite et les caisses de retraite assujettis à ces lois. La validité légale de ces dispositions a depuis été contestée devant les tribunaux. L'issue de ces poursuites ne peut être déterminée en ce moment.

v. *Programmes d'assurance*

Trois sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour rencontrer leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, les dépôts effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts qui en sont membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de titres hypothécaires garantis qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* dans le cadre du Programme des titres hypothécaires et des obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation par l'entremise du Programme des obligations hypothécaires du Canada; et Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter le commerce d'exportation. Au 31 mars 2007, le total des assurances en vigueur s'élève à 897 490 millions de dollars (839 382 millions de dollars en 2006). Le gouvernement prévoit que les trois sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

On trouvera plus de précisions (non vérifiées) à la section 11 de ce volume.

16. Événement postérieur à la date des états financiers

Le 20 août 2007, le gouvernement du Canada a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de neuf immeubles à bureaux et leur reprise à bail subséquente pour une période de vingt-cinq ans. Les complexes immobiliers et les terrains qui sont situés dans six grandes villes à travers le Canada seront vendus pour un montant approximatif de 1 600 millions de dollars. L'incidence de cette entente, une fois finalisée, sera reflétée dans les états financiers de 2007-2008.

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE
SUR LES
ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007**

Dans ces observations, j'aimerais commenter et expliquer certains éléments de mon Rapport sur les états financiers du gouvernement du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

OPÉRATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE

Dans le budget de 2007, le gouvernement a annoncé divers paiements de transfert ponctuels pour financer un certain nombre d'initiatives dans des domaines comme la santé, l'enseignement postsecondaire, la formation et l'environnement. Voilà pourquoi l'état des résultats de 2006-2007 comprend des charges de 4,5 milliards de dollars au titre d'accords conclus avec diverses parties avant le 31 mars 2007, conformément au pouvoir conféré au gouvernement. Le pouvoir d'autoriser ces paiements a été donné au gouvernement par l'adoption de la *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007* (projet de loi C-52), qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2007.

J'aimerais, en particulier, signaler les éléments suivants :

- 1,5 milliard de dollars ont été versés à une fiducie (fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques) pour permettre aux provinces et aux territoires de financer des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques;
- 0,6 milliard de dollars ont été versés à une fiducie visant à financer des programmes d'enseignement postsecondaire et de formation en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan;
- 0,6 milliard de dollars ont été versés à une fiducie en vue d'aider les provinces et les territoires à financer des programmes favorisant le respect de la garantie sur les délais d'attente dans le secteur de la santé.

Nous avons axé nos travaux sur les accords conclus à la fin ou près de la fin de l'exercice pour obtenir l'assurance que les charges ont été constatées dans la bonne période et que les opérations ont été effectuées conformément aux pouvoirs applicables. Les obligations mentionnées précédemment ont été créées avant le 31 mars 2007 lorsque le gouvernement a annoncé son intention de transférer ces fonds aux provinces et aux territoires aux fins prévues et que ces derniers ont accepté les accords.

Ces accords prévoient que les provinces et les territoires utiliseront ces fonds sur plusieurs exercices. Les accords permettent cependant aux provinces et aux territoires d'avoir accès plus rapidement aux fonds – en fait, les provinces et les territoires peuvent avoir accès aux fonds immédiatement. Le libellé utilisé dans les communications du gouvernement annonçant son intention de transférer ces fonds et l'établissement des accords prouvent que le gouvernement a renoncé à sa prérogative de se dégager de l'obligation d'honorer ces engagements.

Conformément aux normes comptables pour le secteur public, les paiements de transfert doivent être comptabilisés dans les états financiers d'un gouvernement à titre de charges dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où :

- les transferts ont été autorisés;
- les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il y en a;
- il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Lorsque j'ai évalué le traitement comptable de ces opérations, j'ai conclu qu'il était acceptable parce que le gouvernement :

- avait conclu des accords conformément aux pouvoirs qui lui avaient été conférés;
- avait reçu du Parlement l'autorisation d'effectuer les paiements, par l'entremise de fiducies, car la *Loi d'exécution du Budget* avait été adoptée avant que les états financiers n'aient été établis définitivement;
- n'avait pas inclus, ni dans les accords de fiducie ni dans les lettres adressées aux provinces et aux territoires, de conditions à respecter par la province ou le territoire, après le 31 mars 2007 pour avoir droit à ces fonds;
- connaissait le montant du paiement de transfert.

ÉTATS FINANCIERS MINISTÉRIELS

Comme le gouvernement l'avait annoncé en 2004, une partie de son plan visant à renouveler et à renforcer la gestion dans le secteur public prévoyait des mesures destinées à renforcer la fonction de contrôleur et la surveillance. La vérification des états financiers annuels des ministères était l'une des initiatives de ce plan. La stratégie adoptée par le Bureau du contrôleur général pour mettre en œuvre cette initiative est axée sur 22 grands ministères. Je crois savoir que, dans un proche avenir, le gouvernement examinera ses priorités et ses stratégies en matière de gestion financière, y compris les états financiers ministériels.

Par le passé, j'ai donné mon appui à cette ambitieuse initiative, qui s'inscrit dans le plan du Bureau du contrôleur général visant à renforcer la gestion financière au sein du gouvernement. Je crois que le processus de préparation en vue de la vérification des états financiers des ministères renforcera l'environnement comptable et de contrôle.

Cette année, j'ai examiné les progrès réalisés par ces 22 ministères en vue d'atteindre cet objectif. J'ai recensé les principaux secteurs où des travaux doivent être effectués – par les ministères et par les organismes centraux – en vue d'être prêts pour la vérification des états financiers ministériels. Mon Bureau a discuté avec les représentants des ministères et examiné les documents disponibles.

À l'échelle des ministères - état de préparation

En 2005-2006, le Bureau du contrôleur général, après avoir consulté mon Bureau, a demandé à ces 22 grands ministères de se soumettre à une évaluation de leur état de préparation à la vérification. Les ministères ont retenu les services de cabinets privés d'experts-comptables pour mener à bien ces évaluations. Celles-ci visaient à déterminer si les processus de contrôle financier interne des ministères étaient bien documentés et s'ils faisaient partie d'un environnement de contrôle interne solide. Il fallait avant tout vérifier si des systèmes avaient été instaurés pour fournir toutes les informations nécessaires à l'établissement des états financiers; si les contrôles étaient adéquats et bien documentés; et si les ministères disposaient d'un personnel financier compétent pour appuyer une vérification efficiente. Il s'agissait de cerner les principaux secteurs à améliorer et à corriger toutes les faiblesses signalées précédemment par mon Bureau qui ne l'avaient pas encore été.

J'ai constaté que les progrès réalisés par les ministères varient. Par exemple :

- cinq ministères n'ont pas encore choisi un cabinet de vérification pour effectuer l'évaluation ou le cabinet de vérification externe qu'ils ont retenu n'a pas encore effectué l'évaluation;
- douze ministères, sur les dix-sept qui restent, ont défini un plan d'action qui prévoit corriger certaines lacunes recensées, selon un calendrier établi qui détermine les responsabilités à cet égard;
- les lacunes devraient être corrigées et les ministères prêts à se soumettre à une vérification externe entre 2007 et 2010, ou plus tard, selon les divers échéanciers prévus;
- certains ministères ont retenu les services d'un cabinet d'experts-comptables privé pour les aider à préparer les documents requis, alors que d'autres font appel à leur service de vérification interne.

Je m'attendais certes à ce que les échéanciers varient pour corriger les lacunes, mais j'avais espéré que chacun des ministères ait désormais établi un plan d'action de manière à ce que son état de préparation puisse être évalué par la haute direction du ministère et le Bureau du contrôleur général.

Mon Bureau a aussi eu l'occasion d'examiner les 17 rapports d'évaluation de la préparation. Ces rapports soulignent des problèmes communs, notamment :

- l'absence de documents pour étayer les soldes, les politiques, les procédures et les contrôles des processus administratifs clés;
- des problèmes liés aux technologies de l'information, tels que les difficultés à effectuer les transferts d'information qui sont rendus nécessaires par les ajustements manuels devant obligatoirement être faits dans un grand nombre d'anciens systèmes.

Je m'inquiète également du fait que des systèmes qui n'ont jamais été conçus à des fins comptables servent aujourd'hui de grands livres auxiliaires. Il faut donc procéder à un grand nombre de manipulations de données pour établir les états financiers. Ce processus manuel, de par sa nature, pose un risque inhérent plus élevé d'erreurs et donne souvent lieu à des écarts inexplicables. Nous avons signalé, dans des observations antérieures, ces sujets de préoccupation pour l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu du Canada et le ministère de la Défense nationale.

À l'échelle du gouvernement — état de préparation

Le Bureau du contrôleur général s'est engagé à surveiller les résultats des évaluations de la préparation et à collaborer avec les ministères pour veiller à ce que des mesures correctives soient prises, au besoin. Lors de réunions avec les ministères organisées par mon Bureau, beaucoup ont indiqué qu'ils aimeraient que le Bureau du contrôleur général participe davantage au processus. Les ministères ont donné leur appui à une initiative lancée récemment par le Bureau du contrôleur général qui prévoit que les 22 ministères se réunissent tous les mois pour mettre en commun des pratiques exemplaires.

En 2005-2006, le Bureau du contrôleur général a publié des lignes directrices révisées à l'intention des ministères par le biais des normes comptables du Conseil du Trésor qui présentent un modèle d'états financiers et de notes complémentaires. Le Bureau du contrôleur général s'était alors engagé à régler certains problèmes liés à la comptabilité et aux rapports. Il avait été convenu que mon Bureau et le Bureau du contrôleur général collaboreraient pour effectuer des recherches et analyser ces problèmes importants. Même si mon Bureau et des experts-conseils externes se sont rencontrés pour discuter, je m'inquiète du fait que ces problèmes ne semblent pas encore réglés définitivement.

Le Bureau du contrôleur général doit jouer un rôle plus proactif pour faire progresser cette initiative. À mon avis, il doit accroître ses efforts en vue :

- d'exercer une surveillance centralisée sur les questions clés soulevées par les évaluations de l'état de préparation et formuler des avis et des lignes directrices complémentaires aux ministères;
- de s'assurer que les ministères corrigent les faiblesses dans les contrôles déjà signalées par mon Bureau et règlent les questions découlant des évaluations de l'état de préparation;
- d'exiger des plans d'action ministériels et les surveiller;
- de fournir une orientation aux ministères sur les grandes questions, notamment celles qui concernent la comptabilité.

Dès que les ministères seront prêts pour la vérification, mon Bureau sera heureux de participer à ce processus. À mon avis, il ne convient pas que mon Bureau effectue ces vérifications si la probabilité de formuler une opinion avec réserve sur les états financiers ou de ne pas adopter une stratégie d'appui sur les contrôles pour la vérification est élevée. Cette initiative doit viser, en définitive, à améliorer les contrôles internes et à favoriser la communication d'une meilleure information financière.

En résumé

À la lumière de l'information qui nous a été communiquée, plusieurs ministères sont encore loin d'être prêts à faire vérifier, avec efficacité, leurs états financiers. De plus, le contrôleur général doit réévaluer sa stratégie générale, notamment les échéances prévues pour la vérification des états financiers ministériels, et réaffirmer auprès des ministères l'objectif premier de cette initiative. Je continuerai à collaborer avec le gouvernement pour l'aider à atteindre cet objectif.

ÉTABLISSEMENT DU BUDGET ET AFFECTATION DES CRÉDITS SELON LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

J'ai déjà mentionné dans le passé ma préoccupation, qu'après avoir étudié pendant de nombreuses années la question de la comptabilité d'exercice intégrale pour l'établissement du budget et l'affectation des crédits des ministères et organismes, le gouvernement n'ait toujours pas pris position à ce sujet. L'adoption de cette méthode aura des répercussions sur l'utilisation par les ministères et les organismes de l'information financière basée sur la comptabilité d'exercice pour la prise de décisions. À l'heure actuelle, les ministères et organismes utilisent la méthode de la comptabilité d'exercice pour préparer l'information utilisée pour les états financiers sommaires du gouvernement, pour établir des états financiers non vérifiés qui sont intégrés dans les rapports ministériels sur le rendement, et pour respecter l'exigence qui leur est imposée d'inclure cette information dans les présentations au Conseil du Trésor et dans les mémoires au Cabinet. Cependant, les budgets et les affectations de crédits des ministères ne sont toujours pas présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a retenu les services d'un expert-conseil pour examiner la question. Il a présenté son rapport final au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires à l'automne 2006. Ce Comité a publié son propre rapport sur la comptabilité d'exercice pour la préparation du budget et l'affectation des crédits au sein du gouvernement fédéral, dans lequel il formule de nombreuses recommandations – la première étant que le gouvernement adopte la comptabilité d'exercice intégrale pour l'établissement du budget et l'affectation des crédits. Le Comité permanent des comptes publics a également publié un rapport et recommandé que le gouvernement présente au Parlement, au cours de la prochaine année, un modèle pour étendre l'application de la comptabilité d'exercice intégrale à l'établissement du budget et à l'affectation des crédits des ministères et des organismes, ainsi que les coûts et les avantages projetés, afin que le Parlement puisse en discuter et en débattre.

Le gouvernement a répondu que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada mettait actuellement au point un modèle pour l'établissement du budget et l'affectation des crédits selon la comptabilité d'exercice intégrale. Dès qu'il sera prêt, ce modèle, y compris l'information sur les modalités de mise en œuvre, sera présenté au Parlement pour qu'il en discute et en débattre. Le gouvernement s'est engagé à présenter ce modèle au Parlement au plus tard en mars 2008.

Je me réjouis que le gouvernement poursuive l'adoption de la comptabilité d'exercice intégrale pour l'établissement du budget et l'affectation des crédits au sein des ministères et organismes. Je suis encouragée par l'attention que deux comités parlementaires accordent à ce dossier important. Il est primordial que le gouvernement poursuive sur sa lancée en continuant de faire progresser ce dossier et en respectant son engagement.

ESTIMATIONS DE LA DIRECTION – REVENUS FISCAUX

La comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode de la comptabilité d'exercice vise à garantir que les revenus fiscaux comptabilisés dans les états financiers du gouvernement reflètent plus fidèlement l'activité économique sous-jacente au cours de l'exercice, et que les sommes d'impôt dues au gouvernement soient comptabilisées dans les états financiers. Il s'agit, en résumé, de comptabiliser les revenus fiscaux dans l'exercice où l'activité imposable se produit, plutôt que lorsque le gouvernement les encaisse.

En 2003, le gouvernement a adopté la comptabilité d'exercice intégrale, ce qui a entraîné la comptabilisation des revenus fiscaux selon cette méthode, au lieu de selon la méthode de la comptabilité de caisse. Pour comptabiliser les revenus fiscaux, le gouvernement a établi une méthode qui est fondée sur une combinaison des impôts et taxes cotisés à une certaine date et des estimations des montants qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation, établies selon les montants encaissés. Le gouvernement applique toujours cette méthode, qui a subi peu de modifications importantes depuis.

Comme il s'agit de l'estimation la plus importante faite par la direction et de celle qui a la plus grande incidence sur les états financiers du gouvernement, il est primordial que le gouvernement vérifie régulièrement la fiabilité de sa méthode d'estimation et qu'il la modifie au besoin pour améliorer l'exactitude de ses estimations. Depuis l'adoption de la comptabilité d'exercice en 2003, mon Bureau a régulièrement indiqué au gouvernement qu'il se devait de le faire.

Tous les ans, l'Agence du revenu du Canada analyse les revenus fiscaux réels par rapport aux estimations antérieures. Les résultats de ces analyses montrent que les revenus fiscaux estimatifs sont toujours sous-évalués de façon importante par rapport aux revenus réels, surtout à l'égard de l'impôt sur les sociétés. Cependant, en dépit du résultat de ces analyses, le gouvernement n'a pas amélioré, de manière substantielle, la méthode d'estimation des revenus fiscaux.

Ce problème n'est pas suffisamment grave pour m'amener à conclure que les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la situation financière du gouvernement ainsi que des résultats de son exploitation, car le montant de l'inexactitude est semblable d'un exercice à l'autre. Je suis cependant d'avis que le gouvernement doit corriger cette faiblesse dans son processus d'information financière sur les revenus fiscaux. Je suis consciente de la complexité de ce processus et du temps qu'il continue à exiger, mais le gouvernement doit en priorité chercher des moyens d'améliorer cette estimation de la direction et les mettre en œuvre. Après avoir étudié, pendant plus de quatre ans, les causes des écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs, il est temps de mettre en place des améliorations.

POLITIQUE SUR LES CRÉDITEURS À LA FIN DE L'EXERCICE

Lors de discussions au cours d'exercices précédents, il est devenu évident que mon Bureau et le Secrétariat du Conseil du Trésor interprétaient différemment le paragraphe 37.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la Politique sur les crédateurs à la fin de l'exercice (CAFE) du gouvernement. La différence consiste à déterminer si les dettes, aux termes du paragraphe 37.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comprennent tous les éléments qui doivent être comptabilisés comme passifs. Cette divergence d'interprétation se traduit par un manque de clarté quant à la nature des éléments qui doivent être imputés, comme il se doit, à un crédit.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor revoit actuellement un grand nombre de ses politiques dans le cadre de son projet de « renouvellement des politiques ». Nous avons indiqué au Bureau du contrôleur général qu'à notre avis, il faut plus de précisions sur les charges qui doivent être imputées aux crédits. Nous craignons que les ministères n'imputent pas les charges aux crédits s'y rattachant ou ne comptabilisent pas des passifs parce que ces derniers n'ont pas, selon la définition établie, « force obligatoire » et ce, même s'ils sont, en substance, des passifs. J'encourage toujours le gouvernement à préciser sa position sur la substance de ces opérations et à veiller à ce que les dépenses soient correctement et uniformément imputées aux crédits et que tous les passifs soient comptabilisés à la clôture de l'exercice.

Étant donné qu'il importe de veiller à ce que les charges soient correctement et uniformément imputées aux crédits, il est primordial que le Bureau du contrôleur général règle cette question.

ÉTAT DES POINTS SOULEVÉS AU COURS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Observation	État actuel
<p>Opinion de vérification conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada</p>	<p>Selon les normes de vérification de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, nous sommes tenus de rendre compte de la présentation fidèle conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, comme je reconnais l'importance de respecter notre mandat législatif, qui me demande de formuler une opinion à savoir si les états financiers du gouvernement « ... sont présentés fidèlement et conformément aux conventions comptables énoncées pour l'administration fédérale... », mon opinion s'appuie sur ces deux méthodes comptables.</p> <p>La convention comptable du gouvernement indique que ses conventions comptables énoncées s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public et que la présentation et les résultats qui découlent des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada. J'aurais préféré que le gouvernement exprime son intention de se conformer aux principes comptables généralement reconnus au Canada.</p>
<p>Agence du revenu du Canada/Agence des services frontaliers du Canada — Faiblesses du système des revenus fiscaux</p>	<p>Dans le passé, j'ai exprimé l'avis qu'il fallait améliorer les systèmes et les pratiques comptables pour les revenus fiscaux à l'Agence du revenu du Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada. Le montant des revenus fiscaux établi selon la comptabilité d'exercice est fondé sur les cotisations et dérivé principalement des données des différents systèmes des programmes fiscaux. Comme ces systèmes n'ont jamais été conçus comme des systèmes comptables, il faut beaucoup d'interventions pour présenter les revenus et les débiteurs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ce processus demande beaucoup de calculs manuels et de rapprochements. Malgré tout, il reste des écarts inexplicables entre les montants des débiteurs inscrits au grand livre et ceux des différents rapports produits par les systèmes des programmes fiscaux à l'appui de ces montants.</p> <p>En 2006-2007, le montant net des écarts sans rapprochement de l'Agence du revenu du Canada a baissé au point de devenir négligeable. Je tiens à souligner les efforts déployés par la direction pour régler cette question.</p> <p>La direction de l'Agence des services frontaliers du Canada continue de recenser les causes sous-jacentes de certains de ces écarts, mais il reste toujours des écarts inexplicables à la fin de l'exercice.</p>

Observation	État actuel
<p>Stocks, pièces de rechange réparables et registres des biens immobiliers du ministère de la Défense nationale</p>	<p>Dans le passé, j'ai signalé que le ministère de la Défense nationale devait améliorer ses systèmes et ses pratiques comptables liés à ses stocks. Les systèmes des stocks du Ministère étaient d'abord conçus pour tenir le relevé des quantités. Il y avait donc moins d'emphase sur l'exactitude des coûts et des erreurs furent commises dans l'évaluation des stocks.</p> <p>Même si des progrès notables ont été réalisés au chapitre de la comptabilisation des quantités et de la valeur des stocks au cours des dernières années, des problèmes liés à l'évaluation générale de ceux-ci, tels que l'obsolescence, doivent encore être réglés. Il faut donc exercer une surveillance constante pour s'assurer que le coût des stocks est bien présenté dans les états financiers sommaires.</p> <p>Le ministère de la Défense nationale continue d'axer ses efforts sur la comptabilisation adéquate de ses stocks, particulièrement dans le cadre de ses travaux de comptabilité à la fin de l'exercice. Il a lancé divers projets pour régler ces problèmes et notre Bureau continuera de surveiller ces projets de près.</p> <p>La méthode de la comptabilité d'exercice exige aussi que le Ministère comptabilise et amortisse le coût de ses immobilisations. L'information du système du grand livre auxiliaire des immobilisations, qui sert à saisir les données sur les terrains, les bâtiments et les ouvrages, n'a pas été rapprochée avec celle du grand livre général en temps opportun et avec exactitude. Il importe que le ministère de la Défense nationale veille à ce que l'information dans le grand livre auxiliaire soit exacte, complète et rapprochée avec les montants inscrits dans le grand livre général.</p>
<p>Information produite en temps voulu</p>	<p>J'ai indiqué par le passé que l'utilité des états financiers sommaires du gouvernement est réduite si ces états ne peuvent être rendus publics que six mois après la fin de l'exercice. J'ai aussi indiqué que, dans le contexte actuel, la préparation plus rapide des états financiers sommaires du gouvernement pose des défis importants.</p> <p>Je sais que le gouvernement cherche toujours des moyens d'accélérer la préparation de ses états financiers sommaires. Toutefois, il est important de maintenir des contrôles internes appropriés et la justesse des estimations.</p>

Observation	État actuel
<p>Clarté de la terminologie</p>	<p>Le gouvernement continue d'utiliser le terme « dette fédérale », au lieu de « déficit accumulé », dans certaines de ses publications. Je comprends qu'il utilise ce terme pour éviter la confusion au sujet de son excédent annuel, mais je crains que s'il est utilisé de cette façon, ce terme puisse être mal interprété par la population canadienne et qu'il puisse laisser une fausse impression quant à l'utilisation de l'excédent annuel.</p> <p>En particulier, je suis préoccupée, car l'utilisation de ce terme peut inciter à croire, à tort, que l'excédent annuel est utilisé pour réduire la dette publique. Alors que le montant de l'excédent annuel et le changement apporté aux autres éléments du résultat étendu ajustent automatiquement le déficit accumulé, ils n'affectent pas la dette publique. L'excédent annuel correspond tout simplement à la différence entre les revenus du gouvernement et ses charges à la fin de l'exercice; il ne correspond pas à des liquidités que le gouvernement peut utiliser à toute autre fin – comme pour rembourser une partie de la dette qu'il a contractée.</p> <p>J'ai remarqué que le gouvernement veille à ce que cette réalité soit présentée de façon exacte dans le <i>Rapport financier annuel</i>. Toutefois, j'estime qu'il pourrait expliquer avec plus de clarté ces résultats financiers à la population canadienne en utilisant systématiquement la bonne terminologie dans toutes ses déclarations publiques et ses publications officielles.</p>

EXPLICATION DE MON RAPPORT DE VÉRIFICATION

Les lecteurs qui souhaitent obtenir une explication plus poussée de mon rapport de vérification trouveront de l'information ainsi que mes observations sur mon site Web (www.oag-bvg.gc.ca).

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

SECTION 3

COMPTES PUBLICS DU CANADA
2006-2007

Revenus, charges et déficit accumulé

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Revenus.....	3.2
Comptabilisation des revenus.....	3.2
Revenus fiscaux.....	3.3
Cotisations d'assurance-emploi.....	3.4
Autres revenus.....	3.5
Charges.....	3.7
Comptabilisation des charges.....	3.7
Coûts des opérations du gouvernement.....	3.8
Charges par article.....	3.11
Dépenses en vertu d'autorisations législatives.....	3.11

REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ

Cette section fournit de l'information sur les revenus, les charges et le déficit accumulé du gouvernement tel que présenté au tableau 3.1.

Une description narrative est fournie pour quelques comptes présentés dans certains tableaux. Cette description est présentée dans le même ordre que celui des tableaux respectifs.

TABLEAU 3.1
REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ
(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Revenus—		
Revenus fiscaux, tableau 3.2	198 416	186 100
Cotisations d'assurance-emploi	16 789	16 535
Autres revenus, tableau 3.4	20 761	19 568
Total des revenus.....	235 966	222 203
Charges—		
Paiements de transfert	124 940	118 317
Autres charges de programmes	63 329	56 896
Total des charges de programmes.....	188 269	175 213
Frais de la dette publique	33 945	33 772
Total des charges, tableau 3.6.....	222 214	208 985
Excédent annuel.....	13 752	13 218
Déficit accumulé au début de l'exercice	481 499	494 717
Autres éléments du résultat étendu	479	
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	467 268	481 499

REVENUS

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

Comptabilisation des revenus

Les revenus fiscaux sont présentés après déduction des remboursements; ils ne comprennent pas les impôts prélevés au nom des provinces et des territoires. Les revenus fiscaux du gouvernement sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu. Les impôts sont recouverts en vertu de leur loi respective qui, de temps à autre, est modifié.

En ce qui concerne les impôts sur le revenu, le revenu est comptabilisé lorsque le contribuable a gagné le revenu générant l'impôt. Les revenus sont déterminés nets des déductions d'impôts et des crédits alloués en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars sont établis en fonction des montants cotisés et des nouvelles cotisations établies au moment de la préparation des états financiers, ainsi que des estimations d'impôt sur le revenu réalisé au cours de la période comptable mais non encore cotisé ou de nouvelles cotisations non encore établies. Ces estimations sont établies en fonction de montants reçus au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier se terminant le 31 mars qui n'ont

pas été cotisés ou qui attendent une nouvelle cotisation. Les montants réels peuvent largement différer de ces estimations. Les divergences seront inscrites à l'exercice pendant lequel les cotisations ou nouvelles cotisations sont complétées. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des montants d'impôts non déclarés.

Les taxes sur les biens et services et les revenus d'accise et de douanes sont inscrits en fonction des taxes et droits cotisés et établis au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier se terminant le 31 mars. Pour les taxes sur les biens et services domestiques, les revenus sont constatés au moment de la vente des biens ou à la prestation de services. Pour les droits d'accise, les revenus sont constatés lorsque le contribuable fabrique des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour ce qui est des taxes d'accise, le revenu est constaté lorsque le contribuable vend des biens imposables en vertu de la *Loi d'accise*. Pour les droits de douanes ainsi que les droits d'importation sur les biens et services, les revenus sont constatés lorsque les biens sont autorisés à entrer au Canada par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans le même exercice que la rémunération assurable est gagnée. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, les autres revenus d'impôt sur le revenu, et les autres taxes et droits, tels que détaillés au tableau 3.2.

TABLEAU 3.2
REVENUS FISCAUX

(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Revenus fiscaux—		
Revenus d'impôt sur le revenu—		
Des particuliers	110 477	103 691
Des sociétés	37 745	31 724
Autres revenus d'impôt sur le revenu	4 877	4 529
	153 099	139 944
Autres taxes et droits—		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3	31 296	33 020
Taxes sur l'énergie—		
Taxe d'accise—Essence	4 003	4 008
Taxe d'accise—Essence d'aviation et combustible diesel.	1 125	1 068
	5 128	5 076
Droits de douane à l'importation	3 704	3 330
Autres taxes et droits d'accise—		
Droits d'accise.	3 916	4 128
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	357	353
Droit d'exportation de produits de bois d'œuvre	229	
Droit sur les remboursements de dépôts douaniers à l'égard du bois d'oeuvre résineux.	494	
Autres taxes et droits d'accise	193	249
	5 189	4 730
	45 317	46 156
Total des revenus fiscaux ⁽¹⁾	198 416	186 100

⁽¹⁾ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du Volume II.

Impôt sur le revenu des particuliers

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la source de revenus la plus importante.

Impôt sur le revenu des sociétés

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Autres revenus d'impôt sur le revenu

Les autres revenus d'impôt sur le revenu comprennent l'impôt sur le revenu des non-résidents et d'autres revenus fiscaux.

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, intérêts, loyers, redevances et pensions alimentaires, et sur les revenus de non-résidents au titre de successions et de fiducies.

Les autres revenus fiscaux se composent principalement de retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise, en vertu du Tarif des douanes* (loi) et autres lois, et englobent la taxe sur les produits et services, les droits de douane à l'importation, la taxe sur l'énergie et les autres taxes et droits d'accise.

Taxe sur les produits et services

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991. La TPS s'applique à un taux de 6 pour cent sur la plupart des produits et services offerts au Canada, à l'exception des aliments de base, de la majorité des services de santé et de soins dentaires, de la majorité des services d'éducation et des loyers

résidentiels. Une réduction du taux de la TPS de 7 pour cent à 6 pour cent a été approuvée conformément à la *Loi d'exécution du budget 2006* et est en vigueur depuis le 1er juillet 2006. Une analyse comparative de la TPS est présentée au tableau 3.3.

TABLEAU 3.3
TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006
TPS	35 897	37 610
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers	1 137	1 189
TPS brute de tiers	34 760	36 421
Moins : crédits d'impôt trimestriels	3 464	3 401
TPS nette de tiers	31 296	33 020

⁽¹⁾ Présenté à l'état des résultats et du déficit accumulé (section 2 de ce volume).

Taxes sur l'énergie

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, et sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

Droits de douane à l'importation

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

Autres taxes et droits d'accise

Des taxes et droits d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les climatiseurs des voitures de passagers. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est perçu par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

Le droit d'exportation de produits de bois d'œuvre a été calculé en fonction des exportations des produits de bois d'œuvre aux États-Unis après le 30 septembre 2006. Le droit sur les remboursements de dépôts douaniers à l'égard du bois d'œuvre résineux a été calculé en fonction des montants liés aux droits de douane des États-Unis reliés à l'importation des produits de bois d'œuvre et remboursés aux compagnies canadiennes entre le 22 mai 2002 et le 30 septembre 2006.

Cotisations d'assurance-emploi

Les cotisations des employeurs et des employés au Compte d'assurance-emploi sont prélevées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent les revenus des sociétés d'État, les autres revenus de programmes et les revenus des opérations en devises.

TABLEAU 3.4
AUTRES REVENUS

(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Autres revenus—		
Revenus des sociétés d'État—		
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	1 735	1 708
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—		
Quote-part des bénéfices annuels	5 335	5 041
Intérêt et autres	433	449
	<i>7 503</i>	<i>7 198</i>
Autres revenus de programmes—		
Revenus de placements, tableau 3.5	1 160	680
Ventes de biens et de services—		
Droits et privilèges	1 500	1 646
Location et utilisation de biens publics.....	524	533
Services de nature réglementaire.....	954	922
Services de nature non réglementaire	2 517	2 551
Ventes de biens et de produits d'information	304	250
Autres frais et droits	326	447
	<i>6 125</i>	<i>6 349</i>
Revenus divers—		
Intérêt et pénalités.....	3 463	2 524
Autres.....	796	803
	<i>11 544</i>	<i>10 356</i>
Revenus des opérations en devises—		
Compte du fonds des changes	1 728	1 483
Fonds monétaire international	29	531
Autres.....	(43)	
	<i>1 714</i>	<i>2 014</i>
Total des autres revenus ⁽¹⁾	20 761	19 568

⁽¹⁾ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II.

Revenus des sociétés d'État

Les revenus des sociétés d'État se composent de revenus gagnés de tierces parties par les sociétés d'État consolidées et autres entités, des intérêts gagnés sur les prêts aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques, ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéfices ou pertes accumulés des sociétés d'État entreprises et des autres entreprises publiques.

Autres revenus de programmes

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés dans chaque portefeuille ministériel du volume II des *Comptes publics du Canada*.

Revenus des opérations en devises

Les revenus des opérations en devises se composent des revenus provenant des investissements détenus dans le compte du fonds des changes et du Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus des opérations en devises comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant des réévaluations de la dette en devises et des accords d'échange.

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent principalement de l'intérêt sur les prêts et avances, de dividendes sur les placements, et de virements de bénéfices et d'excédents relatifs aux prêts, placements et avances autres que ceux des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une analyse comparative des revenus de placements est présentée au tableau 3.5.

TABLEAU 3.5
REVENUS DE PLACEMENTS ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006 ⁽²⁾
Comptes consolidés—		
Énergie atomique du Canada limitée	(3)	(3)
Encaisse et créances—		
Intérêts des dépôts bancaires	351	212
Prêts, placements et avances—		
Placements de portefeuille	(3)	(3)
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	8	4
Organisations internationales	14	17
Administrations provinciales et territoriales	(3)	2
Autres prêts, placements et avances	589	503
	611	526
Autres comptes—		
Esso Ltd—Projet Norman Wells—Bénéfices	123	132
Autres	10	16
	133	148
Total ministériel des revenus de placements	1 095	886
Gain net (perte nette) de change	73	(252)
Autres revenus constatés par régularisation	38	74
	1 206	708
Total des revenus de placements	1 206	708
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement	(46)	(28)
	1 160	680
Total des revenus de placements externes	1 160	680

⁽¹⁾ Des informations supplémentaires se trouvent au tableau 4a de la section 1 du volume II, ainsi qu'à la section 10 du volume III.

⁽²⁾ Certaines données comparatives ont été reclassées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

⁽³⁾ Moins de 500 000 \$.

CHARGES

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

Comptabilisation des charges

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges, quand le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme existant, quand le gouvernement annonce une décision de procéder à un transfert non répétitif, dans la mesure où la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement des états financiers.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris la provision pour créances irrécouvrables, les provisions pour les prêts, placements et avances et pour les stocks périmés. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, ainsi que l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance.

Sur une base journalière, les organismes du gouvernement transigent entre eux et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges enregistrées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente les charges externes par catégorie.

TABLEAU 3.6
CHARGES EXTERNES PAR CATÉGORIE

(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006 ⁽¹⁾
Paiements de transfert—		
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint . . .	30 284	28 992
Autres paliers de gouvernement—		
Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux	28 640	27 225
Accords fiscaux	13 033	12 381
Paiements de remplacement pour programmes permanents	(3 177)	(2 731)
Autres principaux transferts	4 018	3 940
<i>Total des autres paliers de gouvernement</i>	<i>42 514</i>	<i>40 815</i>
Prestations d'assurance-emploi	14 084	14 417
Prestations pour enfants	11 214	9 200
	<i>98 096</i>	<i>93 424</i>
Autres paiements de transfert—		
Affaires étrangères et Commerce international	4 004	3 357
Affaires indiennes et du Nord canadien	5 161	5 448
Agriculture et Agroalimentaire	3 122	2 595
Industrie	2 388	2 204
Patrimoine canadien	1 158	1 026
Ressources humaines et Développement des compétences	1 918	2 193
Santé	2 514	2 080
Transports	1 068	1 313
Autres	5 511	4 677
<i>Total des autres paiements de transfert</i>	<i>26 844</i>	<i>24 893</i>
<i>Total des paiements de transfert</i>	<i>124 940</i>	<i>118 317</i>
Autres charges de programmes—		
Charges des sociétés d'État	7 211	7 195
Affaires étrangères et Commerce international	1 959	1 800
Affaires indiennes et du Nord canadien	1 171	911
Agence du revenu du Canada	6 769	3 998
Agriculture et Agroalimentaire	1 618	1 599
Conseil du Trésor	1 911	1 757
Défense nationale	15 732	15 034
Environnement	1 440	1 514
Industrie	2 259	2 145
Justice	1 148	1 099
Pêches et Océans	1 560	1 489
Ressources humaines et Développement des compétences	3 223	3 059
Ressources naturelles	1 042	819
Santé	3 313	2 130
Sécurité publique et Protection civile	7 367	6 647
Travaux publics et Services gouvernementaux	2 724	2 484
Autres portefeuilles ministériels	2 882	3 216
<i>Total des autres charges de programmes</i>	<i>63 329</i>	<i>56 896</i>
Total des charges de programmes	188 269	175 213
Frais de la dette publique, tableau 3.8	33 945	33 772
<i>Total des charges⁽²⁾</i>	<i>222 214</i>	<i>208 985</i>

⁽¹⁾ Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

⁽²⁾ Des informations supplémentaires se trouvent au tableau 2a à la section 1 du volume II.

Coûts des opérations du gouvernement

Les coûts des opérations du gouvernement se composent des trois catégories principales suivantes :

- les paiements de transfert;
- les autres charges de programmes; et,
- les frais de la dette publique.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert comprennent :

- les paiements de revenu d'appoint ou supplémentaire aux particuliers. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi;
- les paiements aux provinces et territoires en vertu de deux programmes principaux :
 - les accords fiscaux représentent les paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des Lois constitutionnelles; et,
 - les Transferts canadiens en matière de santé et de services sociaux sont le moyen principal de fournir la quote-part fédérale des programmes sociaux administrés par les provinces;
- les autres paiements de transfert, y compris les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin d'aider à stabiliser les cours du marché des marchandises, à mettre au point de nouvelles technologies, à effectuer de la recherche, à créer des emplois au moyen de programmes de formation, à promouvoir des activités éducatives et culturelles, les charges des autres entités consolidées ainsi que d'autres paiements divers.

Autres charges de programmes

Les autres charges de programmes comprennent les charges en matière de défense ainsi que le coût de l'administration publique et les services particuliers offerts au public. Cette catégorie comprend les coûts associés aux programmes offerts par le gouvernement fédéral comme l'inspection des aliments, la garde côtière, les tribunaux fédéraux, les établissements de santé pour les Autochtones et les anciens combattants ainsi que le réseau des parcs nationaux. Cette catégorie inclut aussi les charges des sociétés d'État consolidées occasionnées par des tierces parties.

Le tableau 3.7 présente un résumé comparatif par province de certains paiements de transfert.

TABLEAU 3.7
CERTAINS PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR PROVINCE
 (en millions de dollars)

	Prestations de sécurité de la vieillesse ⁽¹⁾	Prestations d'assurance-emploi	Accords fiscaux	Paiements de remplacement pour programmes permanents	Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux	Autres principaux transferts ⁽²⁾	Prestations pour enfants	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	619	914	688		479	30		2 730
	<i>589</i>	<i>912</i>	<i>863</i>		<i>463</i>	<i>2 062</i>		<i>4 889</i>
Île-du-Prince-Édouard	155	215	291		131	5		797
	<i>149</i>	<i>203</i>	<i>277</i>		<i>124</i>	<i>15</i>		<i>768</i>
Nouvelle-Écosse	1 032	706	1 388		881	36		4 043
	<i>989</i>	<i>689</i>	<i>1 363</i>		<i>843</i>	<i>936</i>		<i>4 820</i>
Nouveau-Brunswick	858	774	1 453		707	22		3 814
	<i>815</i>	<i>765</i>	<i>1 350</i>		<i>676</i>	<i>85</i>		<i>3 691</i>
Québec	8 379	3 765	4 838	(3 177)	7 216	291		21 312
	<i>7 925</i>	<i>4 227</i>	<i>4 207</i>	<i>(2 731)</i>	<i>6 826</i>	<i>1 036</i>		<i>21 490</i>
Ontario	11 258	4 426	8		10 881	476		27 049
	<i>10 730</i>	<i>4 302</i>	<i>8</i>		<i>10 242</i>	<i>1 406</i>		<i>26 688</i>
Manitoba	1 173	400	1 712		1 108	44		4 437
	<i>1 136</i>	<i>406</i>	<i>1 603</i>		<i>1 058</i>	<i>156</i>		<i>4 359</i>
Saskatchewan	1 103	328	15		1 042	38		2 526
	<i>1 076</i>	<i>321</i>	<i>91</i>		<i>960</i>	<i>130</i>		<i>2 578</i>
Alberta	2 492	930	4		2 052	123		5 601
	<i>2 379</i>	<i>911</i>	<i>4</i>		<i>2 110</i>	<i>393</i>		<i>5 797</i>
Colombie-Britannique	4 072	1 528	463		4 067	162		10 292
	<i>3 881</i>	<i>1 602</i>	<i>593</i>		<i>3 822</i>	<i>600</i>		<i>10 498</i>
Total des provinces	31 141	13 986	10 860	(3 177)	28 564	1 227		82 601
	<i>29 669</i>	<i>14 338</i>	<i>10 359</i>	<i>(2 731)</i>	<i>27 124</i>	<i>6 819</i>		<i>85 578</i>
Territoires du Nord-Ouest	17	39	757		13	3		829
	<i>16</i>	<i>29</i>	<i>714</i>		<i>39</i>	<i>117</i>		<i>915</i>
Nunavut	8	23	844		33	5		913
	<i>7</i>	<i>16</i>	<i>799</i>		<i>32</i>	<i>265</i>		<i>1 119</i>
Territoire du Yukon	17	25	517		30	5		594
	<i>16</i>	<i>26</i>	<i>487</i>		<i>30</i>	<i>107</i>		<i>666</i>
Internationaux	188	11						199
	<i>195</i>	<i>8</i>						<i>203</i>
Sous-total	31 371	14 084	12 978	(3 177)	28 640	1 240		85 136
	<i>29 903</i>	<i>14 417</i>	<i>12 359</i>	<i>(2 731)</i>	<i>27 225</i>	<i>7 308</i>		<i>88 481</i>
Redressements courus et autres			55			2 778		2 833
			<i>22</i>			<i>(3 368)</i>		<i>(3 346)</i>
Total (net)	31 371	14 084	13 033	(3 177)	28 640	4 018		87 969
	<i>29 903</i>	<i>14 417</i>	<i>12 381</i>	<i>(2 731)</i>	<i>27 225</i>	<i>3 940</i>		<i>85 135</i>
Plus: crédits et remboursements fiscaux	(1 087)						11 214	10 127
	<i>(911)</i>						<i>9 200</i>	<i>8 289</i>
Total (brut)	30 284	14 084	13 033	(3 177)	28 640	4 018	11 214	98 096
	<i>28 992</i>	<i>14 417</i>	<i>12 381</i>	<i>(2 731)</i>	<i>27 225</i>	<i>3 940</i>	<i>9 200</i>	<i>93 424</i>

Les montants en caractère romain sont ceux de 2006-2007.

Les montants en caractère *italique* sont ceux de 2005-2006.

(1) Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

(2) Comprend les paiements de 1 519 millions de dollars au Fonds en Fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, 612 millions de dollars à la Fiducie pour les garanties relatives au temps d'attente pour les patients, 614 millions de dollars à la Fiducie pour la transition, 650 millions de dollars au programme pour le développement de la petite enfance et la garde d'enfants et 590 millions de dollars transférés aux provinces à l'intention des villes et des collectivités.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs des employés et anciens combattants et les autres passifs, l'amortissement de primes, escomptes et commissions à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 présente un résumé comparatif des frais de la dette publique. Il fait également état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique présentés à la section ministérielle des Finances (section 15) du volume II et les charges nettes totales relatives à la dette publique inscrites au tableau 3.6. Les postes de rapprochement comprennent les charges touchant les comptes à fins déterminées consolidés ainsi que les redressements courus et autres postes.

TABLEAU 3.8
FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006
Dette non échue—		
Intérêt sur :		
les obligations négociables.....	14 010	14 784
les obligations d'épargne et obligations à prime du Canada.....	720	652
les obligations pour le Régime de pensions du Canada.....	215	323
Billet - Société de fiducie TD.....	(2)	(2)
Billets - Société de fiducie Montréal.....	(2)	(2)
Billets - Société de fiducie Computershare.....	(2)	(2)
les billets du Canada.....	9	13
les eurobillets à moyen terme.....	73	69
	<u>15 027</u>	<u>15 841</u>
Amortissement de primes, escomptes et commissions à l'émission :		
de bons du Trésor.....	4 692	3 444
d'obligations négociables.....	1 094	1 766
Ajustement à l'indice des prix à la consommation des obligations à rendement réel.....	265	
de bons du Canada.....	106	80
des obligations d'épargne et obligations à prime du Canada.....	21	24
	<u>6 178</u>	<u>5 314</u>
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts.....	73	77
Obligation relative à des contrats de location-acquisition.....	187	185
	<u>21 465</u>	<u>21 417</u>
Régimes de retraite et autres passifs—		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public—Comptes de pension de retraite.....	10 561	10 614
Moins: redressement à la provision de retraite.....	(1 072)	(1 148)
	<u>9 489</u>	<u>9 466</u>
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants—		
Régimes de soins de santé et de services dentaires.....	674	571
Indemnités de cessation d'emploi.....	211	205
Indemnisation des accidents du travail.....	32	34
Régime des avantages des anciens combattants.....	1 643	1 655
Régime des avantages de la Gendarmerie royale du Canada.....	88	71
	<u>2 648</u>	<u>2 536</u>
Régime de pensions du Canada.....	9	21
Compte des rentes sur l'État.....	22	24
Comptes de dépôt et en fiducie.....	44	55
Autres comptes à fins déterminées.....	216	215
Autres passifs.....	52	38
	<u>12 480</u>	<u>12 355</u>
Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres passifs.....	<u>21 945</u>	<u>21 772</u>
Comptes à fins déterminées consolidés—		
Intérêt sur :		
Compte d'assurance-emploi.....	1 912	1 323
Autres.....	15	13
	<u>1 927</u>	<u>1 336</u>
Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés.....	<u>1 927</u>	<u>1 336</u>
Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation.....	35 872	35 108
Moins: redressements de consolidation.....	1 927	1 336
	<u>33 945</u>	<u>33 772</u>
Total des frais de la dette publique ^{(1) (3)}	<u>33 945</u>	<u>33 772</u>
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation.....	34 109	33 535
Redressements courus et autres.....	1 763	1 573
Redressements de consolidation.....	(1 927)	(1 336)
	<u>33 945</u>	<u>33 772</u>

(1) Un sommaire se trouve au tableau 2a à la section 1 du volume II.

(2) Moins de 500 000 \$.

(3) Des informations supplémentaires se trouvent à la section 7 du volume III.

Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des charges par article au total des dépenses par article telles qu'originellement rapportées par les ministères.

TABLEAU 3.9
TOTAL DES CHARGES PAR ARTICLE ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Total des charges	Conciliation	Total des dépenses
Paiements de transfert	124 940	(25 980)	98 960
Autres charges de programmes—			
Sociétés d'État et autres charges de programmes	6 851	(6 851)	
Personnel	32 923	(2 287)	30 636
Transports et communications	2 749	128	2 877
Information	284	15	299
Services professionnels et spéciaux	6 712	1 135	7 847
Location	1 471	381	1 852
Réparation et entretien	2 311	528	2 839
Services publics	2 671	82	2 753
Charges d'amortissement	3 807	(3 807)	
Perte sur cession d'actif	268	(268)	
Autres subventions et charges	3 282	3 582	6 864
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages		681	681
Acquisition de machinerie et matériel		3 931	3 931
	63 329	(2 750)	60 579
Frais de la dette publique	33 945	164	34 109
Total	222 214	(28 566)	193 648

⁽¹⁾ Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a à la section 1 du volume II.

Dépenses en vertu d'autorisations législatives

L'autorisation de dépenser en vertu d'une autorisation législative est consentie à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des délais prévus par les lois connexes. Cette autorisation ne s'annule généralement pas à la fin de l'exercice où elle a été accordée. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent plus des deux tiers du total des charges de programmes à chaque exercice.

Le tableau 3.10 présente un résumé comparatif des dépenses ministérielles législatives.

TABLEAU 3.10
DÉPENSES EN VERTU D'AUTORISATIONS LÉGISLATIVES

(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006 ⁽¹⁾
Frais de la dette publique	34 109	33 535
Versements de sécurité de la vieillesse (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	22 879	22 044
Transfert canadien en matière de santé (<i>Partie V.1—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	20 140	19 000
Péréquation fiscale (<i>Partie I—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	11 535	10 900
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (<i>Partie V.1—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	8 500	8 225
Versements du supplément de revenu garanti (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	6 901	6 476
Financement des territoires (<i>Partie I.1—Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> et <i>Loi d'exécution du budget de 2006</i>)	2 118	2 000
Prestation universelle pour la garde d'enfants (<i>Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants</i>)	1 784	
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture—Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	933	1 069
Paiements aux provinces et aux territoires pour le développement de la petite enfance et la garde d'enfants (<i>Loi d'exécution du budget de 2006</i>)	650	
Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	505	367
Versements d'allocations (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	504	472
Paiements pour les obligations du Canada découlant de l'accord sur le bois d'œuvre sous la <i>Loi de 2006 sur les droits d'exploration de produits de bois d'œuvre</i>	503	
Paiements de contribution pour le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	442	
Paiements de subvention pour le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	431	
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions— ⁽²⁾		
Fonction publique—		
Contributions du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et du compte des régimes compensatoires	2 119	2 249
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi	236	297
Contributions du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec	512	445
Contributions du gouvernement au Compte de prestations de décès	10	10
	2 877	3 001
Moins : recouvrements des fonds renouvelables	103	121
	2 774	2 880
Forces canadiennes—		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et du compte des régimes compensatoires	693	696
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	7	7
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi	67	67
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec	143	127
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès	3	3
	913	900
Gendarmerie royale du Canada—		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et du compte des régimes compensatoires	213	223
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	15	17
Cotisation patronale du gouvernement au Compte d'assurance-emploi	18	18
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec	40	36
	286	294
Toutes autres dépenses législatives	377	12 091
Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives⁽³⁾	116 284	120 253

(1) Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

(2) Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

(3) Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section 1 du volume II.

SECTION 4

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2006-2007

Comptes consolidés

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités	4.3
États financiers sommaires des sociétés d'État consolidées et autres entités	4.3
Passif éventuel des sociétés d'État consolidées et autres entités	4.8
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires	4.9
Comptes à fins déterminées consolidés	4.10
Comptes d'assurance	4.12
Autres comptes à fins déterminées consolidés	4.13
Dotations	4.14
État supplémentaire—	
Compte d'assurance-emploi	4.15

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES ET AUTRES ENTITÉS

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État consolidées et autres entités. Les entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement et sont sous son contrôle.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés et autres entités selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Avant l'élimination des soldes et opérations, les comptes des sociétés et autres entités doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. La plupart des sociétés et autres entités sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) utilisés par les entreprises du secteur privé.

États financiers sommaires des sociétés d'État consolidées et autres entités

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, revenus et charges des sociétés d'État consolidées et autres entités.

Pour les sociétés et autres entités ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intermédiaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux 4.1 et 4.2 résument les opérations financières et les résultats d'exploitation tels que rapportés par les sociétés d'État consolidées et autres entités.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent les débiteurs, les prêts et les placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les bâtiments, le matériel et l'outillage utilisés ou en voie de construction, les stocks et autres dépenses qui seront passées en charge lorsqu'elles seront encourues. Les passifs comprennent les créditeurs, les emprunts et autres obligations. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés et autres entités. D'autres passifs auprès de tiers représentent des créances pour des achats, des avantages sociaux, divers créditeurs, des contrats de location - acquisition et d'autres postes analogues. Les passifs provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les revenus provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les opérations dans l'avoir autre que le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice sont séparées entre des redressements, des autres éléments du résultat étendu et des opérations avec le gouvernement. Les redressements de l'avoir et autres comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés et autres entités. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes non réalisés identifiés comme résultat étendu, mais exclus du bénéfice net. Ces gains et pertes sont inclus dans le bénéfice net à leur réalisation. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés ou des transferts de profits au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne « Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation » représente les redressements nécessaires pour convertir les principes comptables généralement reconnus des sociétés et autres entités à la méthode de comptabilité du gouvernement.

Ces tableaux comprennent l'information financière consolidée concernant les sociétés d'État « mères » consolidées et l'information financière des filiales en propriété exclusive non consolidées avec leur société d'État « mère » mais plutôt directement consolidées aux états financiers du gouvernement. Le *Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* présente une liste complète de toutes les sociétés d'État « mères », les filiales en propriété exclusive, les autres filiales et sociétés affiliées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*. Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires consolidées, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Il n'existe aucun emprunt de sociétés d'État mandataires consolidées pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007. Le passif éventuel des sociétés consolidées et autres entités est présenté dans le tableau 4.3.

Le tableau 4.4 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État consolidées et autres entités provenant de crédits budgétaires du gouvernement pour l'exercice clos le 31 mars 2007. Les différences entre les chiffres déclarés dans le tableau 4.2 et ceux déclarés dans le tableau 4.4 sont dues aux différentes conventions comptables utilisées et aux éléments en transit.

TABLEAU 4.1
SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES
ET AUTRES ENTITÉS—ACTIFS, PASSIFS ET AVOIR
AU 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État consolidées et autres entités	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
Sociétés d'État⁽¹⁾				
Énergie atomique du Canada limitée.....	506 550	10 484	614 585	1 131 619
Conseil des Arts du Canada	348 362	1 742	23 702	373 806
Société immobilière du Canada limitée—				
Société du Vieux-Port de Montréal inc.....	6 542		16 610	23 152
Société canadienne d'hypothèques et de logement—				
Compte du Ministre				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	129 778		524 795	654 573
Société Radio-Canada	324 535	32 108	1 235 234	1 591 877
Commission canadienne du lait—				
Soutien laitier financé par le gouvernement du Canada				
Musée canadien des civilisations	45 752	682	310 192	356 626
Musée canadien de la nature	17 765	3 598	131 331	152 694
Fondation canadienne des relations raciales ⁽²⁾	25 600		46	25 646
Commission canadienne du tourisme	16 480	662	8 854	25 996
Société de développement du Cap-Breton	11 404	11 211	1 801	24 416
Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton	42 511			42 511
Construction de Défense (1951) Limitée	8 344	7 351	1 595	17 290
Société d'expansion du Cap-Breton	15 661	4 679	3 233	23 573
Société des ponts fédéraux Limitée, La ⁽³⁾	15 029	17 671	168 644	201 344
Centre de recherches pour le développement international.....	55 533	8 462	7 767	71 762
Marine Atlantique S.C.C.	7 106		150 237	157 343
Société du Centre national des Arts	8 930	362	26 139	35 431
Commission de la capitale nationale.....	134 180	4 113	522 593	660 886
Musée des beaux-arts du Canada	16 225	806	97 955	114 986
Musée national des sciences et de la technologie	2 578	5 611	54 769	62 958
Conseil canadien des normes	4 016	1 401	1 564	6 981
Téléfilm Canada	14 219	30 559	10 539	55 317
VIA Rail Canada Inc.	86 738	1 580	539 371	627 689
Total	1 843 838	143 082	4 451 556	6 438 476
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation	(6 965)		(53 351)	(60 316)
Sociétés d'État nettes selon la comptabilité du gouvernement	1 836 873	143 082	4 398 205	6 378 160
Autres				
Fondation autochtone de guérison	424	35 937	511	36 872
Fondation canadienne pour l'innovation.....	1 598 291	876 432	1 300	2 476 023
Fondation des technologies du développement durable du Canada	466 390	57 149	698	524 237
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	496 689	540 052	655	1 037 396
Total—Autres	2 561 794	1 509 570	3 164	4 074 528
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidation				
Autres nets selon la comptabilité du gouvernement	2 561 794	1 509 570	3 164	4 074 528
Total	4 398 667	1 652 652	4 401 369	10 452 688

(1) Toutes les sociétés d'État mentionnées dans ce tableau sont des sociétés d'État «mères» sauf pour la Société du Vieux-Port de Montréal inc. et la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton.

(2) Les chiffres reportés sont ceux au 31 mars 2006.

(3) Les montants des filiales Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, La Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée et La Société St. Mary's River Bridge Company sont consolidés avec l'information financière de la Société des ponts fédéraux Limitée.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Profits (pertes) accumulés	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
	3 508 991	42 037	3 551 028	(2 913 817)	479 408	15 000	(2 419 409)	1 131 619
	129 025	1 772	130 797	173 262	19 747	50 000	243 009	373 806
	9 875	12 917	22 792	360			360	23 152
	133 559	503 784	637 343	14 554	2 676		17 230	654 573
	972 228	649 893	1 622 121	(34 244)	4 000		(30 244)	1 591 877
	21 132	269 031	290 163	66 463			66 463	356 626
	44 185	114 988	159 173	(6 479)			(6 479)	152 694
	40		40	1 606	24 000		25 606	25 646
	9 928	17 494	27 422	(1 426)			(1 426)	25 996
	437 266	2 561	439 827	(415 411)			(415 411)	24 416
	11 763	2	11 765	30 746			30 746	42 511
	12 825	373	13 198	4 092			4 092	17 290
	9 126	921	10 047	13 526			13 526	23 573
	14 432	130 427	144 859	2 821	53 664		56 485	201 344
	34 776	18 616	53 392	18 370			18 370	71 762
	(4 303)	141 967	137 664	(238 851)		258 530	19 679	157 343
	13 006	21 469	34 475	956			956	35 431
	50 706	3 356	54 062	6 469	600 355		606 824	660 886
	12 520	98 032	110 552	1 458	2 976		4 434	114 986
	6 243	45 617	51 860	11 098			11 098	62 958
	3 479	515	3 994	2 987			2 987	6 981
	4 897	9 405	14 302	41 015			41 015	55 317
	(85 388)	544 374	458 986	154 440	4 963	9 300	168 703	627 689
	5 350 311	2 629 551	7 979 862	(3 066 005)	1 191 789	332 830	(1 541 386)	6 438 476
	(918)	(2 421 120)	(2 422 038)	3 886 341	(1 191 789)	(332 830)	2 361 722	(60 316)
	5 349 393	208 431	5 557 824	820 336			820 336	6 378 160
	13 411	23 461	36 872					36 872
	423	2 475 600	2 476 023					2 476 023
	832	523 405	524 237					524 237
	2 988	1 034 408	1 037 396					1 037 396
	17 654	4 056 874	4 074 528					4 074 528
		(4 056 874)	(4 056 874)	4 056 874			4 056 874	
	17 654		17 654	4 056 874			4 056 874	4 074 528
	5 367 047	208 431	5 575 478	4 877 210			4 877 210	10 452 688

TABLEAU 4.2

REVENUS, CHARGES ET AUTRES VARIATIONS DE L'AVOIR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT
CONSOLIDÉES ET AUTRES ENTITÉS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État consolidées et autres entités	Revenus			
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		Total
		Aide financière	Autres	
Sociétés d'État				
Énergie atomique du Canada limitée	586 715	105 491	72 667	764 873
Conseil des Arts du Canada	27 683	172 507	1 659	201 849
Société immobilière du Canada limitée—				
Société du Vieux-Port de Montréal inc.	13 989	13 641	2 189	29 819
Société canadienne d'hypothèques et de logement—				
Compte du Ministre		2 101 900		2 101 900
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	1 903	347 449	88 921	438 273
Société Radio-Canada	555 875	974 324	96 552	1 626 751
Commission canadienne du lait—				
Soutien laitier financé par le gouvernement du Canada		3 660	225	3 885
Musée canadien des civilisations	18 710	61 961	13 411	94 082
Musée canadien de la nature	3 691	34 226	1 089	39 006
Fondation canadienne des relations raciales				
Commission canadienne du tourisme	7 514	82 881	1 713	92 108
Société de développement du Cap-Breton	24 617	66 211		90 828
Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton	1 264			1 264
Construction de Défense (1951) Limitée	265		47 826	48 091
Société d'expansion du Cap-Breton	1 043	8 655		9 698
Société des ponts fédéraux Limitée, La	13 634	28 535	4 741	46 910
Centre de recherches pour le développement international	15 687	140 340	9 619	165 646
Marine Atlantique S.C.C.	68 928	83 464	17 226	169 618
Société du Centre national des Arts	29 754	33 494	4 441	67 689
Commission de la capitale nationale	33 158	95 133	7 424	135 715
Musée des beaux-arts du Canada	9 452	49 312		58 764
Musée national des sciences et de la technologie	4 272	32 891	35	37 198
Conseil canadien des normes	6 130	7 529	1 444	15 103
Téléfilm Canada	42 129	103 008	18 807	163 944
VIA Rail Canada Inc.	290 208	169 001	60 892	520 101
Total	1 756 621	4 715 613	450 881	6 923 115
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidations	(22 863)	278 601	(286 124)	(30 386)
Total selon la comptabilité du gouvernement	1 733 758	4 994 214	164 757	6 892 729
Redressements de consolidation	1 022	(4 994 214)	(164 757)	(5 157 949)
Montant net Sociétés d'États	1 734 780			1 734 780
Autres				
Fondation autochtone de guérison	1 966		47 857	49 823
Fondation canadienne pour l'innovation	82 738		43 534	126 272
Fondation des technologies du développement durable du Canada	17 348		2 420	19 768
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	18 103		32 861	50 964
Total	120 155		126 672	246 827
Conversion à la comptabilité du gouvernement pour fins de consolidations	(42 447)		(5 627)	(48 074)
Total selon la comptabilité du gouvernement	77 708		121 045	198 753
Redressements de consolidation	53 818		(121 045)	(67 227)
Montant net Autres	131 526			131 526
Total	1 866 306			1 866 306

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

(1) La différence entre ce montant et les charges des sociétés d'État présentées à l'état des résultats et du déficit accumulé à la section 2 de ce volume provient d'aide financière au montant de 203 millions de dollars accordée aux sociétés d'État entreprises.

Charges			Bénéfice net ou perte nette (-)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Autres éléments du résultat étendu	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total					Dividendes	Capital	
853 658	54 438	908 096	(143 223)	(2 251 148)	(25 038)				(2 419 409)
183 055		183 055	18 794	224 425	(210)				243 009
30 083		30 083	(264)	(869)	1 493				360
2 101 900		2 101 900							
437 949		437 949	324	16 906					17 230
1 665 728	30 252	1 695 980	(69 229)	34 985			4 000		(30 244)
3 885		3 885							
81 069	12 284	93 353	729	67 542	(1 808)				66 463
36 607	3 097	39 704	(698)	(5 781)					(6 479)
				25 606					25 606
88 885	1 916	90 801	1 307	(2 733)					(1 426)
11 300	4 525	15 825	75 003	(490 414)					(415 411)
12 921	99	13 020	(11 756)	48 812	(6 310)				30 746
49 318		49 318	(1 227)	5 319					4 092
8 541	100	8 641	1 057	13 056	(587)				13 526
46 717		46 717	193	56 292					56 485
160 619		160 619	5 027	13 343					18 370
166 194		166 194	3 424	16 255					19 679
62 272	1 754	64 026	3 663	(2 707)					956
120 029	10 578	130 607	5 108	600 206	1 510				606 824
49 188	9 193	58 381	383	4 051					4 434
31 688	1 662	33 350	3 848	7 250					11 098
14 459	104	14 563	540	2 447					2 987
162 472	3 755	166 227	(2 283)	43 298					41 015
489 268	4 920	494 188	25 913	142 790					168 703
6 867 805	138 677	7 006 482	(83 367)	(1 431 069)	(30 950)		4 000		(1 541 386)
(26 297)	180 237	153 940	(184 326)	2 519 098	30 950		(4 000)		2 361 722
6 841 508	318 914	7 160 422	(267 693)	1 088 029					820 336
166 035	(318 914)	(152 879)	(5 005 070)		5 005 070				
7 007 543		7 007 543 ⁽¹⁾	(5 272 763)	1 088 029	5 005 070				820 336
49 820		49 820	3		(3)				
366 573	118	366 691	(240 419)		240 419				
35 078		35 078	(15 310)		15 310				
370 170		370 170	(319 206)		319 206				
821 641	118	821 759	(574 932)		574 932				
(309)	(332)	(641)	(47 433)	4 679 239	(574 932)				4 056 874
821 332	(214)	821 118	(622 365)	4 679 239					4 056 874
(67 952)	214	(67 738)	511		(511)				
753 380		753 380	(621 854)	4 679 239	(511)				4 056 874
7 760 923		7 760 923	(5 894 617)	5 767 268	5 004 559				4 877 210

Passif éventuel des sociétés d'État consolidées et autres entités

Le tableau 4.3 résume le passif éventuel des sociétés d'État consolidées et autres entités. Un élément de passif éventuel signifie un élément de passif possible qui peut se transformer en un élément de passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs.

TABLEAU 4.3
PASSIF ÉVENTUEL DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES ET AUTRES ENTITÉS
 (en milliers de dollars)

	31 mars 2007
<u>Sociétés d'État mandataires</u>	
Société Radio-Canada—Divers litiges	14 845
Construction de Défense (1951) Limitée—Divers litiges	14 704
Commission de la capitale nationale—Environnement, divers litiges et ententes	350 123
<u>Sociétés d'État non mandataires</u>	
Centre de recherches pour le développement international—Divers litiges	1 000
Marine Atlantique S.C.C.—Litige concernant un site contaminé, divers litiges	1 691
Total	382 363

Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.4 résume l'aide financière provenant de crédits budgétaires pour les sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. Le but pour lequel des versements ont été effectués à même les crédits budgétaires se répartit en deux catégories : a) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses de fonctionnement et b) les sommes autorisées par le crédit de dépenses en capital.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvés par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.4 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

Les paiements aux autres entités sont enregistrés en tant que paiements de transfert et sont présentés dans le volume II.

TABLEAU 4.4

AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT CONSOLIDÉES PROVENANT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires ⁽¹⁾
Sociétés d'État mandataires			
Énergie atomique du Canada limitée	109 033		109 033
Société canadienne d'hypothèques et de logement ⁽²⁾	2 097 371		2 097 371
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	441 068		441 068
Société Radio-Canada	974 323	139 730	1 114 053
Commission canadienne du lait	3 660		3 660
Commission canadienne du tourisme	76 534		76 534
Musée canadien des civilisations	61 961		61 961
Musée canadien de la nature	59 761		59 761
Société de développement du Cap-Breton	66 211		66 211
Société d'expansion du Cap-Breton	8 655		8 655
Société des ponts fédéraux Limitée, La	32 307		32 307
Commission de la capitale nationale	77 198	17 936	95 134
Musée des beaux-arts du Canada	39 142	8 000	47 142
Musée national des sciences et de la technologie	30 995		30 995
Société des Vieux Ports de Montréal	15 226		15 226
Téléfilm Canada	104 994		104 994
	4 198 439	165 666	4 364 105
Sociétés d'État non mandataires			
Conseil des Arts du Canada	171 418		171 418
Centre de recherches pour le développement international	143 616		143 616
Marine Atlantique S.C.C.	82 080		82 080
Société du Centre national des Arts	56 465		56 465
Conseil canadien des normes	7 529		7 529
VIA Rail Canada Inc.	169 001		169 001
	630 109		630 109
Total	4 828 548	165 666	4 994 214

⁽¹⁾ Ne comprend pas les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées mandataires et non mandataires admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

⁽²⁾ Comprend les crédits budgétaires pour les programmes du gouvernement connus sous l'appellation «Compte du Ministre».

COMPTE À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories spéciales de revenus et de charges qui présentent les opérations de certains comptes dont les lois habilitantes exigent que les revenus soient affectés à une fin particulière, et que les charges connexes soient imputées sur de tels revenus. Ils sont utilisés principalement pour les activités analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais essentiellement consistent en des revenus et des charges du gouvernement.

Les opérations de ces comptes sont maintenant présentées avec les revenus et les charges afin de fournir une comptabilisation plus étendue des résultats d'exploitation liés au gouvernement.

Toutefois, les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.5 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés au tableau 4.5. Cette description suit le même ordre de présentation que celui du tableau respectif.

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi, de même que le rapport du vérificateur général, se trouvent à la fin de la présente section.

TABLEAU 4.5

COMPTE À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS

	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2007
	1 ^{er} avril 2006	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes d'assurance—					
Agriculture et Agroalimentaire—					
Caisse de réassurance-récolte	119 159 681	65 942 641		27 620 000	157 482 322
Moins : prêts portant intérêt	526 094 751			27 620 000	498 474 751
	(406 935 070)	65 942 641			(340 992 429)
Comptes de stabilisation des produits agricoles					
	658 221			11 711	646 510
	(406 276 849)	65 942 641		11 711	(340 345 919)
Finances—					
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement	45 303				45 303
Santé—					
Caisse supplémentaire d'assurance-santé	28 387				28 387
Ressources humaines et Développement des compétences—					
Ministère—					
Ressources humaines et développement des compétences—					
Compte d'assurance-emploi, tableau 4.6	50 816 262 112	16 885 891 386	2 232 505 094	14 282 003 885	1 534 000 100
54 118 654 607					
Ressources naturelles—					
Commission canadienne de sûreté nucléaire—					
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire	1 107 553	282 192			1 389 745
Transports—					
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires	350 842 718	16 200	14 075 986	843 594	308 699
363 782 611					
Total des comptes d'assurance	50 762 009 224	16 952 132 419	2 246 581 080	14 282 859 190	1 534 308 799
54 143 554 734					

TABLEAU 4.5

COMPTES À FINS DÉTERMINÉES CONSOLIDÉS—Fin

	Revenus et autres crédits			Charges et autres débits		31 mars 2007
	1 ^{er} avril 2006	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes	Opérations internes	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres comptes à fins déterminées consolidés—						
Patrimoine canadien—						
Commission des champs de bataille nationaux—Fonds de fiducie	400 890					400 890
Environnement—						
Compte pour dommages environnementaux	1 459 934	903 313		320 458		2 042 789
Agence Parcs Canada—						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques.	12 671 957	490 081	3 159 097	1 560 603	482 840	14 277 692
	14 131 891	1 393 394	3 159 097	1 881 061	482 840	16 320 481
Finances—						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland	246 223 464					246 223 464
Pêches et Océans—						
Compte d'amende additionnelle pour poisson	678 123	315 449		142 301		851 271
Affaires indiennes et du Nord canadien—						
Fonds pour l'étude de l'environnement	520 789		25 730			546 519
Ressources naturelles—						
Fonds pour l'étude de l'environnement	2 551 477		2 467 528		2 538 000	2 481 005
Travaux publics et Services gouvernementaux—						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis	32 844 685	22 007 469		26 382 366		28 469 788
Transports—						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses.	598 596	15 825				614 421
Total des autres comptes à fins déterminées consolidés	297 949 915	23 732 137	5 652 355	28 405 728	3 020 840	295 907 839
Dotations—						
Environnement—						
Agence Parcs Canada—						
Compte de fiducie de Mackenzie King	225 000					225 000
Santé—						
Instituts de recherche en santé du Canada—						
Dotations pour la recherche en santé	140 267					140 267
Industrie—						
Conseil national de recherches du Canada—						
Fonds de H.L. Holmes	4 077 186	115 031				4 192 217
Conseil de recherches en sciences humaines—						
Fonds pour les boursiers de la Reine	250 000					250 000
Total des dotations	4 692 453	115 031				4 807 484
Total.	51 064 651 592	16 975 979 587	2 252 233 435	14 311 264 918	1 537 329 639	54 444 270 057

Comptes d'assurance

Pour les comptes d'assurance suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers ont totalisé 16 952 millions de dollars (16 703 millions de dollars en 2006) tandis que les charges et autres débits à des tiers ont totalisé 14 283 millions de dollars (14 570 millions de dollars en 2006) et sont inscrits comme des dépenses à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 2 247 millions de dollars (1 717 millions de dollars en 2006), et les charges et autres débits de 1 534 millions de dollars (1 487 millions de dollars en 2006), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

Caisse de réassurance-récolte

Ce compte restera en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole* laquelle assure les provinces participantes pour les frais encourus relativement à l'administration de divers régimes d'assurance-récolte. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent des sommes versées par les provinces aux fins de réassurance. Les dépenses de la Caisse sont constituées de paiements effectués aux provinces aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt a été fixé par le Ministère des Finances à zéro pour cent.

Comptes de stabilisation des produits agricoles

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en opération dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1^{er} avril 1991.

Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tout recouvrement de pertes dont il est question à l'article 58 de la *Loi*. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, à la suite de la soumission n° 817667 du Conseil du Trésor émise le 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la *Loi*, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour rembourser les pertes subies par les souscripteurs à des titres du gouvernement, qui ont acquitté en tout ou en partie le prix de titres mais qui ne les ont pas reçus ou qui n'ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

Caisse supplémentaire d'assurance-santé

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n° 2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral-provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

Compte d'assurance-emploi

La *Loi sur l'assurance-emploi* prévoit un régime contributif d'assurance-emploi obligatoire pour tous les employés et les employeurs, à de rares exceptions près.

La *Loi* autorise l'établissement d'un compte dans les comptes du Canada, connu sous le nom: «Compte d'assurance-emploi».

La *Loi* stipule que les éléments suivants soient portés au crédit du Compte : a) les cotisations, pénalités et intérêts; b) les remboursements de versements excédentaires de prestations et des mesures de soutien selon la partie II de la *Loi*; c) les remboursements de versements excédentaires effectués par la Commission aux termes des ententes sur le développement du marché du travail d) les sommes perçues pour services rendus à d'autres ministères ou organismes du gouvernement, ou au public; e) les sommes fournies à toute fin relative à l'assurance-emploi, autorisées par affectation de crédits et relevant des fonctions de la Commission de l'assurance-emploi du Canada; et, f) les intérêts sur le solde du Compte, selon les taux que le ministre des Finances peut autoriser.

La *Loi* prévoit aussi que les éléments suivants soient imputés au Compte : a) les prestations, les mesures de soutien ainsi que l'aide financière versé en vertu de la partie II de la *Loi*; b) les contributions aux provinces en vertu des ententes sur le développement du marché du travail; c) les frais d'administration de la *Loi*, incluant les frais d'administration transférés aux provinces; et, d) les intérêts sur les avances consenties par le ministre des Finances.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunérations assurables s'élevait à 1,87 \$ du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2006 pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et 1,53 \$ pour les autres. Pour la période entre le 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2007, le taux de cotisation était de 1,80 \$ pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et de 1,46 \$ pour les autres.

Le tableau 4.6 présente un état des opérations du Compte d'assurance-emploi.

TABLEAU 4.6

OPÉRATIONS DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI
(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006
REVENUS ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations—		
Employeurs et employés ⁽¹⁾	17 109	16 917
Pénalités et produit de l'intérêt.....	97	80
Intérêts gagnés.....	1 912	1 323
	<u>19 118</u>	<u>18 320</u>
CHARGES ET AUTRES DÉBITS—		
Prestations	13 056	13 526
Prestations selon la Partie II—		
Transferts aux provinces	1 028	891
Frais d'administration.....	1 528	1 486
Frais d'administration		
transférés aux provinces	105	92
Créances irrécouvrables	99	56
	<u>15 816</u>	<u>16 051</u>
Variation nette	3 302	2 269
Solde au début de l'exercice	50 816	48 547
Solde à la fin de l'exercice.....	54 118	50 816

⁽¹⁾ L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers du gouvernement du Canada, est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, du montant de 320 millions de dollars (382 millions de dollars en 2006).

Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Ce compte a été établi conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, afin d'enregistrer des primes, et pour pourvoir au paiement de réclamations qui découlent d'accidents survenant dans une installation assurée.

Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires

Ce compte a été établi en vertu de l'article 702 de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire sur les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution des Maritimes, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

Autres comptes à fins déterminées consolidés

Pour les autres comptes à fins déterminées suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 24 millions de dollars (30 millions de dollars en 2006) sont inscrits tandis que les charges et autres débits à des tiers de 28 millions de dollars (12 millions de dollars en 2006) sont inscrits à l'état des résultats.

Les revenus et autres crédits de 6 millions de dollars (4 millions de dollars en 2006), et les charges et autres débits de 3 millions de dollars (7 millions de dollars en 2006), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

Fonds de fiducie—Commission des champs de bataille nationaux

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux, pour l'acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. L'argent provient de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et d'autres, versées pour les buts de la Commission, tel que prévu dans sa loi constitutive. À la suite des acquisitions de terrains de la Commission, il est demeuré un montant d'argent qui a augmenté avec les années puisqu'il portait intérêts alors que la Commission était énumérée à l'annexe C de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit avant le 1^{er} septembre 1984.

Compte pour dommages environnementaux

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées à Environnement Canada pour dommages causés à l'environnement.

Compte des nouveaux parcs et sites historiques

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* afin d'enregistrer les paiements qui seront utilisés pour l'acquisition de terrains et de biens requis pour l'établissement de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux ou d'autres aires patrimoniales protégées qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles, ainsi que le versement de contributions connexes.

Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

Au cours de l'exercice, aucune réclamation n'a été reçue pouvant résulter en des paiements possibles de ce compte.

Compte d'amende additionnelle pour poisson

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les sommes d'argent reçues de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l'alinéa 79(2) (f) de la *Loi*.

Fonds pour l'étude de l'environnement—Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisées en vertu de cette *Loi* ou de toute autre loi du Parlement.

Fonds pour l'étude de l'environnement—Ressources naturelles

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisés en vertu de cette *Loi* ou de toute autre loi du Parlement.

Compte du produit de l'aliénation des biens saisis

Ce compte a été établi en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, pour enregistrer le produit net de l'aliénation de biens saisis et confisqués au nom de sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les sommes reçues de gouvernements étrangers conformément aux accords pour les fins de la *Loi*. La *Loi* stipule aussi que les sommes suivantes soient portées au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l'application de la *Loi*, les sommes payées pour des réclamations et les remboursements d'avances du ministre des Finances, l'encaissement d'intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autres ministères du gouvernement et au Trésor.

Amendes pour le transport des marchandises dangereuses

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le transport de marchandises dangereuses 1992* et des règlements qui y sont liés afin d'enregistrer les amendes perçues par les tribunaux.

Dotations

Pour les comptes de dotations, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 115 000 \$ (38 000 \$ en 2006) sont inscrits à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Compte de fiducie de Mackenzie King

Feu le très honorable W L Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi portant création des Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE

Compte d'assurance-emploi

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, par la direction de Service Canada avec l'accord de la direction de la Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission).

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qui y figure, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction a établi et maintient des documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière fournie est fiable, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

Le vérificateur externe du Compte d'assurance-emploi, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers et présente son rapport au ministre des Ressources humaines et du Développement social.

Les états financiers du Compte d'assurance-emploi font partie intégrante des *Comptes publics du Canada*, lesquels sont déposés au Parlement et remis au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*La présidente de la Commission
de l'assurance-emploi du Canada,*
JANICE CHARETTE

*La contrôleur de
Ressources humaines et
Développement social Canada,*
SHERRY HARRISON, CMA

*La chef de la
Direction financière de
Service Canada,*
SYLVIE C. LAFONTAINE, CA

le 17 août 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

J'ai vérifié le bilan du Compte d'assurance-emploi au 31 mars 2007 et les états des résultats et de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Commission de l'assurance-emploi du Canada. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte d'assurance-emploi au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada
Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 17 août 2007

Compte d'assurance-emploi—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE
L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Revenus		
Cotisations (note 6)	17 109 170	16 916 659
Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada (note 7)	1 912 249	1 323 562
Pénalités (note 3)	56 118	50 422
Intérêts sur les comptes débiteurs en souffrance (note 3)	39 432	28 284
	19 116 969	18 318 927
Dépenses		
Prestations et mesures de soutien (note 8 et tableau)	14 079 422	14 418 416
Frais d'administration (note 9)	1 636 301	1 576 244
Créances douteuses	98 914	55 668
	15 814 637	16 050 328
Excédent de l'exercice	3 302 332	2 268 599
Excédent accumulé au début de l'exercice	50 817 763	48 549 164
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	54 120 095	50 817 763

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds :		
Cotisations	17 381 280	17 038 966
Intérêts reçus	1 912 249	1 323 562
Recouvrements de trop- payés de prestations et de pénalités	305 436	291 117
	19 598 965	18 653 645
Sorties de fonds :		
Prestations et mesures de soutien	(14 613 835)	(14 882 946)
Frais d'administration	(1 553 566)	(1 686 762)
	(16 167 401)	(16 569 708)
Augmentation nette de la trésorerie	3 431 564	2 083 937
Trésorerie Au début de l'exercice	49 374 723	47 290 786
À la fin de l'exercice	52 806 287	49 374 723
La trésorerie à la fin de l'exercice se compose de		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada	52 869 190	49 432 552
Mandats non encaissés	(62 903)	(57 829)
	52 806 287	49 374 723

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est cogérée par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir une source de revenu d'appoint temporaire et une aide aux travailleuses et aux travailleurs admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte d'assurance-emploi.

Le Compte d'assurance-emploi (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, il est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise le gouvernement du Canada à conclure des ententes sur le développement du marché du travail avec chaque province et territoire pour la conception, la gestion et l'administration des prestations d'emploi actives et des mesures de soutien prescrites dans la Loi. Une entente avec la province de l'Ontario fût mise en oeuvre le 1^{er} janvier 2007. Des ententes ont déjà été conclues et mises en oeuvre avec toutes les autres provinces et les territoires.

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Suite

Le partage des responsabilités varie d'une entente à l'autre. Dans certains cas, les provinces et territoires assurent la gestion des prestations actives et des mesures de soutien; dans d'autres, l'entente prévoit une gestion partagée des programmes avec le gouvernement fédéral.

La Loi autorise également le gouvernement du Canada à conclure tout accord de réduction du taux de cotisation avec une province, afin de permettre la prise des règlements nécessaires aux ajustements et modifications à la Loi. Ceci est requis pour l'harmonisation de celle-ci avec les lois provinciales ayant pour effet de réduire ou d'éliminer les prestations spéciales à verser en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Une entente avec la province de Québec a été conclue et mise en œuvre, en janvier 2006, pour le régime d'assurance parentale de cette province.

2. Principales conventions comptables

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les états financiers du Compte sont également présentés dans le Volume I des *Comptes publics du Canada*.

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

b) Revenus—Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenu dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. Les cotisations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC), plus une estimation des montants non cotisés déterminée à partir des montants perçus. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices précédents.

c) Dépenses—Prestations et mesures de soutien

Les prestations de revenu (ou prestations selon la Partie I de la Loi) offrent un soutien temporaire de revenu aux prestataires, incluant les pêcheurs autonomes, pendant qu'ils cherchent un emploi. Ceci inclut des ententes de travail partagé conclues en période de manque de travail temporaire. On verse également des prestations spéciales, telles que les prestations de maternité, parentales, de maladie et de compassion. Les prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice, moins les versements excédentaires que la Commission a établis au cours de l'exercice.

Les prestations d'emploi et mesures de soutien (ou prestations selon la Partie II de la Loi) offrent un soutien financier, notamment sous forme de contribution ou de subvention, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs et à des employés s'ils risquent de perdre leur emploi. Ces dépenses incluent les coûts directs des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et de d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces dépenses. Les dépenses de la Partie II comprennent également les paiements de transfert aux provinces et territoires pour la conception et l'exécution de programmes similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien.

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser les prestations reçues. Les montants estimatifs reçus ou à recevoir de ces prestataires sont déduits des prestations et mesures de soutien.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration de la Loi sont calculés à partir d'une formule de répartition des dépenses entre le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, le ministère du Développement social et le Compte. La formule de répartition des dépenses tient compte de la source du financement, soit du Compte ou du Trésor. De plus, les frais d'administration engagés par les provinces et les territoires pour gérer les ententes sur le développement du marché du travail sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes.

e) Avances—Prestations d'emploi et mesures de soutien

Les avances pour les prestations d'emploi et mesures de soutien sont comptabilisées comme un actif au bilan et imputées aux dépenses conformément à leur utilisation.

f) Évaluation des actifs et passifs

Vu l'échéance à court terme des actifs et passifs financiers du Compte, la valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à la fin de l'exercice.

g) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour l'exercice. Les princi-

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Suite

Les éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les cotisations, les remboursements de prestations et la provision pour créances douteuses. Les montants réels pourraient différer de façon importante des estimations.

3. Sommes à recevoir des prestataires

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Versements excédentaires de prestations à recevoir.....	481 792	479 077
Montants de pénalités à recevoir.....	172 741	196 080
	654 533	675 157
Moins : provision pour créances douteuses.....	356 035	363 000
	298 498	312 157
Montants estimatifs à recevoir des prestataires à revenus élevés.....	206 201	184 052
	504 699	496 209

La Commission détecte des versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées dans l'exercice courant et durant les exercices précédents. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des dépenses de prestations durant l'exercice où ils sont établis. Ainsi, au cours de l'exercice, la Commission a établi des versements excédentaires de 295 millions de dollars (289 millions en 2005-2006). Les intérêts imposés sur les trop-payés ont totalisé 26 millions de dollars (18 millions en 2005-2006).

La Commission peut imposer des pénalités lorsqu'elle prend connaissance de délits commis par des prestataires ou des employeurs. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas. Au cours de l'exercice, la Commission a imposé des pénalités pour un montant de 56 millions de dollars (51 millions en 2005-2006). Les intérêts imposés sur les pénalités ont totalisé 13 millions de dollars (10 millions en 2005-2006).

Au cours de l'exercice 2006-2007, la Commission a recouvré des montants de versements excédentaires de prestations et de pénalités totalisant 305 millions de dollars (291 millions en 2005-2006). Des versements excédentaires et des pénalités irrécouvrables totalisant 106 millions de dollars (91 millions en 2005-2006) ont été radiés au cours de l'exercice.

La Commission établit une provision pour créances douteuses en effectuant une ventilation des sommes à recevoir par classe d'âge et en appliquant au total de chaque classe un coefficient établi à la lumière de l'expérience de recouvrement.

Conformément au règlement du Conseil du Trésor, le Compte impose de l'intérêt sur les dettes de l'assurance-emploi et de l'assurance-chômage découlant de fausses représentations.

4. Débiteurs

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Du Canada		
Frais d'administration.....	86 192	14 929
Somme à recouvrer pour le registre des numéros d'assurance sociale.....	3 364	1 415
	89 556	16 344
Des provinces		
Prestations à recouvrer—		
Régime québécois d'assurance parentale.....	345 223	167 359
Frais d'administration à recouvrer—		
Régime québécois d'assurance parentale.....	1 421	
	346 644	167 359
	436 200	183 703

L'entente Canada-Québec sur le nouveau Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) conclue en mars 2005 a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2006. Pendant la période de transition du RQAP (1^{er} janvier au 31 décembre 2006), le Canada a continué de verser les prestations découlant des demandes de prestations de maternité, parentales et d'adoption (MPA) dont la période de prestations a débuté avant la mise en œuvre du RQAP ou à l'égard desquelles la naissance ou l'adoption a eu lieu avant la mise en œuvre du RQAP. Selon l'entente, après la fin de la période de transition, le Québec remboursera au Canada ces prestations MPA versées par le Canada aux résidents du Québec. Par conséquent, une somme à recevoir du Québec a été comptabilisée dans les états financiers pour les prestations versées de janvier à décembre 2006. La somme à recevoir a été réduite des trop-payés établis de 2 481 610 \$ (763 057 \$ en 2005-2006) pour les prestations versées pendant cette période.

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Suite

5. Sommes à payer

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Au Canada		
Frais d'administration	159 888	9 243
Retenues d'impôt sur les mandats	4 972	3 956
Autres sommes retenues sur les mandats	1 486	1 941
Sommes à payer relatives aux ententes sur le développement du marché du travail	3 145	
	169 491	15 140
Aux provinces		
Autres sommes retenues sur les mandats	903	1 889
Retenues d'impôt sur les mandats—Québec	856	424
Sommes à payer relatives aux ententes sur le développement du marché du travail	11 836	18
	13 595	2 331
	183 086	17 471

6. Cotisations

Les cotisations pour l'exercice sont mesurées par l'ARC selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers, plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés. L'estimation des cotisations gagnées mais pas encore cotisées ou re-cotisées est fondée sur les montants perçus au moment de la préparation des états financiers se rapportant à l'exercice financier.

Les cotisations réelles peuvent différer de ces estimations. Les revenus de cotisations réels pour les années civiles 2006 et 2007 ne seront connus que lorsque l'ARC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera enregistré au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou des nouvelles cotisations seront connus.

Les employeurs qui ont un régime admissible d'assurance-salaire ont droit à des réductions de cotisations. Ils doivent partager cette réduction avec leurs employés. Le total des réductions de cotisations pour l'année civile 2006 est estimé à 576 millions de dollars (566 millions en 2005). Le montant réel des réductions pour l'année civile 2005 s'élevait à 600 millions de dollars (549 millions en 2004). Les employé(e)s qui sont assuré(e)s selon un régime admissible d'assurance-salaire sont admissibles à des allocations en cas de maladie, blessure, grossesse ou soins

à donner aux enfants, selon la catégorie du régime. Ces allocations ont pour effet de réduire les prestations spéciales payables par le Compte à ces assurés.

Le taux de cotisation pour l'année 2005 a été fixé par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et du ministre des Finances.

Depuis le début de l'année civile 2006, les taux de cotisation ont été établis conformément à un nouveau mécanisme. Tel que défini à l'article 66(1) de la Loi, les taux sont maintenant fixés par la Commission. En fixant les taux, la Commission a tenu compte du principe voulant que le montant des cotisations à recevoir durant l'année soit juste suffisant pour couvrir les sommes à verser, incluant les frais d'administration, au cours de cette même année d'après les données estimatives liées aux variables économiques communiquées par le ministre des Finances, et ce faisant, a pris en considération le rapport de l'actuaire en chef de la Commission et les observations du public.

Pour les années civiles suivantes, les taux de cotisation par tranche de 100 dollars de rémunération assurable étaient :

	2007	2006	2005
	(en dollars)		
Résidents d'une province où il n'existe pas de régime provincial			
Cotisation ouvrière	1,80	1,87	1,95
Cotisation patronale (calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière)	2,52	2,62	2,73
Résidents d'une province où il existe un régime provincial			
Cotisation ouvrière	1,46	1,53	
Cotisation patronale (calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière)	2,04	2,14	

Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour 2007 est de 40 000 \$ (39 000 \$ en 2006 et 2005).

7. Intérêts sur le solde du compte auprès du receveur général du Canada

Conformément à l'article 76 de la Loi, le ministre des Finances peut autoriser, selon les modalités et aux taux qu'il peut fixer, le versement d'intérêts sur le solde créditeur du Compte. Ces intérêts sont portés au crédit du Compte et au débit du Trésor.

Les intérêts sur le solde quotidien du compte auprès du receveur général du Canada sont calculés de façon journalière et crédités au Compte. Le taux d'intérêt sur le solde du compte pour le mois courant représente 90 pour cent de la

Compte d'assurance-emploi—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Fin

moyenne mensuelle des taux offerts sur les bons du Trésor à échéance de trois mois. Durant l'exercice, les taux d'intérêt ont fluctué entre 3,54 pour cent et 3,83 pour cent (2,21 pour cent et 3,40 pour cent en 2005-2006). Le taux pour mars 2007 était de 3,76 pour cent (3,40 pour cent pour mars 2006).

8. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Étant donné le nombre important de prestataires qui doivent faire l'objet d'un suivi et de la nécessité d'offrir un service rapide, la Commission met en œuvre une approche sélective des procédés de contrôle. Ainsi, la vérification des demandes de prestations est effectuée le plus souvent après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations.

La Commission gère un mécanisme qui lui permet d'évaluer l'efficacité du processus de paiement des prestations et d'estimer, par extrapolation statistique, l'erreur la plus probable dans les prestations payées. Pour les prestations payées durant la période de 12 mois terminée le 31 mars 2007, les versements excédentaires et les moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 367 millions et 294 millions de dollars (529 millions et 170 millions pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2006). La Commission utilise ces estimations pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer ses systèmes et pratiques de traitement des demandes de prestations.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, tel qu'indiqué à la note 3, ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés ci-dessus pour la même période.

9. Frais d'administration

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Frais d'administration	1 535 944	1 493 892
Plus : Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires.....	111 074	91 637
Moins : Recouvrement des frais pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale et pour le remplacement des cartes	(10 717)	(9 285)
	<u>1 636 301</u>	<u>1 576 244</u>

10. Opérations entre apparentés

Le Compte est apparenté à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Compte conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités à la valeur d'échange, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

Les opérations entre apparentés non divulguées autrement dans les présents états financiers comprennent des frais d'administration de 104 millions de dollars (105 millions en 2005-2006) facturés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les frais de locaux et les coûts de location, et 152 millions de dollars (103 millions en 2005-2006) facturés par l'Agence du revenu du Canada pour la perception des cotisations des employeurs et des employés et autres activités connexes. Ces frais sont imputés au Compte en vertu de protocoles d'entente avec le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et le ministère du Développement social Canada.

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 320 millions de dollars (382 millions en 2005-2006) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

11. Passifs éventuels

Dans le cours normal des activités du Compte, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme dépense dans l'exercice au cours duquel le montant sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte.

Procédures judiciaires

Deux procédures judiciaires ont été intentées contre Sa Majesté la Reine, contestant, pour des motifs essentiellement similaires, la constitutionnalité de la *Loi sur l'assurance-emploi* en tout ou en partie. En particulier, certaines dispositions reliées au mode de fixation des cotisations et la taille de l'excédent accumulé du Compte sont contestées. Le gouvernement a gagné la cause lors du procès ainsi que l'appel subséquent logé par deux syndicats. En avril 2007, la Cour suprême a accordé aux syndicats la permission d'en appeler – une décision finale n'est pas anticipée avant la fin de l'année 2008. De l'avis de la direction, le résultat final de ces poursuites ne peut pas encore être déterminé. S'il y a lieu, l'effet de ces poursuites sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel le litige sera résolu.

Compte d'assurance-emploi—Fin

TABLEAU DES PRESTATIONS ET MESURES DE SOUTIEN
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Partie I—Prestations de revenu		
Régulières.....	8 445 694	8 410 587
Aux pêcheurs.....	259 867	285 353
Travail partagé.....	8 216	12 989
	8 713 777	8 708 929
Prestations spéciales		
Parentales.....	1 742 712	2 036 911
De maladie.....	885 340	835 432
De maternité.....	778 390	903 038
D'adoption.....	20 489	27 093
De compassion.....	8 859	7 612
	3 435 790	3 810 086
	12 149 567	12 519 015
Partie II—Prestations d'emploi et mesures de soutien		
Prestations d'emploi		
Développement des compétences.....	398 071	409 833
Travail indépendant.....	87 644	106 723
Partenariats pour la création d'emplois.....	49 250	53 735
Subventions salariales ciblées.....	35 827	42 077
	570 792	612 368
Mesures de soutien		
Aide à l'emploi.....	286 882	321 887
Partenariats du marché du travail.....	158 402	177 293
Recherche et innovation.....	14 804	15 474
	460 088	514 654
Paiements de transfert aux provinces et territoires.....	1 056 010	889 349
	2 086 890	2 016 371
Prestations et mesures de soutien.....	14 236 457	14 535 386
Moins : prestations remboursées ou à être remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	157 035	116 970
	14 079 422	14 418 416

Taux des prestations—Prestations de revenu

Les prestations payées représentent 55 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 413 \$ par semaine jusqu'au 31 décembre 2006, selon le moindre des deux. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le taux maximum de prestations a été augmenté à 423 \$ par semaine. Le taux de prestations pour les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants peut être augmenté jusqu'à un maximum de 80 pour cent de la rémunération assurable moyenne ou 423 \$ par semaine à partir du 1^{er} janvier 2007 (413 \$ par semaine jusqu'au 31 décembre 2006).

SECTION 5

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2006-2007

Créditeurs et charges à payer

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Créditeurs et charges à payer	5.3
Impôts à payer	5.11
Passif environnemental	5.12
Intérêts et dette échue	5.13
Provision pour garanties	5.14

CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état de la situation financière à la rubrique « Crédi-teurs et charges à payer ». L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provi-sions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée au président du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

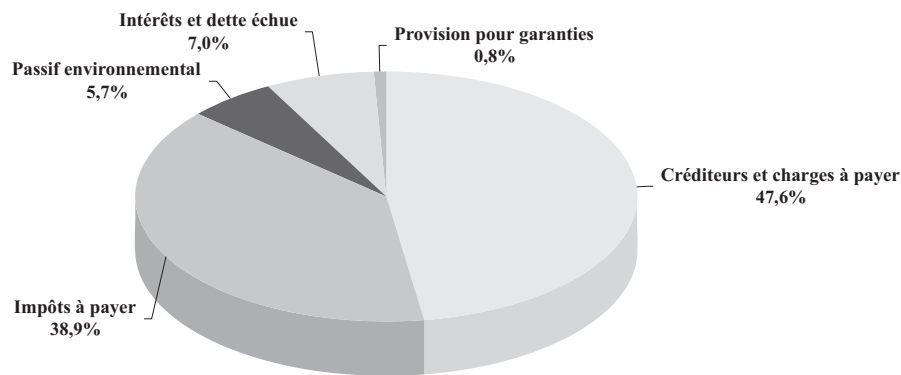
Le tableau 5.1 présente les soldes de fin d'exercice pour les créditeurs et charges à payer par catégorie. Le graphique 5A présente les créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars.

La plupart des tableaux de cette section présentent la conti-nuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

TABLEAU 5.1
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2007	31 mars 2006
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer, tableau 5.2.....	50 729 696 896	48 263 241 092
Impôts à payer, tableau 5.6.....	41 387 443 604	38 401 820 114
Passif environnemental, tableau 5.7.....	6 061 913 899	5 861 104 000
Intérêts et dette échue, tableau 5.8.....	7 516 244 483	7 874 889 793
Provision pour garanties, tableau 5.9.....	815 019 283	1 031 263 180
Total.....	106 510 318 165	101 432 318 179

GRAPHIQUE 5A
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2007



Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer incluent les créditeurs, les salaires et avantages sociaux courus, les effets à payer aux organisations internationales, le compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, les retenues salariales diverses, d'autres comptes et les revenus reportés.

Le tableau 5.2 présente le sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créditeurs et charges à payer.

TABLEAU 5.2
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2007	31 mars 2006
	\$	\$
Créditeurs.....	37 581 659 435	35 706 886 851
Plus : redressement de consolidation ⁽¹⁾	1 844 783 000	1 534 516 000
	39 426 442 435	37 241 402 851
Salaires et avantages sociaux courus.....	2 373 196 445	2 325 502 319
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3.....	475 633 843	536 315 122
Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, tableau 5.4.....	6 422 332 611	6 012 377 628
Retenues salariales diverses.....	13 221 072	142 184 329
Autres.....	424 737 992	219 672 676
Revenus reportés, tableau 5.5.....	1 594 132 498	1 785 786 167
Total.....	50 729 696 896	48 263 241 092

⁽¹⁾ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées et autres entités sont fournies à la section 4 de ce volume.

Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État consolidées et autres entités.

Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

Effets à payer aux organisations internationales

Des souscriptions au capital-actions, des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces et/ou d'effets à payer qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, les prêts et les avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.13 (section 9 de ce volume).

Le tableau 5.3 présente les soldes et les opérations pour les effets particuliers.

TABLEAU 5.3
EFFETS À PAYER AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits		Paiements et autres débits		31 mars 2007
		Émissions d'effets	Réévaluation ⁽¹⁾	Encaissements d'effets	Réévaluation ⁽¹⁾	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Finances—						
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	17 022 894			6 498 430	427 905	10 096 559
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	28 011 995				321 371	27 690 624
Association internationale de développement	318 270 000	318 270 000		318 270 000		318 270 000
Agence multilatérale de garantie des investissements	3 747 097				42 990	3 704 107
Affaires étrangères et Commerce international—						
Agence canadienne de développement international—						
Banque africaine de développement		3 323 871		3 323 871		
Banque de développement des Caraïbes.....	7 801 828				28 006	7 773 822
Institutions financières internationales—						
Fonds africain de développement		88 846 035		88 846 035		
Fonds asiatique de développement	63 316 360	51 650 617		95 771 617		19 195 360
Banque de développement des Caraïbes (Spécial)	49 573 147	13 585 000		16 683 322		46 474 825
Caisse du fonds pour l'environnement mondial	48 571 801	9 151 434		24 763 233		32 960 002
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement		880 454		880 454		
Fonds international pour le développement agricole		12 425 640		12 425 640		
Fonds du Protocole de Montréal		4 794 373		4 794 373		
Fonds multilatéral des investissements		9 468 544				9 468 544
	161 461 308	190 802 097		244 164 674		108 098 731
Total	536 315 122	512 395 968		572 256 975	820 272	475 633 843

⁽¹⁾ Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires

Ce compte comptabilise l'administration des impôts sur le revenu par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, territoires et autres gouvernements autochtones, en vertu des dispositions de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, et la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente et la taxe de vente sur les produits et services en vertu des dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise*, de même que les versements connexes effectués à ceux-ci.

En vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, le gouvernement du Canada est autorisé à conclure avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, des accords selon lesquels le gouvernement du Canada percevra les impôts sur le revenu pour le compte de ceux-ci, et leur effectuera des versements relatifs à ces impôts. De plus, le gouvernement est autorisé à conclure avec les gouvernements provinciaux, des accords en vue de percevoir la taxe de vente harmonisée, et leur effectuera des versements relatifs à cette taxe.

Le gouvernement du Canada a conclu des accords avec les provinces (excluant Québec) et territoires et avec certaines Premières nations autonomes, en vue de percevoir les impôts sur le revenu des particuliers, et, avec les provinces (excluant Québec, Ontario et Alberta sauf pour l'impôt touchant les dividendes ayant trait aux actions privilégiées) et territoires, en vue de percevoir les impôts des sociétés, et, à verser à ces provinces et territoires, les revenus estimatifs à être produits par de tels impôts. Le gouvernement a aussi conclu des accords

avec les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et Labrador en vue de percevoir la taxe de vente harmonisée, et leur effectuera des versements relatifs à cette taxe. De plus, le gouvernement a aussi conclu des accords avec certaines Premières nations en vue de percevoir les taxes de ventes sur les carburants à moteur, le tabac et l'alcool et la taxe de vente sur les produits et services, et leur effectuera des paiements relatifs à ces ententes. Ce compte reflète aussi des montants relatifs à l'administration de divers programmes provinciaux et territoriaux par le gouvernement du Canada en vertu de Protocoles d'entente tels que les programmes de prestations pour enfants.

Étant donné que les *Comptes publics du Canada* présentent des informations pour l'exercice allant d'avril à mars et que l'impôt est calculé selon une année civile, certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être reliées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice le ministre des Finances effectue des versements courants, fondés sur des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants réels de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années d'imposition précédentes.

Le tableau 5.4 présente les soldes cumulés et la situation nette des revenus et des versements effectués aux provinces et territoires pour l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers, de même que pour la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente et la taxe de vente sur les produits et services.

TABLEAU 5.4

COMPTE DES ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts sur le revenu des particuliers gérés par l'Agence du revenu du Canada	3 908 207 870	47 252 160 508		51 160 368 378
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador			911 711 681	911 711 681
Île-du-Prince-Édouard			213 949 405	213 949 405
Nouvelle-Écosse			1 765 407 884	1 765 407 884
Nouveau-Brunswick			1 201 430 728	1 201 430 728
Ontario			25 222 891 074	25 222 891 074
Manitoba			2 002 989 390	2 002 989 390
Saskatchewan			1 668 264 239	1 668 264 239
Alberta			7 775 680 436	7 775 680 436
Colombie-Britannique			6 860 610 165	6 860 610 165
Yukon			44 916 081	44 916 081
Territoires du Nord-Ouest			77 632 764	77 632 764
Nunavut			7 209 053	7 209 053
Premières nations			15 163 686	15 163 686
			47 767 856 586	47 767 856 586
Total des impôts sur le revenu des particuliers, en main	3 908 207 870	47 252 160 508	47 767 856 586	3 392 511 792

TABLEAU 5.4

COMPTE DES ACCORDS DE PERCEPTION FISCALE AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES—Fin

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Total des impôts des sociétés gérés par l'Agence du revenu du Canada.....	1 812 314 041	3 995 943 677		5 808 257 718
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador.....			176 231 699	176 231 699
Île-du-Prince-Édouard.....			37 750 042	37 750 042
Nouvelle-Écosse.....			357 239 389	357 239 389
Nouveau-Brunswick.....			252 284 622	252 284 622
Ontario.....			111 174 768	111 174 768
Québec.....			31 287 361	31 287 361
Manitoba.....			325 066 567	325 066 567
Saskatchewan.....			545 221 152	545 221 152
Alberta.....			27 470 913	27 470 913
Colombie-Britannique.....			1 542 142 780	1 542 142 780
Yukon.....			567 272	567 272
Territoires du Nord-Ouest.....			(229 632 705)	(229 632 705)
Nunavut.....			5 109 665	5 109 665
			3 181 913 525	3 181 913 525
Total des impôts des sociétés, en main.....	1 812 314 041	3 995 943 677	3 181 913 525	2 626 344 193
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par l'Agence du revenu du Canada.....	291 091 290	2 706 032 889		2 997 124 179
Moins : versements aux provinces et territoires—				
Terre-Neuve-et-Labrador.....			607 449 532	607 449 532
Nouvelle-Écosse.....			1 124 340 938	1 124 340 938
Nouveau-Brunswick.....			862 840 102	862 840 102
			2 594 630 572	2 594 630 572
Total de la taxe de vente harmonisée, en main.....	291 091 290	2 706 032 889	2 594 630 572	402 493 607
Total de la taxe de vente avec les Premières nations gérée par l'Agence du revenu du Canada.....	423 151	5 122 561		5 545 712
Moins : versements aux Premières nations.....			4 932 743	4 932 743
Total de la taxe de vente avec les Premières nations, en main.....	423 151	5 122 561	4 932 743	612 969
Total de la taxe de vente sur les produits et services avec les Premières nations gérée par l'Agence du revenu du Canada.....	341 276	4 319 163		4 660 439
Moins : versements aux Premières nations.....			4 290 389	4 290 389
Total de la taxe de vente sur les produits et services avec les Premières nations, en main.....	341 276	4 319 163	4 290 389	370 050
Total.....	6 012 377 628	53 963 578 798	53 553 623 815	6 422 332 611

Retenues salariales diverses

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

Autres

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont enregistrés à ce compte.

Revenus reportés

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir et présente aussi séparément les revenus en-

caissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

Le tableau 5.5 présente les soldes et les opérations pour les revenus reportés.

TABLEAU 5.5
REVENUS REPORTÉS

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Revenus reportés—				
Citoyenneté et Immigration—				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté.....	282 875 662	180 345 459	228 175 883	235 045 238
Industrie—				
Frais de licence du Spectre et autres frais	1 283 330 967	234 192 348	394 605 019	1 122 918 296
Sécurité publique et Protection civile—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Accord avec les provinces sur les immobilisations.....	75 083 703	28 099 603		103 183 306
Autres ministères	92 642 263	71 967 653	76 652 321	87 957 595
Total	1 733 932 595	514 605 063	699 433 223	1 549 104 435
Autres revenus reportés—Comptes à fins déterminées—				
Comptes de dons et de legs—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Ententes relatives aux frais partagés—Recherches.....	17 265 781	7 213 406	12 567 680	11 911 507
Patrimoine canadien—				
Bibliothèque et Archives du Canada—				
Compte spécial de fonctionnement	437 996	381 344	362 596	456 744
Environnement—				
Espèces en voie de disparition—Dons	44 611	13 070		57 681
Agence Parcs Canada—				
Fonds de redressement Pacific Rim.....	2 250 000		125 000	2 125 000
	2 294 611	13 070	125 000	2 182 681
Pêches et Océans—				
Dons désignés	186 909	84	98 873	88 120
Affaires étrangères et Commerce international—				
Fonds canadien d'action contre les mines	772			772
Gouverneur général—				
Dons—Rideau Hall.....	14 450	10 000		24 450
Santé—				
Instituts de recherche en santé du Canada—				
Dons aux fins de recherches	14 343 856	7 742 906	9 363 496	12 723 266
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail—				
Libéralités	90 427	7 750		98 177
Industrie—				
Prix du Premier ministre et autres dépôts.....	2 450 672	2 463 164	2 595 041	2 318 795
Agence spatiale canadienne—				
Projet d'entraînement spatial ⁽¹⁾	61 215		61 215	
Radarsat 2	8 543	2 467		11 010
	69 758	2 467	61 215	11 010
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de fiducie	12 029 649	18 858 485	17 794 606	13 093 528
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—				
Fonds de fiducie	250			250
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds de fiducie	397 556	9 166	10 000	396 722
	14 947 885	21 333 282	20 460 862	15 820 305
Défense nationale—				
Parrainage collectif et dons.....	112 191	198 326	264 997	45 520

TABLEAU 5.5
REVENUS REPORTÉS—*Fin*

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Sécurité publique et Protection civile—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN)	20 495	4 682	15 413	9 764
Entente de parrainage—Contributions	423 890	122 876	139 763	407 003
	444 385	127 558	155 176	416 767
Conseil du Trésor—				
École de la fonction publique du Canada—				
Dons	13 787		13 787	
Total des comptes de dons et de legs	50 153 050	37 027 726	43 412 467	43 768 309
Intérêts provenant des comptes de dotations—				
Environnement—				
Agence Parcs Canada—				
Intérêts—Maison Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King)		9 315	9 315	
Santé—				
Instituts de recherche en santé du Canada—				
Dotations pour la recherche en santé.	3 947	2 500		6 447
Industrie—				
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de H.L. Holmes	1 833	93 167	95 000	
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds pour les boursiers de la Reine.	74 153	12 160		86 313
	75 986	105 327	95 000	86 313
Transports—				
Ententes relatives aux frais partagés—				
Recherche et développement sur le transport	1 620 589	601 832	1 055 427	1 166 994
Total des intérêts provenant des comptes de dotations.	1 700 522	718 974	1 159 742	1 259 754
Total des autres revenus reportés—Comptes à fins déterminées.	51 853 572	37 746 700	44 572 209	45 028 063
Total des revenus reportés.	1 785 786 167	552 351 763	744 005 432	1 594 132 498

(1) Le solde de fermeture de l'exercice précédent au montant de 69 758 \$ du projet d'entraînement spatial incluait un montant de 8 543 \$ pour Radarsat 2.

Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté

Ce compte a été établi afin d'inscrire les frais et les droits perçus en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et son règlement et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement. Les frais sont reportés jusqu'au moment où la demande est considérée comme traitée, alors que les droits (droit de citoyenneté et droit de résidence permanente) sont reportés jusqu'à ce que le droit soit accordé.

Frais de licence du Spectre et autres frais

Ce compte a été établi afin d'inscrire, (a) les sommes perçues d'avance par les Ventes aux enchères du Spectre, qui sont imputées aux revenus sur une période de dix ans; (b) les sommes provenant des frais de licence du Spectre reçus vers la fin de l'exercice mais applicables à l'exercice suivant; et, (c) les sommes provenant d'autres sources tels que les frais d'examen et d'enregistrement des brevets et marques de commerce, les frais de faillite en fidéicommis et les frais de pré-consolidation du Bureau de la compétition qui sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice ultérieur.

Accord avec les provinces sur les immobilisations

Ce compte a été établi afin d'inscrire le solde des revenus reçus au moment des acquisitions d'immobilisations appartenant à la Gendarmerie royale du Canada. Le revenu reporté est réalisé selon la même base que l'amortissement de l'immobilisation correspondante.

Ententes relatives aux frais partagés—Recherches

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les sommes sont déboursées pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les sommes d'argent reçues aux fins de la Bibliothèque et des Archives du Canada, sous forme de dons. Les sommes requises aux fins de la Loi peuvent être versées à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

Espèces en voie de disparition—Dons

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

Fonds de redressement Pacific Rim

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes reçues pour la protection des terres à l'intérieur de la réserve du parc national du Canada Pacific Rim. Ces sommes sont utilisées pour surveiller les impacts des utilisations communautaires, mener des recherches connexes et appliquer les mesures d'atténuation requises.

Dons désignés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

Fonds canadien d'action contre les mines

Le compte a été établi afin d'enregistrer les sommes d'argent reçues du public pour encourager les programmes canadiens d'action contre les mines, en vertu de l'accord de la convention d'Ottawa, lequel interdit la production, l'utilisation, la mise en stock et l'exportation des mines antipersonnelles.

Dons—Rideau Hall

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs au Rideau Hall reçus d'organismes privés et de particuliers pour financer des initiatives particulières.

Dons aux fins de recherches—Instituts de recherche en santé du Canada

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches biomédicales.

Libéralités—Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les sommes, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

Prix du Premier ministre et autres dépôts

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les tiers afin de promouvoir l'excellence dans l'enseignement en vertu du prix du Premier ministre et les fonds déposés par les clients afin d'être utilisés comme paiements pour les services fournis par Industrie Canada.

Projet d'entraînement spatial

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées aux fins du projet d'entraînement spatial.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

Radarsat 2

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées pour l'installation et l'aménagement du personnel de « MacDonald, Dettwiler and Associates ».

Fonds de fiducie—Conseil national de recherches du Canada

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire les fonds reçus notamment des gouvernements et organismes ne faisant pas partie de l'entité comptable pour couvrir les charges effectuées au nom de ces derniers.

Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1978)* afin d'inscrire les fonds fournis par d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les charges effectuées au nom de ces derniers.

Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences humaines

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

Parrainage collectif et dons

Ce compte a été établi par le Ministère de la Défense nationale dans le but de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres paliers de gouvernement ou d'individus pour des événements, la conduite d'opérations et la construction d'immobilisations, conformes au mandat du Ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN)

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

Entente de parrainage—Contributions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

Dons—École de la fonction publique du Canada

Ce compte a été établi en vertu de l'article 5(h) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada* afin d'inscrire des fonds reçus par l'École de la fonction publique du Canada en dons aux fins de promouvoir la mission de l'École.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

Intérêts—Maison Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King)

Feu le très honorable W. L. Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la Maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même que pour des fins de facilités d'étude et de recherches.

Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi portant création des Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

Ententes relatives aux frais partagés—Recherche et développement sur le transport

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, (a) les sommes provenant d'ententes à frais partagés dans le but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et, (b) les sommes provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

Impôts à payer

Les impôts à payer comprennent les sommes payables aux contribuables basées sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

Le tableau 5.6 présente un sommaire des soldes relatifs aux différents volets de revenus d'impôt.

TABLEAU 5.6
IMPÔTS À PAYER

	31 mars 2007	31 mars 2006
	\$	\$
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents	24 767 691 694	23 194 843 200
Impôt sur le revenu des sociétés.....	10 328 520 732	7 922 379 844
Taxe sur les produits et services.....	6 192 111 033	7 203 655 462
Douanes et accise	99 120 145	80 941 608
Total	41 387 443 604	38 401 820 114

Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés et des sites touchés par des munitions explosives non explosées lorsque le gouvernement a l'obligation ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts, ainsi que les coûts estimatifs du déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée.

Le gouvernement a répertorié environ 2 630 sites contaminés et 28 sites touchés par des munitions explosives non explosées (2 700 sites contaminés et 17 sites touchés par des munitions explosives non explosées en 2006). Les travaux continus d'évaluation des sites contaminés connus et des sites touchés par des munitions explosives non explosées pourraient donner lieu à un passif environnemental plus précis. Il est aussi probable qu'ils augmenteront le passif environnemental à court terme suite à l'identification de nouveaux sites contaminés. Le passif éventuel relatif aux sites contaminés est divulgué à la section 11 de ce volume.

Le tableau 5.7 présente les soldes relatifs aux sites contaminés et aux sites touchés par des munitions explosives non explosées et au déclassement d'installations nucléaires.

TABLEAU 5.7
PASSIF ENVIRONNEMENTAL

	31 mars 2007	31 mars 2006
	\$	\$
Sites contaminés—		
Société de développement du Cap-Breton	108 857 000	118 980 000
Pêches et Océans	169 196 803	169 761 698
Affaires indiennes et du Nord canadien	1 313 856 272	1 071 013 818
Défense nationale	378 272 040	337 261 965
Ressources naturelles	387 792 662	192 147 977
Travaux publics et Services gouvernementaux	320 154 947	318 598 675
Transports	186 814 790	149 670 000
Autres ministères ⁽¹⁾	149 891 801	551 198 867
	<i>3 014 836 315</i>	<i>2 908 633 000</i>
Sites touchés par des munitions explosives non explosées—		
Défense nationale	119 143 584	105 715 000
Déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée	2 927 934 000	2 846 756 000
Total ⁽²⁾	6 061 913 899	5 861 104 000

⁽¹⁾ Ce montant représente 14 autres ministères et sociétés d'État dont le passif environnemental particulier est inférieur à 100 millions de dollars.

⁽²⁾ Au cours de l'exercice, un montant de 293 160 000 \$ (245 725 000 \$ en 2006) a été dépensé en gestion, restauration et déclassement de sites contaminés, de sites touchés par des munitions explosives non explosées et d'installations nucléaires envers la réduction du passif environnemental enregistré précédemment.

Intérêts et dette échue

Les intérêts et la dette échue comprennent les intérêts échus, les intérêts courus et la dette échue.

Le tableau 5.8 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créditeurs et charges à payer.

TABLEAU 5.8
INTÉRÊTS ET DETTE ÉCHUE

	31 mars 2007	31 mars 2006
	\$	\$
Intérêts échus	2 974 153 853	3 250 826 889
Intérêts courus	4 433 129 130	4 497 888 204
Dette échue	108 961 500	126 174 700
Total	7 516 244 483	7 874 889 793

Intérêts échus

Les intérêts échus représentent l'intérêt échu et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

Intérêts courus

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

Dette échue

À ce compte sont consignées les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement, qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente; le temps minimum pour effectuer un tel virement est de 5 ans après la date d'échéance.

Provision pour garanties

Cette catégorie de crédateurs et charges à payer comprend la provision pour garanties d'emprunt et la provision pour emprunts des sociétés d'État.

Le tableau 5.9 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de crédateurs et charges à payer.

TABLEAU 5.9
PROVISION POUR GARANTIES

	31 mars 2007	31 mars 2006
	\$	\$
Provision pour garanties d'emprunt.....	541 660 959	597 400 000
Provision pour emprunts des sociétés d'État.....	273 358 324	433 863 180
Total.....	815 019 283	1 031 263 180

Provision pour garanties d'emprunt

Ce compte inscrit les pertes possibles concernant les garanties d'emprunt lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué dans le futur afin d'honorer une garantie et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de la perte peut être établie.

Provision pour emprunts des sociétés d'État

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le remboursement des emprunts contractés par les sociétés d'État entreprises mandataires, ainsi que le versement des intérêts correspondants sont imputés et prélevés sur le Trésor. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes inconditionnelles du gouvernement.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Ce compte inscrit les emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires à être probablement remboursés par le gouvernement (voir le tableau 9.6 à la section 9 de ce volume).

SECTION 6

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2006-2007

Dette portant intérêt

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Dette non échue—	
Obligations négociables	6.3
Bons du Trésor	6.5
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada	6.6
Obligations et billets non négociables	6.7
Bons du Canada	6.8
Billets du Canada	6.8
Eurobillets à moyen terme	6.9
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	6.9
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés	6.9
Taux d'intérêt	6.10
Échéance de la dette du gouvernement	6.11
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté	6.11
Structure de la dette portant intérêt	6.12
Obligation relative aux contrats de location-acquisition	6.13
Régimes de retraite et autres passifs—	
Régimes de retraite du secteur public	6.17
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	6.30
Autres passifs—	
Régime de pensions du Canada	6.32
Compte des rentes sur l'État	6.33
Comptes de dépôt et en fiducie	6.34
Autres comptes à fins déterminées	6.40
États supplémentaires—	
Régime de pensions du Canada	6.52
Compte des rentes sur l'État	6.72
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)	6.77

DETTE PORTANT INTÉRÊT

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite et autres comptes.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Le tableau 6.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant la dette portant intérêt. Le graphique 6A présente le total de la dette portant intérêt par catégorie pour l'exercice en cours.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les rapports du vérificateur général y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

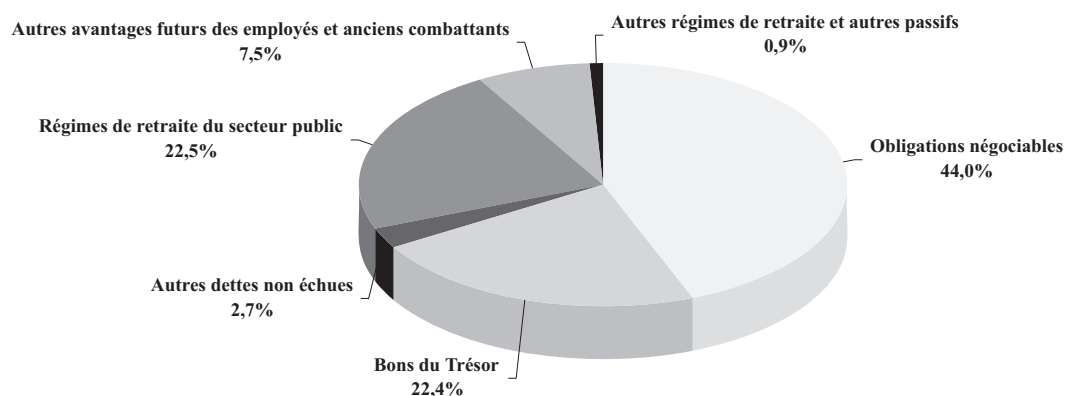
TABLEAU 6.1
DETTE PORTANT INTÉRÊT

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Dettes non échues⁽¹⁾—				
À payer en monnaie canadienne—				
Obligations négociables, tableau 6.2	261 134 149 994	52 228 870 549	55 880 913 000	257 482 107 543
Bons du Trésor, tableau 6.3	131 596 668 000	315 000 000 000	312 522 433 000	134 074 235 000
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, tableau 6.4	17 342 185 809	1 862 333 013	4 029 505 039	15 175 013 783
Obligations et billets non négociables, tableau 6.5	3 102 187 487		1 359 843 487	1 742 344 000
	<i>413 175 191 290</i>	<i>369 091 203 562</i>	<i>373 792 694 526</i>	<i>408 473 700 326</i>
À payer en devises—				
Obligations négociables, tableau 6.2	7 352 917 058	264 193 933	1 209 912 886	6 407 198 105
Bons du Canada, tableau 6.6	4 733 784 864	11 195 252 372	14 081 677 236	1 847 360 000
Billets du Canada, tableau 6.7	496 150 000		6 200 000	489 950 000
Eurobillets à moyen terme, tableau 6.8	1 501 590 672	127 100 000	989 978	1 627 700 694
	<i>14 084 442 594</i>	<i>11 586 546 305</i>	<i>15 298 780 100</i>	<i>10 372 208 799</i>
Total—Dettes contractées sur les marchés	427 259 633 884	380 677 749 867	389 091 474 626	418 845 909 125
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	(2 258 427 479)		(1 167 512 409)	(1 090 915 070)
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, tableau 6.9	(6 780 145 828)	6 940 204 592	6 819 465 904	(6 659 407 140)
Obligation relative aux contrats de location-acquisition, tableau 6.15	2 927 316 034	262 418 692	93 361 290	3 096 373 436
Total—Dettes non échues	421 148 376 611	387 880 373 151	394 836 789 411	414 191 960 351
Régimes de retraite et autres passifs—				
Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.18—				
Comptes de pension de retraite	143 023 117 920	15 230 234 491	11 465 873 746	146 787 478 665
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(11 961 000 000)	2 711 000 000	2 811 000 000	(12 061 000 000)
	<i>131 062 117 920</i>	<i>17 941 234 491</i>	<i>14 276 873 746</i>	<i>134 726 478 665</i>
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants, tableau 6.31	43 369 000 000	5 207 000 000	3 453 000 000	45 123 000 000
Autres passifs—				
Dû au Régime de pensions du Canada, tableau 6.32	150 850 748	59 563 344 421	59 660 611 459	53 583 710
Compte des rentes sur l'État	347 337 233	22 765 021	50 807 076	319 295 178
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.33	1 480 950 509	1 559 262 524	1 681 734 311	1 358 478 722
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.36	3 513 592 851	2 874 860 378	2 909 069 323	3 479 383 906
	<i>48 861 731 341</i>	<i>69 227 232 344</i>	<i>67 755 222 169</i>	<i>50 333 741 516</i>
Total—Régimes de retraite et autres passifs	179 923 849 261	87 168 466 835	82 032 095 915	185 060 220 181
Total	601 072 225 872	475 048 839 986	476 868 885 326	599 252 180 532

⁽¹⁾ Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.13.

GRAPHIQUE 6A

DETTE PORTANT INTÉRÊT PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2007

**DETTE NON ÉCHUE**

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance, la réévaluation des accords d'échange de devises, les escomptes, primes et commissions non amortis sur la dette contractée sur les marchés et les obligations relatives aux contrats de location- acquisition.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

Obligations négociables

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- rachetables ou remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation; et,
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endos et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

Le tableau 6.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations négociables.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2007.

TABLEAU 6.2
OBLIGATIONS NÉGOCIABLES

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	Paiements et autres débits ⁽¹⁾	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
À payer en monnaie canadienne—				
Échues 2006-2007	24 185 779 000		24 185 779 000	
Échéance 2007-2008	30 408 226 000		3 680 619 000	26 727 607 000
2008-2009	22 665 121 000	7 300 000 000	939 851 000	29 025 270 000
2009-2010	17 253 188 000	3 000 000 000	371 440 000	19 881 748 000
2010-2011	19 650 514 000		1 769 213 000	17 881 301 000
2011-2012	16 769 893 000	5 200 000 000	1 400 608 000	20 569 285 000
2012-2013	11 033 315 000	2 600 000 000	676 462 000	12 956 853 000
2013-2014	11 903 639 000		2 015 147 000	9 888 492 000
2014-2015	10 867 437 000		1 028 635 000	9 838 802 000
2015-2016	10 783 005 000			10 783 005 000
2016-2017	4 900 000 000	5 400 000 000		10 300 000 000
2017-2018		5 006 850 000		5 006 850 000
2020-2021	781 694 000		58 083 000	723 611 000
2021-2022	7 344 472 422	79 531 607	156 640 000	7 267 364 029
2022-2023	550 448 000		80 000 000	470 448 000
2023-2024	6 806 096 000		248 357 000	6 557 739 000
2025-2026	6 311 007 000		608 983 000	5 702 024 000
2026-2027	6 468 899 013	76 321 778		6 545 220 791
2027-2028	8 204 975 000		258 669 000	7 946 306 000
2029-2030	13 691 000 000		281 910 000	13 409 090 000
2031-2032	6 868 434 751	81 035 607		6 949 470 358
2033-2034	13 410 295 000			13 410 295 000
2036-2037	4 465 600 808	1 753 688 557		6 219 289 365
2037-2038	6 549 089 000	3 300 000 000		9 849 089 000
	261 872 127 994	33 797 427 549	37 760 396 000	257 909 159 543
Moins : Titres détenus par le gouvernement—				
Titres détenus par le gouvernement	50 000 000	18 170 517 000	18 120 517 000	
Redressement de consolidation ⁽²⁾	687 978 000	260 926 000		427 052 000
	737 978 000	18 431 443 000	18 120 517 000	427 052 000
Total des obligations négociables en monnaie canadienne	261 134 149 994	52 228 870 549	55 880 913 000	257 482 107 543
À payer en devises—				
Échues 2006-2007	1 168 000 000		1 168 000 000	
Échéance 2007-2008	372 592 000		4 274 600	368 317 400
2008-2009	5 814 525 598	259 940 792	33 500 000	6 040 966 390
2009-2010	184 421 360		2 115 793	182 305 567
2016-2017	38 828 992		445 470	38 383 522
2018-2019	18 781 440		215 472	18 565 968
2019-2020	4 088 000		46 900	4 041 100
	7 601 237 390	259 940 792	1 208 598 235	6 652 579 947
Moins : Titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de dettes non échues ⁽³⁾				
	248 320 332	4 253 141	1 314 651	245 381 842
Total des obligations négociables en devises	7 352 917 058	264 193 933	1 209 912 886	6 407 198 105
Total	268 487 067 052	52 493 064 482	57 090 825 886	263 889 305 648

⁽¹⁾ Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

⁽²⁾ De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État consolidées et autres entités est fournie à la section 4 de ce volume.

⁽³⁾ Ces valeurs ont été assumées par le gouvernement du Canada le 5 février 2001 suite à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Celles-ci sont présentées en déduction de la dette étrangère non échue puisqu'elles sont détenues uniquement pour le remboursement du passif pris en charge à la suite de la dissolution de la société.

Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes: 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2007, le solde de ce compte représente des bons ayant des échéances irrégulières pour 16 200 millions de dollars; des bons de trois mois pour 36 800 millions de dollars; des bons à six mois pour 28 600 millions de dollars; et, des bons à 364 jours pour 52 500 millions de dollars.

Le tableau 6.3 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Trésor.

TABLEAU 6.3
BONS DU TRÉSOR

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Bons à trois mois.....	36 200 000 000	137 800 000 000	137 200 000 000	36 800 000 000
Bons à six mois.....	27 600 000 000	54 600 000 000	53 600 000 000	28 600 000 000
Autres bons.....	67 800 000 000	122 600 000 000	121 700 000 000	68 700 000 000
	131 600 000 000	315 000 000 000	312 500 000 000	134 100 000 000
Moins : Titres détenus par le gouvernement—				
Redressement de consolidation ⁽¹⁾	3 332 000		22 433 000	25 765 000
Total.....	131 596 668 000	315 000 000 000	312 522 433 000	134 074 235 000

⁽¹⁾ De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État consolidées et autres entités est fournie à la section 4 de ce volume.

Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada

Les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 7 ans ou plus;
- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la

période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru);

- les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant; et,
- les titres de placement du Canada (TPC) portent intérêt à taux fixe jusqu'à leur échéance (trois, cinq ou sept ans); ce taux est déterminé au début de la période de souscription de chaque émission. Des intérêts simples sont courus mensuellement sur les TPC à intérêt régulier et seront versés à chaque date anniversaire jusqu'à l'échéance. Les intérêts composés courus seront crédités à chaque date anniversaire jusqu'à l'échéance.

Le tableau 6.4 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada.

TABLEAU 6.4
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE, OBLIGATIONS À PRIME ET TITRES DE PLACEMENT DU CANADA

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Obligations d'épargne du Canada—				
Échéance 2007-2008	2 193 900 316		330 475 463	1 863 424 853
2008-2009	2 835 685 525		836 561 553	1 999 123 972
2009-2010	307 011 444		42 703 273	264 308 171
2010-2011	299 661 885		43 795 907	255 865 978
2011-2012	380 782 983		54 875 894	325 907 089
2012-2013	485 174 135		87 372 400	397 801 735
2013-2014 ⁽¹⁾	749 737 803		160 113 580	589 624 223
2014-2015 ⁽²⁾	1 177 865 829		331 714 213	846 151 616
2015-2016 ⁽³⁾	1 071 233 761	876 921 286	914 215 622	1 033 939 425
2016-2017 ⁽⁴⁾	1 005 118 410	779 706 348	596 767 331	1 188 057 427
	<i>10 506 172 091</i>	<i>1 656 627 634</i>	<i>3 398 595 236</i>	<i>8 764 204 489</i>
Obligations à prime du Canada—				
Échéance 2007-2008	89 516 397		44 724 619	44 791 778
2008-2009	1 077 296 543		122 322 738	954 973 805
2009-2010	636 882 040		31 381 432	605 500 608
2010-2011	1 028 746 021		99 193 252	929 552 769
2011-2012	739 099 662		102 846 378	636 253 284
2012-2013	1 535 419 783		64 869 671	1 470 550 112
2013-2014	1 153 030 911		85 422 352	1 067 608 559
2014-2015	328 395 502		37 460 067	290 935 435
2015-2016	239 996 359	200 347	36 106 315	204 090 391
2016-2017		205 505 032	119 179	205 385 853
	<i>6 828 383 218</i>	<i>205 705 379</i>	<i>624 446 003</i>	<i>6 409 642 594</i>
Titres de placement du Canada—				
Échéance 2006-2007	6 463 800		6 463 800	
2007-2008	1 166 700			1 166 700
	<i>7 630 500</i>		<i>6 463 800</i>	<i>1 166 700</i>
Total	17 342 185 809	1 862 333 013	4 029 505 039	15 175 013 783

(1) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 46 jusqu'au 1^{er} novembre 2013.
(2) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 47 jusqu'au 1^{er} novembre 2014.
(3) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 48 jusqu'au 1^{er} novembre 2015.
(4) Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OEC de l'émission 49 jusqu'au 1^{er} novembre 2016.

Obligations et billets non négociables

Les obligations et billets non négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada exclusivement au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC) et la Fiducie de 2004 pour la santé publique et l'immunisation. Les modalités sont :

- non négociables;
- non transférables;
- non cessibles;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- dont l'échéance est de 20 ans ou moins pour les obligations du RPC;
- intérêt payable semestriellement; et,
- rachetables à la valeur nominale, plus l'intérêt couru.

Le tableau 6.5 présente un sommaire des soldes et des opérations pour ces obligations et billets non négociables.

TABLEAU 6.5
OBLIGATIONS ET BILLETS NON NÉGOCIABLES

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada—				
Échues 2006-2007	1 352 282 000		1 352 282 000	
Échéance 2007-2008	699 981 000			699 981 000
2008-2009	519 360 000			519 360 000
2009-2010	71 112 000			71 112 000
2010-2011	425 010 000			425 010 000
2011-2012	15 763 000			15 763 000
2012-2013	11 118 000			11 118 000
	<i>3 094 626 000</i>		<i>1 352 282 000</i>	<i>1 742 344 000</i>
Fiducie de 2004 pour la santé publique et l'immunisation—				
Échéance 2006-2007	7 561 487		7 561 487	
Total	3 102 187 487		1 359 843 487	1 742 344 000

Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;

- transférables; et,
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars US a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2007.

Le tableau 6.6 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Canada.

TABLEAU 6.6
BONS DU CANADA

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Bons du Canada avant réévaluation.....	4 848 427 241	11 056 751 240	14 059 902 080	1 845 276 401
Redressement de change	(114 642 377)	138 501 132	21 775 156	2 083 599
Total	4 733 784 864	11 195 252 372	14 081 677 236	1 847 360 000

Billets du Canada

Les billets du Canada sont émis par le gouvernement du Canada en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les billets du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des billets du Canada a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2007.

Le tableau 6.7 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les billets du Canada.

TABLEAU 6.7
BILLETTS DU CANADA

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	Paiements et autres débits ⁽¹⁾	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
À payer en devises—				
Échéance 2008-2009	496 150 000		6 200 000	489 950 000
Total	496 150 000		6 200 000	489 950 000

(1) Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des billets du Canada, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

Eurobillets à moyen terme

Les eurobillets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires européens en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement, et procurent ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercice des eurobillets à moyen terme a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2007.

Le tableau 6.8 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les eurobillets à moyen terme.

TABLEAU 6.8
EUROBILLETS À MOYEN TERME

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	Paiements et autres débits ⁽¹⁾	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
À payer en devises—				
Échéance 2007-2008	86 290 672		989 978	85 300 694
2009-2010	1 415 300 000	127 100 000		1 542 400 000
Total	1 501 590 672	127 100 000	989 978	1 627 700 694

(1) Cette colonne comprend la conversion en monnaie canadienne des eurobillets, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

Compte de réévaluation des accords d'échange de devises

Ce compte inscrit les profits ou pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des accords d'échange de devises.

Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

Les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, présentent les modalités suivante :

- escomptes non amortis des bons du Canada inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;

- escomptes non amortis des bons du Trésor inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons; et,
- escomptes et primes non amortis des obligations négociables inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations.

Le tableau 6.9 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés.

TABLEAU 6.9
ESCOMPTE ET PRIMES NON AMORTIS SUR LA DETTE CONTRACTÉE SUR LES MARCHÉS

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Escomptes non amortis des bons du Canada	(30 379 354)	105 841 463	85 901 870	(10 439 761)
Escomptes non amortis des bons du Trésor	(1 369 709 580)	4 691 567 690	4 889 997 771	(1 568 139 661)
Escomptes et primes non amortis des obligations négociables	(5 380 056 894)	2 142 795 439	1 843 566 263	(5 080 827 718)
Total	(6 780 145 828)	6 940 204 592	6 819 465 904	(6 659 407 140)

Taux d'intérêt

Le tableau 6.10 présente la dette non échue au 31 mars, pour chacun des exercices de 2002-2003 à 2006-2007 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Pour fins de comparaison, la dette non échue a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, obligations et billets non négociables (y compris les obligations pour le Fonds de placement du

Régime de pensions du Canada et les billets pour la Fiducie du supplément du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour les soins de santé et la Fiducie pour l'équipement diagnostique et médical et la Fiducie de 2004 pour la santé publique et l'immunisation), bons du Canada et billets en devise.

TABLEAU 6.10

DETTE NON ÉCHUE AU 31 MARS, DE 2003 À 2007, ET TAUX D'INTÉRÊT MOYEN EN VIGUEUR

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada		Obligations et billets non négociables		Bons du Canada		Billets en devise		Total de la dette contractée sur les marchés ⁽¹⁾	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2007	263 889	5,23	134 074	4,20	15 175	3,54	1 743	10,37	1 847	5,11	2 118	3,92	418 846	4,86
2006	268 487	5,26	131 597	3,52	17 342	3,84	3 102	10,02	4 734	4,63	1 998	3,85	427 260	4,73
2005	275 437	5,62	127 199	2,62	19 080	2,85	3 393	9,99	3 862	2,63	2 785	3,14	431 756	4,61
2004	290 677	5,96	113 378	2,52	21 330	3,37	3 427	9,96	3 364	0,92	4 281	2,37	436 457	4,90
2003	301 152	6,26	104 411	3,04	22 584	3,43	3 371	10,14	2 603	1,12	4 519	2,36	438 640	5,32

Note : Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

(1) Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

Le tableau 6.11 indique les taux maximaux et minimaux de rendement des bons du Trésor en adjudication ainsi que le rendement moyen des dernières émissions pour les exercices de 2002-2003 à 2006-2007 inclusivement.

TABLEAU 6.11

RENDEMENT MOYEN DES BONS DU TRÉSOR EN ADJUDICATION

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
	%	%	%
Bons à trois mois—			
2007	4,30	3,90	4,17
2006	3,79	2,25	3,79
2005	2,70	1,93	2,55
2004	3,24	1,99	1,99
2003	3,14	2,38	3,14
Bons à six mois—			
2007	4,44	4,00	4,19
2006	3,89	2,55	3,89
2005	2,83	1,98	2,56
2004	3,36	1,98	1,98
2003	3,37	2,67	3,37
Autres bons—			
2007	4,55	3,80	4,27
2006	4,01	2,43	3,99
2005	3,05	1,98	3,04
2004	3,62	2,01	2,01
2003	3,66	2,27	3,66

Échéance de la dette du gouvernement

Le tableau 6.12 présente le total de la dette non échue selon l'ordre d'échéance.

TABLEAU 6.12

ÉCHÉANCE DE LA DETTE DU GOUVERNEMENT

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada		Obligations et billets non négociables		Bons du Canada		Billets en devise		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen	Montant	Taux d'intérêt moyen
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
2008	27 096	4,86	134 100	4,20	1 909	3,10	700	10,01	1 847	5,11	86	5,05	165 738	4,33
2009	35 066	5,20			2 954	3,12	520	10,20			490	1,90	39 030	5,07
2010	20 064	4,91			870	5,02	71	9,98			1 542	4,50	22 547	4,90
2011	17 881	5,34			1 186	3,52	425	11,29				0,00	19 492	5,36
2012	20 569	5,05			962	3,20	16	9,92				0,00	21 547	4,97
2013/2017 ..	53 806	4,88			7 294	3,69	11	9,37					61 111	4,74
2018/2022 ..	13 021	4,70											13 021	4,70
2023/2027 ..	19 275	7,05											19 275	7,05
2028/2032 ..	28 305	5,95											28 305	5,95
2033/2037 ..	19 629	4,88											19 629	4,88
2038/2042 ..	9 849	5,00											9 849	5,00
	264 561	5,23	134 100	4,20	15 175	3,54	1 743	10,37	1 847	5,11	2 118	3,92	419 544	4,86
Moins : titres détenus par le gouvernement.....	672	8,55	26	4,20									698	8,55
Total	263 889	5,23	134 074	4,20	15 175	3,54	1 743	10,37	1 847	5,11	2 118	3,92	418 846	4,86

Note : Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.13.

État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Le tableau 6.13 présente les informations exigées en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les opérations d'emprunt comprises dans ce tableau sont : les emprunts par le gouvernement pour fins générales et les em-

prunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

TABLEAU 6.13

ÉTAT DE TOUTES LES OPÉRATIONS D'EMPRUNT POUR LE COMPTE DE SA MAJESTÉ

(en millions de dollars)

	1 ^{er} avril 2006 ⁽¹⁾	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2007
Dette contractée sur les marchés du gouvernement du Canada ⁽²⁾ ..	427 260	380 678	389 092	418 846
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	(2 258)		(1 167)	(1 091)
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés ⁽²⁾	(6 780)	6 940	6 819	(6 659)
Obligations relative à des contrats de location-acquisition ⁽²⁾	2 927	262	93	3 096
	421 149	387 880	394 837	414 192
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté ⁽³⁾	119 697	114 254	92 169	141 782
Total	540 846	502 134	487 006	555 974

(1) Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

(2) On trouvera plus de précisions dans cette section.

(3) On trouvera plus de précisions à la section 9 (tableau 9.6) de ce volume.

Structure de la dette portant intérêt

Le tableau 6.14 présente la portion de la dette portant intérêt qui possède des taux fixes (dette qui ne vient pas à échéance ou qui ne doit pas être réévalué au cours de l'année).

TABLE 6.14
STRUCTURE DE LA DETTE PORTANT INTÉRÊT

	31 mars 2007		31 mars 2006	
	Total millions de \$	Partie du total dont l'intérêt est fixe ⁽¹⁾ %	Total millions de \$	Partie du total dont l'intérêt est fixe ⁽¹⁾ %
Dette non échue—				
Dette contractée sur les marchés—				
Obligations négociables—				
Nominales	231 375	88,4	237 328	89,8
Rendement réel	26 534	50,0	24 544	50,0
Bons du Trésor	134 100		131 600	
Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada				
Obligations et billets non négociables	15 175	20,0	17 342	20,0
À payer en monnaie canadienne	1 743	95,0	3 102	95,0
À payer en devises	408 927	54,4	413 916	56,0
Moins : titres détenues par le gouvernement—	10 617	59,5	14 333	44,1
Redressement de consolidation	(698)	50,0	(989)	50,0
Total—Dette contractée sur les marchés⁽²⁾	418 846	54,6	427 260	55,6
Compte de réévaluation des accords d'échange de devises	(1 091)		(2 258)	
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés				
Obligation relative aux contrats de location-acquisition	(6 659)		(6 780)	
	3 096	100,0	2 927	100,0
Total—Dette non échue	414 192	54,9	421 149	55,9
Régimes de retraite et autres passifs—				
Régimes de retraite du secteur public	134 726	97,0	131 062	97,0
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants	45 123	50,0	43 369	50,0
Autres passifs	5 211	10,0	5 492	10,0
Total—Régimes de retraite et autres passifs	185 060	83,1	179 923	83,0
Total—Dette portant intérêt⁽³⁾	599 252	61,7	601 072	62,5

(1) La dette portant intérêt ayant des taux fixes (dette qui ne vient pas à échéance ou qui ne sera réévalué dans moins d'un an.
(2) Au 31 mars, la moyenne pondérée du terme jusqu'à échéance de la dette contractée sur les marchés était de 6,5 en 2007 et de 6,5 en 2006.
Au 31 mars, la moyenne pondérée du terme jusqu'à échéance de la dette contractée sur les marchés était de 6,6 en 2007 et de 5,0 en 2006.
(3) La part de la dette à taux fixe est ajustée pour contrôler l'effet de certains swaps qui ont été exposés aux tendances fixe-variable de la dette portant intérêt. Les échanges de devises sont utilisés pour convertir la dette du gouvernement libellée en monnaie canadienne, en devises dans le but de financer le portefeuille des réserves internationales. Ceci dit, les accords de swaps n'ajoutent aucune valeur à la dette existante.

	(en millions de dollars)	
	2007	2006
Accords d'échange en circulation au 31 mars (millions \$ CAN) :		
Accords d'échange de devises		
Fixe contre fixe	20 701	15 581
Fixe contre variable	9 872	8 942
Variable contre fixe		
Variable contre variable	58	526
Accord d'opération d'échange de devises	2 425	1 168
Total des accords d'échange de devises	33 056	26 217
Échange de taux d'intérêt	1 415	1 431
Total des accords d'échange en circulation	34 471	27 648

Obligation relative aux contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

Le tableau 6.15 présente l'obligation en vertu de contrats de location-acquisition par catégorie d'actif.

TABLEAU 6.15
OBLIGATION RELATIVE AUX CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Terrains	13 395 980		3 159 836	10 236 144
Bâtiments	1 457 093 207	260 935 359		1 718 028 566
Ouvrages et infrastructure	682 660 004		14 094 691	668 565 313
Matériel et outillage	18 731 842	1 483 333	922 366	19 292 809
Véhicules	755 435 001		75 184 397	680 250 604
Total	2 927 316 034	262 418 692	93 361 290	3 096 373 436

Contrats de location-acquisition

Le tableau 6.16 fournit le détail de l'obligation relative aux contrats de location-acquisition.

TABLEAU 6.16
DÉTAIL DE L'OBLIGATION RELATIVE AUX CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION
(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%) ⁽¹⁾	Soldes au 31 mars 2007		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
Agence du revenu du Canada—						
IBM-Matériel informatique	6 janv /2006	3	3,86	731	20	711
IBM-Matériel informatique	6 janv/2006	3	3,86	731	20	711
IBM-Matériel informatique	1 ^{er} mars/2007	2	4,09	560	17	543
IBM-Matériel informatique	1 ^{er} mars/2007	2	4,09	561	17	544
				2 583	74	2 509
Environnement—						
Carleton University, Ottawa.....	1 ^{er} mai/2002	25	5,63	26 000	10 631	15 369
Défense nationale—						
Centre du serveur Entreprise de la Défense- Classe affaire.....	Déc/2006	3	8,05	815	128	687
Centre du serveur Entreprise de la Défense- Classe entreprise.....	Déc/2006	3	7,87	5 646	832	4 814
Manège militaire Edmonton Nord.....	31 déc/2000	20	5,62	19 291	5 856	13 435
Manège militaire Edmonton Sud.....	1 ^{er} mai/2001	20	6,09	28 495	9 793	18 702
Milit-Air (NFTC)	Oct/2003	17	5,87	97 184	30 706	66 478
NCSM Chicoutimi	Oct/2004	6		42 428		42 428
NCSM Corner Brook	Févr/2003	6		16 716		16 716
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe.....	30 nov/1994	35	5,29	63 656	26 535	37 121
Milit-Air (NFTC)	Déc/1999	20	5,78	786 332	231 748	554 584
Manège militaire de Shawinigan.....	12 mai/1999	20	5,46	6 761	1 823	4 938
				1 067 324	307 421	759 903

TABLEAU 6.16

DÉTAIL DE L'OBLIGATION RELATIVE AUX CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION—Suite
(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%) ⁽¹⁾	Soldes au 31 mars 2007		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
Travaux publics et Services gouvernementaux—						
1040 Boulevard St-Joseph, Gatineau	1 ^{er} févr/2003	5	8,00	399	14	385
1130 Promenade Morrison, Ottawa	1 ^{er} avr/2003	10	6,10	1 132	187	945
135 Hunter Street East, Hamilton	1 ^{er} juin/2003	10	5,66	2 649	417	2 232
1484 Centennial Drive, Kingston	1 ^{er} oct/2006	10	18,2	5 193	2 719	2 474
1600 Star Top, Gloucester	1 ^{er} juill/2004	15	7,20	37 475	12 560	24 915
1620 Dickson Avenue, Kelowna	1 ^{er} avr/2006	10	4,38	3 147	550	2 597
1741 Brunswick Street, Halifax	1 ^{er} juill/2002	5	11,50	208	7	201
18 Corporation Drive, Brampton	1 ^{er} avr/2004	9	4,37	2 737	333	2 404
181 Queen Street, Ottawa	1 ^{er} mars/2004	20	10,65	60 358	33 188	27 170
2204 Walkley Road, Ottawa	1 ^{er} sept/2004	5	11,70	2 793	371	2 422
269 Laurier Avenue West, Ottawa	1 ^{er} sept/2005	15	4,20	78 381	18 465	59 916
275 De Baets, Winnipeg	1 ^{er} févr/2007	10	17,4	2 749	1 437	1 312
280 St-Dominique, Québec	1 ^{er} déc/2003	5	4,20	437	16	421
285 Coventry Road, Ottawa	1 ^{er} avr/2002	10	6,10	10 029	1 403	8 626
2920 Highway 4, Antigonish	15 févr/2006	10	7,76	1 446	402	1 044
295 Belliveau Avenue, Shediac	1 ^{er} janv/2007	15	7,90	5 704	2 354	3 350
365 Hargrave Street, Winnipeg	1 ^{er} juill/2003	10	4,65	3 154	422	2 732
400 Cooper Street, Ottawa	1 ^{er} avr/2002	7	6,80	1 207	81	1 126
400 City Hall Square Est, Windsor	1 ^{er} janv/2006	10	9,89	6 049	2 012	4 037
4455 12 ^e Avenue, Shawinigan-Sud	1 ^{er} sept/2003	10	8,90	2 688	643	2 045
50 King Street, Moncton	1 ^{er} juin/2002	10	6,40	1 307	197	1 110
50 Queen Street North, Kitchener	1 ^{er} nov/2006	7	7,80	4 477	985	3 492
520 Exmouth Street, Sarnia	1 ^{er} déc/2006	10	4,10	4 346	859	3 487
55 Bay Street, Hamilton	1 ^{er} juill/2003	15	12,99	88 923	42 289	46 634
550 Boulevard de la Cité, Gatineau	1 ^{er} déc/2003	15	9,80	45 549	18 437	27 112
65 John Savage Avenue, Dartmouth	15 oct/2004	10	5,93	3 130	608	2 522
6900 Airport Road, Mississauga	1 ^{er} oct/2005	5	24,19	3 549	1 204	2 345
78 Richmond Road, Oshawa	1 ^{er} juill/2004	5	34,04	2 275	701	1 574
985 McGill Pl, Kamloops	1 ^{er} juin/2002	15	13,50	3 121	1 428	1 693
Archives St-Augustin de Desmaures, Montréal	1 ^{er} oct/1999	15	14,60	7 907	3 119	4 788
Banque du Canada, Ottawa	1 ^{er} sept/2002	10	6,00	8 719	1 291	7 428
Bellanca building, Yellowknife	1 ^{er} mars/2006	5	4,10	6 835	660	6 175
Bell Tower, Edmonton	1 ^{er} janv/2004	10	31,05	4 386	2 558	1 828
Boyd Warehouse, Complex No 2, Ottawa	1 ^{er} avr/2002	10	31,30	2 178	1 084	1 094
C. D. Howe, 240 Sparks Street, Ottawa	1 ^{er} sept/1977	35	9,20	33 042	7 088	25 954
Canada Building & Entreprise Building, Ottawa	30 avr/2004	9	5,90	43 408	6 968	36 440
Canada Post Place, Ottawa	18 déc/2004	15	4,90	38 880	9 972	28 908
Tours Centennial, Ottawa	31 déc/2003	10	6,70	71 447	14 114	57 333
Commerce Tower, Sydney	16 déc/2004	7	4,20	1 109	104	1 005
Corneston E Systems, Ottawa	1 ^{er} sept/2006	5	6,20	2 708	358	2 350
Complexe Guy Favreau, Montréal	1 ^{er} janv/2004	15	5,80	110 082	36 840	73 242
Cour Fédérale, Montréal	9 févr/1994	20	23,50	11 690	5 899	5 791
Édifice du gouvernement du Canada, Cornwall	1 ^{er} déc/2004	15	6,10	10 022	3 042	6 980
Hamilton Centre, Regina	1 ^{er} juin/2002	10	15,90	4 222	1 354	2 868
Place Heritage, Moncton	1 ^{er} juill/2002	10	31,20	3 752	1 917	1 835
Historic Properties, Halifax	1 ^{er} janv/2006	10	8,20	3 581	1 029	2 552
IBM Canada, Ottawa	1 ^{er} sept/2004	3	3,84	355	3	352
IBM Canada, Ottawa	1 ^{er} févr/2005	3	3,30	585	10	575
IBM PEI, Summerside	1 ^{er} sept/2006	3	8,40	1 103	123	980
Centre de traitement des demandes d'immigration, Vegreville	1 ^{er} mars/2004	10	22,10	3 006	1 472	1 534
Tour Jean-Edmonds Nord, Ottawa	1 ^{er} janv/2005	10	4,50	70 284	11 105	59 179
Judicial Complex, Toronto	1 ^{er} avr/2006	20	11,40	105 325	66 073	39 252
Judy Lamarsh, Chatham (GOCB)	1 ^{er} juin/1995	25	8,70	6 168	2 503	3 665
Killeany Place Complex, Ottawa	1 ^{er} août/2002	7	5,10	1 513	89	1 424
Labelle, Ottawa	1 ^{er} avr/2002	10	5,60	5 025	649	4 376
L'Esplanade Laurier, Ottawa	1 ^{er} oct/2000	10	6,90	35 075	5 425	29 650
Library Square (Block 56), Vancouver	1 ^{er} mai/1995	25	9,70	87 224	37 856	49 368

TABLEAU 6.16

DÉTAIL DE L'OBLIGATION RELATIVE AUX CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION—Fin
(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'intérêt implicite (%) ⁽¹⁾	Soldes au 31 mars 2007		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'intérêt implicite	Obligations nettes relatives à des contrats de location-acquisition
Louis Saint Laurent, Gatineau	1 ^{er} nov/2001	15	6,40	73 441	21 219	52 222
Centre Maritime, Halifax	1 ^{er} oct/2006	10	10,40	1 963	720	1 243
Mc Arthur, Ottawa	1 ^{er} sept/2002	10	23,50	2 333	1 021	1 312
Mercury Centre, Ottawa	1 ^{er} janv/2007	25	4,50	160 905	64 008	96 897
Metropolitan Place, Dartmouth	1 ^{er} avr/2002	8	13,30	1 847	331	1 516
Montcalm Phase II, Gatineau	1 ^{er} avr/2002	10	22,70	4 634	1 876	2 758
O.A.C.I., Montréal	1 ^{er} nov/1996	20	9,90	130 363	52 498	77 865
Pickering Building Towers A & B, Ottawa	15 déc/2006	5	18,30	6 556	2 172	4 384
Place Bell Canada, Ottawa	30 mai/2003	15	10,90	10 467	4 400	6 067
Place Bonaventure, Montréal	1 ^{er} mai/2005	10	16,43	7 119	3 191	3 928
Place du Centre, Gatineau	17 févr/1978	30	11,20	8 255	581	7 674
Place Montcalm, Phase III, Gatineau	1 ^{er} déc/2003	15	8,70	47 477	17 642	29 835
Place Vincent Massey, Gatineau	1 ^{er} août/2001	10	6,20	9 546	1 195	8 351
Place Wellington, Sherbrooke	1 ^{er} févr/2005	8	6,30	1 669	275	1 394
Purdy's Wharf Tower II, Halifax	1 ^{er} oct/2003	8	4,50	2 678	257	2 421
Queensway Corporate Campus, Phase II, Ottawa	1 ^{er} avr/2002	9	16,90	3 666	1 015	2 651
Royal Bank Building, Toronto	1 ^{er} mai/2002	10	12,50	26 606	6 993	19 613
Sir Wilfrid Laurier, Ottawa	1 ^{er} mars/2001	10	10,40	14 817	2 682	12 135
Smith's Home Plaza, St. John's	1 ^{er} juill/2004	5	4,39	1 088	54	1 034
Terrasses de la Chaudière, Gatineau	1 ^{er} janv/1993	20	10,00	149 249	48 968	100 281
Plaza Inuksugait, Iqaluit	1 ^{er} oct/2006	10	14,30	2 087	948	1 139
Tour Iberville IV, Sainte-Foy	1 ^{er} avr/2005	10	4,68	1 416	237	1 179
Trusco Building, Ottawa	1 ^{er} sept/2006	20	4,30	134 877	43 379	91 498
Urbandale Building, Ottawa	1 ^{er} juin/2002	10	4,40	2 731	292	2 439
Willet building, Ottawa	1 ^{er} oct/2001	7	5,10	3 519	138	3 381
Autres contrats inférieurs à 1 000 000 \$				48 570	20 070	28 500
				1 922 122	663 156	1 258 966
Transports—						
Pont de la Confédération	31 mai/1997	35	6,16	1 597 119	928 554	668 565
Autres ministères—						
Locations inférieures à 1 000 000 \$				6 258	408	5 850
				4 621 406	1 910 244	2 711 162
Sociétés d'État consolidées et autres entités—						
Société Radio-Canada—						
Centre canadien de radiodiffusion						
250 Front St W, Toronto	14 oct/1988	30	7,53	677 295	324 206	353 089
Musée canadien de la nature—						
Édifice du patrimoine naturel						
Gatineau, Québec	30 sept/1996	35	9,88	85 750	53 628	32 122
				763 045	377 834	385 211
Total				5 384 451	2 288 078	3 096 373

(1) Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du bail.

Échéance de l'obligation relative aux contrats de location-acquisition

Le tableau 6.17 présente les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail pour les cinq prochaines années par ministère.

TABEAU 6.17

ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION RELATIVE AUX CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (en milliers de dollars)

	Paiements exigibles en						Total
	2008	2009	2010	2011	2012	2013 et exercices ultérieurs	
Agence du revenu Canada—							
Solde des paiements	1 823	760					2 583
Intérêts théoriques	66	8					74
	<i>1 757</i>	<i>752</i>					<i>2 509</i>
Environnement—							
Solde des paiements	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	19 500	26 000
Intérêts théoriques	865	841	815	788	759	6 563	10 631
	<i>435</i>	<i>459</i>	<i>485</i>	<i>512</i>	<i>541</i>	<i>12 937</i>	<i>15 369</i>
Défense nationale—							
Solde des paiements	109 448	95 308	90 628	76 597	77 006	618 337	1 067 324
Intérêts théoriques	39 900	37 597	35 340	32 598	30 009	131 977	307 421
	<i>69 548</i>	<i>57 711</i>	<i>55 288</i>	<i>43 999</i>	<i>46 997</i>	<i>486 360</i>	<i>759 903</i>
Travaux publics et Services gouvernementaux—							
Solde des paiements	201 698	189 135	184 252	193 470	165 142	988 425	1 922 122
Intérêts théoriques	98 911	89 762	80 747	70 607	61 344	261 785	663 156
	<i>102 787</i>	<i>99 373</i>	<i>103 505</i>	<i>122 863</i>	<i>103 798</i>	<i>726 640</i>	<i>1 258 966</i>
Transports—							
Solde des paiements	54 897	53 352	54 158	54 976	55 807	1 323 929	1 597 119
Intérêts théoriques	40 161	37 945	38 049	38 134	38 198	736 067	928 554
	<i>14 736</i>	<i>15 407</i>	<i>16 109</i>	<i>16 842</i>	<i>17 609</i>	<i>587 862</i>	<i>668 565</i>
Autres ministères—							
Locations inférieures à 1 000 000 \$—							
Solde des paiements	2 232	1 944	1 447	576	59		6 258
Intérêts théoriques	227	122	48	10	1		408
	<i>2 005</i>	<i>1 822</i>	<i>1 399</i>	<i>566</i>	<i>58</i>		<i>5 850</i>
	191 268	175 524	176 786	184 782	169 003	1 813 799	2 711 162
Sociétés d'État consolidées et autres entités—							
Société Radio-Canada—							
Solde des paiements	33 039	33 039	33 039	33 039	33 039	512 100	677 295
Intérêts théoriques	25 642	25 075	24 464	23 806	23 098	202 121	324 206
	<i>7 397</i>	<i>7 964</i>	<i>8 575</i>	<i>9 233</i>	<i>9 941</i>	<i>309 979</i>	<i>353 089</i>
Musée canadien de la nature—							
Solde des paiements	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	68 250	85 750
Intérêts théoriques	3 175	3 141	3 104	3 062	3 017	38 129	53 628
	<i>325</i>	<i>359</i>	<i>396</i>	<i>438</i>	<i>483</i>	<i>30 121</i>	<i>32 122</i>
	7 722	8 323	8 971	9 671	10 424	340 100	385 211
Total	198 990	183 847	185 757	194 453	179 427	2 153 899	3 096 373
Sommaire—							
Solde des paiements	407 937	378 338	368 324	363 458	335 853	3 530 541	5 384 451
Intérêts théoriques	208 947	194 491	182 567	169 005	156 426	1 376 642	2 288 078
Obligation nette	198 990	183 847	185 757	194 453	179 427	2 153 899	3 096 373

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES PASSIFS

Les régimes de retraite et autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'autorité de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées ouverts en vertu de l'autorité de l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Les comptes à fins déterminés, sont une classification pour fins comptables servant à inscrire les opérations et les dépenses liées à des argents pour lesquels des autorisations législatives permettent le paiement sur le Trésor, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

Régimes de retraite du secteur public

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public représentent les obligations du gouvernement relatives aux principaux régimes de retraite qu'il parraine. Elles sont inscrites par le biais de comptes de pension de retraite généralement établis en vertu de lois et par le biais de provisions pour redressements au titre des régimes de retraite. Les comptes de provision sont utilisés pour enregistrer l'amortissement cumulé de toute insuffisance ou excédent entre les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public déterminées sur une base actuarielle pour fins comptables et le solde des comptes de pension de retraite, le différentiel cumulé entre les intérêts portés au crédit des comptes de pension de retraite et les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et tout autre redressement comptable requis aux termes des politiques comptables du gouvernement.

Le gouvernement parraine des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous ses employés, principalement les membres de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Des obligations existent aussi pour plusieurs autres régimes de retraite; les deux plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale.

La loi prévoit d'honorer tous les passifs découlant de ces régimes de retraite, mais jusqu'au 31 mars 2000, il n'y avait pas de caisse de retraite distincte investissant sur le marché établie à cet effet. Depuis le 1^{er} avril 2000, le montant net des cotisations moins les prestations et paiements reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) afin d'être investis sur les marchés financiers. Investissements PSP vise à optimiser le rendement des placements sans poser de risques indus, tout en respectant les exigences et les obligations financières de chacun des régimes de retraite du secteur public.

i. Régimes de retraite

Régimes de retraite des employés

Les prestations de retraite de base des trois principaux régimes de retraite des employés sont généralement fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives et s'accumulent au taux de 2 pour cent de la moyenne de ce sa-

laire par année de service, jusqu'à un maximum de 70 pour cent de la moyenne de ce salaire. Les prestations sont intégrées aux prestations accordées en vertu des régimes de pensions du Canada ou du Québec. Les prestations de base sont indexées annuellement au coût de la vie (le 1^{er} janvier).

Au cours de l'exercice, des modifications ont été apportées à divers régimes de retraite qui ont eu un effet sur la charge de l'exercice courant ainsi que sur les passifs des avantages aux employés. En vertu de l'adoption du budget de mai 2006 et de la *Loi d'exécution du budget de 2006* subséquente, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2006, des modifications ont été apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* en vue d'améliorer l'intégration des prestations de retraite aux prestations accordées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Suite à ces modifications, les réductions de pension dues aux facteurs d'intégration seront réduites sur une période de cinq ans débutant en 2008.

De plus, une réglementation émise au cours de l'exercice a autorisé l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2007 de certaines dispositions de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* qui modifient le régime de retraite des Forces canadiennes et établissent le régime de retraite de la Force de réserve. Les amendements apportés au régime de retraite des Forces canadiennes modifient la période de service relative au régime et l'âge minimum d'admissibilité à la retraite et comprennent notamment la diminution à deux ans la période d'acquisition des droits aux prestations et l'application du régime aux membres à temps plein de la Force de réserve. Le nouveau régime de retraite de la Force de réserve s'applique aux réservistes à temps partiel et offre une gamme d'avantages semblables à ceux offerts en vertu du régime de retraite des Forces canadiennes. De plus, chacun des régimes offre aux réservistes qui se joignent aux régimes la possibilité de rachat des services passés pour une période de temps limitée.

Ces modifications ont donné lieu à un coût ponctuel des services passés estimé à 1 347 millions de dollars pour le régime de retraite de la fonction publique, à 503 millions de dollars pour le régime de retraite des Forces canadiennes, à 161 millions de dollars pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et à 127 millions de dollars pour le régime de retraite de la Force de réserve. Le montant de ces répercussions ponctuelles est inscrit aux charges relatives aux avantages futurs et aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice. Les modifications ont, par ailleurs, donné lieu à une constatation accélérée aux charges de gains nets non amortis de 48 millions de dollars pour le régime de retraite de la fonction publique, de 335 millions de dollars pour le régime de retraite des Forces canadiennes et de 135 millions de dollars pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

En 2006-2007, les cotisations des participants au régime étaient de 4,3 pour cent (4,0 pour cent en 2006) pour les neuf premiers mois et de 4,6 pour cent (4,3 pour cent en 2006) pour les trois derniers mois de leur salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) et de 7,8 pour cent (7,5 pour cent en 2006) pour les neuf premiers mois et de 8,1 pour cent (7,8 pour cent en 2006) pour les trois derniers mois de la partie du salaire supérieure au MGAP.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Pour l'exercice financier 2006-2007 les taux de cotisations de l'employeur ont été respectivement en moyenne de 2,2, 3,1 et 2,5 (2,5, 3,9 et 2,9 respectivement en 2006) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, respectivement.

Depuis le 1^{er} avril 2000, les nouvelles cotisations versées à ces trois régimes de retraite, autant par les participants aux régimes que par le gouvernement en sa qualité d'employeur, sont créditées à de nouvelles Caisses de retraite. Le montant net de ces cotisations moins les prestations et paiements reliés au service postérieur à mars 2000 est ensuite investi sur les marchés financiers par Investissements PSP. Investissements PSP mène ses activités indépendamment du gouvernement et des participants aux régimes. Il est également tenu de faire rapport des résultats de ces investissements dans un rapport annuel présenté au Parlement et aux ministres responsables de ces trois régimes de retraite.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels on continue d'inscrire les transactions ayant trait au service antérieur à avril 2000 sont crédités avec de l'intérêt à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux moyen d'intérêt crédité aux comptes était d'environ 7,5 pour cent en 2007 et de 7,8 pour cent en 2006. Les comptes des caisses de retraite dans lesquels on enregistre les transactions ayant trait au service depuis le 1^{er} avril 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à Investissements PSP et ils ne portent donc pas intérêts. Le solde de ces comptes en fin d'exercice correspond à des fonds en transit ou en attente de transfert à Investissements PSP.

Pour tenir compte des restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur les prestations de retraite provenant de régimes de retraite agréés, la législation visant les régimes de retraite comprend plusieurs mesures pour permettre à divers régimes de retraite du secteur public de s'adapter aux restrictions fiscales. Celles-ci comprennent des comptes de conventions de retraite établis conformément à la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP) dans le but d'inscrire les opérations relatives aux prestations supérieures aux limites, ou non permises en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Allocations de retraite des parlementaires

Les parlementaires sont admissibles à 55 ans à recevoir des prestations de retraite de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'allocation de base est fondée sur l'indemnité moyenne des parlementaires pendant leurs cinq meilleures années et s'accumule à un taux de 3 pour cent de ces indemnités moyennes, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Les allocations de base sont indexées annuellement (le 1^{er} janvier) au coût de la vie pour les bénéficiaires de 60 ans et plus.

Les cotisations des parlementaires pour ces bénéficiaires sont maintenant de 7 pour cent pour les membres de la Chambre des communes et les sénateurs. Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des participants) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des parlementaires sont :

	2007	2006
Parlementaires		
Chambre des communes		
Compte d'allocations de retraite	3,45	3,45
Convention de retraite	6,73	6,67
Sénat		
Compte d'allocations de retraite	3,38	3,10
Convention de retraite	4,73	4,25

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Le taux d'intérêt relatif aux comptes est de 2,5 pour cent par trimestre.

Régime de retraite des juges de nomination fédérale

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils rencontrent les critères d'âge et de durée de service minimums. Contrairement aux autres régimes de retraite, le régime des juges ne comporte pas de taux explicite de constitution des rentes. Plutôt, le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 pour cent de leur traitement. Tous les autres juges contribuent 7 pour cent de leur traitement. La loi n'exige pas qu'un compte de pension particulier soit maintenu pour inscrire les transactions relatives à ce régime. En conséquence, à l'exception de la partie inscrite dans le compte de prestations de retraite supplémentaires, l'obligation relative à ce régime est inscrite principalement par le biais d'un compte de provision. Au cours de l'exercice, les prestations sont inscrites contre l'autorisation de paiement législative. La charge est ajustée en fin d'exercice par un compte de provision afin de l'amener d'une base de comptabilité de dépenses à une base de comptabilité d'exercice, similaire au traitement des autres régimes de retraite.

Les paiements de prestations imputés aux autorisations de dépense au cours de l'exercice ont totalisé 85 millions de dollars. Au 31 mars 2007, la partie de l'obligation liée à la pension inscrite par le biais du compte de provision pour le régime de retraite des juges se chiffre à 1 479 million de dollars (1 387 million de dollars en 2006).

ii. *Évaluations actuarielles*

La *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques* exige que des évaluations actuarielles triennales pour fins de financement soient effectuées pour les cinq principaux régimes de retraite en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

La date de la plus récente évaluation actuarielle pour chaque régime de retraite est comme suit :

- Fonction publique—31 mars 2005;
- Forces canadiennes—31 mars 2005;
- Gendarmerie royale du Canada—31 mars 2005;
- Parlementaires—31 mars 2004;
- Juges de nomination fédérale—31 mars 2004.

Les évaluations actuarielles pour les régimes compensatoires reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été établies dans le cadre de l'évaluation des régimes connexes.

Selon les lois régissant les principaux régimes de retraite, le président du Conseil du Trésor a autorisé pour exiger que toute insuffisance actuarielle relevée soit portée au crédit du compte ou de la caisse approprié par versements annuels égaux échelonnés sur une période n'excédant pas quinze ans, le premier versement devant être porté au crédit du compte ou de la caisse au cours de l'exercice où le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement. Au cours de l'exercice, des redressements de 22 millions de dollars et 9,5 millions de dollars (néant et 10 millions de dollars en 2006) ont été portés respectivement au crédit de la Caisse de retraite des Forces canadiennes et du compte des régimes compensatoire n° 2 à la suite de leur plus récente évaluation actuarielle. Au cours de l'exercice de tels ajustements n'ont pas été nécessaires pour la Caisse de retraite de la fonction publique, le compte de retraite des parlementaires et les comptes des régimes compensatoires n° 1 (3,5 millions de dollars, 6 millions de dollars et 14 millions de dollars en 2006).

Une disposition comparable autorise à traiter avec un surplus dans les comptes de pension de retraite en débitant le compte approprié sur une période n'excédant pas quinze ans. Tout excédent constaté à l'avenir dans les Caisses de retraite peut être éliminé au moyen d'une réduction des cotisations du gouvernement et/ou des participants aux régimes, ou par le retrait de ces sommes des Caisses de retraite. Suite aux dernières évaluations actuarielles, aucun redressement a été porté au débit au cours de l'exercice. En 2006, un redressement de 49 millions de dollars a été porté au débit du compte de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

Le tableau 6.18 donne un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. Les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les cotisations des participants aux régimes, les cotisations connexes du gouvernement et des sociétés participantes de la fonction publique, les virements d'autres fonds de pension, les autres contributions relatives aux redressements actuariels, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite comprennent les versements de rentes pour les pensions, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de cotisations, le partage des prestations de retraite, les paiements selon la valeur de transfert, les virements à d'autres régimes, les remises d'impôt remboursable, le paiement des frais d'administration, les redressements débités suite aux évaluations actuarielles triennales et les virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP). Les inscriptions au compte de provision résultent des évaluations actuarielles annuelles effectuées pour fins comptables, de l'ajustement annuel attribuable à l'écart entre les intérêts calculés sur les obligations actuarielles et les intérêts portés au crédit des comptes des régimes de retraite et de tout autre redressement requis en vertu des politiques comptables du gouvernement.

TABLEAU 6.18
RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.20	86 978 373 295	6 499 482 770	4 199 878 823	89 277 977 242
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(9 868 000 000)	1 077 000 000	1 014 000 000	(9 805 000 000)
	77 110 373 295	7 576 482 770	5 213 878 823	79 472 977 242
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.21	141 250 581	3 254 284 095	3 255 641 012	139 893 664
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	111 000 000	425 000 000	204 000 000	332 000 000
	252 250 581	3 679 284 095	3 459 641 012	471 893 664
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.22	42 362 772 313	3 136 296 998	2 211 903 535	43 287 165 776
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(4 042 000 000)	335 000 000	944 000 000	(4 651 000 000)
	38 320 772 313	3 471 296 998	3 155 903 535	38 636 165 776
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.23	30 872 904	855 558 533	822 837 324	63 594 113
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	102 000 000	239 000 000	22 000 000	319 000 000
	132 872 904	1 094 558 533	844 837 324	382 594 113
Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve, tableau 6.24		4 855 993	1 579 702	3 276 291
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite		127 000 000		127 000 000
		131 855 993	1 579 702	130 276 291
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.25	11 255 480 938	835 898 287	450 770 327	11 640 608 898
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(963 000 000)	135 000 000	372 000 000	(1 200 000 000)
	10 292 480 938	970 898 287	822 770 327	10 440 608 898
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.26	16 562 928	298 835 863	304 258 433	11 140 358
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 000 000	33 000 000	2 000 000	32 000 000
	17 562 928	331 835 863	306 258 433	43 140 358
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.27	453 260 380	53 564 235	20 167 014	486 657 601
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(103 000 000)	3 000 000	21 000 000	(121 000 000)
	350 260 380	56 564 235	41 167 014	365 657 601
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.28	140 775 475	33 945 909	19 638 410	155 082 974
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	116 000 000	21 000 000	5 000 000	132 000 000
	256 775 475	54 945 909	24 638 410	287 082 974
Compte des régimes compensatoires (RC), tableau 6.29	1 525 076 464	246 847 598	179 090 628	1 592 833 434
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 298 000 000	210 000 000	213 000 000	1 295 000 000
	2 823 076 464	456 847 598	392 090 628	2 887 833 434
Compte de prestations de retraite supplémentaires (juges), tableau 6.30	118 183 214	10 610 868		128 794 082
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	1 387 000 000	106 000 000	14 000 000	1 479 000 000
	1 505 183 214	116 610 868	14 000 000	1 607 794 082
Compte de prestations de retraite supplémentaires (autres), tableau 6.30	509 428	53 342	108 538	454 232
Total	131 062 117 920	17 941 234 491	14 276 873 746	134 726 478 665
SOMMAIRE—				
Comptes de pension de retraite	143 023 117 920	15 230 234 491	11 465 873 746	146 787 478 665
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite	(11 961 000 000)	2 711 000 000	2 811 000 000	(12 061 000 000)
Total	131 062 117 920	17 941 234 491	14 276 873 746	134 726 478 665

Le tableau 6.19 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont résulté en des imputations aux dépenses. L'intérêt est calculé sur les obligations actuarielles des divers régimes. Les dépenses d'intérêt relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt crédité

aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, présenté après déduction d'une provision de 587 millions de dollars (121 millions de dollars en 2006) et du rendement prévu sur l'actif des régimes de retraite de 1 659 millions de dollars (1 269 millions de dollars en 2006).

TABLEAU 6.19

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC QUI ONT PRODUIT DES IMPUTATIONS AUX CHARGES

(en millions de dollars)

	2006-2007								Total	2005-2006	
	Cotisations du gouvernement	Paiements législatifs ⁽¹⁾	Redressement dû au coût des services courants	Coût net des services courants	Financement du redressement dû à l'évaluation actuarielle	Coût des redressements relatifs au régime de pension	Amortissement des redressements relatifs aux estimations	Charge nette des régimes de retraite			Charge d'intérêt nette relative aux régimes de retraite
Compte de pension de retraite de la fonction publique ⁽¹⁾	33		(78)	(45)		1 077	(250)	782	5 735	6 517	4 973
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique	2 020		(91)	1 929		400	(113)	2 216	25	2 241	2 106
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	6		(9)	(3)		335	(557)	(225)	2 747	2 522	2 283
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes	623		15	638	22	176	25	861	23	884	660
Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve	4			4		127		131		131	
Loi sur la continuation de la pension des services de défense		8		8				8		8	9
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	1		(2)	(1)		135	(257)	(123)	720	597	574
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	211		(2)	209		27	4	240	2	242	220
Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada		20		20				20		20	22
Compte d'allocations de retraite des parlementaires	5			5			3	8	26	34	32
Compte de convention de retraite des parlementaires	16			16			7	23	10	33	40
Compte des régimes compensatoires (RC)	97		(25)	72	9	(139)	96	38	105	143	234
Compte de prestations de retraite supplémentaires	3			3				3		3	2
Loi sur les juges		85	(14)	71				15	86	96	182
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.)		2		2				2		2	1
Total partiel	3 019	115	(206)	2 928	31	2 138	(1 027)	4 070	9 489	13 559	11 338
Moins : coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents						(31)		(31)		(31)	(33)
Moins : cotisations provenant du régime des juges enregistrés aux revenus		(13)		(13)				(13)		(13)	(11)
Total	3 019	102	(206)	2 915		2 138	(1 027)	4 026	9 489	13 515	11 294

(1) Comprend les paiements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaire* et de lois diverses.

Compte de pension de retraite de la fonction publique

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

TABLEAU 6.20

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	86 978 373 295	84 501 259 414
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations—		
Employés du gouvernement	10 711 265	11 767 103
Employés retraités	31 788 902	33 367 386
Employés des sociétés de la fonction publique.....	849 776	1 018 048
Cotisations patronales—		
Gouvernement.....	33 455 826	35 245 815
Sociétés de la fonction publique	618 097	2 184 092
Virements d'autres fonds de pension....	208 412	601 094
Intérêts	6 421 850 492	6 457 717 517
	6 499 482 770	6 541 901 055
	93 477 856 065	91 043 160 469
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Rentes	3 996 120 467	3 832 829 255
Prestations minimums	10 474 192	14 179 858
Partage des pensions	32 186 395	29 540 769
Pension—Paiements de la valeur de transfert.....	60 819 591	46 412 923
Remboursements de cotisations—		
Employés du gouvernement	192 155	175 385
Employés des sociétés de la fonction publique	17 860	33 719
Virements à d'autres fonds de pension .	43 418 342	85 934 811
Dépenses administratives	56 649 821	55 680 454
Redressement dû à l'évaluation actuarielle		
	4 199 878 823	4 064 787 174
Solde de clôture	89 277 977 242	86 978 373 295

Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

TABLEAU 6.21

COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	141 250 581	149 639 730
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations—		
Employés du gouvernement	926 614 593	854 142 287
Employés retraités	14 907 593	11 533 255
Employés des sociétés de la fonction publique	78 391 530	70 663 613
Cotisations patronales—		
Gouvernement.....	2 020 276 871	2 125 202 061
Sociétés de la fonction publique	166 837 423	151 982 298
Redressement dû à l'évaluation actuarielle		3 500 000
Virements d'autres fonds de pension....	47 256 085	41 594 715
	3 254 284 095	3 258 618 229
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Rentes	158 793 473	100 323 704
Prestations minimums	3 468 773	3 341 863
Partage des pensions	4 965 827	2 990 785
Pension—Paiements de la valeur de transfert.....	77 563 031	43 328 613
Remboursements de cotisations—		
Employés du gouvernement	6 879 694	5 416 292
Employés des sociétés de la fonction publique	1 943 365	1 138 123
Virements à d'autres fonds de pension .	17 091 114	12 098 880
Dépenses administratives	13 064 456	10 582 136
	283 769 733	179 220 396
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	2 970 514 362	3 079 397 833
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions	2 971 871 279	3 087 786 982
Solde de clôture	139 893 664	141 250 581

Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

Ce compte établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

TABLEAU 6.22

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	42 362 772 313	41 350 713 360
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations par le personnel	3 722 714	3 938 886
Cotisations du gouvernement	5 620 237	3 901 771
Intérêts	3 124 174 805	3 146 782 399
Autres	2 779 242	3 994 684
	<u>3 136 296 998</u>	<u>3 158 617 740</u>
	45 499 069 311	44 509 331 100
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Pensions et allocations de retraite.....	2 148 630 831	2 084 494 540
Partage des pensions	47 232 714	45 942 476
Allocations de cessation en espèces et remboursements de cotisations.....	3 488 980	4 411 589
Virements au Compte de pension de retraite de la fonction publique	461 297	677 219
Dépenses administratives	12 089 713	11 032 963
Redressement dû à l'évaluation actuarielle		
	<u>2 211 903 535</u>	<u>2 146 558 787</u>
Solde de clôture	43 287 165 776	42 362 772 313

Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1^{er} avril 2000 en vertu de la Partie 1 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

TABLEAU 6.23

COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	30 872 904	88 851 152
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations par le personnel	210 395 313	188 525 824
Cotisations du gouvernement	623 201 368	638 783 009
Virements d'autres fonds de pension...	261 852	194 222
Redressement dû à l'évaluation actuarielle	21 700 000	
	<u>855 558 533</u>	<u>827 503 055</u>
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Pensions et allocations de retraite.....	61 091 583	40 560 273
Partage des pensions	7 213 801	5 148 556
Allocations de cessation en espèces et remboursements de cotisations.....	13 844 689	10 535 532
Virements au Compte de pension de retraite de la fonction publique	189 812	108 943
Dépenses administratives	1 951 766	1 393 500
	<u>84 291 651</u>	<u>57 746 804</u>
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits	771 266 882	769 756 251
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions	738 545 673	827 734 499
Solde de clôture	63 594 113	30 872 904

Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1^{er} mars 2007 en vertu de la Partie 1.1 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur publics (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

TABLEAU 6.24

COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA FORCE DE RÉSERVE

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture.....		
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations par le personnel.....	1 187 284	
Cotisations du gouvernement.....	3 668 709	
	4 855 993	
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Dépenses administratives.....	1 579 702	
Solde de clôture.....	3 276 291	

Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

TABLEAU 6.25

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	11 255 480 938	10 890 475 666
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations par le personnel (courantes et arrrages).....	1 249 063	1 427 039
Cotisations du gouvernement.....	1 196 328	1 386 573
Virements d'autres fonds de pension...	17 060	286 230
Intérêts.....	833 435 836	834 839 888
	835 898 287	837 939 730
	12 091 379 225	11 728 415 396
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Rentes et allocations.....	432 074 532	402 729 374
Partage des pensions.....	10 718 859	10 987 456
Remboursements de cotisations.....	2 960	20 381
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	2 619	22 115
Valeur escomptée de l'annuité.....	3 286 248	4 852 141
Virements à d'autres fonds de pension..	177 832	131 256
Intérêts sur remboursements de cotisations.....	1 491	11 510
Dépenses administratives.....	4 505 786	5 180 225
Redressement dû à l'évaluation actuarielle.....		49 000 000
	450 770 327	472 934 458
Solde de clôture.....	11 640 608 898	11 255 480 938

Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les cotisations, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) pour être investies sur les marchés financiers. Le solde de clôture du compte représente les sommes dont le transfert à Investissements PSP est en transit ou en attente.

TABLEAU 6.26

COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	16 562 928	17 508 663
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations par le personnel (courantes et arrérages).....	85 458 532	76 485 818
Cotisations du gouvernement.....	210 996 204	219 651 489
Virements d'autres fonds de pension.....	2 381 127	1 278 988
	298 835 863	297 416 295
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Rentes et allocations.....	18 955 636	12 713 052
Prestations minimums.....		32 309
Partage des pensions.....	1 457 006	827 129
Remboursements de cotisations.....	108 306	52 449
Allocations de cessation en espèces espèces et gratifications.....		
Valeur escomptée de l'annuité.....	2 279 934	2 260 098
Virements à d'autres fonds de pension.....	92 054	44 024
Intérêts sur remboursements de cotisations.....	15 740	8 098
Dépenses administratives.....	941 449	851 004
	23 850 125	16 788 163
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	274 985 738	280 628 132
Virements à l'Office d'investissement des régimes de pensions.....	280 408 308	281 573 867
Solde de clôture.....	11 140 358	16 562 928

Compte d'allocations de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par «parlementaire» on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

TABLEAU 6.27

COMPTE D'ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	453 260 380	422 525 376
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations des parlementaires—		
Au titre des services courants.....	1 577 562	1 531 607
Arrérages du principal, intérêts et assurance-décès.....	76 194	69 096
Cotisations du gouvernement—		
Au titre des services courants.....	5 355 841	5 226 747
Intérêts.....	46 554 638	43 384 988
	53 564 235	50 212 438
	506 824 615	472 737 814
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Allocations annuelles.....	20 017 711	18 977 081
Indemnités de retrait.....	18 258	165 289
Intérêts sur retraits.....	1 499	6 695
Partage des pensions.....	129 546	139 793
Virements à d'autres fonds de pension.....		188 576
	20 167 014	19 477 434
Solde de clôture.....	486 657 601	453 260 380

Compte de convention de retraite des parlementaires

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires.

TABLEAU 6.28
COMPTE DE CONVENTION DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture.....	140 775 475	125 508 575
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations des parlementaires—		
Au titre des services courants.....	2 595 273	2 685 345
Arrrages du principal, intérêts et assurance-décès.....	68 379	70 262
Cotisations du gouvernement—		
Au titre des services courants.....	16 178 865	16 529 339
Intérêts.....	15 103 392	13 591 352
Redressement dû à l'évaluation actuarielle.....		5 708 760
	33 945 909	38 585 058
	174 721 384	164 093 633
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Allocations annuelles.....	5 886 618	4 113 948
Impôt remboursable remis à l'Agence du revenu du Canada.....	13 540 275	18 223 501
Retraits.....	56 942	406 397
Intérêts sur retraits.....	2 532	13 249
Partage des pensions.....	152 043	561 063
	19 638 410	23 318 158
Solde de clôture.....	155 082 974	140 775 475

Compte des régimes compensatoires (RC)

Le RC a été établi par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (LRRP), afin de fournir des prestations de retraite aux employés du secteur public en vertu de conventions de retraite.

Le RC n° 1 sert à verser les prestations de retraite supérieures aux montants qui peuvent être payés dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadienne* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, en vertu des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui s'appliquent aux régimes de retraite enregistrés. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le RC n° 2 sert à verser des prestations aux employés du secteur public âgés entre 50 et 54 ans et qui furent déclarés excédentaires, lors d'une initiative de réduction de la taille du gouvernement s'échelonnant sur trois ans et qui se terminait le 31 mars 1998. Le RC n° 2 sert à verser la différence entre une pension non-réduite et une pension réduite pour un départ anticipé provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1^{er} avril 1995 et est entièrement financé par le gouvernement.

TABLEAU 6.29
COMPTE DES RÉGIMES COMPENSATOIRES (RC)

	RC n° 1						RC n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture.....	542 955 438	481 166 084	129 669 838	94 907 464	21 024 924	19 455 377	831 426 264	834 412 350	1 525 076 464	1 429 941 275
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—										
Cotisations—										
Employés du										
gouvernement.....	7 966 507	8 614 364	2 399 869	2 455 831	193 296	255 512			10 559 672	11 325 707
Employés retraités.....	176 240	145 161							176 240	145 161
Employés des										
sociétés de la										
fonction publique.....	1 285 632	1 149 512							1 285 632	1 149 512
Cotisations										
patronales—										
Gouvernement.....	56 524 613	74 942 546	39 053 340	42 368 105	961 915	1 965 066			96 539 868	119 275 717
Sociétés de la										
fonction publique.....	9 496 144	10 244 816							9 496 144	10 244 816
Virements d'autres										
fonds de pension.....	70	4 119							70	4 119
Impôt remboursable.....							3 874 342	2 080 587	3 874 342	2 080 587
Intérêts.....	42 852 014	40 261 137	10 669 676	8 650 530	1 608 429	1 588 360	60 285 511	62 659 599	115 415 630	113 159 626
Redressement dû à										
l'évaluation actuarielle..		2 400 000		11 400 000			9 500 000	10 300 000	9 500 000	24 100 000
	118 301 220	137 761 655	52 122 885	64 874 466	2 763 640	3 808 938	73 659 853	75 040 186	246 847 598	281 485 245
	661 256 658	618 927 739	181 792 723	159 781 930	23 788 564	23 264 315	905 086 117	909 452 536	1 771 924 062	1 711 426 520
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—										
Rentes.....	7 405 601	5 721 952	991 277	808 849	250 936	188 960	79 244 775	78 026 272	87 892 589	84 746 033
Prestations minimums.....	14 749	687							14 749	687
Partage des pensions.....	477 249	324 424	204 489	10 152	7 803				689 541	334 576
Valeur de transfert										
et intérêt.....	492 237	428 995			200				492 437	428 995
Remboursements										
de cotisations—										
Employés du										
gouvernement.....	78 821	26 003	45 652	27 357	905				125 378	53 360
Employés des										
sociétés de la										
fonction publique.....	43 739	10 743							43 739	10 743
Virements.....	1 391 609	2 043		3 983	647				1 392 256	6 026
Impôt remboursable.....	55 968 811	69 457 454	31 201 214	29 261 751	1 269 914	2 050 431			88 439 939	100 769 636
	65 872 816	75 972 301	32 442 632	30 112 092	1 530 405	2 239 391	79 244 775	78 026 272	179 090 628	186 350 056
Solde de clôture.....	595 383 842	542 955 438	149 350 091	129 669 838	22 258 159	21 024 924	825 841 342	831 426 264	1 592 833 434	1 525 076 464

Compte de prestations de retraite supplémentaires

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, afin de pourvoir aux augmentations aux prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation.

Le compte continue de pourvoir aux augmentations aux prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois.

TABLEAU 6.30
COMPTE DE PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

	Juges		Autres ⁽¹⁾		Total	
	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	118 183 214	109 446 070	509 428	456 370	118 692 642	109 902 440
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—						
Cotisations salariales—						
Employés du gouvernement	2 835 266	2 357 751	17 683	29 881	2 852 949	2 387 632
Cotisations de contrepartie—						
Gouvernement	2 835 266	2 357 751	17 683	29 666	2 852 949	2 387 417
Intérêts	4 940 336	4 021 642	17 976	15 110	4 958 312	4 036 752
	10 610 868	8 737 144	53 342	74 657	10 664 210	8 811 801
	128 794 082	118 183 214	562 770	531 027	129 356 852	118 714 241
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—						
Rentes						
Remboursements de cotisations			108 538	21 599	108 538	21 599
			108 538	21 599	108 538	21 599
Solde de clôture	128 794 082	118 183 214	454 232	509 428	129 248 314	118 692 642

⁽¹⁾ Inclut les lieutenants-gouverneurs et les diplomates hors carrière.

Provision pour redressements au titre des régimes de retraite

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles.

Des redressements relatifs aux estimations de 1 027 millions de dollars (1 101 millions de dollars en 2006) résultant de gains ou pertes actuariels et de la modification des hypothèses actuarielles ont été amortis au compte et ont réduit les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 31 millions de dollars (33 millions de dollars en 2006) a été inscrit au compte au cours de l'exercice afin de compenser des coûts au titre des régimes de retraite imputés aux charges au cours d'exercices antérieurs mais inscrits aux comptes au cours de l'exercice.

Un montant de 206 millions de dollars (338 millions de dollars en 2006) a été inscrit dans ce compte et a diminué les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des services courants.

Un montant de 2 138 millions de dollars (néant en 2006) a été inscrit dans ce compte et a augmenté les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser le coût des services passés relatifs aux modifications apportées aux régimes de retraite au cours de l'exercice.

Aucun montant (49 millions de dollars en 2006) a été crédité au compte pour compenser les débits effectués aux comptes de pension de retraite à la suite des plus récentes évaluations actuarielles.

Un montant de 587 millions de dollars a été crédité au compte (121 millions de dollars débité en 2006) afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations actuarielles et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite et un montant de 1 659 millions de dollars (1 269 millions de dollars en 2006) a été inscrit au compte afin d'enregistrer le rendement prévu de l'actif des régimes de retraite.

De plus, un redressement de consolidation de 98 millions de dollars (117 millions de dollars en 2006) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient précédemment été inscrits aux revenus fiscaux.

Les redressements non amortis relatifs aux estimations de 1 307 millions de dollars en pertes nettes (715 millions de dollars en gains nets en 2006) seront amortis au compte et réduiront les charges des prochains exercices.

Suite aux évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations nettes découlant des régimes de retraite du secteur public sont de 10 753 millions de dollars (12 676 millions de dollars en 2006) inférieures au solde des comptes de pension de retraite, plus la valeur liée au marché des actifs investis dans Investissements PSP par l'entremise des Caisses de retraite et les cotisations à recevoir des employés pour services passés. Ce montant se répartit ainsi :

	Excédent (insuffisance) (en millions de dollars)	
	2007	2006
Régime de retraite de la fonction publique—		
Compte de pension de retraite de la fonction publique	7 711	9 222
Caisse de retraite de la fonction publique	529	3
Régimes compensatoires	(1 156)	(1 207)
	<u>7 084</u>	<u>8 018</u>
Régime de retraite des Forces canadiennes—		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	4 415	4 955
Caisse de retraite des Forces canadiennes	(310)	(289)
Caisse de retraite de la Force de réserve	(127)	
Régimes compensatoires	(64)	(51)
	<u>3 914</u>	<u>4 615</u>
Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada—		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	1 283	1 511
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	5	(11)
Régimes compensatoires	2	4
	<u>1 290</u>	<u>1 504</u>
Régime de retraite des parlementaires—		
Allocations de retraite des parlementaires	123	105
Régimes compensatoires	(137)	(127)
	<u>(14)</u>	<u>(22)</u>
Régime de retraite des juges de nomination fédérale	(1 521)	(1 439)
Total	10 753	12 676

Autres avantages futurs des employés et anciens combattants

Le gouvernement parraine une multitude d'autres régimes d'avantages sociaux dont les employés et les anciens employés (incluant les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite, en vertu desquels des prestations sont prévues d'être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérées comme des avantages postérieurs à l'emploi, en vertu desquels des prestations sont prévues être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi

qu'aux anciens membres. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres qui sont encore en service. Ces prestations comprennent les prestations d'invalidité et prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés, dont les employés retraités, les militaires retraités et les membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada peuvent bénéficier. Ils incluent aussi des avantages postérieurs à l'emploi tels que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent. Le tableau 6.31 présente le solde de ces passifs à la fin de l'exercice.

TABLEAU 6.31
AUTRES AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS ET ANCIENS COMBATTANTS

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	28 302 000 000	2 754 000 000	2 632 000 000	28 424 000 000
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	1 104 000 000	232 000 000	59 000 000	1 277 000 000
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	7 544 000 000	1 409 000 000	191 000 000	8 762 000 000
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	1 624 000 000	159 000 000	35 000 000	1 748 000 000
Indemnités de cessation d'emploi.....	4 150 000 000	554 000 000	436 000 000	4 268 000 000
Indemnisation des accidents du travail.....	645 000 000	99 000 000	100 000 000	644 000 000
Total.....	43 369 000 000	5 207 000 000	3 453 000 000	45 123 000 000

Tous ces régimes sont non capitalisés. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés constituent des régimes de retraite contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime ne sont versées qu'au cours de l'exercice où les prestations sont payables aux retraités. Par conséquent, le passif et les

coûts du gouvernement sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées de façon actuarielle pour fins comptables. Au 31 mars, le passif enregistré comprenait les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2007		2006	
	Obligations au titre des prestations constituées	Redressements non amortis relatifs aux estimations	Obligations découlant des autres avantages futurs	Obligations découlant des autres avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	39 265	(10 841)	28 424	28 302
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	2 453	(1 176)	1 277	1 104
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	13 485	(4 723)	8 762	7 544
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	2 129	(381)	1 748	1 624
Indemnités de cessation d'emploi.....	4 782	(514)	4 268	4 150
Indemnisation des accidents du travail.....	716	(72)	644	645
Total.....	62 830	(17 707)	45 123	43 369

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Une composante d'intérêts est imputée à l'intérêt sur la dette publique en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

L'entrée en vigueur de nouvelles dispositions de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* a eu pour effet d'étendre les avantages de retraite aux membres à temps plein et à temps partiel de la Force de réserve. En conséquence, ces modifications ont également eu pour effet d'étendre l'application des avantages de retraite pour soins de santé et soins dentaires aux réservistes couverts par les nouvelles dispositions de la Loi. De plus, les modifications concernant la période de service relative au régime et l'âge minimum d'admissibilité à la retraite des membres des Forces canadiennes ont eu une incidence sur la période d'attribution utilisée dans le calcul des avantages de retraite pour soins de santé et soins dentaires de ces membres. Ces modifications ont donné lieu à un coût ponctuel des services passés estimés à 103 millions de dollars pour le régime de soins de santé et à 16 millions de dollars pour le régime de soins dentaires. Le montant de ces répercussions ponctuelles est inscrit aux charges relatives aux avantages futurs et aux obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice.

En 2006, des modifications aux régimes pour soins de santé et soins dentaires ont donné lieu à une réduction du coût des services passés de 373 millions de dollars pour le régime de soins de santé et à un coût des services passés de 197 millions de dollars pour le régime de soins dentaires ainsi qu'à une constatation accélérée aux charges de pertes nettes non amorties de 373 millions de dollars pour le régime de soins de santé et de gains nets non amortis de 148 millions de dollars pour le régime de soins dentaires.

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de modifications aux avantages futurs des anciens combattants. En 2006, des modifications à ces avantages futurs ont donné lieu à une réduction ponctuelle du coût des services passés de 1 723 millions de dollars et à une constatation accélérée aux charges de pertes nettes non amorties de 2 075 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2007					2006	
	Prestations constituées	Coût des modifications aux régimes	Amortissement des redressements relatifs aux estimations	Charge nette des régimes	Charge d'intérêt	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants	370		741	1 111	1 643	2 754	3 174
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada	86		58	144	88	232	175
Régime de soins de santé de la fonction publique	368	103	456	927	585	1 512	1 056
Régime de services dentaires pour les pensionnés	54	16	18	88	89	177	136
Indemnités de cessation d'emploi	304		39	343	211	554	483
Indemnisation des accidents du travail	61		6	67	32	99	106
Total	1 243	119	1 318	2 680	2 648	5 328	5 130

Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (le Régime) est un régime d'assurance sociale mixte et obligatoire conçu pour assurer une mesure de protection aux travailleurs canadiens et leurs familles contre les pertes de revenus découlant de la retraite, l'incapacité ou le décès. Le Régime a été établi en 1965 et s'applique au Canada tout entier, à l'exception de la province de Québec qui possède un régime comparable.

Selon les dispositions actuelles, toutes les pensions, les prestations et tous les frais d'administration du Régime sont financés par les cotisations que versent les employés, les employeurs, les personnes travaillant à leur propre compte, et par les revenus provenant du placement des fonds.

En tant qu'administrateur, le pouvoir de dépenser conféré au gouvernement se limite à l'actif net du Régime. Au 31 mars, la juste valeur des actifs nets du Régime se chiffre à 119,8 milliards de dollars (101,1 milliards de dollars en 2006).

Le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les cotisations, les intérêts, les pensions et les prestations et les frais d'administration du Régime. Le Compte enregistre également les sommes transférées ou reçues du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (le Fonds) et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'Office). Le

Fonds a été établi dans les comptes du Canada pour enregistrer les placements dans des titres des provinces, des territoires et du Canada. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

Des modifications à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2004 prévoyaient le transfert des obligations détenues dans le Fonds et une partie du dépôt auprès du receveur général du Canada à l'Office. Le portefeuille d'obligations est transféré sur une période de trois ans qui a commencé en mai 2004 et le solde du dépôt auprès du receveur général a été transféré sur une période de douze mois qui a pris fin en août 2005. Les dispositions législatives modifiées prévoient des transferts hebdomadaires à l'Office de tous les montants détenus dans le Compte qui excèdent les obligations immédiates du Régime. Elles permettent aussi que des intérêts soient crédités ou chargés au Compte selon sa position de clôture.

Le tableau 6.32 présente un rapprochement entre l'actif net présenté dans les états financiers du Régime et le Compte, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent au Compte et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

TABLEAU 6.32
DÛ AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers vérifiés—				
Actif net d'après les états financiers vérifiés.....	101 119 985 237	45 285 331 419	26 573 764 870	119 831 551 786
Moins : Sommes à recevoir, après déduction du passif.....	3 273 438 240	3 228 792 927	3 273 438 240	3 228 792 927
Gain/perte non réalisé(e) du fonds d'investissement.....	809 053 063		758 059 520	50 993 543
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.....	20 091 791 000	12 674 209 000		32 766 000 000
	<u>76 945 702 934</u>	<u>29 382 329 492</u>	<u>22 542 267 110</u>	<u>83 785 765 316</u>
Moins : Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.....	68 440 125 659	22 389 113 744	37 118 344 349	83 169 356 264
Total partiel.....	<u>8 505 577 275</u>	<u>51 771 443 236</u>	<u>59 660 611 459</u>	<u>616 409 052</u>
Moins : Titres détenus par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada—				
Canada.....	1 117 503 833	1 069 105 388		48 398 445
Terre-Neuve et Labrador.....	219 005 267	203 815 900		15 189 367
Nouvelle-Écosse.....	356 633 333	332 245 579		24 387 754
Île-du-Prince-Édouard.....	48 533 327	45 175 722		3 357 605
Nouveau-Brunswick.....	291 554 402	271 224 856		20 329 546
Québec ⁽¹⁾	33 473 576	31 090 543		2 383 033
Ontario.....	3 464 614 116	3 207 862 804		256 751 312
Manitoba.....	273 265 056	256 410 888		16 854 168
Saskatchewan.....	312 898 081	292 543 140		20 354 941
Alberta.....	938 765 749	877 536 223		61 229 526
Colombie-Britannique.....	1 297 134 287	1 203 632 253		93 502 034
Territoire du Yukon.....	1 345 500	1 257 889		87 611
	<u>8 354 726 527</u>	<u>7 791 901 185</u>		<u>562 825 342</u>
Dépôt auprès du receveur général du Canada.....	150 850 748	59 563 344 421	59 660 611 459	53 583 710

(1) Les obligations d'épargne du Québec achetées par le Régime proviennent des cotisations de certains employés fédéraux, tels que les membres des Forces canadiennes, qui résident dans la province de Québec mais qui participent au Régime.

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- a) les cotisations combinées des employeurs et des employés de 9,9 pour cent des gains ouvrant droit à pension pour les années civiles 2006 et 2007, sous réserve de cotisations maximales cumulées de 3 821 \$ et 3 980 \$ respectivement.
- b) les revenus sur les placements en obligations détenus par le Fonds et sur le solde moyen quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- c) les fonds provenant de la disposition des titres du gouvernement fédéral, des provinces et territoires au cours de l'exercice;
- d) les gains sur les placements détenus par le Fonds et/ou l'Office; et,
- e) paiements effectués sur les trop-payés établis.

Les paiements et autres débits comprennent :

- a) les pensions et les prestations en vertu du Régime telles les pensions de retraite, les prestations de survivant payables à l'époux ou au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, et les prestations d'invalidité aux cotisants éligibles et à leurs enfants;
- b) les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le Régime, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- c) les paiements qui doivent être imputés au Régime, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- d) les frais d'administration du Régime;
- e) les fonds réinvestis dans les obligations des gouvernements provinciaux et territoriaux au cours de l'exercice;
- f) les fonds transférés à l'Office; et,
- g) les pertes sur les placements détenus par le Fonds et/ou l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers du Régime, présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du Régime peuvent également être obtenus du 21^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

Compte des rentes sur l'État

Ce compte a été constitué par la *Loi relative aux rentes sur l'État*, et modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Cette dernière a mis fin à la vente en 1975 de rentes sur l'État. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité à l'excédent annuel du gouvernement.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* avait pour buts d'augmenter le taux de rendement des contrats de rente sur l'État et d'augmenter la flexibilité des modalités.

Les rentrées et autres crédits comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt gagné et tout crédit requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent le paiement de rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les postes non réclamés virés aux recettes non fiscales. Les montants reliés aux rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, sont virés aux recettes non fiscales.

Au 31 mars 2007, plus de 64 334 rentiers détenaient 69 554 contrats actifs, chaque rentier recevant un montant moyen de 660,00 \$. Au cours de l'exercice, 309 rentes différées ont commencé à être versées et 110 autres contrats de rentes différées ont été résiliés à la date d'échéance ou avant, pour cause de décès, de petits remboursements ou de non-réclamations. Par conséquent, au 31 mars 2007, il restait 1 981 rentes différées en vigueur, dont le dernier remboursement de rentes débutera vers l'an 2030.

Au cours de l'exercice 2006-2007, 5 300 rentes ont été résiliées ou modifiées suite au décès du rentier soit 4 134 certificats de groupes et 1 166 contrats individuels. L'âge moyen au décès était de 84,6 ans pour les hommes et de 88 ans pour les femmes.

Les recettes totales ont été de 23,4 millions de dollars, dont 22,5 millions de dollars représentaient l'intérêt de 7 pour cent crédité au compte. Les primes reçues totalisaient 21 253 \$. Les déboursés de 48,4 millions de dollars étaient principalement composés de 47,9 millions de dollars versés au titre des rentes échues. Un montant de 71 877 \$ a été utilisé pour rembourser des primes au moment du décès, avant l'échéance ou lorsque la rente aurait été trop minime, et un montant de 180 781 \$ provenant de rentes non réclamées a été transféré aux revenus du gouvernement.

Le solde d'ouverture de 347,2 millions de dollars a été réduit suite à un excédent de 3,5 millions de dollars en date du 1^{er} avril 2006, lequel a été viré aux revenus du gouvernement, et à un excédent des débours sur les recettes de 24,9 millions de dollars en 2006-2007. Étant donné que les réserves actuarielles requises en date du 31 mars 2007, s'élevaient à 319,4 millions de dollars, un montant excédentaire de 2,9 million de dollars a également été viré aux revenus du gouvernement.

Au cours de l'exercice, une radiation de paiements en trop s'élevant à 58 370 \$ a été autorisée par le crédit 7a, de Ressources humaines et Développement des compétences, de la *Loi de crédits n° 3 pour 2006-2007*.

Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains deniers reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de pré-

senter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.33 donne un sommaire des soldes et des opérations des comptes de dépôt et en fiducie.

TABLEAU 6.33
COMPTES DE DÉPÔT ET EN FIDUCIE

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Comptes de dépôt—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Commission canadienne du lait—				
Compte de la Commission canadienne du lait	490 937	47 430 084	47 761 862	159 159
Agence du revenu du Canada—				
Dépôts de garantie	51 278 924	16 956 997	9 584 340	58 651 581
Moins : titres détenus en fiducie	1 633 000	277 000	369 000	1 725 000
	49 645 924	17 233 997	9 953 340	56 926 581
Finances—				
Corporation de développement des investissements du Canada—				
Retenues—Privatisation	53 500 000		10 000 000	43 500 000
Société de gestion Canada Hibernia—				
Fonds de réserve pour abandon	74 740 000	3 738 000		78 478 000
Dépôts en garantie pour échanges de devises	77 311 000		77 311 000	
	205 551 000	3 738 000	87 311 000	121 978 000
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Ministère—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Code canadien du travail—Autres	157 406	322 849	341 482	138 773
Code canadien du travail—Appels sur recouvrement de salaire	1 128 330	242 961	955 275	416 016
	1 285 736	565 810	1 296 757	554 789
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Compte pour Indiens mineurs administré par agent	7 740	507		8 247
Moins : titres détenus dans le Peace Hills Trust	7 740		507	8 247
		507	507	
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon				
	992 588			992 588
Dépôts de garantie	255 312 443	62 156 956	123 107 410	194 361 989
Moins : titres détenus en fiducie	236 971 942	112 941 200	52 541 277	176 572 019
	18 340 501	175 098 156	175 648 687	17 789 970
Dépôts de garantie—Pétrole et gaz	144 734 855	143 907 148	166 004 886	122 637 117
Moins : titres détenus en fiducie	116 281 512	120 335 128	120 231 639	116 178 023
	28 453 343	264 242 276	286 236 525	6 459 094
Dépôts de garantie—Ressources des réserves	766 953			766 953
Comptes spéciaux—Article 63 de la Loi sur les Indiens				
	364 870	2 827 750	2 961 140	231 480
Moins : dépôts aux comptes de banques spéciaux	364 870	2 961 140	2 827 750	231 480
		5 788 890	5 788 890	
	48 553 385	445 129 829	467 674 609	26 008 605
Justice—				
Commission canadienne des droits de la personne—				
Dépôts de garantie		9 000		9 000
Service administratif des tribunaux judiciaires—				
Cautionnement pour frais	15 434	580		16 014
Cour suprême du Canada—				
Cautionnement pour frais	394 091	5 854	13 952	385 993
	409 525	15 434	13 952	411 007

TABLEAU 6.33
COMPTES DE DÉPÔT ET EN FIDUCIE —Fin

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Ressources naturelles—				
Dépôts de garantie—Pétrole et gaz	355 059 324	360 373 749	357 686 879	357 746 194
Moins : titres détenus en fiducie.....	343 488 794	343 488 794	343 685 250	343 685 250
	<i>11 570 530</i>	<i>703 862 543</i>	<i>701 372 129</i>	<i>14 060 944</i>
Conseil privé—				
Directeur général des élections—Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums.....	1 666 000	15 000	1 610 000	71 000
Sécurité publique et Protection civile—				
Agence des services frontaliers du Canada—				
Dépôts de garantie.....	5 647 241	3 141 256	1 739 927	7 048 570
Moins : titres détenus en fiducie		97 500	265 800	168 300
	<i>5 647 241</i>	<i>3 238 756</i>	<i>2 005 727</i>	<i>6 880 270</i>
Dépôts de garantie générale.....	4 336 927	300 000	62 330	4 574 597
Fonds de garantie de l'immigration	29 682 513	9 504 802	10 786 651	28 400 664
Biens monétaires saisis	3 600		3 600	
Dépôts temporaires reçus des importateurs.....		2 143 100	1 175 686	967 414
	<i>39 670 281</i>	<i>15 186 658</i>	<i>14 033 994</i>	<i>40 822 945</i>
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs (ministères et organismes)—				
Obligations.....	1 248 241	190 000		1 438 241
Moins : titres détenus en fiducie	1 248 241		190 000	1 438 241
		<i>190 000</i>	<i>190 000</i>	
Espèces	8 322 359	173 799	587 850	7 908 308
Chèques visés.....	32 770	3 000	24 917	10 853
Dépôts sur aliénations (antérieurement Dépôts sur aliénations et locations).....	437 007	5 850 898	6 026 318	261 587
Biens saisis—Encaisse	66 335 973	12 877 105	5 567 765	73 645 313
	<i>75 128 109</i>	<i>19 094 802</i>	<i>12 396 850</i>	<i>81 826 061</i>
Total des comptes de dépôt	433 971 427	1 252 272 157	1 343 424 493	342 819 091
Comptes en fiducie—				
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Fonds des bandes indiennes—				
Comptes de capital, tableau 6.34	779 954 934	180 128 740	225 967 093	734 116 581
Comptes de recettes, tableau 6.35	199 376 058	73 158 507	64 610 468	207 924 097
	<i>979 330 992</i>	<i>253 287 247</i>	<i>290 577 561</i>	<i>942 040 678</i>
Comptes de succession des Indiens	11 163 265	4 938 720	3 494 079	12 607 906
Comptes d'épargne des Indiens.....	36 195 241	7 217 560	4 336 841	39 075 960
	<i>1 026 689 498</i>	<i>265 443 527</i>	<i>298 408 481</i>	<i>993 724 544</i>
Défense nationale—				
Successions—Services militaires	213 953	1 848 190	1 817 989	244 154
Sécurité publique et Protection civile—				
Service canadien du renseignement de sécurité—				
Bourses scolaires.....	28 137	1 026	2 000	27 163
Service correctionnel—				
Fonds de fiducie des détenus.....	11 459 660	37 809 201	36 998 114	12 270 747
Gendarmerie royale du Canada—				
Caisse fiduciaire de bienfaisance	2 228 923	219 719	136 650	2 311 992
	<i>13 716 720</i>	<i>38 029 946</i>	<i>37 136 764</i>	<i>14 609 902</i>
Anciens Combattants—				
Comptes gérés	2 224 102	283 182	840 950	1 666 334
Fonds de successions	3 574 301	1 035 719	24 883	4 585 137
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être—				
Anciens combattants.....	560 508	349 803	80 751	829 560
	<i>6 358 911</i>	<i>1 668 704</i>	<i>946 584</i>	<i>7 081 031</i>
Total des comptes en fiducie	1 046 979 082	306 990 367	338 309 818	1 015 659 631
Total des comptes de dépôt et en fiducie.....	1 480 950 509	1 559 262 524	1 681 734 311	1 358 478 722

Compte de la Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

Dépôts de garantie—Agence du revenu du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services (TPS) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licence qui se rapportent aux taxes d'accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les garanties détenues en fiducie par l'Agence sont réparées en espèces et déposés au Trésor.

Retenues—Privatisation—Corporation de développement des investissements du Canada

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente.

Société de gestion Canada Hibernia—Fonds de réserve pour abandon

Ce compte a été établi pour enregistrer les sommes perçues qui seront utilisées pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

Dépôts en garantie pour échanges de devises

Ce compte a été établi pour enregistrer l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec une institution financière.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

Code canadien du travail—Autres

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251 de la Partie III du Code canadien du travail. Les rentrées sont des paiements de salaire ordonnés par un inspecteur du Travail dans le cadre d'un règlement de conflit au sujet de salaires que des employeurs ont choisi de verser au ministre du Travail au lieu de les verser directement à leurs employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

Code canadien du travail—Appels sur recouvrement de salaire

Ce compte a été établi afin d'enregistrer des montants reçus aux termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ceci oblige les employeurs régis par le gouvernement fédéral qui désirent appeler d'un ordre de paiement donné par un inspecteur du Travail relativement à des salaires dus à des employés à transmettre pour dépôts les montants dus au ministre du Travail. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que les appels s'y rattachant aient été entendus et que les arbitres concernés aient donné l'ordre de payer les montants en litige aux employés en question ou de remettre ces montants aux employeurs. Les dépôts dans ce compte portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

Compte pour Indiens mineurs administré par agent

Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers appartenant à des mineurs, transférés et gérés par un agent agréé en vertu de l'article 52 de la *Loi sur les Indiens*.

Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

Dépôts de garantie—Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, l'article 17 de la *Loi sur les eaux du Yukon* et de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest* et sous divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

Dépôts de garantie—Pétrole et gaz—Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, de billets, de lettres de crédit ou autres documents officiels, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci conformément à un accord d'exploration conclu en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie ou des loyers remboursables quant à l'exécution des travaux d'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

Dépôts de garantie—Ressources des réserves

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie en espèces et les cautionnements afférents aux permis et adjudications de mise en valeur des ressources dans les réserves indiennes, conformément aux divers règlements conclus en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les Indiens*. L'intérêt est accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

Comptes spéciaux—Article 63 de la *Loi sur les Indiens*

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes détenues pour les Indiens dans les banques autorisées à travers le Canada. Ces sommes comprennent entre autres les dépôts et les paiements effectués sur les baux détenus pour des particuliers indiens, et les sommes à répartir entre les particuliers indiens et les bandes indiennes. Ceci est un compte ne portant pas intérêt.

Dépôts de garantie—Commission canadienne des droits de la personne

Ce compte a été établi afin d'inscrire une garantie de cautionnement pour frais suite à une ordonnance de la Cour d'appel de l'Ontario.

Cautionnement pour frais—Service administratif des tribunaux judiciaires

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les deniers versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

Cautionnement pour frais—Cour suprême du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant au registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1)b) de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

Dépôts de garantie—Pétrole et gaz—Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, de billets, et d'obligations, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats et des comités à une élection (générale ou partielle) ou à un référendum.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Législation référendaire*, les sommes reçues sont remboursées aux candidats ou comités, ou virées aux recettes non fiscales.

Dépôts de garantie—Agence des services frontaliers du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes en espèces pour acquitter les droits de douane prévus sur les biens importés, en vertu de la *Loi sur les douanes*.

Dépôts de garantie générale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport conformément au paragraphe 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Fonds de garantie de l'immigration

Ce compte a été établi en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, afin d'inscrire les sommes perçues et détenues en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État.

Biens monétaires saisis

Ce compte a été établi conformément aux articles 137 et 140 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui autorisent l'agent à saisir et retenir tout objet s'il a des motifs raisonnables de croire que la mesure est nécessaire en vue de l'application de la Loi ou qu'ils ont été obtenus ou utilisés irrégulièrement ou frauduleusement, ou que la mesure est nécessaire pour empêcher l'utilisation irrégulière ou frauduleuse.

Dépôts temporaires reçus des importateurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs, afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

Dépôts de garantie d'entrepreneurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux en conformité du Règlement sur les marchés de l'État.

Dépôts sur aliénation (antérieurement Dépôts sur aliénations et locations)

Ce compte a été établi en vertu des termes et conditions du Fonds renouvelable d'aliénation des biens immobiliers afin d'inscrire les recettes sur des aliénations futures qui ne sont pas finalisées à la fin de l'exercice.

Biens saisis—Encaisse

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, afin d'inscrire les sommes en espèces saisies, et les produits de la vente interlocutoire de biens saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et créditer au compte jusqu'à ce que ces sommes soient retournées au propriétaire ou confisquées.

Fonds des bandes indiennes

Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

TABLEAU 6.34

FONDS DES BANDES INDIENNES—COMPTES DE CAPITAL

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture	779 954 934	1 056 208 153
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Redevances sur le pétrole	31 599 723	26 026 076
Redevances sur le gaz	137 325 272	217 867 994
Divers	11 203 745	15 695 841
	180 128 740	259 589 911
	960 083 674	1 315 798 064
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne	16 305 875	19 683 070
Virement en vertu de l'article 64 de la Loi sur les Indiens	209 661 211	516 124 306
Divers	7	35 754
	225 967 093	535 843 130
Solde de clôture	734 116 581	779 954 934

TABLEAU 6.35

FONDS DES BANDES INDIENNES—COMPTES DE RECETTES

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture	199 376 058	195 104 266
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Intérêt de l'État	40 888 631	51 732 204
Règlements de réclamations—		
Terrains et autres	14 581	1 725 000
Divers	32 255 295	29 066 179
	73 158 507	82 523 383
	272 534 565	277 627 649
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne	12 250 671	13 452 290
Virement en vertu de l'article 69 de la Loi sur les Indiens	50 495 727	62 699 633
Divers	1 864 070	2 099 668
	64 610 468	78 251 591
Solde de clôture	207 924 097	199 376 058

Comptes de succession des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les sommes d'argent reçues et déboursées pour les successions d'Indiens décédés, d'Indiens atteints d'incapacité mentale et d'Indiens manquants, en vertu des articles 42 à 51 et 52.3 de la *Loi sur les Indiens*.

Comptes d'épargne des Indiens

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les sommes d'argent reçues et déboursées pour des indiens particuliers conformément aux articles 52 et 52.1 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

Successions—Services militaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire les successions militaires des officiers et militaires du rang, morts en service dans les Forces canadiennes conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale*. Les avoirs nets des successions sont distribués aux héritiers légaux par les soins du juge-avocat général, en sa qualité de directeur des successions.

Bourses scolaires

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité, pour encourager des études universitaires.

Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, sont crédités à ce compte les deniers remis par les détenus au moment de l'emprisonnement, les revenus nets des détenus provenant d'emplois à l'intérieur des établissements, les sommes reçues pour le compte des détenus pendant leur emprisonnement, les deniers perçus de la vente de produits artisanaux, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de libération conditionnelle, de même que les intérêts y afférents. Les paiements en vue d'aider à la réforme et à la réadaptation des détenus sont imputés à ce compte.

Caisse fiduciaire de bienfaisance

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, afin d'inscrire les sommes d'argent encaissées par les membres de la Gendarmerie royale du Canada, relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur solde et allocations.

Comptes gérés

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions*, l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, l'article 55 du Règlement sur le traitement des anciens combattants et l'article 8 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : *a)* les pensions, les allocations aux anciens combattants et les allocations de traitement mises sous l'administration du ministère des Anciens Combattants; et, *b)* les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité de gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes, afin de fournir le vivre et le vêtement, un abri, des menues dépenses et d'autres nécessités.

Fonds de successions

Ce compte a été établi afin d'inscrire les produits des successions des anciens combattants qui sont décédés alors qu'ils recevaient quelque traitement d'un hôpital ou des soins en institution, et pour les anciens combattants pour qui les fonds ont été administrés par le gouvernement conformément aux articles 5, 6 et 7 du Règlement sur les successions des anciens combattants. Des comptes distincts sont gardés et des paiements sont effectués aux bénéficiaires conformément à une autorisation législative appropriée.

Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être—Anciens combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc, qui ont été reçus, lesquels sont à déboursier au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.36 présente un sommaire des soldes et des opérations pour tous les autres comptes à fins déterminées.

TABLEAU 6.36
AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Comptes d'assurance et de prestations de décès—				
Finances—				
Bureau du surintendant des institutions financières—				
Liquidation—Compagnie d'assurances	1 016 779		1 016 779	
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Ministère—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Compte d'assurance du service civil	6 283 646	117 680	268 133	6 133 193
Défense nationale—				
Compte des prestations de décès de la force régulière,				
tableau 6.37	197 232 360	31 489 869	32 080 113	196 642 116
Conseil du Trésor—				
Compte de prestations de décès de la fonction publique,				
tableau 6.38	2 322 941 560	256 177 706	136 177 541	2 442 941 725
Anciens Combattants—				
Fonds d'assurance des soldats de retour				
	17 540		8 518	9 022
Fonds d'assurance des anciens combattants				
	7 577 430	22 355	1 080 856	6 518 929
	7 594 970	22 355	1 089 374	6 527 951
Total des comptes d'assurance et de prestations de décès	2 535 069 315	287 807 610	170 631 940	2 652 244 985
Comptes de pension—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Ministère—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Compte de pension pour les agents des rentes	3 548	90	2 433	1 205
Sécurité publique et Protection civile—				
Gendarmerie royale du Canada—				
Caisse de pension des personnes à charge	29 745 119	2 173 355	2 509 631	29 408 843
Total des comptes de pension	29 748 667	2 173 445	2 512 064	29 410 048
Autres comptes—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole				
	705 953 801	396 636 175	607 411 434	495 178 542
Agence canadienne d'inspection des aliments—				
Ententes relatives aux frais partagés				
	1 369 777	640 037	621 992	1 387 822
	707 323 578	397 276 212	608 033 426	496 566 364
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances				
	409 998	620 000	474 408	555 590
Agence du revenu du Canada—				
Dépôts/débours—Commission des accidents				
du travail				
		205 449 457	205 449 457	
Patrimoine canadien—				
Dépôts pour projets divers				
	276 866	149 139	93 166	332 839
Bibliothèque et Archives du Canada—				
Compte spécial de fonctionnement				
	385 253	872 272	887 060	370 465
Téléfilm Canada—				
Compte d'avances				
	35 237 828	166 591 457	177 481 547	24 347 738
	35 899 947	167 612 868	178 461 773	25 051 042
Citoyenneté et Immigration—				
Programme d'immigration des investisseurs				
	28 000 000	579 116 000	583 116 000	24 000 000

TABLEAU 6.36
AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—Suite

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Environnement—				
Dépôts pour projets divers	5 419 251	3 605 376	3 142 747	5 881 880
Agence Parcs Canada—				
Dépôts pour projets divers	456 496	1 492 136	537 048	1 411 584
	5 875 747	5 097 512	3 679 795	7 293 464
Finances—				
Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec	2 677 771			2 677 771
Fonds de réclamations à l'étranger	179 020			179 020
Fonds de réclamations de guerre—Seconde Guerre mondiale	4 236			4 236
	2 861 027			2 861 027
Pêches et Océans—				
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés	1 145 357	542 606	1 038 674	649 289
Dépôts pour projets divers	10 748 277	23 756 281	18 473 565	16 030 993
Ventes de biens saisis	711 483	291 053	400 512	602 024
	12 605 117	24 589 940	19 912 751	17 282 306
Affaires étrangères et Commerce international—				
Compte de la Fondation du Canada	358 522			358 522
Moins : titres détenus en fiducie	351 370			351 370
dépôts dans un compte de banque spécial	7 152			7 152
Aide financière aux Canadiens à l'étranger	98 387	1 634 849	1 516 075	217 161
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales	3 325 909	12 319 518	12 056 986	3 588 441
Projets à frais partagés	2 059 430	44 935 858	43 785 693	3 209 595
Agence canadienne de développement international—				
Projets à frais partagés—Conférences internationales	921 752	5 547 816	654 892	5 814 676
Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne—				
Ententes relatives aux frais partagés	1 099			1 099
	6 406 577	64 438 041	58 013 646	12 830 972
Santé—				
Projets de recherches en collaboration	1 218 506	1 350 574	453 548	2 115 532
Projets divers fédéraux-provinciaux	1 232 488	1 413 833	1 439 281	1 207 040
Organisation mondiale de la santé	104 515			104 515
Agence de santé publique du Canada—				
Projets de recherches en collaboration	823 718	925 126	943 457	805 387
Projets divers fédéraux-provinciaux	683 028	533 106	82 052	1 134 082
	4 062 255	4 222 639	2 918 338	5 366 556
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Ministères—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Projet fédéral/provincial à frais partagés		7 626 600	7 595 983	30 617
Projet fédéral/provincial à frais partagés—				
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)	1 269 217	864 262	744 108	1 389 371
Compte d'attente, normes du travail	1 384 163		5 330	1 378 833
Financement provincial relatif à un accord de collaboration—Entente de développement du marché du travail (EDMT)-Ontario		168 258 000	137 508 553	30 749 447
Développement social—				
Projet fédéral/provincial à frais partagés	2 637 678	11 946 932	12 080 876	2 503 734
	5 291 058	188 695 794	157 934 850	36 052 002
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Comptes spéciaux des Indiens	383 842			383 842
Fonds des bandes indiennes—				
Actions et certificats	20 000			20 000
Moins : titres détenus en fiducie	20 000			20 000
Fonds de compensation des Indiens	222 340			222 340
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens	45 177 985	30 517 272	28 772 557	46 922 700
Fonds n'appartenant pas aux Indiens	601 709	6 965 822	6 983 270	584 261
	46 385 876	37 483 094	35 755 827	48 113 143

TABLEAU 6.36

AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—Suite

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Industrie—				
Centre de services aux entreprises Canada/Provinces	97 716	400 000	400 000	97 716
Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité	52 031			52 031
Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées	962 816		1 802	961 014
Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité	31 266			31 266
Moins : titres détenus en fiducie	31 266			31 266
Ententes de projets conjoints et à frais partagés—Recherches	69 961		9 497	60 464
Projets à frais partagés	465 899	681 987	298 491	849 395
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—				
Loi sur la faillite et l'insolvabilité	13 359 544	2 995 095	1 245 503	15 109 136
Loi canadienne sur les sociétés par actions	3 999 904	3 403 330	96 947	7 306 287
Loi sur les liquidations	529 659	196 913		726 572
Agence spatiale canadienne—				
Radarsat	106 257		1 957	104 300
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie—				
Fonds de fiducie	153 329	2 248	155 577	
Conseil de recherches en sciences humaines—				
Fonds de fiducie	72 908		70 758	2 150
Statistique Canada—				
Dépôts pour projet	15 471 806	14 450 070	15 471 806	14 450 070
	35 341 830	22 129 643	17 752 338	39 719 135
Justice—				
Service administratif des tribunaux judiciaires—				
Compte spécial	9 167 384	7 392 482	2 615 935	13 943 931
Défense nationale—				
Gouvernements étrangers—				
Royaume-Uni—				
Armée britannique—Suffield (Alberta)	21 785 302	72 028 690	71 725 066	22 088 926
Wainwright (Alberta)	1			1
Autres activités	404 719	30 523		435 242
République fédérale d'Allemagne—				
Armée allemande—Shilo (Manitoba)	215 938			215 938
Autres activités	1 515 730	825 659	1 418 052	923 337
Pays-Bas	1 452 926	38 400	5 097	1 486 229
Forces aériennes italiennes		1 651 398	1 651 398	
Projets aériens	3 613 046	1 153 676	946 994	3 819 728
Sécurité	1 555 989	2 086 763	2 140 498	1 502 254
Centre de formation de pilotage de l'OTAN	13 882 005	661 774		14 543 779
	44 425 656	78 476 883	77 887 105	45 015 434
Projets de recherche et de développement mixtes	8 582 510	4 180 138	3 661 260	9 101 388
Organismes non gouvernementaux	2 147 401	2 825 182	2 122 800	2 849 783
Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)—				
Projets d'infrastructure	6 618 109			6 618 109
Musée des régiments		6 917 735	2 951 438	3 966 297
	61 773 676	92 399 938	86 622 603	67 551 011
Ressources naturelles—				
Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—Alberta	4 777 755	4 798 188	4 785 009	4 790 934
Compte terre-neuvien des recettes extracôtières		313 416 493	313 416 493	
Compte néo-écossais des recettes extracôtières		275 418 429	275 418 429	
Ententes relatives aux frais partagés—Recherches	1 278 219	7 099 430	5 967 694	2 409 955
Projets à frais partagés	9 250 245	13 198 595	11 284 430	11 164 410
Commission canadienne de sûreté nucléaire—				
Achats de matériel de sécurité	342 842	494 245	687 732	149 355
Projets conjoints	144 735	18 900	163 635	
	15 793 796	614 444 280	611 723 422	18 514 654

TABLEAU 6.36

AUTRES COMPTES À FINS DÉTERMINÉES—Fin

	1 ^{er} avril 2006	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Conseil privé—				
Projets à frais partagés—Frais de déplacement médiatique	776 316	374 226	230 608	919 934
Sécurité publique et Protection civile—				
Projets de recherche et de développement mixtes	3 242 931	3 548 414	4 743 010	2 048 335
Gendarmerie royale du Canada—				
Projets de recherche et de développement mixtes	1 034 019	737 489	63 868	1 707 640
Actifs confisqués—Fonds canadiens	647 716			647 716
	4 924 666	4 285 903	4 806 878	4 403 691
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux	1 000 000			1 000 000
Sommets francophones	10 172	21 474	2 317	29 329
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires	68 705 051	158 265 807		226 970 858
Moins : titres détenus en fiducie	68 705 051		158 265 807	226 970 858
	1 010 172	158 265 807	158 265 807	
		158 287 281	158 268 124	1 029 329
Transports—				
Fiducies de sociétés d'État—Dons		30 100	30 000	100
Bureau de l'infrastructure du Canada—				
Fiducies de sociétés d'État—Dons	15 100		15 100	
	15 100	30 100	45 100	100
Anciens Combattants—				
Ententes relatives aux frais partagés	88 423	35 740	110 040	14 123
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—				
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois	154	8 083		8 237
Total	984 012 697	2 573 989 233	2 735 925 319	822 076 611
Moins : redressement de consolidation ⁽¹⁾	35 237 828	10 890 090		24 347 738
Total des autres comptes	948 774 869	2 584 879 323	2 735 925 319	797 728 873
Total des autres comptes à fins déterminées	3 513 592 851	2 874 860 378	2 909 069 323	3 479 383 906

(1) Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées et autres entités sont fournies à la section 4 de ce volume.

Liquidation—Compagnie d’assurance

Ce compte a été établi afin d’inscrire les rentrées et les déboursés résultant de la liquidation de l’actif des sociétés d’assurances pour les quelles les tribunaux ont désigné le Surintendant des institutions financières à titre de liquidateur.

Compte d’assurance du service civil

Ce compte a été établi par la *Loi sur l’assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l’administration fédérale. Aucun nouveau contrat a été émis depuis l’entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. À compter du 1^{er} avril 1997, le ministère des Ressources humaines et développement des compétences (Ressources humaines et du Développement des compétences) a assumé la responsabilité de l’administration et de l’évaluation actuarielle de la *Loi sur l’assurance du service civil*.

Le nombre de polices d’assurance en vigueur au 31 mars 2007 était de 1 330 et l’âge moyen des souscripteurs de 87,7 ans. Au cours de l’exercice, des primes de 2 689 \$ ont été encaissées. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 273 149 \$ ont été versés en 2006-2007.

Conformément à l’évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 6 128 154 \$ au 31 mars 2007. Le solde du compte à la même date est de 6 013 187 \$. Le déficit en date du 31 mars 2007 s’établissait donc à 114 967 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16(3) du Règlement sur l’assurance du service civil, un montant de 114 967 \$ a donc été crédité au compte au cours de l’exercice 2006-2007.

Compte des prestations de décès de la force régulière

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces canadiennes. Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l’égard de participants; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l’égard des participants qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; et, d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l’égard des participants; b) des prestations versées à l’égard des participants par choix, et, c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

TABIEAU 6.37
COMPTE DES PRESTATIONS DE DÉCÈS DE LA FORCE RÉGULIÈRE

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d’ouverture	197 232 360	196 098 360
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations du personnel	14 387 005	13 863 023
Cotisation du gouvernement	2 171 079	2 000 374
Primes uniques payables par le gouvernement à l’égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$	584 609	609 738
Intérêts	14 347 176	14 842 037
	31 489 869	31 315 172
	228 722 229	227 413 532
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Prestations payées à l’égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière	32 080 113	30 181 172
Solde de clôture	196 642 116	197 232 360

Compte de prestations de décès de la fonction publique

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Sont crédités au compte : a) les cotisations par les employés; b) les cotisations par le gouvernement et les sociétés de la fonction publique; et, c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; et, b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

TABLEAU 6.38
COMPTES DE PRESTATIONS DE DÉCÈS DE LA
FONCTION PUBLIQUE

	2006-2007	2005-2006
	\$	\$
Solde d'ouverture	2 322 941 560	2 211 866 798
RENTRÉES ET AUTRES CRÉDITS—		
Cotisations—		
Employés—		
Gouvernement et sociétés de la fonction publique	72 512 081	68 449 378
Gouvernement—		
Généralité	8 043 969	8 175 834
Prime unique pour 10 000 \$	1 550 798	1 392 467
Sociétés de la fonction publique	958 875	935 241
Intérêts	173 111 983	170 204 295
	256 177 706	249 157 215
	2 579 119 266	2 461 024 013
PAIEMENTS ET AUTRES DÉBITS—		
Paiements de prestations—		
Généralité	96 182 163	98 020 926
Couverture viagère pour 10 000 \$	39 677 968	39 998 565
Autres paiements de prestations de décès	317 410	62 962
	136 177 541	138 082 453
Solde de clôture	2 442 941 725	2 322 941 560

Fonds d'assurance des soldats de retour

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour au pays*, pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement actuariel au 31 mars 2006 de 1 671 \$ a été imputé au compte au cours de l'exercice, et crédité aux revenus. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

Fonds d'assurance des anciens combattants

Ce fonds a été établi par la *Loi de l'assurance des anciens combattants*, pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2006 de 16 194 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

Compte de pension pour les agents des rentes

Ce compte a été établi par le crédit 181 de la *Loi des subsides n° 1 de 1961*, afin de verser des prestations de pension aux anciens fonctionnaires admissibles dont les activités consistaient à vendre au public des rentes sur l'État.

Caisse de pension des personnes à charge

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des membres cotisants de la Gendarmerie royale du Canada. Le fonds est crédité d'un montant qui correspond à une retenue de 5 pour cent sur la solde des membres de la Gendarmerie royale du Canada (excluant ceux qui n'ont pas le brevet d'officier) qui sont assujettis à la *Loi sur la continuation des pensions*. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contribuants.

Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Le 11 décembre 2003, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire annonçait qu'il avait obtenu le nombre de signataires nécessaire à la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). La mise en oeuvre du CSA entraîna, entre autres, le lancement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et la fin du programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) après l'année de stabilisation 2002.

Le programme CSRN a été établi conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale sur la création du Compte de stabilisation du revenu net, dans le but d'aider les producteurs participants de produits agricoles admissibles à atteindre la stabilisation de leur revenu à long terme. Le Compte de stabilisation du revenu net permet aux producteurs de déposer des sommes dans un compte détenu dans une institution financière participante, jusqu'à concurrence de plafonds fixés à l'avance, et de recevoir des contributions de contrepartie des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont approuvé la réduction progressive des opérations du programme CSRN pour la fin de l'année de stabilisation 2002. Les participants auront alors un maximum de cinq ans pour retirer leurs fonds du programme en procédant à des retraits annuels minimaux de 20 pour cent du solde de leur compte.

Le PCSRA est conçu pour aider les producteurs à protéger leur exploitation agricole des baisses de revenus, petites et grandes. En règle générale, les particuliers et les entités qui tirent leur revenu de la production des denrées agricoles primaires visées par le programme sont admissibles au PCSRA. Le PCSRA et l'assurance-production sont les deux principaux éléments du volet Gestion des risques de l'entreprise du CSA.

Les paiements du programme versés sont fondés sur la perte de revenu par rapport aux marges de référence et sont versés selon une formule de partage des coûts conclue entre le gouvernement fédéral (60 pour cent) et la province (40 pour cent) pour laquelle l'Administration exécute le programme. L'Administration facture les provinces pour leur part de la contribution et les fonds ainsi recueillis sont versés dans un compte à fins déterminées duquel on tire les paiements à mesure que les formulaires de demande sont traités.

Une modification a été ratifiée où on a supprimé le dépôt pour le remplacer par un droit de participation qui sera perçu à partir de l'année du programme 2006. Du point de vue des producteurs, il s'agit d'une option plus abordable qui n'immobilise pas le fonds de roulement.

Le compte comptabilise les transactions suivantes relatives au Trésor, c'est-à-dire :

- a) la contribution à parts égales du gouvernement, établie selon les dépôts des participants au CSRN donnant droit à la contribution de contrepartie. Pour l'année de stabilisation 2002, excluant l'Alberta, les gouvernements fédéral et provinciaux ont versés des contributions de contrepartie de base équivalant à deux tiers et un tiers respectivement des dépôts des participants. Le gouvernement fédéral a contribué les 3 pour cent en entier pour l'Alberta.
- b) les intérêts payés par le gouvernement fédéral sur les sommes CSRN détenues dans le Trésor, aux taux fixés par le ministre des Finances et conformément aux modalités établies par ce dernier;
- c) les intérêts payés par les institutions financières participantes sur les sommes CSRN détenues pour les producteurs, aux taux négociés par les deux parties;

- d) les fonds reçus de la province pour couvrir sa part des paiements PCSRA versés aux producteurs; et,
- e) le droit de participation reçu des producteurs.

Ententes relatives aux frais partagés—Agence canadienne d'inspection des aliments

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les sommes sont déboursées pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts applicables à la part des coûts des partenaires non fédéraux signataires de l'entente aux termes des divers projets. Les versements sont faits au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés au contributeur.

Dépôts/débours—Commission des accidents du travail

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents de travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'Agence et la Commission.

Dépôts pour projets divers—Patrimoine canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

Compte spécial de fonctionnement

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, qui stipule aussi que : a) le compte soit crédité de toutes sommes reçues par la Bibliothèque et les Archives du Canada sous forme de dons, legs ou autres et b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

Compte d'avances—Téléfilm Canada

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans les exercices ultérieurs, les revenus dérivés des projets financés par Téléfilm Canada, lesquels sont demeurés non réinvestis à la fin de l'exercice, en raison du temps.

Programme d'immigration des investisseurs

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Ce programme permet aux immigrants qualifiés d'obtenir résidence permanente au Canada en faisant un investissement dans l'économie canadienne.

Dépôts pour projets divers—Environnement

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

Dépôts pour projets divers—Agence Parcs Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 pour cent par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

Fonds de réclamations à l'étranger

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: a) toute partie des deniers reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens, et, b) toutes les sommes reçues des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1^{er} avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Fonds de réclamations de guerre—Seconde Guerre mondiale

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les deniers reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements: a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à la moitié de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et, c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

Dépôts pour projets divers—Pêches et Océans

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches.

Ventes de biens saisis

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et Océans, d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les sommes d'argent reçues sont gardées dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et Océans ou les cours.

Compte de la Fondation du Canada

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967*, afin d'inscrire les deniers reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

Aide financière aux Canadiens à l'étranger

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

Fonds provenant d'organisations non gouvernementales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour des tiers.

Projets à frais partagés—Affaires étrangères et Commerce international

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant d'organisations ne faisant pas partie de l'entité comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

Projets à frais partagés—Conférences internationales

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés relatifs aux Accords sur les conférences internationales.

Ententes relatives aux frais partagés—Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent provenant des sections américaine et mexicaine du Secrétariat de l'ALÉNA pour le développement et l'administration de systèmes de la gestion de l'information commune.

Projets de recherches en collaboration—Santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

Projets divers fédéraux-provinciaux—Santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

Organisation mondiale de la santé

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé, pour des projets scientifiques.

Projets de recherches en collaboration—Agence de santé publique du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

Projets divers fédéraux-provinciaux—Agence de santé publique du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

Projet fédéral/provincial à frais partagés—Ressources humaines et Développement des compétences

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

Projet fédéral/provincial à frais partagés—Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des gouvernements provinciaux afin de couvrir leur part des dépenses relatives au Projet du SIGEI. Les paiements anticipés sont effectués selon l'entente-cadre du SIGEI. Les coûts encourus sont imputés au compte et les sommes non dépensées seront remboursées aux provinces à la fin du projet.

Compte d'attente, normes du travail

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du Règlement du Canada sur les normes du travail afin de comptabiliser les salaires remis au ministre du Travail de la part des employeurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

Financement provincial relatif à un accord de collaboration—Entente de développement du marché du travail (EDMT) - Ontario

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements émis par la province de l'Ontario à Ressources humaines et Développement des compétences selon l'EDMT. Les fonds reçus de la province de l'Ontario sont utilisés par Ressources humaines et Développement des compétences pour effectuer des paiements aux clients provinciaux de l'EDMT.

Projet fédéral/provincial à frais partagés—Ressources humaines et Développement des compétences (Développement social)

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

Comptes spéciaux des Indiens

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non-productifs d'intérêts tenus à des fins particulières et comprennent les postes suivants :

- a) Compte des fourrures du Québec—Ce compte a été établi afin d'inscrire les deniers reçus suite aux ventes de pelleteries piégées dans les réserves du district de l'Abitibi, au Québec, afin de reporter les frais des salaires des marqueurs, le fret, etc.
- b) Programme d'habitation hors-réserve—contributions personnelles—Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions personnelles gardées en fiducie jusqu'à ce qu'elles soient payées au fournisseur, entrepreneur ou représentant légal.
- c) Amendes—*Loi sur les Indiens*—Les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, sont créditées à ce compte pour le bénéfice des bandes ou les membres des bandes. Les dépenses encourues peuvent être effectuées sur ordre du gouverneur en conseil afin d'inclure certains frais reliés à l'administration ou à la promotion destinée relativement à cette loi.

Fonds des bandes indiennes—Actions et certificats

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens*, afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de Transalta Utilities Ltd, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood. Tous les dividendes reçus sont portés au crédit du compte de recettes de la bande des Indiens Blood.

Fonds de compensation des Indiens

Ce compte de réserve a été établi afin d'inscrire les deniers reçus en rapport avec les ventes des terres appartenant aux Indiens et en compensation d'une servitude lorsque le droit de propriété est contestable ou lorsque l'arpentage n'est pas complété.

Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens

Ce compte a été établi afin de garder les sommes d'argent pour le compte de particuliers indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursées à un Indien, ou créditées à un Fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.

Fonds n'appartenant pas aux Indiens

Ce compte de réserves a été établi afin de percevoir les droits miniers provinciaux pour le compte de la province de la Saskatchewan et de les remettre, tel que convenu, dans l'entente entre les deux parties. La perception et les versements prendront fin à l'échéance ou bien lors de la perte de tous les droits miniers ou plus tôt, si les détenteurs des droits miniers décident d'arrêter les travaux de forages. Tous les revenus monétaires perçus ou détenus par la Couronne pour l'usage des Premières Nations ou de leurs membres, ne sont plus des deniers appartenant aux Indiens et devraient être transférés aux Premières Nations. Les deniers doivent être détenus séparément dans un compte spécial n'appartenant pas aux Indiens. Celui-ci est un compte portant intérêts.

Centre de services aux entreprises Canada/Provinces

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues des autres provinces en vertu des ententes relatives aux frais partagés pour le Centre de services aux entreprises Canada/Ontario.

Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originellement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites pour la garde en dépôt.

Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte a été établi en vertu de l'article 67 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, afin d'inscrire les titres que détenaient originellement un courtier en faillite pour le compte des clients qui sont introuvables.

Ententes de projets conjoints et à frais partagés—Recherches

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Projets à frais partagés—Industrie

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Ce compte est constitué des sommes qui sont créditées au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi canadienne sur les sociétés par actions

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis—Loi sur les liquidations

Ce compte comptabilise les sommes créditées au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations*.

Radarsat

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues à titre de frais partagés et de paiements anticipés pour des images du projet Radarsat.

Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1978)* afin d'inscrire les fonds fournis par d'autres gouvernements et organismes, pour combler les dépenses faites pour leur compte, et afin d'indiquer la dette envers d'autres organisations.

Fonds de fiducie—Conseil de recherches en sciences humaines

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines, ainsi que la rentrée de dons de particuliers aux fins de projets spéciaux.

Dépôts pour projet—Statistique Canada

Ce compte a été établi pour inscrire les dépôts reçus notamment de tiers, afin de garantir les paiements reliés à des services statistiques spéciaux.

Compte spécial—Service administratif des tribunaux judiciaires

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les deniers versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

Gouvernements étrangers

Ces comptes ont été établis pour enregistrer les fonds provenant des gouvernements étrangers, pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

Projets de recherche et de développement mixtes—Défense nationale

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus du secteur privé suite aux relations de collaboration en matière de partage de travail entre le gouvernement et le laboratoire du secteur privé.

Organismes non gouvernementaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)—Projets d'infrastructure

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds provenant de l'OTAN pour couvrir *a)* les projets d'infrastructure de l'OTAN mis en œuvre par le Canada, et, *b)* les autres dépenses à effectuer pour le compte de l'OTAN, conformément aux termes d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

Musée des régiments

Ce compte a été établi pour gérer les dons fait au ministère de la Défense nationale par des parties intéressées pour fins de construction d'une nouvelle aile au Musée des régiments situé à Calgary, Alberta.

Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—Alberta

À ce compte sont inscrites les sommes versées par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinées à encourager l'expansion des marchés de gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1^{er} septembre 1981 et conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1^{er} novembre 1981 au 31 janvier 1987. Par suite de l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986; toutefois, des paiements sont effectués à même le compte au titre de programmes particuliers afin d'encourager l'utilisation de gaz naturel pour les véhicules.

Compte terre-neuvien des recettes extracôtières

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre Neuve sur les hydrocarbures extracôtiers* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtière de Terre-Neuve avec la province de Terre-Neuve. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (renoncations, redevances et diverses recettes) sont créditées à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve y sont imputés.

Compte néo-écossais des recettes extracôtiers

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* afin de faciliter le partage de certaines recettes provenant des activités reliées au pétrole et au gaz dans la zone extracôtiers de la Nouvelle-Écosse avec la province de la Nouvelle-Écosse. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtiers (renoncations, redevances et diverses recettes) sont créditées à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

Ententes relatives aux frais partagés—Recherches—Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de sommes d'argent reçues d'industries et de d'autres gouvernements pour des projets conjoints ou pour fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

Projets à frais partagés—Ressources naturelles

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de sommes d'argent reçues d'organismes privés et de d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques.

Achats de matériel de sécurité

Les fonds déposés dans ce compte par les titulaires de permis servent à payer les achats de matériel de sécurité destiné aux installations des titulaires conformément aux arrangements de sécurité pris aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Projets conjoints

L'objectif de ce compte consiste à y déposer les fonds fournis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ces fonds sont imputables à des projets conjoints entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et aux obligations internationales du Canada relativement aux garanties.

Projets à frais partagés—Frais de déplacement médiatique

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non-gouvernementaux) pour des services de voyages qui leurs ont été rendus.

Projets de recherche et de développement mixtes—Sécurité publique et Protection civile

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de gérer les projets de recherche et de développement mixtes.

Projets de recherche et de développement mixtes—Gendarmerie royale du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche.

Actifs confisqués—Fonds canadiens

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent confisquées au cours des enquêtes et des saisies de drogues conformément avec le Code criminel du Canada, la *Loi sur les stupéfiants*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les douanes* et la *Loi sur l'accise*. Les fonds sont détenus en attendant les décisions des cours.

Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de American Express (AMEX) en vue d'améliorer le programme de carte de crédit de voyage.

Sommets francophones

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes subventionnées depuis 1994 par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (Paris), devenue depuis 2006 l'Organisation internationale de la Francophonie pour la réalisation de projets touchant le développement du français et des langues partenaires en vue d'exprimer la modernité scientifique et technique.

Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis, afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour achats d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

Fiducies de sociétés d'État—Dons—Transports

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, *a)* les dons servant au développement et au fonctionnement du Parc Downsview, Toronto; et, *b)* les dons provenant d'entités du secteur privé afin de subvenir aux besoins du Vieux-Port de Montréal.

Fiducies de sociétés d'État—Dons—Bureau de l'infrastructure du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire, *a)* les dons servant au développement et au fonctionnement du Parc Downsview, Toronto; et, *b)* les dons provenant d'entités du secteur privé afin de subvenir aux besoins du Vieux-Port de Montréal.

Au cours de l'exercice, le compte a été transféré au Ministère des Transports.

Ententes relatives aux frais partagés—Anciens Combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces pour des projets conjoints et financement pour projets de recherches et autre à l'hôpital Sainte-Anne.

Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois

Ce compte a été établi en vertu d'un programme fédéral-provincial à frais partagés, conçu pour aider à prévenir les pertes d'emplois permanentes dans les régions touchées par les inondations et pour rétablir l'activité économique.

ÉTATS SUPPLÉMENTAIRES

Régime de pensions du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada ont été dressés, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, par la direction de Service Canada avec l'accord de la direction de Ressources humaines et Développement social Canada (le Ministère).

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qui y figure, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. L'information financière que renferme le Rapport annuel concorde avec les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore et maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci. Ils visent à fournir une assurance raisonnable quant à la protection de son actif et au fait que les registres sont tenus convenablement et que les opérations sont dûment autorisées et sont conformes à la *Loi du Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'à leurs règlements afférents. Ces contrôles comprennent l'établissement d'une structure organisationnelle qui prévoit une séparation bien définie des responsabilités et de l'obligation de rendre compte, la sélection et la formation d'un personnel qualifié et la communication des politiques et des directives dans toute l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les vérificateurs internes et externes conformément à leur vérification respective. La direction examine également les recommandations que font les vérificateurs internes et externes en vue d'améliorer le contrôle interne.

La vérificatrice générale du Canada, vérificateur externe du Régime de pensions du Canada, a effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et elle a présenté son rapport au ministre des Ressources humaines et du Développement social.

*La sous-ministre
Ressources humaines et
Développement social Canada,
JANICE CHARETTE*

*La contrôleur
Ressources humaines et
Développement social Canada,
SHERRY HARRISON, CMA*

*La chef de la direction financière
Service Canada,
SYLVIE C. LAFONTAINE, CA*

le 17 août 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

J'ai vérifié l'état consolidé de l'actif net du Régime de pensions du Canada au 31 mars 2007 et des états consolidés de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction des Ressources humaines et du Développement social. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net du Régime de pensions du Canada au 31 mars 2007 ainsi que de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada,
Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 17 août 2007

Régime de pensions du Canada—Suite

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

31 MARS

(en millions de dollars)

	2007	2006
Actif		
Encaisse (note 8)	56	155
Sommes à recevoir (note 7)	5 946	3 439
Placements (tableau, note 3)	118 094	99 196
Autres actifs	15	8
	124 111	102 798
Passif		
Créditeurs	148	41
Pensions et prestations à payer	74	62
Taxes déduites dues à l'Agence du revenu du Canada	100	96
Passifs liés aux placements (tableau, note 3)	1 382	775
Sommes à payer au titre des opérations en cours (tableau, note 3)	2 576	703
	4 280	1 677
Actif net	119 831	101 121

Éventualités (note 13)

Les notes complémentaires et le tableau consolidé font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par :

La sous-ministre
Ressources humaines et
Développement social Canada,
 JANICE CHARETTE

La contrôleur
Ressources humaines et
Développement social Canada,
 SHERRY HARRISON, CMA

La chef de la direction financière
Service Canada,
 SYLVIE C. LAFONTAINE, CA

Régime de pensions du Canada—Suite

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en millions de dollars)

	2007	2006
Actif net au début de l'exercice	101 121	83 411
Augmentation		
Cotisations	32 355	30 117
Revenus de placement au net (note 9)		
Gains réalisés	9 540	6 448
Gains non réalisés (pertes non réalisées)	(542)	3 239
Revenus d'intérêts	1 988	2 185
Revenus de dividendes	1 666	1 031
Autres revenus	417	165
Frais de gestion de placement	(25)	(36)
	13 044	13 032
	45 399	43 149
Diminution		
Pensions et prestations		
Retraite	18 679	17 698
Survivant	3 573	3 466
Invalidité	3 137	3 111
Enfant de cotisant invalide	273	269
Décès	260	264
Orphelin	218	218
Trop-payés nets	(25)	(49)
	26 115	24 977
Frais d'exploitation (note 10)	574	462
	26 689	25 439
Augmentation nette de l'actif net	18 710	17 710
Actif net à la fin de l'exercice	119 831	101 121

Les notes complémentaires et le tableau consolidé font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Régime de pensions du Canada—Suite

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en millions de dollars)

	2007	2006
Activités d'exploitation		
Encaissements		
Cotisations	32 107	29 310
Intérêts sur placements	2 146	2 274
Dividendes sur placements	1 627	989
Autres revenus de placements	1 297	2 357
Décaissements		
Pensions et prestations	(26 151)	(24 974)
Frais d'exploitation	(437)	(496)
Frais de gestion de placements	(37)	(27)
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	10 552	9 433
Activités de financement		
Émission de dettes	703	441
Remboursement de dettes	(235)	(10)
Paieement d'intérêts sur dettes	(64)	(28)
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	404	403
Activités d'investissement		
Achats		
Actions	(81 422)	(35 258)
Placements sensibles à l'inflation	(4 834)	(8 718)
Placements en titres à rendement fixe	(6 011)	(17 046)
Titres du marché monétaire	(294 842)	(332 728)
Locaux et matériel	(9)	(4)
Cessions		
Actions	80 231	27 801
Placements sensibles à l'inflation	2 347	1 307
Placements en titres à rendement fixe	3 520	17 623
Titres du marché monétaire	289 965	334 569
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement	(11 055)	(12 454)
Diminution nette de l'encaisse	(99)	(2 618)
Encaisse au début de l'exercice	155	2 773
Encaisse à la fin de l'exercice	56	155

Régime de pensions du Canada—Suite

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

TABLEAU CONSOLIDÉ DES PLACEMENTS

31 MARS

(en millions de dollars)

	2007	2006
Actions		
Canada		
Actions de sociétés ouvertes	14 800	20 003
Actions de sociétés fermées	667	455
	15 467	20 458
Titres étrangers		
Actions de sociétés ouvertes	36 656	27 743
Actions de sociétés fermées	7 436	3 995
Fonds en gestion commune	260	
	44 352	31 738
Total des actions	59 819	52 196
Placements en titres à rendement fixe de valeur nominale		
Obligations (note 3d)	28 481	26 452
Titres du marché monétaire	15 561	10 356
Total des placements en titres à rendement fixe de valeur nominale	44 042	36 808
Placements sensibles à l'inflation		
Placements immobiliers publics	1 409	1 178
Placements immobiliers privés	5 441	3 676
Obligations indexées sur l'inflation	3 802	3 837
Placements en infrastructure	2 181	350
Total des placements sensibles à l'inflation	12 833	9 041
Total des placements	116 694	98 045
Sommes à recevoir sur placements		
Intérêts courus	714	764
Sommes à recevoir sur les dérivés	519	259
Dividendes à recevoir	167	128
Total des sommes à recevoir sur placements	1 400	1 151
Total des placements et des sommes à recevoir sur placements	118 094	99 196
Passifs liés aux placements		
Dette sur les biens immobiliers privés	(1 174)	(664)
Passifs liés aux dérivés	(208)	(111)
Total des passifs liés aux placements	(1 382)	(775)
Montants exigibles au titre des opérations en cours	2 477	255
Sommes à payer payables au titre des opérations en cours	(2 576)	(703)
Placements nets	116 613	97 973

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007

1. Description du Régime de pensions du Canada

a) Description du Régime

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965.

Le Régime a été mis sur pied en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, en vigueur partout au Canada, sauf au Québec, qui offre le Régime des rentes du Québec, un régime semblable. Le Régime a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge, une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Le ministre de Ressources humaines et Développement social est chargé d'administrer le *Régime de pensions du Canada* (selon la *Loi du RPC*), à l'exception de la perception des cotisations, qui relève du ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et prestations et de la politique de financement. L'Office d'investissement du RPC est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que sa participation dans les titres de créances qui lui sont transférés. L'Office agit dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires couverts par cette loi.

Conformément à la *Loi du RPC*, les opérations financières du Régime sont enregistrées dans le compte du RPC (note 8). Les placements du Régime sont détenus par le Fonds d'investissement du RPC (note 4) et l'Office d'investissement du RPC (OIRPC). Les opérations financières du Compte et du Fonds de placement sont régies par la *Loi du RPC* et ses règlements. Les opérations de l'Office d'investissement sont régies par la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et son règlement. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office et ses filiales sont exemptés de l'impôt sur le revenu prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office et de ses filiales ap-

partiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada.

L'Office d'investissement du RPC est établi de façon à exercer ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement. L'Office est tenu de rendre compte au public, au Parlement (par l'entremise du ministre des Finances fédéral) et aux provinces. L'Office fournit des rapports réguliers de ses activités et des résultats obtenus.

Comme le prévoit les *Lois du RPC* et de l'*OIRPC*, les modifications à ces lois exigent l'approbation des deux tiers des provinces qui comptent ensemble pour au moins les deux tiers de la population de toutes les provinces qui participent au Régime.

b) Financement

Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Initialement, le Régime avait été conçu pour être un régime sans capitalisation, ce qui signifie que les pensions et les prestations devaient être payées à même les cotisations courantes. Avec les modifications apportées à la loi en 1997, le Régime est maintenant financé sur une base dite de « stabilisation » – ce qui signifie un taux de cotisation combiné employeur-employé de 9,9 pour cent des gains admissibles. Quoique la valeur de l'actif net ne couvre pas la valeur actuarielle des pensions et des prestations constituées, il est prévu que le Régime pourra fournir un taux de capitalisation de 25 pour cent du passif du Régime d'ici l'année 2025 et ce, selon le dernier rapport actuariel triennal publié en 2004.

La *Loi du RPC* stipule qu'un rapport actuariel doit être préparé tous les trois ans aux fins de l'examen de la situation financière du Régime par le ministre des Finances et ses homologues provinciaux. Le rapport triennal le plus récent, soit le 21^e rapport actuariel de l'actuaire en chef au 31 décembre 2003, a été déposé le 8 décembre 2004. Le rapport conclut que le Régime est en bonne santé financière et que le taux de cotisation combiné employeur-employé de 9,9 pour cent atteint en 2003 sera suffisant pour assurer la viabilité du Régime dans le contexte du vieillissement de la population.

La *Loi du RPC* stipule également que lorsqu'il y a une modification législative apportée à la *Loi du RPC* qui pourrait modifier les estimations du rapport triennal le plus récent et ce, de façon importante, l'actuaire en chef se doit de préparer un rapport, utilisant les mêmes hypothèses et méthodes que son rapport triennal, présentant comment la modification législative affecterait les estimations du dernier rapport triennal. À la suite de la pré-

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

sensation du projet de loi C-36, une loi qui vise à changer la *Loi du RPC* afin de diminuer les exigences vis-à-vis des prestations d'invalidité et d'enfant de cotisant invalide, le 22^e rapport actuariel de l'actuaire en chef au 31 décembre 2003 a été déposé le 4 décembre 2006. Ce rapport conclut que le RPC demeure en bonne santé financière et que le taux de cotisation combiné employeur-employé de 9,9 pour cent sera suffisant pour assurer la viabilité du Régime.

Plusieurs hypothèses telles que le taux de rendement à long terme de l'actif, le taux d'inflation, les taux de mortalité, les taux d'augmentation des salaires et avantages sociaux, entre autres, ont été utilisées dans les 21^e et 22^e rapports actuariels. Ces hypothèses représentent les meilleures estimations des événements économiques et démographiques futurs. Le prochain rapport actuariel triennal en date du 31 décembre 2006 devrait être terminé d'ici décembre 2007.

c) Actif net du Régime

L'actif net du Régime est constitué du dépôt auprès du receveur général du Canada, des obligations et d'autres actifs nets détenus au nom du RPC par le gouvernement du Canada et des placements détenus par l'OIRPC. Il représente les fonds accumulés pour le paiement des pensions, des prestations et des frais d'exploitation.

Au 31 mars 2007, l'actif net du Régime s'élève à 119,8 milliards de dollars (2006 – 101,1 milliards). Cette somme correspond à environ 4,6 fois le total des pensions et des prestations de l'exercice 2007 (2006 – 4,0 fois). Selon le 21^e rapport actuariel, ceci devrait augmenter jusqu'à 5,6 fois d'ici 2021.

d) Pensions et prestations

Pensions de retraite – La pension de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi. Le montant mensuel est égal à 25 pour cent de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est rajusté à la baisse ou à la hausse selon que la personne demande sa pension avant ou après l'âge de 65 ans. Cet ajustement ne peut excéder 30 pour cent. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle pension payable à compter de 65 ans est de 863,75 \$ en 2007 (2006 – 844,58 \$).

Prestations d'invalidité – La prestation d'invalidité est payable à tout cotisant qui est invalide, sous réserve des dispositions de la Loi. La prestation d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 pour cent de la pension de retraite acquise. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation est de 1 053,77 \$ en 2007 (2006 – 1 031,05 \$).

Prestation de survivant – La prestation est payable à l'époux ou au conjoint de fait (le bénéficiaire) d'un cotisant

décédé, sous réserve des dispositions de la Loi. Pour le bénéficiaire de moins de 65 ans, la prestation est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 37,5 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Un bénéficiaire âgé de 35 à 45 ans, qui n'est pas invalide ou qui n'a pas d'enfant à charge, reçoit une prestation réduite. Pour le bénéficiaire de 65 ans ou plus, la prestation est égale à 60 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé. Le montant mensuel maximum pour une nouvelle prestation payable à un bénéficiaire est de 518,25 \$ en 2007 (2006 – 506,75 \$).

Prestations d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide – Sous réserve des dispositions de la Loi, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une prestation d'invalidité ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à plein temps un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 204,68 \$ en 2007 (2006 – 200,47 \$).

Prestations de décès – Sous réserve des dispositions de la Loi, la prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte. La prestation est égale au moins de 10 pour cent du maximum des gains admissibles de l'année du décès ou de six fois la pension de retraite mensuelle acquise par le cotisant décédé. En 2007, le maximum permis est de 2 500 \$ (2006 – 2 500 \$).

Indexation des pensions et des prestations – Les pensions et les prestations sont indexées annuellement en vertu de la Loi, en fonction de l'indice des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation pour 2007 est de 2,1 pour cent (2006 – 2,3 pour cent).

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les présents états financiers sont présentés sur base consolidée. Ils incluent l'actif net consolidé, l'évolution de l'actif net consolidé et les flux de trésorerie consolidés du RPC et de l'Office d'investissement du RPC. Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public et sont conformes aux exigences de présentation et de comptabilité de la *Loi du RPC*.

Ces états financiers consolidés ne présentent pas d'information sur les obligations futures du Régime, établies sur une base actuarielle, puisque la *Loi du RPC* n'exige pas que les pensions et les prestations soient capitalisées.

Le Régime est contrôlé conjointement par le gouvernement du Canada et les provinces participantes. À ce titre, il est exclu du périmètre comptable du gouvernement du Canada, et ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du gouvernement.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

b) Évaluation des placements, sommes à recevoir sur placements et passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération de pleine concurrence.

La juste valeur est établie comme suit :

- i. Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des fonds en gestion commune et des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. Lorsque les cours ne sont pas disponibles ou fiables, par exemple, si les titres ne sont pas suffisamment liquides pour que leurs cours puissent servir de base à la juste valeur, celle-ci est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- ii. Les placements dans des actions de sociétés fermées et des projets d'infrastructures sont détenus directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur des placements détenus directement est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation importante de la valeur des placements. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de sociétés en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes de ces placements, qui utilisent des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. La première année où les placements sont détenus, le coût, qui inclut les frais de gestion capitalisés, est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf preuve de variation importante de leur valeur.
- iii. Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations négociables. Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- iv. La juste valeur des obligations gouvernementales fédérales, provinciales et territoriales non négociables est calculée d'après la valeur actualisée des flux de

trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.

- v. Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts courus, se rapproche de la juste valeur.
- vi. Les cours du marché représentent la juste valeur des placements immobiliers publics.
- vii. La juste valeur des placements dans des biens immobiliers privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers privés est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendements actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables. La première année où les placements immobiliers privés sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur, sauf preuve de variation importante de leur valeur.
- viii. Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- ix. La juste valeur des dérivés négociés en bourse, notamment des contrats à terme sur actions, sur obligations et sur taux d'intérêt, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, notamment les swaps sur actions, les swaps sur obligations indexées sur l'inflation et les contrats de change à terme, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents.

c) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du Régime qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence du revenu du Canada (ARC) perçoit les cotisations et les mesures selon les déclarations traitées. Pour déterminer le montant des cotisations gagnées durant l'exercice, l'ARC prend en compte les montants perçus et les déclarations traitées et établit un montant estimatif des cotisations pour les déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées. Cet estimé demeure sujet à examen et à rectification. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

d) Revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprend les gains et les per-

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

tes réalisés sur les placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et le bénéfice net d'exploitation provenant des placements immobiliers privés.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'écart entre la juste valeur et le coût des placements à la fin de l'exercice. Les gains et pertes non réalisés de l'exercice courant représentent la variation, d'un exercice à l'autre, de cet écart.

e) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements et autres éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice et les gains ou pertes qui en résultent sont inclus dans le revenu de placement.

f) Pensions et prestations

Les pensions et les prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues.

g) Impôts déduits à remettre à l'Agence du revenu du Canada

Les impôts déduits à remettre à l'ARC sont principalement constitués d'impôts volontaires et d'impôt des non-résidents retenus à même les pensions et les prestations payées aux bénéficiaires du RPC.

h) Trop-payés nets

Les trop-payés nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis durant l'exercice, déduction faite des remises de dette accordées.

i) Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public nécessite l'établissement par la direction de certaines estimations et hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les charges de l'exercice considéré. Des estimations importantes et un degré considérable de jugement sont nécessaires pour déterminer principalement les cotisations estimatives, la provision pour mauvaises créances, les éventualités ainsi que la juste valeur des

placements puisque cela suppose une estimation des flux de trésorerie futurs prévus, des taux de rendement et de l'effet d'événements futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations de façon significative.

k) Modification future de convention comptable

En avril 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3855, Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation s'appliquant aux exercices financiers commençant le 1^{er} octobre 2006 ou après cette date. Comme l'Office d'investissement du RPC est considéré comme une société de placement et déclare ses placements à la juste valeur, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n^o 18 (NOC-18) - Sociétés de placement, seul certains éléments du chapitre 3855 s'appliquent.

À compter du 1^{er} avril 2007, l'Office d'investissement du RPC se conformera aux considérations relatives à l'évaluation à la juste valeur du chapitre 3855. L'incidence de ces considérations sur l'Office d'investissement du RPC est un changement dans l'évaluation de certains placements, notamment la comptabilisation des coûts de transaction lorsqu'ils sont engagés et l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif pour la comptabilisation des revenus d'intérêt tirés d'obligations. Le 1^{er} avril 2007, les placements de l'Office d'Investissement du RPC seront réévalués en fonction des nouvelles normes d'évaluation. Cet ajustement de transition ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de l'Office d'Investissement du RPC.

L'application de cette nouvelle norme comptable par l'Office d'investissement du RPC ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du RPC.

3. Placements et passifs liés aux placements

L'Office d'investissement du RPC a établi des politiques de placement conformément au règlement de l'OIRPC qui décrit comment l'actif doit être investi. Pour établir ces politiques, l'Office d'investissement tient compte de certains actifs qui sont détenus à l'extérieur de celui-ci et qui lui sont en voie de lui être transférés comme l'indique le paragraphe suivant :

La Loi du RPC et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office d'investissement (« l'accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral. Ces actifs se composent du solde d'un portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables, qui ont été transférées à l'Office d'investissement au rythme de 1/36^e par mois depuis le 1^{er} mai 2004. Le dernier 1/36^e, totalisant 630 millions de dollars (incluant 16 millions d'intérêts courus) à la juste valeur au 31 mars 2007, sera transféré à l'Office d'investissement du RPC le 1^{er} avril 2007 (voir note 3d).

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

a) Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents. La juste valeur de ces contrats est déclarée à titre de sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés dans le tableau consolidé des placements. Le risque lié aux dérivés comprend la juste valeur et le montant nominal des contrats dérivés.

L'Office utilise différents types de produits dérivés, qui sont décrits ci-dessous :

Swaps sur actions et sur obligations indexées sur l'inflation

Les swaps sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux contreparties et portant sur l'échange de flux financiers, selon des modalités prédéterminées et en fonction de montants nominaux. Les swaps sont utilisés à des fins d'amélioration du rendement réel ou d'ajustement de l'exposition à certaines actions et obligations indexées sur l'inflation, sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement les actifs sous-jacents. Les swaps présentent un risque de crédit lié à la possibilité que des contreparties ne puissent respecter les dispositions contractuelles. L'exposition aux fluctuations des valeurs des actions, des taux d'intérêt et des taux de change constitue également un risque, le cas échéant (voir note 5).

Contrats à terme standardisés sur actions, taux d'intérêt et obligations

Les contrats à terme standardisés, dont les modalités sont fixées par une bourse, visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'actions, d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt ou d'obligations, à un prix et une date ultérieure prédéterminés. Ils servent à ajuster l'exposition à des actions, instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt et obligations particuliers, sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement les ac-

tifs sous-jacents. Les principaux risques des contrats à terme standardisés sont liés à l'exposition aux fluctuations des valeurs des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, le cas échéant. Le risque de crédit des contrats à terme standardisés est restreint, car ces opérations sont exécutées dans des bourses réglementées qui sont toutes associées à une chambre de compensation dotée de capitaux suffisants pour assumer les obligations des deux contreparties (voir note 5).

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des accords contractuels, négociés sur le marché hors cote, conclus entre deux contreparties et portant sur l'échange à une date ultérieure prédéterminée d'un montant donné d'une devise contre une quantité d'une autre devise. Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer l'exposition à des devises autres que le dollar canadien. Les principaux risques des contrats de change à terme proviennent d'une exposition à des fluctuations des taux de change et d'une possible incapacité des contreparties de respecter les conditions de leur contrat (voir note 5).

Tous les contrats dérivés ont une échéance d'au plus un an.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les rendements et la juste valeur des contrats ainsi qu'à mesurer leur exposition à une catégorie d'actif. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ou des passifs au bilan. Les montants nominaux ne représentent pas un gain potentiel ou une perte potentielle qui pourrait découler du risque de marché et n'indiquent pas le risque de crédit associé à un contrat dérivé.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 31 mars s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2007			Exercice terminé le 31 mars 2007		
	Montant nominal	Juste valeur positive brute	Juste valeur négative brute	Juste valeur nette	Juste valeur moyenne positive brute ⁽¹⁾	Juste valeur moyenne négative brute ⁽¹⁾
Swaps sur actions	14 435	373	(134)	239	274	(156)
Contrats à terme sur actions	1 797	1	(2)	(1)	4	(4)
Contrats de change à terme	19 170	145	(72)	73	132	(147)
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation						
Contrats à terme sur taux d'intérêt et obligations						(1)
Total	35 402	519	(208)	311	410	(308)

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2006			Exercice terminé le 31 mars 2006		
	Montant nominal	Juste valeur positive brute	Juste valeur négative brute	Juste valeur moyenne positive brute ⁽¹⁾	Juste valeur moyenne négative brute ⁽¹⁾	
Swaps sur actions	8 874	213	(44)	169	93	(45)
Contrats à terme sur actions	1 047	1	(3)	(2)	3	(15)
Contrats de change à terme	6 184	45	(59)	(14)	24	(43)
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	126		(5)	(5)	4	(5)
Contrats à terme sur taux d'intérêt et obligations						
Total	16 231	259	(111)	148	124	(108)

⁽¹⁾ Selon les valeurs de fin de mois

b) Placements en actions de sociétés fermées

En général, les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

En ce qui concerne les arrangements de sociétés en commandite, l'Office avance à ces dernières des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 et 2 pour cent du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements de l'Office. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2007, des frais de gestion totalisant 131 millions de dollars (87 millions en 2006) ont été payés aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût des placements. Comme l'explique plus en détail la note 2b), la valeur comptable de ces placements est revue une fois par trimestre, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés dans le revenu de placement, à titre de gains ou de pertes non réalisés (voir note 9).

c) Placements sensibles à l'inflation

i. L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions en sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés.

Les placements immobiliers privés sont détenus par une filiale en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2007, la quote-part de la filiale de ces placements comprenait 5 441 millions de dollars d'actifs (3 676 millions en 2006) et 1 174 millions de dollars de dette garantie (664 millions en 2006) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,2 pour cent et une échéance de 1 à 20 ans.

Les placements immobiliers privés comprennent des investissements dans des coentreprises. La quote-part de l'Office des coentreprises au 31 mars se résume comme suit :

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Quote-part de l'actif net		
Actif	4 790	3 312
Passif	(1 174)	(664)
	3 616	2 648

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Quote-part du bénéfice net		
Produits	484	273
Charges	(325)	(183)
	159	90

ii. Les échéances des obligations indexées sur l'inflation au 31 mars se présentent comme suit :

ÉCHÉANCES

(en millions de dollars)

	2007					2006	
	D'ici un an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Rendement effectif moyen	Total
Obligations indexées sur l'inflation		332	560	2 910	3 802	3,3%	3 837
						Rendement effectif moyen	4,8%

iii. En général, les placements en infrastructure s'effectuent directement, mais peuvent également être faits au moyen de participations dans des sociétés en commandite dont la durée typique est de 10 ans. Il n'y a pas de frais de gestion applicables aux placements faits directement tandis que pour les placements en infrastructures dans des sociétés en commandite, ils sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées, comme l'explique la note 3b. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, les frais de gestion versés aux sociétés en commandite ont été de 4,7 millions de dollars (5,4 millions en 2006).

d) Obligations

Les obligations sont composées d'obligations négociables et non négociables comme suit :

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Obligations négociables		
Gouvernement du Canada	2 200	
Provinces	1 110	
Sociétés d'État	920	
Total des obligations négociables	4 230	
Obligations non négociables		
Gouvernement du Canada	1 888	3 354
Provinces et territoires	22 363	23 098
Total des obligations non négociables ..	24 251	26 452
Total des obligations	28 481	26 452

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

Le tableau suivant fournit de l'information sur les cessions, les réinvestissements, les gains (pertes) non réalisés des obligations non négociables détenues par le RPC pour le compte de l'Office d'investissement du RPC et le RPC :

OBLIGATIONS NON NÉGOCIABLES
(en millions de dollars)

	31 mars 2006 au coût	Cessions	Ré-inves- tissements	31 mars 2007 au coût	31 mars 2007 juste valeur	31 mars 2006 juste valeur
Quote-part du Fonds de placement du RPC.....	8 355	600		563	614	9 164
Quote-part de l'Office d'investissement du RPC.....	* 15 944	2 275	1 120	21 981	23 637	17 288
	24 299	2 875	1 120	22 544	24 251	26 452

* Le RPC a transféré à l'Office d'investissement, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, des obligations avec un coût de 7 193 millions de dollars (8 028 millions en 2006).

Le transfert à l'Office du portefeuille d'obligations fédérales, provinciales et territoriales non négociables du RPC a commencé le 1^{er} mai 2004. Des obligations totalisant 8 milliards de dollars, selon la juste valeur du marché au moment du transfert, ont été transférées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Les obligations non négociables émises par les provinces et les territoires et acquises par le RPC avant 1998 étaient assorties d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de les renouveler, à leur gré, pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs des marchés financiers au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

Au cours de l'exercice, toutes les obligations ont été encaissées à l'échéance, à leur valeur nominale. Les obligations sont rachetables en tout ou en partie avant l'échéance. Les provinces et les territoires peuvent racheter avant l'échéance leurs obligations détenues par le Fonds de placement du RPC à une valeur équivalente à celle du marché. Aucune obligation n'a été rachetée avant l'échéance au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007 (2006 – aucune).

À compter de juin 2005, l'accord a été modifié pour permettre à l'Office d'investissement d'acquérir des obligations de remplacement directement auprès d'une province ou d'un territoire à l'échéance des obligations non négociables émises par les provinces et les territoires avant 1998, sous réserve de la conclusion d'un accord entre la province ou le territoire en cause et l'Office d'investissement. La durée maximale de ces titres est de 30 ans, renouvellements compris. L'émetteur peut choisir de faire acheter par l'Office un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le principal ne dépasse pas celui du titre qui arrive à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, le titre de créance pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Ces obligations de remplacement sont également rachetables au gré des provinces ou des territoires avant leur échéance. Les ententes conclues entre l'Office et les provinces ou territoires sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

Le tableau suivant présente la juste valeur des obligations selon leur échéance et le rendement effectif moyen des titres selon les taux d'intérêts effectifs pour des obligations similaires :

	2007		2006	
	(en millions de dollars)			
	Placements à la juste valeur	Taux d'intérêt effectif	Placements à la juste valeur	Taux d'intérêt effectif
Titres échéant :				
Dans moins de 1 an	2 125	4, 87%	2 837	4, 71%
De 1 à 5 ans	9 396	4, 95%	11 965	5, 02%
Plus de 5 ans	12 730	4, 98%	11 650	5, 17%
Total des placements	24 251		26 452	
Rendement effectif moyen des placements		4, 96%		5, 05%

e) Commissions

Des commissions sont versées aux courtiers à l'achat et à la vente de placements en actions de sociétés cotées en bourse. Les commissions sur les achats sont prises en compte dans le coût des placements en actions de sociétés cotées en bourse. Les commissions versées à la vente sont déduites des gains réalisés et ajoutées aux pertes à titre de frais de cession. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2007, l'Office a payé des commissions de courtage totalisant 39 millions de dollars (28 millions en 2006).

f) Prêts de titres

L'Office participe à des prêts de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié aux prêts de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à celle des titres prêtés. Au 31 mars 2007, les placements de l'Office comprennent des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 3 047 millions de dollars (1 847 millions en 2006). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts est de 3 202 millions de dollars (1 942 millions en 2006).

4. Placements détenus par le Fonds de placement du RPC

Le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la *Loi du RPC* pour enregistrer les placements du Régime dans des titres des provinces, des territoires et du Canada. Le portefeuille d'obligations du Fonds de placement du RPC est administré par le ministère fédéral des Finances.

Selon la modification législative et l'entente administrative qui en découle, les obligations détenues par le Fonds de placement du RPC seront transférées à l'Office d'investissement du RPC sur une période de 3 ans. Au 31 mars 2007, 35/36^{èmes} de la juste valeur du Fonds de placement du RPC avaient été transférés, soit environ 26 milliards de dollars (23/36^{èmes}, environ 18 milliards au 31 mars 2006). Lorsque toutes les obligations auront été transférées à l'Office d'investissement du RPC en avril 2007, le Fonds de placement du RPC cessera d'exister.

Voir la note 3d) pour plus d'information sur les obligations

5. Gestion du risque de placement

Les placements peuvent être exposés à différents risques financiers, notamment le risque de prix (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office gère les risques financiers conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, aux règlements et aux politiques de placement. En outre, les dérivés sont utilisés, lorsqu'il y a lieu, pour gérer certains risques courus (voir note 3a).

Risque de change :

Le RPC est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur de ces placements. L'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, au 31 mars, s'établit comme suit :

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

Devise	2007		2006	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar canadien	69 559	59	63 802	66
Dollar américain	23 502	20	18 771	19
Euro	8 744	7	5 900	6
Yen	5 299	5	3 370	3
Livre sterling	4 166	4	3 266	3
Franc suisse	1 167	1	760	1
Dollar australien	1 799	2	893	1
Autres	2 378	2	1 211	1
	116 614	100	97 973	100

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des placements. Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des obligations négociables, non négociables et indexées sur l'inflation ainsi que sur la dette sur les biens immobiliers privés de l'Office. Au 31 mars 2007, si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué d'un point de pourcentage, la juste valeur des obligations aurait diminué ou augmenté de 7 pour cent (7 pour cent en 2006).

Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue par suite de variations des prix du marché, que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le RPC gère le risque de marché en investissant dans un large éventail de catégories d'actif et en appliquant des stratégies de placement visant à réaliser une prime de risque diversifiée sur l'ensemble des fonds, en fonction des limites relatives établies dans les politiques de placement.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles. Le RPC limite le risque de crédit en traitant avec des contreparties qui ont une notation minimale de A ou R-1 (à court terme), attribuée par une agence de notation des titres reconnue, le cas échéant, ou déterminée par un processus interne d'évaluation du crédit. L'exposition au risque de crédit relatif à une contrepartie est limitée à des montants maximaux, qui sont précisés dans les politiques de placement.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter ses engagements à l'échéance. Le RPC est exposé au risque de liquidité de par sa responsabilité à payer les prestations sur une base régulière. Le RPC réduit son exposition au risque de liquidité par l'intermédiaire de sa facilité de crédit non garantie (voir la note 6).

6. Facilités de crédit

L'Office d'investissement maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard en 2006) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 31 mars 2007, aucun montant n'avait été tiré sur les facilités de crédit (aucun en 2006).

7. Sommes à recevoir

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Sommes à recevoir		
Cotisations	3 333	3 085
Régime des rentes du Québec	100	49
Prestataires		
Solde des trop-payés de		
pensions et prestations	89	86
Provision pour créances douteuses	(53)	(50)
Montants exigibles au titre des opérations en cours	2 477	255
Autre		14
	5 946	3 439

Le Ministère met en oeuvre des procédés qui lui permettent de détecter des trop-payés. Pendant l'exercice, les trop-payés établis atteignaient 29 millions de dollars (53 millions en 2006) et les remises de dette s'élevaient à 4 millions de dollars (4 millions en 2006); les recouvrements ont atteint 22 millions de dollars (45 millions en 2006).

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

8. Compte du Régime de pensions du Canada

Le Compte du RPC a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la *Loi du RPC* pour enregistrer les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les frais d'administration du Régime. Le Compte enregistre également les sommes transférées au Fonds de placement du RPC et à l'Office d'investissement du RPC ou reçues de ces derniers. Au 31 mars 2007, le dépôt auprès du receveur général du Canada était de 54 millions de dollars (151 millions en 2006) et l'encaisse de l'Office d'investissement du RPC de 2 millions de dollars (4 millions en 2006) pour un total de 56 millions de dollars (155 millions en 2006) dans l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie.

9. Revenu de placement au net

Les revenus de placement sont présentés au net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office ne reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens (voir notes 3b) et 3c)).

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

Les revenus de placement par catégorie d'actif compte tenu des contrats de dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établissent comme suit :

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Actions ⁽¹⁾		
Canada		
Actions de sociétés ouvertes.....	3 175	7 567
Actions de sociétés fermées.....	77	(13)
	3 252	7 554
Titres étrangers		
Actions de sociétés ouvertes.....	4 955	3 054
Actions de sociétés fermées.....	1 837	585
Fonds en gestion commune.....	(1)	
	6 791	3 639
Moins : Frais de gestion externe des placements ⁽²⁾	(10)	(30)
	10 033	11 163
Placements en titres à rendement fixe de valeur nominale ⁽³⁾		
Obligations.....	1 431	1 283
Titres du marché monétaire.....	98	41
	1 529	1 324
Placements sensibles à l'inflation		
Placements immobiliers publics ⁽⁴⁾	453	298
Placements immobiliers privés ⁽⁵⁾	855	183
Obligations indexées sur l'inflation.....	30	57
Placements en infrastructures.....	150	(8)
	1 488	530
Moins : Frais de gestion externe des placements ⁽²⁾	(15)	(6)
	1 473	524
Intérêts sur solde d'exploitation.....	9	21
Revenus de placement au net ⁽⁶⁾	13 044	13 032

⁽¹⁾ Comprend des pertes non réalisées de 922 millions de dollars (gains non réalisés de 3 715 millions en 2006), des gains réalisés, nets des frais de gestion externe, de 9 333 millions de dollars (gains réalisés, nets des frais de gestion externe, de 6 449 millions en 2006), des dividendes de 1 615 millions de dollars (993 millions en 2006) et un revenu de 7 millions de dollars (6 millions en 2006) sur les prêts de titres.

⁽²⁾ Les frais de gestion des placements ne comprennent pas des frais de gestion de 131 millions de dollars (87 millions en 2006) qui ont été capitalisés pour des actions des sociétés fermées et de 4,7 millions de dollars (5,4 millions en 2006) pour des placements en infrastructure.

⁽³⁾ Comprend des intérêts créditeurs de 1 988 millions de dollars (2 185 millions en 2006), des pertes réalisées de 75 millions de dollars (pertes réalisées de 31 millions en 2006) et des pertes non réalisées de 375 millions de dollars (pertes non réalisées de 809 millions en 2006).

⁽⁴⁾ Comprend des gains non réalisés de 133 millions de dollars (gains non réalisés de 260 millions en 2006), des gains réalisés de 269 millions de dollars (pertes réalisées de 0,3 million en 2006) et des dividendes de 51 millions de dollars (38 millions en 2006).

⁽⁵⁾ Comprend un revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers privés de 230 millions de dollars (110 millions en 2006), net des intérêts débiteurs de 63 millions de dollars (42 millions en 2006), des gains non réalisés de 622 millions de dollars (gains non réalisés de 73 millions en 2006) et des gains réalisés de 3 millions de dollars (aucun en 2006).

⁽⁶⁾ Comprend des gains de change de 1 053 millions de dollars (pertes de change de 1 679 millions en 2006).

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

10. Frais d'exploitation

	2007	2006
	(en millions de dollars)	
Frais généraux d'exploitation	257	222
Salaires et avantages sociaux	304	232
Honoraires de service professionnels et service-conseils	13	8
Total des frais d'exploitation	574	462

11. Responsabilités liées à l'actif net et à l'évolution de l'actif net

La gestion des actifs et des activités du *Régime de pensions du Canada* est partagée entre différents ministères fédéraux et l'Office d'investissement du RPC (OIRPC). L'OIRPC est responsable de l'investissement de la majorité des actifs du Régime, tandis que le gouvernement du Canada, par l'entremise de ses différents ministères fédéraux, effectue la gestion des actifs restants ainsi que du recouvrement des cotisations faites au RPC et la gestion et le paiement des prestations du RPC. Afin de démontrer la responsabilité de chaque partie, le tableau suivant présente une information sommaire sur les portions de l'actif et du passif et sur les sources de revenus et charges gérés par le gouvernement du Canada (GdC) et l'OIRPC.

(en millions de dollars)

	2007			2006		
	Gouvernement du Canada	Office d'investissement du RPC	Total	Gouvernement du Canada	Office d'investissement du RPC	Total
Actif	4 152	119 959	124 111	12 750	90 048	102 798
Passif	256	4 024	4 280	161	1 516	1 677
Actif net	3 896	115 935	119 831	12 589	88 532	101 121
Revenu :						
Cotisations	32 355		32 355	30 117		30 117
Revenu de placement	256	12 788	13 044	839	12 193	13 032
	32 611	12 788	45 399	30 956	12 193	43 149
Charges :						
Pensions et prestations	26 115		26 115	24 977		24 977
Frais d'exploitation	460	114	574	408	54	462
	26 575	114	26 689	25 385	54	25 439
Augmentation de l'actif net	6 036	12 674	18 710	5 571	12 139	17 710

Régime de pensions du Canada—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Suite

Conformément à l'article 108.1 de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* et l'Accord en date du 1^{er} avril 2004, les sommes non nécessaires à l'atteinte des obligations spécifiques du RPC, sont transférées à l'OIRPC. Les fonds proviennent des cotisations au RPC de la part des employeurs et des employés, des produits découlant de la cession et de l'arrivée à l'échéance des obligations gouvernementales détenues par le gouvernement au nom du RPC et des intérêts créditeurs générés par ce portefeuille.

Les transferts du RPC incluent une participation dans le portefeuille d'obligations administré par le gouvernement pour le RPC ainsi qu'une part du montant du dépôt auprès du

receveur général. En septembre 2004, l'OIRPC assumait la responsabilité d'offrir des services de placement de l'encaisse au RPC, incluant un retour périodique, sur une base mensuelle au minimum, des fonds nécessaires pour couvrir les charges et les prestations.

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2007, un total de 33,5 milliards de dollars a été transféré à l'OIRPC. Celui-ci comprenait 8,0 milliards d'obligations à leur juste valeur au moment du transfert et de 25,5 milliards d'encaisse. Durant cette même période, un total de 18,8 milliards de dollars a été retourné au RPC pour satisfaire les besoins de trésorerie.

TOTAL DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
(en millions de dollars)

	2007	2006
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada		
Transferts cumulatifs à l'OIRPC, au début de l'exercice	91 795	57 296
Transferts d'obligations et des intérêts courus	8 018	9 201
Transferts de fonds à l'OIRPC	25 476	25 298
Transferts cumulatifs à l'OIRPC, à la fin de l'exercice	125 289	91 795
Transferts cumulatifs de l'OIRPC, au début de l'exercice	(23 355)	(6 669)
Transferts de fonds de l'OIRPC	(18 765)	(16 686)
Transferts cumulatifs de l'OIRPC, à la fin de l'exercice	(42 120)	(23 355)
Transferts cumulatifs nets à l'OIRPC	83 169	68 440

12. Engagements

L'Office d'investissement du RPC s'est engagé à conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des prochains exercices conformément aux modalités convenues. Au 31 mars 2007, les engagements en cours totalisent 13,4 milliards de dollars (8,3 milliards en 2006).

Au 31 mars 2007, l'Office a pris des engagements de location de 54,9 millions de dollars (26 millions en 2006) pour les sept prochains exercices.

13. Éventualités

a) Appels concernant le paiement de pensions et de prestations

Au 31 mars 2007, il existait 7 996 (8 226 en 2006) appels concernant le paiement de pensions et de prestations du Régime de pensions du Canada. Le montant des réclamations pour ces appels pourrait atteindre un montant estimé de 88 millions de dollars (79 millions en 2006). Toute adjudication effectuée en faveur du bénéficiaire sera comptabilisée comme charge dans l'exercice au cours duquel le montant sera quantifiable.

b) Recours collectif

Le RPC a fait l'objet d'un recours collectif pour discrimination envers les survivants dont les conjoints de fait du même sexe sont décédés entre le 17 avril 1985 et le 1^{er} janvier 1998.

Le 1^{er} mars 2007, la Cour suprême de Canada a rendu sa décision et statué que les personnes inscrites au recours collectif avaient droit au paiement de prestations de survivant. Le paiement d'arrérages est limité à 11 mois. On s'attend à ce que les deux parties se présentent à la Cour supérieure de l'Ontario afin de résoudre les autres points en litige, tels que les taux d'intérêts à appliquer.

Un montant de 13,5 millions de dollars a été comptabilisé dans les états financiers 2006-2007 du RPC pour l'estimation de l'obligation au 31 mars 2007.

c) Autres réclamations et actions en justice

Dans le cours normal des affaires, le RPC est engagé dans diverses réclamations et actions en justice autres que celle décrite à la note 13c). Bien que le montant des recours puisse être important, leur dénouement ne peut être évalué. Le RPC inscrit une provision pour les réclama-

Régime de pensions du Canada—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2007—Fin

tions lorsqu'il est probable qu'un paiement soit fait et qu'un estimé raisonnable puisse être fait. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers 2006-2007 et 2005-2006 pour ces réclamations et actions en justice.

d) Garanties et indemnisations

L'Office d'investissement fournit des garanties à ses dirigeants, à ses administrateurs et, dans certains cas, à diverses contreparties. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.

14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations déjà présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, le RPC détient 3 333 millions de dollars (3 085 millions en 2006) de cotisations à recevoir de l'Agence du revenu du Canada.

Le RPC effectue des opérations avec le gouvernement du Canada dans le cours normal de ses activités, lesquelles sont inscrites à la valeur d'échange. Les frais sont déterminés d'après une estimation de la répartition des coûts et sont imputés au RPC conformément au protocole d'entente.

TOTAL DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
(en millions de dollars)

	2007	2006
Administration des pensions et des prestations, locaux et services ministériels		
Développement social Canada	293	269
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	17	21
	310	290
Perception des cotisations		
Agence du revenu du Canada	135	101
Émission des chèques et services informatiques		
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	14	16
Services actuariels		
Bureau du surintendant des institutions financières	1	1
	460	408

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Compte des rentes sur l'État

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État ont été préparés, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, par la direction de Service Canada avec l'accord de la direction de Ressources humaines et Développement social Canada (le Ministère). Service Canada est responsable de fournir la gestion financière et des services de divulgation de l'information financière au Ministère. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques en matière de gestion. Ces éléments sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes aux autorisations pertinentes, que les actifs sont protégés et que les livres comptables sont tenus de façon appropriée.

Les directions de Ressources humaines et Développement social Canada et de Service Canada reconnaissent qu'ils leur incombent de mener leurs affaires conformément à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et à leur règlement.

Le vérificateur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, effectue une vérification indépendante, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et exprime son opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur suit.

*La sous-ministre de
Ressources humaines et
Développement social Canada,
JANICE CHARETTE*

*La contrôleur de
Ressources humaines et
Développement social Canada,
SHERRY HARRISON, CMA*

*La chef de la direction financière de
Service Canada,
SYLVIE C. LAFONTAINE, CA*

le 6 juillet 2007

RAPPORT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué les provisions mathématiques aux fins du bilan du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2007, ainsi que leur évolution dans l'état des résultats du compte pour le même exercice.

Tel que prescrit par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, l'évaluation a été fondée sur les tables de mortalité de 1983, publiées par la « Society of Actuaries », pour les contrats individuels et de groupes respectivement, modifiées selon l'échelle G de projection dans les deux cas. L'évaluation a aussi été fondée sur un taux d'intérêt de sept pour cent par année, tel que stipulé dans le *Règlement*.

L'évaluation a été effectuée conformément aux principes actuariels reconnus, dans la mesure où ils s'appliquent. Les différences importantes sont les suivantes : premièrement, l'actif du Compte est sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada, et les provisions mathématiques ont donc été fondées sur la valeur actuelle des paiements futurs actualisés au taux d'intérêt prescrit; deuxièmement, les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, et l'évaluation ne tient donc compte d'aucune provision; troisièmement, étant donné qu'il est nécessaire de faire une évaluation réaliste et de tenir compte de l'importance et de l'ancienneté de ce groupe de rentiers, il n'y a aucune marge ajoutée au titre des risques de mortalité.

À mon avis, l'évaluation est appropriée, conforme aux exigences législatives et ses résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Luc Taillon
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Actuaire en chef
Ressources humaines et
Développement social Canada

Gatineau, Canada
le 6 juillet 2007

Compte des rentes sur l'État—Suite

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL

J'ai vérifié le bilan du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2007 et les états des résultats et des provisions mathématiques et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Ressources humaines et Développement social Canada. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et à leur règlement.

Pour la vérificatrice générale du Canada
John O'Brien, CA
directeur principal

Halifax, Canada
le 6 juillet 2007

BILAN

31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

ACTIF	2007	2006	PASSIF	2007	2006
Dépôt auprès du receveur général du Canada (note 3)	299 685	326 099	Surplus actuariel à verser au Canada	2 884	3 514
Intérêts courus à recevoir du Canada	22 494	24 456	Provisions mathématiques (note 4)	319 435	347 239
Créances	140	198			
	322 319	350 753		322 319	350 753

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*La sous-ministre de
Ressources humaines et
Développement social Canada,*
JANICE CHARETTE

*La contrôleur de
Ressources humaines et
Développement social Canada,*
SHERRY HARRISON, CMA

*La chef de la direction financière de
Service Canada,*
SYLVIE C. LAFONTAINE, CA

Compte des rentes sur l'État—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Versements et autres charges		
Rentes versées	47 411	50 694
Remboursements de primes	72	98
Rentes non réclamées versées au Trésor	181	202
	47 664	50 994
Revenus		
Intérêts en provenance du Canada (note 3)	22 494	24 456
Primes (note 3)	21	8
Rentes réclamées recouvrées du Trésor	229	54
	22 744	24 518
Services reçus gratuitement	2 537	2 658
Services assumés par Ressources humaines et Développement social Canada	(2 537)	(2 658)
Excédent des versements et autres charges sur les revenus de l'exercice . . .	24 920	26 476
Provisions mathématiques, au début de l'exercice	347 239	377 229
	322 319	350 753
Surplus actuariel à verser au Canada	2 884	3 514
Provisions mathématiques, à la fin de l'exercice (note 4)	319 435	347 239
Les provisions mathématiques comprennent :		
Rentes reportées, valeur actualisée . . .	16 976	18 827
Rentes échues, valeur actualisée	302 459	328 412
	319 435	347 239

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation		
Versements aux rentiers et rentières . . .	(47 483)	(50 792)
Intérêts reçus	24 456	26 164
Rentes réclamées recouvrées du Trésor	229	54
Rentes non réclamées versées au Trésor	(181)	(202)
Primes reçues des rentiers et rentières	21	8
Autres recouvrements (versements)	58	(59)
	(22 900)	(24 827)
Surplus actuariel versé au Trésor	(3 514)	(261)
Diminution du dépôt auprès du receveur général du Canada	(26 414)	(25 088)
Dépôt auprès du receveur général du Canada, au début de l'exercice	326 099	351 187
Dépôt auprès du receveur général du Canada, à la fin de l'exercice	299 685	326 099

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

1. Pouvoirs et objectif

Le Compte des rentes sur l'État (le Compte) a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, telle que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens et Canadiennes à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des rentes. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements de rentes aux rentiers ou aux rentières débutent.

Le Compte est administré par Ressources humaines et Développement social Canada et Service Canada, et il fonctionne à même le Trésor.

Compte des rentes sur l'État—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Suite

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont :

a) Provisions mathématiques

La méthode qui a servi au calcul des provisions mathématiques est conforme à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et au règlement afférent.

Les provisions mathématiques incluent, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actualisée de ces rentes établies selon une méthode actuarielle fondée sur le(s) taux d'intérêt et les tables de mortalité, tel qu'exigé.

b) Surplus ou déficit actuariel

À la fin de tout exercice, la somme comptabilisée des provisions mathématiques peut être différente de la somme des provisions mathématiques déterminée par l'actuaire. L'écart est inscrit comme surplus ou déficit actuariel, lequel est remis au Trésor ou recouvré de ce dernier.

c) Intérêts en provenance du Canada

Les intérêts en provenance du Canada sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculé sur les provisions mathématiques, comme l'exige la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

d) Rentes non réclamées

Les rentes non réclamées sont constituées des sommes versées au Trésor à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers ou les rentières n'ont pu être retracés.

e) Rentes réclamées

Les rentes réclamées sont constituées de sommes non réclamées antérieurement qui avaient été versées au Trésor. Après avoir retracé les rentiers, ces sommes ont été retournées au Compte.

f) Services reçus gratuitement

Les services administratifs, incluant les services actuariels rendus gratuitement par Ressources humaines et Développement social Canada sont comptabilisés à l'état des opérations et des provisions mathématiques selon leur valeur comptable estimative. Un montant correspond à ces frais est crédité à l'état des opérations et des provisions mathématiques.

g) Estimations de la direction

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, des provisions mathématiques, et des revenus communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les montants des provisions mathématiques et des comptes connexes puissent changer de façon significative à court terme.

3. Primes déposées auprès du receveur général du Canada

Les primes sont déposées auprès du receveur général du Canada. L'intérêt versé sur les dépôts est de sept pour cent, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Vu l'échéance à court terme du dépôt auprès du receveur général du Canada, la valeur comptable est sensiblement équivalente à la juste valeur.

4. Provisions mathématiques

La *Loi relative aux rentes sur l'État* et le règlement connexe indiquent comment déterminer les valeurs actuarielles. Le règlement exige l'actualisation des paiements futurs anticipés, en utilisant un taux d'intérêt de sept pour cent. Les paiements futurs doivent être estimés selon les taux de mortalité tirés des tables de mortalité de 1983 publiées par la Society of Actuaries, pour les rentes individuelles et collectives, modifiées selon l'échelle G de projection. L'actuaire en chef a indiqué que ces hypothèses pouvaient servir à estimer raisonnablement les provisions mathématiques du Compte.

5. Rôles respectifs de l'actuaire responsable de l'évaluation et du vérificateur

Conformément à la Prise de position conjointe de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et de l'Institut canadien des actuaires, datée de mars 1991, il est approprié d'inclure une description des rôles respectifs de l'actuaire et du vérificateur au sujet des états financiers. Voici une description des rôles de chacun :

a) L'actuaire en chef employé par Ressources humaines et Développement social Canada détermine et communique le montant des provisions mathématiques pour les contrats de rentes conclus en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, montant qui est inscrit aux états financiers. L'évaluation de l'actuaire est conforme aux principes actuariels reconnus, adaptés à la situation du Compte des rentes sur l'État. L'actuaire en chef s'assure aussi que la méthode utilisée pour calculer les provisions mathématiques est conforme à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et au règlement afférent.

Compte des rentes sur l'État—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Fin

b) La vérificatrice générale du Canada exprime une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La vérificatrice générale du Canada formule également une opinion à savoir que les opérations dont elle a eu connaissance sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et à leur règlement. La vérification est effectuée selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada diffusées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

6. Opérations entre apparentés

Le Compte est lié par propriété commune à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada.

7. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2007.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est responsable de la préparation des états financiers. Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des estimations fondées sur le jugement éclairé de la direction.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints relève de la direction de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge). C'est pourquoi la direction a préparé et tient à jour des documents comptables, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière.

Les présents états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui est le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

Le commissaire,
WILLIAM J. S. ELLIOTT

Le sous-commissaire intérimaire
Gestion générale et Contrôle
ALAIN P. SÉGUIN

le 3 août 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le versement des prestations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 2007 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse de pension. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le versement des prestations de la Caisse de pension au 31 mars 2007 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations de la Caisse de pension dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*.

Pour la vérificatrice générale du Canada,
Douglas G. Timmins, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 3 août 2007

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—Suite

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS
31 MARS

	2007	2006
	\$	\$
Actif net disponible pour le versement des prestations		
Somme à recevoir du Trésor	29 408 843	29 745 119

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2007	2006
	\$	\$
Actif net disponible pour le versement des prestations, au début de l'exercice .	29 745 119	30 493 751
Augmentation de l'actif net :		
Revenu d'intérêts sur la somme à recevoir du Trésor	2 165 946	2 281 869
Cotisations	7 409	7 514
Augmentation totale de l'actif net	2 173 355	2 289 383
Diminution de l'actif net :		
Prestations versées	(2 509 631)	(3 038 015)
Diminution de l'actif net	336 276	748 632
Actif net disponible pour le versement des prestations, à la fin de l'exercice . .	29 408 843	29 745 119

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

1. Description de la Caisse de pension

La brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (la Caisse de pension) fournie ci-dessous est présentée à titre de résumé seulement. Pour une information plus complète, on se référera à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (la *Loi*). Toutes les opérations de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fins déterminées du Trésor.

a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et fonctionne maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (en vigueur depuis 1959), ainsi que son règlement connexe.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1^{er} mars 1949, peuvent acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

b) Politique de capitalisation

Tous les membres éligibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs qui cotisent à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle de la Caisse de pension au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement à la Caisse de pension, à même les crédits non affectés du Trésor, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

c) Revenu d'intérêts

Le gouvernement du Canada crédite la Caisse de pension des intérêts calculés trimestriellement sur la somme à recevoir du Trésor à la fin du trimestre précédent. Le taux d'intérêt est établi par le ministre des Finances trimestriellement et est identique au taux utilisé pour les autres régimes de retraite du gouvernement. Ce taux est calculé comme si les montants comptabilisés étaient placés dans un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS—*Suite*

d) Prestations de décès de base

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

i. Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 pour cent du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

ii. Rente des enfants admissibles

Chaque enfant admissible a droit à une rente ne dépassant pas 7 pour cent de la rémunération ultime du participant, sous réserve des dispositions de la *Loi* en vigueur à ce moment. Si le participant décède sans laisser de veuve ou si cette dernière décède avant que cesse le service de la rente destinée à l'enfant, le montant de la rente est doublé.

iii. Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, y sont davantage admissibles. Ce montant représente la valeur actuarielle d'une pension que la veuve théorique aurait reçue si elle avait été de 20 ans son aînée au moment du décès de ce dernier, sans toutefois avoir plus de 75 ans.

iv. Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de décès de base payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

e) Dividendes sur prestations de décès

La *Loi* stipule que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront y être versées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de décès de base, gagnées et futures.

f) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

2. Principales conventions comptables

a) Méthode de présentation

Ces états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada fondés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

La valeur comptable de la somme à recevoir du Trésor équivalait à la juste valeur.

Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS—Fin

b) Services fournis gratuitement

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement puisque la valeur de ces services n'est pas importante dans le cadre des états financiers pris dans leur ensemble. Ces services comprennent :

- gestion financière et autres services de soutien fournis par la Gendarmerie royale du Canada;
- évaluation actuarielle et autres services du Bureau du surintendant des institutions financières; et,
- émission de chèques par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3. Obligations au titre des prestations constituées

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée par le Bureau du surintendant des institutions financières en date du 31 mars 2004. Cette évaluation indiquait un surplus actuariel de 3 686 000 \$. Une portion du surplus a été distribuée par des augmentations annuelles de la pension de base de 1,5 pour cent à compter du 1^{er} avril 2005, 2006 et 2007 en plus d'une augmentation des montants forfaitaires de décès et des paiement résiduels. L'augmentation cumulative du montant de la pension de base était de 1,035 pour cent à compter du 1^{er} avril 2005, de 1,052 pour cent à compter du 1^{er} avril 2006 et de 1,069 pour cent à compter du 1^{er} avril 2007.

On envisage d'utiliser le solde résiduel du surplus actuariel afin de pourvoir à des augmentations des prestations au cours de la durée résiduelle de la Caisse de pension. L'âge moyen des membres et des veuves était d'environ 81 ans respectivement au 31 mars 2004. La durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 35 ans.

Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées sur une base actuarielle et sont fondées sur les hypothèses les plus probables de l'actuaire concernant l'état futur du rendement de la Caisse de pension, des taux de mortalité, de la proportion de membres mariés et de l'âge des nouvelles veuves. Le rendement actuel de la Caisse de pension de l'ordre de 7,6 pour cent par année (7,9 pour cent pour 2006) correspond au taux estimatif utilisé dans l'évaluation actuarielle à court terme (7,58 pour cent). On prévoit que le rendement à long terme de la Caisse de pension diminuera à 5,47 pour cent par année à compter de 2024 et augmentera à 5,7 pour cent à compter de 2033. Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

Une évaluation actuarielle intermédiaire a été préparée en date du 31 mars 2007. La valeur actuarielle des prestations constituées et les principales composantes de l'évolution de la valeur actuarielle au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Valeur actuarielle des prestations constituées, au début de l'exercice	26 216 000	27 456 000
Intérêts courus sur les prestations constituées, montant net	1 894 000	2 023 000
Ajustement net causé par les gains et pertes actuariels et par les changements actuariels	(106 000)	(233 000)
Augmentations des prestations.....		
Cotisations des membres (paiements périodiques)	7 000	8 000
Prestations versées	(2 510 000)	(3 038 000)
Valeur actuarielle des prestations constituées, à la fin de l'exercice.....	25 501 000	26 216 000

SECTION 7

COMPTES PUBLICS DU CANADA
2006-2007

Encaisse et créances

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Encaisse	7.2
Impôts à recevoir	7.3
Autres créances	7.4

ENCAISSE ET CRÉANCES

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état de la situation financière à la rubrique «Encaisse et créances».

Le tableau 7.1 présente les soldes de fin d'exercice pour l'encaisse et les créances par catégorie.

TABLEAU 7.1
ENCAISSE ET CRÉANCES

	31 mars 2007	31 mars 2006
	\$	\$
Encaisse, tableau 7.2	22 695 688 107	21 148 870 831
Impôts à recevoir, tableau 7.3	66 492 225 593	59 113 438 002
Autres créances, tableau 7.5	3 397 873 668	2 580 993 737
Total de l'encaisse et des créances	92 585 787 368	82 843 302 570

Encaisse

L'encaisse comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires pu-

blics avant le 1^{er} avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds retenus par les sociétés d'État consolidées et autres entités. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de fermeture de l'encaisse.

Le tableau 7.2 présente un sommaire de l'encaisse.

TABLEAU 7.2
ENCAISSE

	31 mars 2007	31 mars 2006
	\$	\$
Fonds en banque—		
Monnaie canadienne	21 160 166 973	17 931 065 989
Devises ⁽¹⁾	(4 800 265)	(3 469 018)
Dépôts spéciaux ⁽²⁾	50 251 664	32 907 111
Total, fonds en banque	21 205 618 372	17 960 504 082
Fonds en transit—		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit	5 970 993 511	7 481 458 011
Autre encaisse—Sociétés d'État consolidées et autres entités ⁽³⁾	488 605 000	454 993 000
Total, fonds en transit	6 459 598 511	7 936 451 011
Moins : Chèques et mandats en circulation—		
Chèques en circulation ⁽⁴⁾	4 966 990 727	4 745 056 162
Chèques sur comptes d'avance fixe ⁽⁵⁾	2 538 049	3 028 100
Total, chèques et mandats en circulation	4 969 528 776	4 748 084 262
Total de l'encaisse	22 695 688 107	21 148 870 831

⁽¹⁾ Les soldes libellés en devises (livres sterling du Royaume-Uni, des dollars US et des euros) ont été convertis en dollars canadiens correspondants.

⁽²⁾ Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour l'achat ou l'encaissement de titres du gouvernement pour le paiement d'intérêts et pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le «ministère du Revenu du Québec» pour le gouvernement.

⁽³⁾ Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada, mais sont pour l'usage exclusif des sociétés d'État consolidées et autres entités.

⁽⁴⁾ Les chèques et les mandats d'assurance-emploi émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés à ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux recettes non fiscales. Au cours de l'exercice, une somme de 25 929 367 \$ (31 057 344 \$ en 2006) a été virée aux recettes non fiscales. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.

⁽⁵⁾ À ce compte sont inscrits les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux qui sont impayés pour plus de 10 ans (ces derniers ont été virés aux recettes non fiscales).

Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont été reçus par l'Agence du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été perçus. Ils comprennent aussi les prévisions des impôts non reçus à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts et les primes percevables pour le compte d'autrui tel que les gouvernements

provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les sommes à recevoir qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 2 du Volume III (Créances—radiations ou renoncements).

TABLEAU 7.3
IMPÔTS À RECEVOIR AU 31 MARS

	2007			2006
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir nets
	\$	\$	\$	\$
Impôts à recevoir—				
Impôt sur le revenu à recevoir—				
Particuliers	34 920 449 489	3 490 428 450	31 430 021 039	28 926 719 886
Employeurs	14 562 101 935	555 086 915	14 007 015 019	13 496 637 156
Sociétés	9 665 131 083	1 054 675 586	8 610 455 497	5 870 790 256
Non-résidents	1 080 276 861	65 754 745	1 014 522 116	906 301 825
Taxe sur les produits et services à recevoir	11 508 430 591	1 326 403 434	10 182 027 157	9 155 074 375
Droits de douane à recevoir	219 284 968	25 497 716	193 787 252	91 311 003
Taxes et droits d'accise à recevoir	1 084 221 109	29 823 596	1 054 397 513	666 603 502
Total	73 039 896 036	6 547 670 442	66 492 225 593	59 113 438 002

Le tableau 7.4 présente le classement chronologique des impôts bruts à recevoir pour la période durant laquelle les créances au 31 mars 2007 étaient en souffrance. Les créances provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont comprises dans les créances à court terme.

TABLEAU 7.4
CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES IMPÔTS À RECEVOIR

	Exercice clos le 31 mars	
	2007	2006
	\$	\$
Impôts à recevoir		
Moins d'un an	61 948 881 957	54 494 633 780
1-2	4 099 217 607	2 890 015 118
2-3	1 971 520 131	1 811 089 117
3-4	1 343 677 447	1 422 580 878
4-5	1 024 615 249	935 870 898
Plus de 5 ans	2 651 983 645	2 449 846 849
Total	73 039 896 036	64 004 036 640

Autres créances

Les autres créances représentent des montants qui ont été facturés (mais non perçus) et ceux qui n'ont pas été facturés, ou encore des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus au 31 mars 2007.

Les créances radiées ou renoncées sont incluses à la section 2 du volume III (Créances—radiations ou renoncations).

Le tableau 7.5 présente un sommaire des soldes concernant les autres créances.

TABLEAU 7.5
AUTRES CRÉANCES AU 31 MARS

	2007			2006
	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes	Créances nettes
	\$	\$	\$	\$
Autres créances ⁽¹⁾	4 092 317 045	1 183 556 377	2 908 760 668	2 105 406 737
Créances des sociétés d'État consolidées et autres entités	489 113 000		489 113 000	475 587 000
Total	4 581 430 045	1 183 556 377	3 397 873 668	2 580 993 737

⁽¹⁾ Les autres créances sont les montants comptabilisés qui sont dus au gouvernement et qui proviennent des autres revenus.

Le tableau 7.6 présente le classement chronologique des autres créances pour la période durant laquelle les montants au 31 mars 2007 étaient en souffrance.

TABLEAU 7.6
CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES AUTRES CRÉANCES

	Exercice clos le 31 mars	
	2007	2006
	\$	\$
Jours en souffrance		
0-30.....	1 769 976 068	834 758 685
31-60.....	221 398 073	57 712 427
61-90.....	117 243 991	38 987 340
91-365.....	326 849 130	277 332 728
Plus de 365.....	1 656 849 783	2 193 640 966
Total.....	4 092 317 045	3 402 432 146
Créances des sociétés d'État consolidées et autres entités.....	489 113 000	475 587 000
Total.....	4 581 430 045	3 878 019 146

SECTION 8

COMPTES PUBLICS DU CANADA
2006-2007

Comptes d'opérations de change

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans	
le Compte du fonds des changes	8.2
Fonds monétaire international—Souscriptions	8.3
Fonds monétaire international—Effets à payer	8.3
Allocations de droits de tirage spéciaux	8.3
État supplémentaire—	
Compte du fonds des changes	8.4

COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus des opérations en devises à l'état des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits, et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 10 372 millions de dollars au 31 mars 2007 (14 084 millions de dollars au 31 mars 2006); le détail portant sur cette dette est présenté à la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

TABLEAU 8.1
COMPTES D'OPÉRATIONS DE CHANGE

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Réserves de liquidités internationales détenues dans le				
Compte du fonds des changes, tableau 8.2.....	40 936 206 568	24 528 710 757	20 792 177 118	44 672 740 207
Fonds monétaire international—Souscriptions.....	10 672 892 768	432 890 196		11 105 782 964
	51 609 099 336	24 961 600 953	20 792 177 118	55 778 523 171
Moins :				
Fonds monétaire international—Effets à payer.....	9 471 102 396	1 267 000 000	2 037 496 875	10 241 599 271
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	1 311 474 934		47 349 660	1 358 824 594
	10 782 577 330	1 267 000 000	2 084 846 535	11 600 423 865
Total.....	40 826 522 006	26 228 600 953	22 877 023 653	44 178 099 306

Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat d'or, de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Conformément à cette *Loi*, les états financiers vérifiés du Compte du fonds des changes sont préparés pour chaque exercice. Les états financiers au 31 mars 2007, de même que le rapport du vérificateur général, se trouvent à la fin de cette section.

Le tableau 8.2 présente les réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes au 31 mars 2007, ainsi que les avances faites à celui-ci. L'or que détient le Compte est comptabilisé à raison de 35 DTS l'once (61,03 \$ CAN au 31 mars 2007 et 58,90 \$ CAN au 31 mars 2006).

En 2006-2007, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 21 497 millions de dollars, un redressement net dû à la réévaluation de 1 267 millions de dollars et un redressement de 1 765 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 20 792 millions de dollars.

TABLEAU 8.2
RÉSERVES DE LIQUIDITÉS INTERNATIONALES
DÉTENUES DANS LE COMPTE DU FONDS DES CHANGES

(en millions de dollars)

	31 mars 2007	31 mars 2006
Disponibilités à vue en dollars US	237	241
Dépôts à court terme en dollars US	3 868	6 123
Titres négociables en dollars US	18 480	17 449
Disponibilités à vue en euro	39	34
Dépôts à court terme en euro	258	57
Titres négociables en euro	20 085	15 376
Disponibilités à vue en yen japonais	82	83
Titres négociables en yen japonais	490	496
Droits de tirage spéciaux	1 127	1 071
Or	7	6
Total	44 673	40 936
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollars US (2007, 19 988 millions de dollars US; 2006, 21 146 millions de dollars US)	23 078	24 698
Euro	19 366	14 606
Yen japonais	568	576
Droits de tirage spéciaux (2007, 610 millions DTS; 2006, 610 millions DTS)	(1 064)	(1 027)
Dollars canadiens	960	349
Total des avances sur le Trésor	42 908	39 202
Total des revenus nets du 1 ^{er} avril au 31 mars	1 765	1 734
Total	44 673	40 936

Fonds monétaire international— Souscriptions

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de quatre grandes devises, l'euro, le dollar US, la livre sterling et le yen japonais.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2006-2007, les paiements et autres débits se composaient d'un redressement dû à la réévaluation de 433 millions de dollars.

Fonds monétaire international—Effets à payer

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2006-2007, les effets à payer au FMI ont augmenté de 770 millions de dollars.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le droit de tirage spécial est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participant à son Département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2006-2007, les rentrées et autres crédits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 47 millions de dollars.

ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE

Compte du fonds des changes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers du Compte du fonds des changes (CFC) ainsi que de l'information contenue dans le présent Rapport annuel incombe au ministère des Finances. Les activités du CFC sont régies par les dispositions de la partie II de la *Loi sur la monnaie*. La Banque du Canada administre le CFC en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada.

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables énoncées à la note complémentaire 2, qui sont en accord avec celles adoptées par le gouvernement canadien. Par ailleurs, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le ministère des Finances établit les politiques relatives aux opérations et aux placements du CFC ainsi qu'aux activités comptables correspondantes. Il s'assure également que les activités du CFC sont conformes aux dispositions de la *Loi sur la monnaie*.

La Banque du Canada effectue des opérations pour le CFC et tient des registres de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des états financiers. La Banque soumet au ministère des Finances un rapport sur la situation financière du CFC et sur les résultats d'exploitation.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers du CFC et présente au ministre des Finances un rapport sur les résultats de sa vérification.

Le Rapport annuel du Compte du fonds des changes est déposé au Parlement avec les états financiers, qui font partie des *Comptes publics du Canada* et sont soumis au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*Le gouverneur,
Banque du Canada,
DAVID A. DODGE*

*Le sous-ministre,
ministère des Finances,
ROB WRIGHT*

*La comptable en chef,
Banque du Canada,
SHEILA VOKEY, CA*

Ottawa, Canada
le 4 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan du Compte du fonds des changes au 31 mars 2007 et les états des revenus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire aux articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie*. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Compte. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte au 31 mars 2007 ainsi que de ses revenus et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre des Finances afin de satisfaire aux articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie* tels qu'énoncés à la note 2 afférente aux états financiers. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

De plus, à mon avis, les opérations du Compte dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie II de la *Loi sur la monnaie*.

Pour la vérificatrice générale du Canada,
Douglas G. Timmins, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 4 mai 2007

Compte du fonds des changes—Suite

BILAN AU 31 MARS
(en millions de dollars canadiens)

ACTIF	2007	2006	PASSIF	2006	2004
Encaisse et dépôts à court terme (note 3)	1 925	4 239	Dû au Trésor		
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres (note 4)	2 540	2 278	Avances (note 7)	42 908	39 202
Titres négociables (note 5)	38 463	32 855	Revenus nets de l'exercice	1 765	1 734
	<u>42 928</u>	<u>39 372</u>			
Autres éléments de l'actif					
Droits de tirage spéciaux	1 119	1 065			
Or.	7	6			
Intérêts courus (note 6)	619	493			
	<u>1 745</u>	<u>1 564</u>			
	<u>44 673</u>	<u>40 936</u>		<u>44 673</u>	<u>40 936</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le gouverneur,
Banque du Canada,
DAVID A. DODGE

Le sous-ministre,
ministère des Finances,
ROB WRIGHT

La comptable en chef,
Banque du Canada,
SHEILA VOKEY, CA

Compte du fonds des changes—Suite

ÉTAT DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en millions de dollars canadiens)

	2007 (12 mois)	2006 (15 mois)
Revenus de placements		
Titres négociables	1 368	1 840
Encaisse et dépôts à court terme	109	104
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres	105	46
Droits de tirage spéciaux	42	37
	<u>1 624</u>	<u>2 027</u>
Autres revenus		
Gains nets (pertes nettes) de change	141	(293)
Revenus nets de l'exercice	<u>1 765</u>	<u>1 734</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en millions de dollars canadiens)

	2007 (12 mois)	2006 (15 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus		
Titres négociables	995	1 476
Opérations de prêt de titres	3	8
Dépôts à court terme	100	85
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres	102	37
Autres	15	10
Achat de titres négociables	(60 028)	(63 093)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres		
négociables	55 937	59 688
Augmentation des devises	459	3 407
Diminution des devises	(1 563)	(2 777)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(3 980)	(1 159)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation des avances	19 418	31 255
Remboursement des avances	(17 400)	(26 131)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	2 018	5 124
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(90)	(116)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 052)	3 849
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Solde au début de l'exercice	6 517	2 668
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 465</u>	<u>6 517</u>
Constitués comme suit :		
Encaisse et dépôts à court terme	1 925	4 239
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres	2 540	2 278
	<u>4 465</u>	<u>6 517</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Compte du fonds des changes—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Suite

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes complémentaires sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Pouvoir et objectif

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est ouvert au nom du ministre des Finances et administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC. La majorité des réserves officielles de liquidités internationales du Canada sont versées dans le CFC. Celui-ci renferme environ 98 pour cent (contre 97 pour cent au 31 mars 2006) des réserves officielles canadiennes. Le reste de ces dernières se trouvent dans les comptes de devises du ministre des Finances.

La loi confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien, et le ministre des Finances acquiert ou vend pour le CFC les actifs jugés appropriés à cette fin en vertu de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est habilité à investir dans des instruments approuvés par le ministre des Finances conformément à la *Loi*.

L'objectif du CFC est d'aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien. Les actifs détenus dans le CFC sont gérés en vue de fournir des liquidités en devises au gouvernement et de contribuer, s'il y a lieu, au maintien de conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, les revenus nets de l'exercice doivent être versés ou imputés au Trésor du gouvernement du Canada au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice, et le ministre des Finances rend compte des activités du CFC au Parlement dans les 60 premiers jours de séance du Parlement suivant la fin de l'exercice.

2. Principales conventions comptables

Comme le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés en accord avec les conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers. Les états financiers du CFC sont préparés pour le ministre des Finances en conformité avec les articles 20 et 21 de la *Loi sur la monnaie*.

a) Changement de fin d'exercice

Des modifications apportées à la *Loi sur la monnaie* sont entrées en vigueur le 30 décembre 2005 et prévoyaient notamment le remplacement de l'année de déclaration du CFC, qui correspondait à l'année civile, par un exercice

se terminant le 31 mars. Ces modifications renfermaient une disposition prévoyant un exercice transitoire de 15 mois se terminant le 31 mars 2006.

b) Périmètre comptable

Le périmètre comptable du CFC est limité aux opérations permises par une politique établie par le ministre des Finances. À cette fin, les opérations suivantes sont inscrites au CFC :

Le produit, les gains et les intérêts de toute opération relative aux actifs sont portés au crédit du CFC, ainsi que les sommes reçues à l'échéance des dépôts, valeurs ou billets détenus pour ce compte.

Le versement d'avances sans intérêt du Trésor au CFC est autorisé par le ministre des Finances, aux conditions fixées par celui-ci.

Les revenus nets de l'exercice du CFC sont versés au Trésor ou, s'ils sont négatifs, imputés à ce dernier.

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont fournis et payés par la Banque du Canada. Ces coûts ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

c) Règles comptables

La méthode de comptabilité utilisée dans les états financiers du CFC diverge des principes comptables généralement reconnus du Canada du fait que le coût théorique des avances n'est pas déclaré.

d) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers du CFC, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date des états financiers. Des estimations ont été utilisées principalement en ce qui concerne la présentation des actifs selon leur juste valeur. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

e) Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux

Les actifs et les avances libellés en devises et en droits de tirage spéciaux (DTS) sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des taux de change suivants, lesquels étaient en vigueur aux dates du bilan :

	2007	2006
Dollars américains	1,1546	1,1680
Euros	1,5424	1,4153
Yen	0,009799	0,009923
DTS.....	1,74367	1,68291

Compte du fonds des changes—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Suite

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont enregistrés comme gains ou pertes nets de change et inclus avec les « Autres revenus » dans l'État des revenus.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

f) Revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes, les gains et pertes résultant de la vente de titres et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accumulent sur les dépôts à court terme, les dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux. Les intérêts courus sont inclus dans le poste « Autres éléments de l'actif » du Bilan.

g) Actif

Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme sont des instruments du marché monétaire au moyen desquels le CFC investit des fonds auprès de contreparties désignées. Ces dépôts sont inscrits au coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance.

Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres

Les dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres sont des instruments du marché monétaire au moyen desquels le CFC investit des fonds sur nantissement auprès de contreparties désignées aux taux du marché en vigueur en fonction d'accords de prise en pension de titres tripartites. Les effets remis en nantissement de ces instruments sont confiés à un dépositaire. Le montant comptabilisé des dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres est celui auquel les fonds ont été investis à l'origine.

Titres négociables

Les titres négociables sont inscrits au coût et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Les achats et les ventes de titres sont enregistrés à la date du règlement des opérations.

Les réductions de valeur liées à la baisse permanente de la juste valeur des titres sont incluses dans la catégorie « Revenus de placements » de l'État des revenus.

Droits de tirage spéciaux

Le droit de tirage spécial (DTS) est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales. Les DTS sont inscrits à leur valeur marchande en fin d'exercice.

Or

L'or détenu par le CFC est évalué à 35 DTS l'once troy d'or fin, ce qui s'approche du coût et correspond à la valeur utilisée dans les Comptes publics du Canada. Le CFC a vendu le reste de ses lingots d'or en 2003 et continue de détenir des pièces d'or. Les gains nets provenant de ventes d'or sont enregistrés à la date du règlement des opérations.

h) Programme de prêt de titres

Le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès de leurs contreparties admises à ces opérations. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements. Les revenus issus du programme de prêt de titres sont inclus dans la catégorie « Revenus de placements » de l'État des revenus.

3. Encaisse et dépôts à court terme

	2007	2006
	Valeur comptable	Valeur comptable
Dollars américains	1 548	4 065
Euros	295	91
Yens	82	83
	1 925	4 239

4. Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres

	2007	2006
	Valeur comptable	Valeur comptable
Dollars américains	2 540	2 278

Au 31 mars 2007, l'échéance des dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres était de moins de trois mois.

Compte du fonds des changes—*Suite*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—*Suite*

5. Titres négociables

	Échéance								2006	
	2007								Total	
	Moins de 6 mois		6 à 12 mois		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Valeur comptable	Valeur comptable
Valeur comptable	Rende- ment	Valeur comptable	Rende- ment	Valeur comptable	Rende- ment	Valeur comptable	Rende- ment	Valeur comptable	Valeur comptable	
Dollars américains										
Banques										
commerciales	922	5,24%						922		
États souverains	4 706	5,53%			246	4,47%	552	4,68%	5 504	6 252
Institutions supranationales ..	1 886	4,84%	23	4,80%	1 146	4,74%	1 522	4,88%	4 577	3 977
Organismes gouvernementaux et autres	3 210	4,87%	363	5,16%	2 165	4,93%	1 626	4,90%	7 364	7 113
Valeur comptable	10 724		386		3 557		3 700		18 367	17 342
Euros										
États souverains	409	3,58%	120	3,59%	7 178	3,77%	3 369	3,83%	11 076	10 261
Institutions supranationales ..			115	3,70%	577	4,17%	840	3,75%	1 532	1 000
Organismes gouvernementaux et autres	230	4,77%	270	2,64%	4 161	3,78%	2 337	3,89%	6 998	3 756
Valeur comptable	639		505		11 916		6 546		19 606	15 017
Yens										
États souverains					490	1,91 %			490	496
Valeur comptable					490				490	496
Total des titres										
Valeur comptable	11 363		891		15 963		10 246		38 463	32 855

Dans le tableau ci-dessus, le rendement correspond au rendement moyen pondéré à l'échéance calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour les titres respectifs.

L'encours des primes ou des escomptes non amortis sur les titres négociables s'élève à 4 millions de dollars (contre 193 millions au 31 mars 2006).

Au 31 mars 2007, une partie des avoirs du CFC en titres du gouvernement des États-Unis consistant en 2 355 millions de dollars américains (valeur nominale) de bons du Trésor (comparativement à 1 815 millions de dollars américains (valeur nominale) au 31 mars 2006) et en 359 millions de dollars américains (valeur nominale) d'obligations du Trésor (contre 1 130 millions de dollars américains (valeur nominale) au 31 mars 2006) servait aux opérations de prêt de titres aux institutions financières.

6. Intérêts courus

	2007	2006
Intérêts courus		
Encaisse et dépôts à court terme	7	12
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres	11	9
Titres négociables		
Dollars américains	114	107
Euros	479	359
DTS	8	6
	619	493

La juste valeur des intérêts courus est réputée correspondre à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

Compte du fonds des changes—Suite

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Suite

7. Dû au Trésor—Avances

Le CFC se finance au moyen d'avances consenties par le Trésor. L'encours de ces dernières est limité à un plafond de 60 milliards de dollars aux termes d'un arrêté du ministre des Finances daté du 30 décembre 2005. À la fin de l'exercice, les avances (dépôts) provenant du Trésor s'établissaient comme suit :

	2007	2006
Dollars américains.....	23 078	24 698
Dollars canadiens.....	960	349
Euros.....	19 366	14 606
Yens.....	568	576
DTS.....	(1 064)	(1 027)
	42 908	39 202

Le produit des emprunts en devises contractés par le Canada et des DTS attribués par le FMI a été avancé au CFC par le Trésor. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises. Les intérêts à payer par le Canada au titre des emprunts en devises et les frais relatifs aux DTS attribués au Canada sont imputés directement au Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Les ventes de devises donnent lieu à des rentrées de dollars canadiens, qui sont versées au Trésor et qui ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens. Des ventes cumulatives nettes de devises peuvent se traduire par des dépôts nets en dollars canadiens auprès du Trésor.

8. Instruments financiers

a) Gestion du risque

Le rôle du CFC à titre de principal dépositaire des réserves officielles de liquidités internationales du Canada détermine la nature des actifs détenus et des opérations menées, ainsi que l'utilisation qui est faite des instruments financiers.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, l'Énoncé de politique de placement prescrit par le ministre des Finances établit des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organismes gouvernementaux, institutions supranationales, sociétés ou institutions financières commerciales) et le type d'instrument; d'autres limites s'appliquent au montant qui peut être engagé auprès d'un même émetteur ou d'une même contrepartie.

Aux termes de l'Énoncé de politique de placement, le CFC peut détenir des titres à revenu fixe émis par des États souverains, des banques centrales, des entités à financement public ainsi que par des organisations supranationales jouissant d'une cote de crédit élevée.

Pour être admissible à des fins de placement, une entité doit avoir une cote de crédit qui se situe parmi les sept cotes les plus élevées décernées par deux des quatre agences de notation désignées (Standard & Poor's, Moody's, Fitch et Dominion Bond Rating Service). Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations, dans les limites des plafonds prescrits, auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une cote de crédit semblable.

Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des contreparties figurant sur une liste approuvée par le gouvernement. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec l'un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et cotes de crédit. Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des prêts de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

b) Risques de taux d'intérêt et de change

En prenant dûment en considération la politique de gestion des risques du gouvernement canadien, on gère les risques de taux d'intérêt et de change en appariant la structure de duration des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises du gouvernement du Canada qui financent les actifs du CFC.

c) Juste valeur des instruments financiers

	2007		2006	
	Valeur comptable et intérêts courus	Juste valeur	Valeur comptable et intérêts courus	Juste valeur
Placements				
Encaisse et dépôts à court terme.....	1 932	1 932	4 251	4 251
Dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres	2 551	2 551	2 287	2 287
Titres négociables				
Dollars américains..	18 481	18 466	17 449	17 235
Euros.....	20 085	19 893	15 376	15 448
Yens.....	490	501	496	511
	43 539	43 343	39 859	39 732
DTS.....	1 127	1 127	1 071	1 071
Or.....	7	83	6	74
	44 673	44 553	40 936	40 877

Compte du fonds des changes—Fin

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007—Fin

La juste valeur estimative de l'encaisse, des dépôts à court terme, des dépôts détenus dans le cadre d'accords de pension sur titres et des DTS est réputée correspondre à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative des titres négociables est établie en fonction des cours du marché. Les conditions du marché observées au 31 mars 2007 ont réduit la juste valeur des titres négociables en dollars américains et en euros en deçà de la valeur comptable. Comme on ignore si ces conditions sont liées à une baisse permanente de la juste valeur, la valeur de ces titres n'a pas été ramenée à la juste valeur.

La juste valeur estimative de l'or est fonction du prix établi sur le marché de Londres, qui était de 764,06 \$ l'once troy d'or fin au 31 mars 2007 (comparativement à 679,78 \$ au 31 mars 2006).

9. Engagements*a) Swaps de devises*

Le CFC peut conclure des swaps à court terme de devises avec la Banque du Canada afin d'aider cette dernière dans ses opérations de gestion de trésorerie. Aucun tirage n'a été effectué sur de tels mécanismes durant l'exercice terminé le 31 mars 2007 ou l'exercice de quinze mois terminé le 31 mars 2006, et il n'y avait aucun engagement découlant de swaps de devises en cours au 31 mars 2007.

b) Contrats de change

Dans le cours normal de ses activités, le CFC conclut des contrats de change. Au 31 mars 2007, le CFC était tenu par contrat de vendre 18 millions de dollars en devises (contre 25 millions au 31 mars 2006). Les gains (pertes) non réalisé(e)s sur les contrats de change sont calculé(e)s en fonction des taux de change en vigueur au 31 mars 2007. À cette date, aucun(e) gain (perte) net(te) non réalisé(e) n'était compris(e) dans les revenus nets (néant au 31 mars 2006). Les contrats de change en cours ont été réglés au 2 avril 2007.

c) Contrats de placement

Dans le cours normal de ses activités, le CFC conclut des contrats de placement. Le tableau suivant présente la juste valeur des contrats de placement et l'encours de ces contrats au 31 mars 2007. Les contrats de placement en cours ont été réglés au 12 avril 2007.

	2007		2006	
	Valeur contrac- tuelle	Juste valeur	Valeur contrac- tuelle	Juste valeur
Titres négociables				
Dollars américains				
-Achats	(115)	(115)	(663)	(663)
-Ventes	116	116	82	82
Euros				
-Achats	(35)	(35)	(94)	(94)
-Ventes	36	36	93	93

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

SECTION 9

COMPTES PUBLICS DU CANADA 2006-2007

Prêts, placements et avances

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.3
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.6
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.12
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.13
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.13
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.14
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	9.15
Placements de portefeuille	9.16
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	9.18
Organisations internationales	9.22
Administrations provinciales et territoriales	9.26
Autres prêts, placements et avances	9.29
Provision pour moins-value	9.38

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation détenus par le gouvernement du Canada obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, les précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et portés au coût ajusté selon les profits ou pertes annuels des sociétés et réduits de tout dividende remboursé au gouvernement par celles-ci. Selon l'approche modifiée à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payable à ces sociétés.

D'autres prêts, placements et avances sont enregistrés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les

soldes de prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de réalisation des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. On trouvera plus de précisions à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 11 du volume III.

Le tableau 9.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant les prêts, placements et avances par catégorie.

Certains tableaux de cette section démontrent la continuité des comptes, en présentant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Cette description suit le même ordre de présentation que celui des tableaux respectifs.

TABLEAU 9.1
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Sociétés d'État entreprises et autres				
entreprises publiques, tableau 9.2	20 583 710 762	9 597 908 598	6 498 565 973	23 683 053 387
Placements de portefeuille, tableau 9.11	116 142 752	25 267 392	25 677 082	115 733 062
Gouvernements étrangers, y compris les pays en				
développement, tableau 9.12	777 092 635	3 667 346 793	3 747 469 133	696 970 295
Organisations internationales, tableau 9.13	13 664 092 892	525 556 664	34 235 042	14 155 414 514
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.14	4 927 519 089	1 250 661 840	1 534 908 176	4 643 272 753
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.15	18 618 074 539	11 500 505 275	11 133 215 787	18 985 364 027
	58 686 632 669	26 567 246 562	22 974 071 193	62 279 808 038
Moins : provision pour moins-value	16 798 052 126	377 970 675	765 479 961	17 185 561 412
Total	41 888 580 543	26 945 217 237	23 739 551 154	45 094 246 626

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres; de la participation au capital-actions des sociétés; et des prêts et avances aux sociétés en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à cent pour cent à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques définies comme étant les sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consiste en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui sont contrôlées par le gouvernement et qui doivent le plus souvent rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme «autres entreprises publiques» et incluent la Commission canadienne du blé et les diverses administrations portuaires.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- i) désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- ii) autorisation législative; ou,
- iii) proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État «mères» et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le *Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*. Une compilation des états financiers vérifiés des sociétés d'État mères, bien que ne faisant plus partie intégrante de ce Rapport, est également disponible sur demande.

Le tableau 9.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts, placements et avances accordés aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

TABLEAU 9.2
SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Placements—				
Placements et profits/pertes accumulés (tableau 9.5).....	17 140 289 951	5 817 756 000	2 604 503 001	20 353 542 950
Prêts et avances⁽¹⁾—				
Société canadienne d'hypothèques et de logement—				
Habitation	3 349 652 097		69 104 170	3 280 547 927
Immeubles	53 773 181		3 358 773	50 414 408
Programmes conjoints	924 897 205		34 488 653	890 408 552
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants.....	208 056 177		8 666 361	199 389 816
Projets de traitement des eaux d'égout.....	253 365 852		27 416 812	225 949 040
Aide pour l'accèsion à la propriété	9 396 872		4 896 266	4 500 606
	4 799 141 384		147 931 035	4 651 210 349
Autres—				
Exportation et développement Canada—				
Programme sur le bois d'oeuvre résineux		3 566 867 999	3 563 422 674	3 445 325
Société immobilière du Canada Limitée.....	40 468 427	10 544 599	1 923 263	49 089 763
Commission canadienne du lait	90 696 000	136 047 000	180 786 000	45 957 000
	131 164 427	3 713 459 598	3 746 131 937	98 492 088
Total—Prêts et avances.....	4 930 305 811	3 713 459 598	3 894 062 972	4 749 702 437
Total partiel	22 070 595 762	9 531 215 598	6 498 565 973	25 103 245 387
Moins : montant à être recouvré de crédits ultérieurs	1 486 885 000	66 693 000		1 420 192 000
Total	20 583 710 762	9 597 908 598	6 498 565 973	23 683 053 387

(1) Ces prêts sont comptabilisés au coût.

Les détails des résultats et de la situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont présentés aux tableaux 9.3 à 9.5. De plus, ces tableaux démontrent la ventilation de l'avoir de chaque société entre les profits et pertes accumulés, le surplus d'apport et le capital-actions, de même que les détails des placements du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, le gouvernement du Canada a consenti des prêts et des avances à diverses sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une description des prêts en circulation au 31 mars 2007 ou 2006 est fournie ci-dessous.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1^{er} janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Corporation, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien de l'habitation. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

Habitation

Les avances accordées pour les habitations à loyer modéré (HLM) portent intérêt à des taux de 4,125 pour cent à 16,10 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2037.

Immeubles

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 9,50 pour cent à 15 pour cent par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final le 30 juin 2036.

Programmes conjoints

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 3,5 pour cent à 17,96 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final le 30 juin 2038.

Ensembles d'habitation destinés à des étudiants

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 10,05 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 1^{er} avril 2030.

Projets de traitement des eaux d'égout

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 10,38 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2023.

Aide pour l'accession à la propriété

Les avances accordées pour habitation occupée par le propriétaire portent intérêt à des taux de 8,58 pour cent à 8,66 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 18 à 20 ans, avec le versement final le 31 décembre 2008.

Exportation et développement Canada

Programme sur le bois d'oeuvre résineux

La Société a été établie par la *Loi sur le développement des exportations* afin de soutenir et développer le commerce, entre le Canada et l'étranger ainsi que la capacité concurrentielle du pays sur le marché international.

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le gouvernement du Canada a désigné Exportation et développement Canada (EDC) pour administrer le remboursement des dépôts sur les droits du bois d'oeuvre résineux et des intérêts dus aux entreprises canadiennes par le gouvernement des États-Unis. L'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre les États-Unis et le Canada est entré en vigueur le 12 octobre 2006.

Par la présente entente, EDC a acheté les droits et les intérêts dus aux producteurs canadiens de bois d'oeuvre pour ceux qui ont décidé de participer au mécanisme de remboursement des dépôts. Les fonds ont été avancés à EDC à même le Trésor.

Le solde à recevoir, de la part de EDC, en date du 31 mars 2007 pour les fonds qui lui ont été avancés à même le Trésor pour payer les entreprises canadiennes est de 3 445 325 \$. Ce montant est remboursable sur une période d'un an.

Société immobilière du Canada Limitée

La Société immobilière du Canada Limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics Limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada CLC Limitée (CLC), sa principale filiale en propriété exclusive. L'objectif premier de la CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La CLC a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, de nouveaux billets totalisant 8,5 millions de dollars ont été émis. Un montant de 0,5 million de dollars a été remboursé au cours de l'exercice et un montant de 2,1 millions de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente le solde des billets à recevoir net de l'es-compte non amorti correspondant.

Commission canadienne du lait

La Société a été établie par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, afin d'offrir, aux producteurs efficaces de lait et de crème, l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement, et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers, un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Des prêts ont été consentis à la Société, pour financer le commerce fait par rapport aux produits laitiers. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 300 000 000 \$ selon la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Le montant actuellement autorisé par le Ministre des Finances est de 120 000 000 \$ pour des prêts provenant du Trésor et de 50 000 000 \$ pour une ligne de crédit auprès de tout membre de l'Association canadienne de paiements.

Les prêts portent intérêt à des taux de 3,0218 pour cent à 4,5661 pour cent par année, et sont remboursables sur une période d'un an.

Intérêt payé au gouvernement

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2007 et 2006 est le suivant :

	2006-2007	2005-2006
	(en millions de dollars)	
Société—		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	429,6	447,0
Commission canadienne du lait	3,2	1,7
Total	432,8	448,7

États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, avoir, revenus et charges des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Les tableaux 9.3 à 9.5 présentent les actifs, passifs, avoir, revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques regroupées en cinq secteurs. Le secteur compétitifs, autonomes des sociétés comprend les sociétés énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les autres entreprises publiques autonomes et compétitives.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés. Cependant, de nouvelles normes comptables reliées aux instruments financiers, en vigueur le 1^{er} janvier 2007, ont été adoptées par les sociétés d'État dont la date de fin d'exercice est le 31 décembre. Par conséquent, les résultats financiers de ces sociétés en date du 31 mars 2007 reflètent ces nouvelles normes comptables telles que précisées aux notes 2 et 5 aux états financiers à la section 2 de ce volume.

Les tableaux résument les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres conventions comptables. La majorité des sociétés d'État entreprises suivent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) que l'on retrouve dans les entreprises du secteur privé, tels que publiés dans le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés*.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des débiteurs, des prêts et des placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la portion non amortie des immobilisations, du stock et des charges payées d'avance tels que les immeubles, le matériel et l'outillage en usage ou en construction, les stocks et les autres éléments de dépense qui seront passés en charges lorsque consommés. Les éléments de passif comprennent les créditeurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les autres éléments de passif représentent des obligations qui découlent des achats, des avantages futurs des employés et des prestations de retraite, des intérêts courus sur emprunts, des contrats de location- acquisition et autres créditeurs. Les éléments de passif provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus comprennent l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les redressements de l'avoir et autres comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés. Les opérations dans l'avoir avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes non réalisés identifiés comme résultat étendu, mais exclus du bénéfice net. Ces gains et pertes sont inclus dans le bénéfice net à leur réalisation. Toutes opérations intergouvernementales sont éliminées conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises mères, des filiales non consolidées en propriété exclusive et d'autres entreprises publiques.

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois de constitution ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État*. Dans certains cas le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Le tableau 9.10 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

TABLEAU 9.3

ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS SOMMAIRES PAR SECTEUR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	Compétitifs, autonomes	Banque du Canada	Crédit et assurance	Commercialisation	Autres	Total
ACTIFS, PASSIFS ET AVOIR						
AU 31 MARS 2007						
Actifs						
Financiers—						
Tiers	2 158 094	304 500	166 966 655	3 981 317	49 273	173 459 839
Gouvernement et sociétés						
d'État	775 645	48 085 000	8 580 562	15 182	52 891	57 509 280
Total des actifs financiers	2 933 739	48 389 500	175 547 217	3 996 499	102 164	230 969 119
Actifs non financiers	4 406 387	131 000	930 903	969 316	26 062	6 463 668
Total des actifs tels que déclarés	7 340 126	48 520 500	176 478 120	4 965 815	128 226	237 432 787
Redressements d'élimination	103 707		(23 826)			79 881
Total des actifs	7 443 833	48 520 500	176 454 294	4 965 815	128 226	237 512 668
Passifs						
Tiers—						
Emprunts	352 526		141 589 259	3 377 380	5 559	145 324 724
Billets non réglés de la Banque du Canada						
et montants dus aux déposants		46 617 900				46 617 900
Autres passifs	2 682 749	518 600	12 753 755	1 500 199	77 529	17 532 832
Gouvernement et sociétés						
d'État	373 664	1 354 200	5 826 071	44 249	85 485	7 683 669
Total des passifs	3 408 939	48 490 700	160 169 085	4 921 828	168 573	217 159 125
Avoir du Canada tel que déclaré	3 931 187	29 800	16 309 035	43 987	(40 347)	20 273 662
Redressements d'élimination	103 707		(23 826)			79 881
Avoir du Canada	4 034 894	29 800	16 285 209	43 987	(40 347)	20 353 543
Total des passifs et de l'avoir	7 443 833	48 520 500	176 454 294	4 965 815	128 226	237 512 668
Passif éventuel	13 107		2 992 790			3 005 897
Obligations contractuelles	531 984		6 340 662	1 888 371	1 945	8 762 962
REVENUS, CHARGES ET AUTRES						
VARIATIONS DE L'AVOIR POUR						
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007						
Revenus						
Tiers	8 334 699		9 832 922	3 903 026	233 655	22 304 302
Gouvernement et sociétés						
d'État—						
Aide financière				16 923	20 000	36 923
Autres	588 978	1 983 529	246 066	98 616	19 834	2 937 023
Total des revenus	8 923 677	1 983 529	10 078 988	4 018 565	273 489	25 278 248
Charges						
Tiers	8 252 069		6 386 813	4 016 934	249 989	18 905 805
Gouvernement et sociétés						
d'État	288 916		929 254	7 276	17 811	1 243 257
Total des charges	8 540 985		7 316 067	4 024 210	267 800	20 149 062
Bénéfice net/ou perte nette (-) pour l'exercice	382 692	1 983 529	2 762 921	(5 645)	5 689	5 129 186
Avoir du Canada, au début de l'exercice tel que						
déclaré	3 758 986	30 000	13 297 022	40 535	(46 036)	17 080 507
Redressements	(491)		146 054	9 097		154 660
Redressements d'élimination	103 707		(23 826)			79 881
Autre résultat étendu	(506)	(200)	480 081			479 375
Opérations avec le gouvernement						
portant sur l'avoir—						
Dividendes	(211 986)	(1 983 529)	(377 043)			(2 572 558)
Capital	2 492					2 492
Avoir du Canada, à la fin de l'exercice	4 034 894	29 800	16 285 209	43 987	(40 347)	20 353 543

TABLEAU 9.4

SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES—
ACTIFS, PASSIFS ET AVOIR AU 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ⁽¹⁾	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
Compétitifs, autonomes				
Administration du pont Blue Water	20 642	46 783	119 442	186 867
Corporation de développement des investissements du Canada, La.	22 792	43 770	3	66 565
Société de gestion Canada Hibernia.	79 467	78 478	217 505	375 450
Société immobilière du Canada limitée.	100 673	299	275 973	376 945
Parc Downsview Park Inc.	4 264	2 913	13 545	20 722
Société canadienne des postes.	1 494 096	512 619	1 955 044	3 961 759
Administration portuaire de Halifax ⁽²⁾	8 874	14 564	118 269	141 707
Administration portuaire de Montréal ⁽²⁾	72 670	44 178	220 597	337 445
Administration portuaire de Québec ⁽²⁾	34 796	579	94 772	130 147
Ridley Terminals Inc.	3 424	557	17 603	21 584
Monnaie royale canadienne	65 718	5 527	178 609	249 854
Administration portuaire de Saint John ⁽²⁾	5 171	13 149	63 477	81 797
Administration portuaire de Toronto ⁽²⁾	16 280		59 229	75 509
Administration portuaire de Vancouver ⁽²⁾	95 697	1 429	528 531	625 657
Autres administrations portuaires canadiennes ⁽²⁾⁽³⁾	133 530	10 800	543 788	688 118
<i>Total—Compétitifs, autonomes</i>	<i>2 158 094</i>	<i>775 645</i>	<i>4 406 387</i>	<i>7 340 126</i>
Banque du Canada	<i>304 500</i>	<i>48 085 000</i>	<i>131 000</i>	<i>48 520 500</i>
Crédit et assurance				
Banque de développement du Canada	10 661 858		142 223	10 804 081
Société d'assurance-dépôts du Canada	160 761	1 396 432	1 613	1 558 806
Société canadienne d'hypothèques et de logement	15 089 456	180 351	87 294	15 357 101
Fiducie du Canada pour l'habitation	93 725 138	3 876 469		97 601 607
Programmes d'assurance	11 209 365	2 915 784	87 007	14 212 156
Fonds de titres hypothécaires garantis	308 090	146 988	1 978	457 056
Exportation et développement Canada	22 074 224	29 276	549 582	22 653 082
Financement agricole Canada	13 737 763	35 262	61 206	13 834 231
<i>Total—Crédit et assurance</i>	<i>166 966 655</i>	<i>8 580 562</i>	<i>930 903</i>	<i>176 478 120</i>
Commercialisation				
Corporation commerciale canadienne.	546 157	12 805	1 396	560 358
Commission canadienne du lait—				
Opération de commercialisation.	13 085		86 973	100 058
Commission canadienne du blé.	3 414 606	2 377	858 998	4 275 981
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.	7 469		21 949	29 418
<i>Total—Commercialisation</i>	<i>3 981 317</i>	<i>15 182</i>	<i>969 316</i>	<i>4 965 815</i>
Autres				
Administration de pilotage de l'Atlantique.	3 130	1 095	4 098	8 323
Administration de pilotage des Grands Lacs.	232		152	384
Administration de pilotage des Laurentides	6 706		1 157	7 863
Administration de pilotage du Pacifique.	5 320	1 330	6 184	12 834
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	21 635	43 343	14 471	79 449
Fonds de capital en fiducie.	4 805	77		4 882
Fonds pour prestations de cessation.	7 445	7 046		14 491
<i>Total—Autres</i>	<i>49 273</i>	<i>52 891</i>	<i>26 062</i>	<i>128 226</i>
Total	173 459 839	57 509 280	6 463 668	237 432 787
Redressements d'élimination		79 881		79 881
Total	173 459 839	57 589 161	6 463 668	237 512 668

⁽¹⁾ Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères », sauf pour la Commission canadienne du lait. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

⁽²⁾ Les administrations portuaires, quoique n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

⁽³⁾ Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Fraser River, Hamilton, Nanaimo, North Fraser, Port Alberni, Prince Rupert, Saguenay, Sept-Îles, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Profits/ (pertes) accumulés	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
101 491	5 635	39	107 165	79 702			79 702	186 867
	23 507		23 507	(700 127)	743 184	1	43 058	66 565
	106 392	4 255	110 647	264 803			264 803	375 450
35 884	30 992	53 130	120 006	111 858	145 081		256 939	376 945
	4 612	3 771	8 383	(9 153)	21 492		12 339	20 722
60 805	2 263 856	196 825	2 521 486	285 102	1 155 171		1 440 273	3 961 759
4 800	10 106	3 140	18 046	72 804	50 857		123 661	141 707
	39 482	924	40 406	59 777	237 262		297 039	337 445
18 743	14 012	56 952	89 707	18 164	22 276		40 440	130 147
	3 210	4 255	7 465	(185 923)	64 000	136 042	14 119	21 584
44 451	78 308	6 962	129 721	80 133		40 000	120 133	249 854
	4 215		4 215	15 923	61 659		77 582	81 797
13 668	12 863		26 531	48 978			48 978	75 509
12 298	33 245	1 036	46 579	428 819	150 259		579 078	625 657
60 386	52 314	42 375	155 075	285 625	247 418		533 043	688 118
352 526	2 682 749	373 664	3 408 939	856 485	2 898 659	176 043	3 931 187	7 340 126
	47 136 500	1 354 200	48 490 700	(200)	25 000	5 000	29 800	48 520 500
8 256 275	727 089	12 999	8 996 363	741 540	27 778	1 038 400	1 807 718	10 804 081
	603 311	7 191	610 502	948 304			948 304	1 558 806
9 070 845	1 304 689	4 819 780	15 195 314	136 787	25 000		161 787	15 357 101
96 547 366	83 040	971 191	97 601 597		10		10	97 601 607
	8 293 671	13 768	8 307 439	5 904 717			5 904 717	14 212 156
	187 544	(6 192)	181 352	275 704			275 704	457 056
15 532 803	1 364 321	7 331	16 904 455	4 765 427		983 200	5 748 627	22 653 082
12 181 970	190 090	3	12 372 063	914 443	547 725		1 462 168	13 834 231
141 589 259	12 753 755	5 826 071	160 169 085	13 686 922	600 513	2 021 600	16 309 035	176 478 120
30 627	483 181	2 563	516 371	15 987	28 000		43 987	560 358
	53 918	46 140	100 058					100 058
3 326 013	954 422	(4 454)	4 275 981					4 275 981
20 740	8 678		29 418					29 418
3 377 380	1 500 199	44 249	4 921 828	15 987	28 000		43 987	4 965 815
	3 421		3 421	2 597	2 305		4 902	8 323
	4 561		4 561	(4 259)	82		(4 177)	384
4 289	9 500		13 789	(8 405)	2 479		(5 926)	7 863
1 270	5 776		7 046	4 982	806		5 788	12 834
	54 267	43 699	97 966	(4 389)	(14 128)		(18 517)	79 449
	2	27 297	27 299	(22 417)			(22 417)	4 882
	2	14 489	14 491					14 491
5 559	77 529	85 485	168 573	(31 891)	(8 456)		(40 347)	128 226
145 324 724	64 150 732	7 683 669	217 159 125	14 527 303	3 543 716	2 202 643	20 273 662	237 432 787
				79 881			79 881	79 881
145 324 724	64 150 732	7 683 669	217 159 125	14 607 184	3 543 716	2 202 643	20 353 543	237 512 668

TABLEAU 9.5

REVENUS, CHARGES ET AUTRES VARIATIONS DE L'AVOIR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Tiers	Revenus		Total
		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités ⁽¹⁾		
		Aide financière	Autres	
Compétitifs, autonomes				
Administration du pont Blue Water	24 946			24 946
Corporation de développement des investissements du Canada, La	809		156 000	156 809
Société de gestion Canada Hibernia	347 475			347 475
Société immobilière du Canada limitée	146 678		2 591	149 269
Parc Downsview Park Inc.	5 898		160	6 058
Société canadienne des postes	7 035 636		299 837	7 335 473
Administration portuaire de Halifax	28 864		445	29 309
Administration portuaire de Montréal	76 359		6 744	83 103
Administration portuaire de Québec	19 236		545	19 781
Ridley Terminals Inc.	14 363		1 145	15 508
Monnaie royale canadienne	409 632		118 649	528 281
Administration portuaire de Saint John	11 476		412	11 888
Administration portuaire de Toronto	13 783			13 783
Administration portuaire de Vancouver	109 322		492	109 814
Autres administrations portuaires canadiennes	90 222		1 958	92 180
<i>Total—Compétitifs, autonomes</i>	<i>8 334 699</i>		<i>588 978</i>	<i>8 923 677</i>
Banque du Canada			<i>1 983 529</i>	<i>1 983 529</i>
Crédit et assurance				
Banque de développement du Canada	869 647			869 647
Société d'assurance-dépôts du Canada	88 857		48 302	137 159
Société canadienne d'hypothèques et de logement	805 733		51 392	857 125
Fiducie du Canada pour l'habitation	3 645 413			3 645 413
Programmes d'assurance	1 665 501		137 802	1 803 303
Fonds de titres hypothécaires garantis	68 316		5 077	73 393
Exportation et développement Canada	1 775 384		(174)	1 775 210
Financement agricole Canada	914 071		3 667	917 738
<i>Total—Crédit et assurance</i>	<i>9 832 922</i>		<i>246 066</i>	<i>10 078 988</i>
Commercialisation				
Corporation commerciale canadienne	1 040 631	16 923	98 616	1 156 170
Commission canadienne du lait—				
Opération de commercialisation	302 040			302 040
Commission canadienne du blé	2 498 739			2 498 739
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	61 616			61 616
<i>Total—Commercialisation</i>	<i>3 903 026</i>	<i>16 923</i>	<i>98 616</i>	<i>4 018 565</i>
Autres				
Administration de pilotage de l'Atlantique	14 943			14 943
Administration de pilotage des Grands Lacs	17 972			17 972
Administration de pilotage des Laurentides	66 918			66 918
Administration de pilotage du Pacifique	49 516			49 516
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	83 663		19 539	103 202
Fonds de capital en fiducie	338	20 000	295	20 633
Fonds pour prestations de cessation	305			305
<i>Total—Autres</i>	<i>233 655</i>	<i>20 000</i>	<i>19 834</i>	<i>273 489</i>
Total	22 304 302	36 923	2 937 023	25 278 248
Redressements d'élimination				
Total des résultats nets	22 304 302	36 923	2 937 023	25 278 248
Moins les redressements de l'avoir				
Quote-part des bénéficiaires annuels				

Les notes complémentaires au tableau 9.4 font partie intégrante de ce tableau.

(1) La colonne « Aide financière » enregistre seulement le montant reçu ou à recevoir du gouvernement fédéral à titre d'aide financière qui a été crédité aux opérations. Des montants additionnels sont inclus dans « Opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement » représentant des crédits reçus par les sociétés pour dépenses en capital et pour les opérations. Les revenus « Autres » comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement ainsi que des subventions versées aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. L'aide financière globale comptabilisée par les sociétés au cours de l'exercice ne correspond pas aux montants déclarés au tableau 9.10 en raison des différentes conventions comptables suivies.

Charges			Bénéfice net ou perte nette (-)	Avoir au début de l'exercice	Redres- sements de l'avoir et autres	Autres éléments du résultat étendu	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total					Dividendes	Capital	
20 110		20 110	4 836	74 866					79 702
5 951		5 951	150 858	48 200			(156 000)		43 058
101 881	219 509	321 390	26 085	238 718					264 803
121 606	6 553	128 159	21 110	243 079			(7 250)		256 939
11 145	(153)	10 992	(4 934)	14 781				2 492	12 339
7 199 426	38 982	7 238 408	97 065	1 392 151	(1 431)	158	(47 670)		1 440 273
20 935	1 159	22 094	7 215	116 446					123 661
68 448	5 085	73 533	9 570	287 469					297 039
16 332	556	16 888	2 893	37 547					40 440
12 634	1 108	13 742	1 766	12 353					14 119
503 052	8 982	512 034	16 247	105 420	130	(664)	(1 000)		120 133
12 079	270	12 349	(461)	78 043					77 582
18 552		18 552	(4 769)	53 747					48 978
69 471	5 461	74 932	34 882	544 196					579 078
70 447	1 404	71 851	20 329	511 970	810		(66)		533 043
8 252 069	288 916	8 540 985	382 692	3 758 986	(491)	(506)	(211 986)	2 492	3 931 187
			1 983 529	30 000		(200)	(1 983 529)		29 800
728 308	3 332	731 640	138 007	1 691 277			(21 566)		1 807 718
17 746	14 404	32 150	105 009	843 295					948 304
424 215	431 011	855 226	1 899	165 672	(5 784)				161 787
3 645 413		3 645 413			10				10
369 428	443 154	812 582	990 721	4 290 278	146 445	477 273			5 904 717
3 054	25 350	28 404	44 989	209 890	5 383	15 442			275 704
488 117	8 579	496 696	1 278 514	4 832 747		(12 634)	(350 000)		5 748 627
710 532	3 424	713 956	203 782	1 263 863			(5 477)		1 462 168
6 386 813	929 254	7 316 067	2 762 921	13 297 022	146 054	480 081	(377 043)		16 309 035
1 148 361	4 357	1 152 718	3 452	40 535					43 987
308 218	2 919	311 137	(9 097)		9 097				
2 498 739		2 498 739							
61 616		61 616							
4 016 934	7 276	4 024 210	(5 645)	40 535	9 097				43 987
15 679		15 679	(736)	5 638					4 902
17 828		17 828	144	(4 321)					(4 177)
64 258		64 258	2 660	(8 586)					(5 926)
48 814		48 814	702	5 086					5 788
103 398	(3 420)	99 978	3 224	(21 741)					(18 517)
2	20 936	20 938	(305)	(22 112)					(22 417)
10	295	305							
249 989	17 811	267 800	5 689	(46 036)					(40 347)
18 905 805	1 243 257	20 149 062	5 129 186	17 080 507	154 660	479 375	(2 572 558)	2 492	20 273 662
				59 783	52 043		(31 945)		79 881
18 905 805	1 243 257	20 149 062	5 129 186	17 140 290	206 703	479 375	(2 604 503)	2 492	20 353 543
			206 703		(206 703)				
			5 335 889	17 140 290		479 375	(2 604 503)	2 492	20 353 543

Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.6 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires et non mandataires et autres entreprises publiques.

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif net des remboursements prévus payés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent, parfois, être garantis par le gouvernement.

Au 31 mars 2007, une provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques a été établie au montant de 273 millions de dollars.

TABLEAU 9.6

EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	Solde au 1 ^{er} avril 2006	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	Solde au 31 mars 2007
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires				
Banque de développement du Canada	7 897 374	18 308 964	17 950 063	8 256 275
Société immobilière du Canada limitée	40 007	473	4 596	35 884
Société canadienne d'hypothèques et de logement	8 953 156	10 184 648	10 066 959	9 070 845
Fiducie du Canada pour l'habitation	77 839 986	26 807 380	8 100 000	96 547 366
Société canadienne des postes	64 347		3 542	60 805
Corporation Commerciale Canadienne		62 056	31 429	30 627
Commission canadienne du lait (commercialisation)	665	22 322	22 987	
Exportation et développement Canada	13 730 293	40 688 798	38 886 288	15 532 803
Financement agricole Canada	11 132 956	18 121 453	17 072 439	12 181 970
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	17 772	20 740	17 772	20 740
Monnaie royale canadienne	20 202	36 800	12 551	44 451
	119 696 758	114 253 634	92 168 626	141 781 766
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises non mandataires et autres entreprises publiques				
Administration du pont Blue Water	103 831		2 340	101 491
Commission canadienne du blé	3 928 036	9 507 216	10 109 239	3 326 013
Administration portuaire de Halifax ⁽¹⁾	5 200		400	4 800
Administration de pilotage des Laurentides	3 107	1 367	185	4 289
Administration de pilotage du Pacifique	110	1 160		1 270
Administration portuaire de Québec ⁽¹⁾	25 579		6 836	18 743
Administration Portuaire de Toronto ⁽¹⁾		13 750	82	13 668
Administration portuaire de Vancouver ⁽¹⁾	11 003	1 551	256	12 298
Autres administrations portuaires canadiennes ⁽¹⁾	57 949	8 645	6 208	60 386
	4 134 815	9 533 689	10 125 546	3 542 958
Total	123 831 573	123 787 323	102 294 172	145 324 724
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	123 397 710	123 787 323	102 133 667	145 051 366
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état de la situation financière	433 863		160 505	273 358

⁽¹⁾ L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.7 résume les échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires, au 31 mars 2007.

TABLEAU 9.7

ÉCHÉANCES ET DEISES DES EMPRUNTS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

Exercice d'échéance	Mandataires	Non mandataires	Total
2007	30 814 884	1 860 007	32 674 891
2008	22 738 205	21 695	22 759 900
2009	20 524 172	74 106	20 598 278
2010	24 819 459	269 421	25 088 880
2011	22 839 176	88 258	22 927 434
Exercices ultérieurs	20 045 870	1 229 471	21 275 341
Total	141 781 766	3 542 958	145 324 724 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les emprunts se composent de 14 171 585 \$ US, 557 220 ¥, 562 959 DEM, 263 456 \$ NZ, 2 687 020 \$ AU, 197 301 NOK, 148 937 \$ HK et 126 736 246 \$ CAN.

Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.8 résume le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Un élément de passif éventuel représente le passif potentiel qui peut devenir réel lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent ou ne surviennent pas.

TABLEAU 9.8

PASSIF ÉVENTUEL DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

(en milliers de dollars)

	31 mars 2007
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>	
Exportation et développement Canada—Garanties de prêts	2 990 107
Financement agricole Canada—Garanties de prêts	2 683
Administration portuaire de Vancouver—Divers litiges	13 107
Total	3 005 897

Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 résume les obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché. Les obligations contractuelles peuvent être classées en trois catégories principales : les prêts autorisés et non déboursés, les dépenses en capital et les contrats de location-exploitation.

TABLEAU 9.9

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES AU 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation	Total
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>				
Banque de développement du Canada	1 167 400		161 729	1 329 129
Société de gestion Canada Hibernia			18 962	18 962
Société canadienne d'hypothèques et de logement	55 628			55 628
Corporation commerciale canadienne		1 856 612	22 628	1 879 240
Commission canadienne du blé			9 131	9 131
Exportation et développement Canada	3 996 000			3 996 000
Financement agricole Canada	890 800		69 105	959 905
Administration portuaire de Halifax			4 192	4 192
Administration de pilotage des Laurentides			1 945	1 945
Administration portuaire de Montréal		5 778	5 293	11 071
Monnaie royale canadienne		273 324		273 324
Administration portuaire de Vancouver		191 457	31 967	223 424
Autres administrations portuaires canadiennes			1 011	1 011
Total	6 109 828	2 327 171	325 963	8 762 962

Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.10 résume l'aide financière pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non mandataires. Ce tableau devrait être lu concurremment avec le tableau 9.5. Les buts pour lesquels des versements ont été effectués se répartissent en deux catégories : a) les sommes enregistrées comme transactions de fonctionnement et b) les sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 9.5 et ceux inscrits au tableau 9.10 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables.

TABLEAU 9.10
AIDE FINANCIÈRE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES
ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007

(en milliers de dollars)

	Fonctionnement	Capital	Aide financière
<u>Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</u>			
Société canadienne des postes ⁽¹⁾	186 521		186 521
Corporation commerciale canadienne	16 923		16 923
Commission canadienne du blé ^{(2) (3)}	67 649		67 649
Exportation et développement Canada ⁽³⁾	203 476		203 476
Administration portuaire de Halifax		2 408	2 408
Administration portuaire de Montréal		1 161	1 161
Administration portuaire de Québec		250	250
Ridley Terminals Inc.	1 797		1 797
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent		24 569	24 569
Administration portuaire de Toronto		135	135
Administration portuaire de Vancouver		1 400	1 400
Autres administrations portuaires canadiennes		722	722
Total	476 366	30 645	507 011 ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Comprend un montant de 39 311 \$ du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans le but de fournir le service aérien omnibus de colis dans le Nord.

⁽²⁾ Consiste en un montant de 1 132 \$ pour le paiement pour l'acquisition et la location à bail de wagons-trémies pour le transport du grain dans l'Ouest canadien.

⁽³⁾ Comprend des paiements de 66 516 \$ à la Commission canadienne du blé et de 203 476 \$ à Exportation et développement Canada du ministère des Finances pour des subventions et contributions pour rencontrer les engagements du Canada en vertu des ententes multilatérales de réduction de la dette.

⁽⁴⁾ De ce montant, une somme de 203 444 \$ est présentée sous les charges des sociétés d'État à l'état des résultats et du déficit accumulé à la section 2 de ce volume. Le restant est présenté avec les autres paiements de transfert.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements et/ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le *Rapport annuel de la Présidente du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

Le tableau 9.11 présente un sommaire des soldes et des opérations relatifs aux divers genres de placements de portefeuille.

TABLEAU 9.11
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Lower Churchill Development Corporation Limited— Ressources naturelles.....	14 750 000			14 750 000
Autres—				
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud— Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	400		400	
Projet de coopérative d'habitation—Environnement— Agence Parcs Canada.....	337 106			337 106
L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada— Finances.....		100		100
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique— Affaires étrangères et Commerce international— Agence canadienne de développement international	100 000 000	25 267 192	25 267 192	100 000 000
Participation financière—Industrie—Conseil national de recherches du Canada	1 055 246		409 490	645 756
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public—Conseil du Trésor		100		100
North Portage Development Corporation— Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
	101 392 752	25 267 392	25 677 082	100 983 062
Total	116 142 752	25 267 392	25 677 082	115 733 062

Lower Churchill Development Corporation Limited

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de Terre-Neuve*, afin d'établir un mode de mise en valeur, en totalité ou en partie, du potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill et l'acheminement de cette énergie aux marchés.

Ce compte comptabilise les placements du gouvernement dans la Société. Relativement à la participation canadienne, de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, à la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill au Labrador, le gouvernement est autorisé à acheter environ 49 pour cent des actions de la Lower Churchill Development Corporation Limited.

Le gouvernement a acquis 1 475 actions de catégorie A, soit 49 pour cent des actions en circulation. Le solde des actions en circulation appartient à la Newfoundland and Labrador Hydro (un mandataire du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador).

Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud

La Société a été constituée par une loi spéciale du gouvernement du Québec, pour favoriser et gérer le développement, sur le territoire de la Ville de Lévis, d'un parc industriel destiné aux projets industriels d'envergure. À cette fin, elle pouvait acquérir, vendre ou échanger des terrains sur ce territoire.

En 1995, son mandat a été modifié après que l'on ait constaté que les terrains étaient inappropriés pour une infrastructure industrielle. La Société menait la vente des terrains de la Société et proposait une solution alternative aux deux paliers de gouvernement sur l'utilisation des sommes provenant de cette vente.

Le gouvernement avait acheté 400 actions ordinaires de la Société à 1 \$ l'action. Ceci représentait 40 pour cent des actions autorisées. Le solde des actions en circulation est détenu par le gouvernement du Québec.

La Société a été abolie par la Loi n° 81 (2004, chapitre 40 - Loi du gouvernement du Québec) le 17 décembre 2004. Le gouvernement du Canada a reçu un paiement de 70 934 \$ pour le rachat des 400 actions ordinaires et pour sa quote-part des comptes bancaires de la Société au moment de la dissolution.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

Projet de coopérative d'habitation

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que cinq autres partenaires, dans le but de fournir un logement pour les employés de Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« Office ») a été constituée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. L'Office a comme objectifs d'aider le Régime de pensions du Canada (RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires et de gérer les sommes qui lui sont transférées dans l'intérêt de ces derniers. De plus, l'Office doit placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières.

Le gouvernement a acheté 10 actions de l'Office à 10 \$ l'action, ce qui représente 100 pour cent des actions en circulation.

Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique

Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA) est une initiative conjointe du secteur public et du secteur privé qui vise à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le FICA satisfait directement à une demande du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Les principaux objectifs du FICA sont de maximiser les investissements publics-privés au titre du Fonds, contribuer au développement de l'Afrique grâce à l'accroissement des investissements étrangers directs et optimiser les répercussions positives des activités du Fonds sur les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada est un partenaire limité dans le FICA et son engagement envers celui-ci comporte un engagement d'ancrage de 100 millions de dollars pour une période de dix ans, qui servira à fournir une somme équivalente à tout investissement engagé tant par des investisseurs privés que d'autres gouvernements, à raison d'un ratio 1:1. Les investissements dans le FICA sont autorisés en vertu des crédits L50, L50a et L50b des Affaires étrangères et du Commerce international, des *Lois de crédits n° 2, n° 3 et n° 4 pour 2006-2007*. Les paiements au FICA sont effectués sur réception d'un avis de paiement sur demande. Au cours de l'exercice 2006-2007, les

paiements effectués au FICA ont été de l'ordre d'environ 28 millions de dollars. L'Agence canadienne de développement international a également reçu des remboursements de capital du FICA de l'ordre de 3 millions de dollars et des revenus de placement de 0,3 million de dollars au cours de l'exercice. Le solde représente l'engagement du gouvernement d'avancer des fonds basé sur l'engagement de mises de fonds d'investisseurs privés.

Participation financière

En vue de remplir son mandat visant la promotion de l'innovation dans le secteur de l'industrie au Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu des actions de plusieurs nouvelles sociétés issues de la technologie du CNRC. Ce dernier fournit à des sociétés une aide financière à des conditions meilleures que celles du marché en leur donnant accès à du matériel, à la propriété intellectuelle et à des espaces d'incubation dans les laboratoires et dans les installations de partenariat industriel de l'organisation.

Comme il arrive souvent que ces sociétés ne peuvent assumer le plein coût de l'aide reçue du CNRC, celui-ci obtient des actions afin de les aider à surmonter l'étape cruciale du développement. Par ailleurs, cela permet au CNRC d'obtenir un rendement qui reflète quelque peu le risque pris quand ces entreprises réussissent.

Cette acquisition d'actions est autorisée au titre de l'alinéa 92(1) b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui autorise l'acquisition, la vente ou autre forme de cession d'actions ou d'actifs dans le cadre d'une activité normale d'assistance financière à des sociétés publiques ou privées et qui sont inscrites à leur coût.

La détention de capital-actions ordinaire du gouvernement représente une participation minoritaire dans cinq sociétés cotées en bourse et dix-neuf sociétés privées. Au cours de l'exercice, le capital-actions d'une société publique a été vendu.

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Office ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Son mandat est d'investir, sur les marchés financiers, les fonds qui lui sont transférés des régimes de pension de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. En vertu de sa loi constitutive, l'Office a pour mission de gérer les fonds qui lui sont transférés, dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes en cause, de placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et en tenant compte du financement, des principes et exigences des régimes ainsi que de l'aptitude de ceux-ci à s'acquitter de leurs obligations financières.

Le gouvernement a acheté 10 actions de l'Office à 10 \$ l'action, ce qui représente 100 pour cent des actions en circulation.

North Portage Development Corporation

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés du Manitoba*, afin de favoriser le développement socio-économique de la région du Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les avoirs en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 pour cent des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada.

Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les prêts et avances consentis aux gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.

TABLEAU 9.12

GOVERNEMENTS ÉTRANGERS, Y COMPRIS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Affaires étrangères et Commerce international—				
Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés par Exportation et développement Canada)	444 559 326	3 652 328 797	3 721 334 743	375 553 380
Affaires étrangères et Commerce international—				
Agence canadienne de développement international—				
Pays en développement—Aide au développement international	332 495 155	14 907 204	26 078 994	321 323 365
Défense nationale—				
Organisation du traité de l'Atlantique Nord—Dommages-intérêts—Sommes recouvrables	38 154	110 792	55 396	93 550
Total	777 092 635	3 667 346 793	3 747 469 133	696 970 295

Expansion du commerce d'exportation

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles la Société a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par la Société au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Au cours de l'exercice, des prêts totalisant 126 923 466 \$ ont été renoncés conformément au crédit 12a des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 3 pour 2006-2007*.

Les tableaux 11.4 et 11.5 (section 11 de ce volume) présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux gouvernements étrangers, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2007
	1 ^{er} avril 2006	Paiements ou autres débits ⁽¹⁾	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ⁽²⁾	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	
PRÊTS NON BUDGÉTAIRES⁽³⁾—						
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 3,5 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mars 2008 et décembre 2010 :						
Madagascar	18 567 889			18 567 889		
Mexique	3 118 491			1 514 356	63 861	1 540 274
Tanzanie	3 563 532			3 563 532		
	25 249 912			23 645 777	63 861	1 540 274
b) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 4,30 pour cent (Taux interbancaire offert à Londres (TIOL)) à 9,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juillet 2002 et décembre 2009 :						
Algérie	2 865	172 909		175 774		
Argentine	30 479 213		129 319			30 608 532
Cameroun	5 363 905			3 930 892	493 116	939 897
Congo	2 987 562			911 055	701 752	1 374 755
Jamaïque	157 386	408 872		312 711		253 547
Roumanie	14 189 726			13 863 525	326 201	
Soudan	4 507 349				54 840	4 452 509
	57 688 006	581 781	129 319	19 193 957	1 575 909	37 629 240
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 2,83 pour cent (TIOL) à 8,25 pour cent (TIOL) par année, avec les remboursements finals entre novembre 2008 et novembre 2024 :						
Argentine	500 157				500 157	
Kenya	777 650				9 461	768 189
Pakistan	7 810 729			80 487	97 342	7 632 900
Ruanda	1 937 229			1 937 229		
Vénézuela	100 482 091			8 093 887	1 386 470	91 001 734
Zambie	6 905 073			6 905 073		
	118 412 929			17 016 676	1 993 430	99 402 823
Réclamations d'assurance payées au cours de l'exercice :						
Cuba	30 235 402					30 235 402
Haïti	373 129					373 129
Russie	13 348 528				89 408	13 259 120
	43 957 059				89 408	43 867 651
Avances au cours de l'exercice :						
Durée de moins de 2 ans, 7,0 pour cent à 8,0 pour cent (portant intérêt au taux du court terme fédéral des États-Unis + 2,0 pour cent ou 3,0 pour cent par année), avec le remboursement final avant octobre 2008 :						
État-Unis		3 619 204 803		3 619 204 803		
Total des prêts non budgétaires	245 307 906	3 619 786 584	129 319	3 679 061 213	3 722 608	182 439 988
PRÊTS BUDGÉTAIRES⁽³⁾—						
a) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt au taux de 0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre février 2010 et mars 2011 :						
Cameroun	703 966			703 966		
Thaïlande	8 633 265			1 899 248	67 714	6 666 303
	9 337 231			2 603 214	67 714	6 666 303
b) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 3,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2009 et juin 2021 :						
Algérie	7 881 751		389 070	2 152 821		6 118 000
Indonésie	35 093 379			3 715 829	476 456	30 901 094
	42 975 130		389 070	5 868 650	476 456	37 019 094

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2007
	1 ^{er} avril 2006	Paiements ou autres débits ⁽¹⁾	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ⁽²⁾	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
c) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à des taux de 0 pourcent et 5,37 pour cent (TIOL) par année, avec les remboursements finals entre décembre 2010 et décembre 2044 :						
Cameroun.....	11 857 585	1 781 938			165 951	13 473 572
Chine.....	544 985 756	4 845 283		10 357 259	6 648 164	532 825 616
Égypte.....	10 697 380			334 199	41 056	10 322 125
Gabon.....	9 990 213			280 875	126 724	9 582 614
Inde.....	56 226 929			1 474 580	688 289	54 064 060
Jamaïque.....	6 940 520		321 801	617 202		6 645 119
Kenya.....	6 866 895			7 949	83 625	6 775 321
Maroc.....	97 937 178			2 958 635	1 192 101	93 786 442
Turquie.....	116 191 265			3 152 228	1 406 051	111 632 986
	861 693 721	6 627 221	321 801	19 182 927	10 351 961	839 107 855
Total des prêts budgétaires.....	914 006 082	6 627 221	710 871	27 654 791	10 896 131	882 793 252
Total partiel.....	1 159 313 988	3 626 413 805	840 190	3 706 716 004	14 618 739	1 065 233 240
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur.....	714 754 662	25 074 802				689 679 860
Total.....	444 559 326	3 651 488 607	840 190	3 706 716 004	14 618 739	375 553 380

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

(1) Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, ajustements, etc.

(2) Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, etc.

(3) Avant le 1^{er} avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

Pays en développement—Aide au développement international

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international aux pays en développement pour fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur. Aucun nouveau prêt n'a été émis depuis le 1^{er} avril 1986.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que les modalités des remboursements.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour des variations en devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances à la Facilité pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique « Organisations internationales ».

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
a) rééchelonnement en vertu d'une entente signée en août 1992 avec le gouvernement de l'Égypte. Phase III de la cédule de réorganisation. Prochain versement, portion capital, exigible le 1 ^{er} janvier 2017 :				
Égypte.....	44 995 933			44 995 933
b) durée de 30 ans, délai de grâce de 7 ans, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année, avec les remboursements finals entre septembre 1996 et janvier 2012 :				
Brésil.....	1 757 236		1 757 236	
Cuba.....	9 547 012			9 547 012
	11 304 248		1 757 236	9 547 012

9. 20 PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits ⁽¹⁾	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
c) durée de 40 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en mars 2007 :				
Thaïlande	28 320		28 320	
d) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie	8 841 274		1 612 935	7 228 339
Argentine	205 333		18 666	186 667
Bolivie	678 321		42 395	635 926
Brésil	271 877		20 914	250 963
Chili	1 078 681		49 031	1 029 650
Colombie	315 695		26 308	289 387
République dominicaine	4 213 934		327 468	3 886 466
Équateur	4 761 948		304 919	4 457 029
Guatemala	2 081 403		50 000	2 031 403
Indonésie	205 197 203		9 278 825	195 918 378
Malaisie	1 608 623		62 935	1 545 688
Malte	449 980		25 000	424 980
Mexique	30 485		2 771	27 714
Maroc	8 380 399		293 001	8 087 398
Myanmar (Birmanie)	8 306 202			8 306 202
Pakistan	447 507 534			447 507 534
Paraguay	219 957		19 996	199 961
Pérou	44 743		3 728	41 015
Philippines	1 840 586		97 159	1 743 427
Sri Lanka	97 050 895		4 932 601	92 118 294
Thaïlande	19 633 913		847 121	18 786 792
Tunisie	58 478 003		1 647 863	56 830 140
	871 196 989		19 663 636	851 533 353
e) durée de 53 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en septembre 2025 :				
Algérie	25 173 808		4 629 802	20 544 006
Total partiel	952 699 298		26 078 994	926 620 304
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur	620 204 143	14 907 204		605 296 939
Total	332 495 155	14 907 204	26 078 994	321 323 365

Note: Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

⁽¹⁾ Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, etc.

Organisation du traité de l'Atlantique Nord— Dommages-intérêts—Sommes recouvrables

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêts et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. Les souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question. Les souscriptions du Canada pour le capital appelé de ces organisations sont divulguées au tableau 9.13.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, pour fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel

liés aux organisations internationales au tableau 11.6 (section 11 de ce volume).

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions de faveur significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie à même la provision pour moins-value lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau 9.13 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars US ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la fin de l'exercice (1 \$ US/1,1546 \$ CAN).

Les tableaux 11.4 et 11.6 (section 11 de ce volume) présentent des informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel relatives aux organisations internationales, qui sont divulguées dans les notes aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 475 633 843 \$ (536 315 122 \$ en 2006) sont présentés au tableau 5.3 (section 5 de ce volume).

TABLEAU 9.13
ORGANISATIONS INTERNATIONALES

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2007 \$
	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits	Réévaluation	
1 ^{er} avril 2006	\$	\$	\$	\$	\$
Souscriptions au capital ⁽¹⁾ —					
Finances—					
Banque européenne pour la reconstruction et le développement.....	252 518 876			2 897 048	249 621 828
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	389 736 551			4 283 095	385 453 456
Société financière internationale.....	95 007 456			1 089 983	93 917 473
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	12 535 268			143 812	12 391 456
	749 798 151			8 413 938	741 384 213
Affaires étrangères et Commerce international—					
Agence canadienne de développement international—					
Banque africaine de développement.....	112 542 684	3 323 871		626 163	115 240 392
Banque asiatique de développement.....	180 687 442			1 712 045	178 975 397
Banque de développement des Caraïbes	22 097 760			181 908	21 915 852
Banque interaméricaine de développement	209 903 638			2 370 070	207 533 568
	525 231 524	3 323 871		4 890 186	523 665 209
	1 275 029 675	3 323 871		13 304 124	1 265 049 422

TABLEAU 9.13

ORGANISATIONS INTERNATIONALES—Fin

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2007
	1 ^{er} avril 2006	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits		
				Réévaluation		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts et avances—						
Finances—						
Fonds pour l'environnement mondial ⁽²⁾	10 000 000					10 000 000
Association internationale de développement ⁽²⁾	7 175 108 061	318 270 000				7 493 378 061
Fonds monétaire international—Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance ⁽¹⁾	368 542 775		12 994 205	16 222 250		365 314 730
	7 553 650 836	318 270 000	12 994 205	16 222 250		7 868 692 791
Affaires étrangères et Commerce international—						
Associations et organismes internationaux ⁽¹⁾ —						
Union de Berne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	39 192					39 192
Conseil de coopération douanière	9 662					9 662
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	1 051 200					1 051 200
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	48 806					48 806
Organisation maritime internationale	2 202					2 202
Agence internationale de l'Énergie atomique	447 110					447 110
Organisation de l'aviation civile internationale	200 429					200 429
Union de Paris, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	100 989					100 989
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	872 987					872 987
Organisations des Nations Unies	3 632 480					3 632 480
Organisation mondiale de la santé	181 122					181 122
	6 586 179					6 586 179
Agence canadienne de développement international—						
Institutions financières internationales ⁽²⁾ —						
Banque africaine de développement	1 843 896			125 000		1 718 896
Fonds africain de développement	1 748 313 330	88 846 035			1 004 999	1 836 154 366
Société de développement des Andes	2 187 500			125 000		2 062 500
Banque asiatique de développement (Spécial)	27 027 000					27 027 000
Fonds asiatique de développement	1 817 102 408	51 650 617				1 868 753 025
Banque de développement des Caraïbes—						
Fonds de développement agricole	2 000 000					2 000 000
Banque de développement des Caraïbes—						
Régionale des Caraïbes du Commonwealth	4 672 000				53 600	4 618 400
Banque de développement des Caraïbes (Spécial)	175 538 775	13 585 000			168 170	188 955 605
Banque centraméricaine d'intégration économique	841 530			38 250		803 280
Caisse du fonds pour l'environnement mondial	382 988 566	9 151 434				392 140 000
Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement	362 740 336	880 454			2 421 087	361 199 703
Fonds multilatéral des investissements	11 388 294	9 468 544				20 856 838
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	23 360 000				268 000	23 092 000
Fonds international pour le développement agricole	192 106 476	12 425 640				204 532 116
Fonds monétaire international	12 812 297				146 990	12 665 307
Fonds du Protocole de Montréal	66 620 879	4 794 373			357 572	71 057 680
	4 831 543 287	190 802 097		288 250	4 420 418	5 017 636 716
	12 391 780 302	509 072 097	12 994 205	16 510 500	4 420 418	12 892 915 686
Total partiel	13 666 809 977	512 395 968	12 994 205	16 510 500	17 724 542	14 157 965 108
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur	2 717 085	166 491				2 550 594
Total	13 664 092 892	512 562 459	12 994 205	16 510 500	17 724 542	14 155 414 514

(1) Prêts et placements consentis avant le 1^{er} avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.(2) Prêts et placements consentis depuis le 1^{er} avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 68 000 actions du capital autorisé de la BERD évaluées à 828,6 millions \$ US. La souscription d'actions «appelées» du Canada représente environ 26 pour cent, soit 216,2 millions \$ US. Le solde est sujet à appel signifiant qu'une institution peut demander les fonds dans l'éventualité où ceux-ci permettraient de rencontrer ses obligations financières envers les actionnaires. Les versements pour la souscription d'actions sont autorisés par la *Loi*. Chaque versement à la BERD comprend des espèces et un billet.

Au 31 mars 2007, le Canada détenait du capital appelé évalué à 216 197 668 \$ US.

Le passif éventuel du Canada, pour le capital sujet à appel, est évalué à 612 420 000 \$ US.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2007, le Canada avait souscrit à 44 795 actions. La valeur totale de ces actions est de 5 403 844 825 \$ US, dont 319 633 987 \$ US plus 16 404 055 \$ CAN ont été appelés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 5 069 millions de dollars US.

Société financière internationale

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2007, le Canada avait souscrit à 81 342 actions. Ces actions ont une valeur totale de 81 342 000 \$ US et ont été appelées en entier.

Agence multilatérale de garantie des investissements

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2007, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ US, dont 10 732 250 \$ US ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ US.

Banque africaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L45 des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007*).

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 8 175 actions de capital appelé et 73 473 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2007, la participation du Canada au capital appelé est de 115 240 392 \$ CAN pour 8 175 actions, dont 2 100 de ces actions émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAN et de 177 333 450 \$ US, pour une valeur totale de 1 189 666 847 \$ CAN.

Banque asiatique de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 12 961 actions de capital appelé et 172 125 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2007, la participation du Canada au capital appelé est de 178 975 397 \$ CAN pour 12 961 actions, dont 10 591 de ces actions émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 1 533 210 533 \$ US et de 596 976 219 \$ CAN, pour une valeur totale de 2 367 221 100 \$ CAN.

Banque de développement des Caraïbes

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 2 278 actions de capital appelé et 8 124 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2007, la participation du Canada au capital appelé est de 21 915 852 \$ CAN pour 2 278 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 49 001 856 \$ US pour une valeur totale de 56 577 543 \$ CAN.

Banque interaméricaine de développement

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 14 397 actions de capital appelé et 320 490 actions de capital sujet à appel. L'achat de capital appelé est effectué au moyen d'espèces et d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2007, la participation du Canada au capital appelé est de 207 533 568 \$ CAN pour 14 397 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars US.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 3 866 208 680 \$ US pour une valeur totale de 4 463 924 542 \$ CAN.

Fonds pour l'environnement mondial

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2007, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAN.

Association internationale de développement

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L15 de Finances, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2005-2006*). Les contributions et souscriptions à l'Association, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ne portant pas intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans). Les contributions et souscriptions à l'AID sont faites sous forme d'effets à vue

non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient une participation au moyen d'effets à vue.

Au 31 mars 2007, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 7 493 378 061 \$ CAN.

Fonds monétaire international—Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

Ce compte inscrit le prêt consenti au Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays économiquement faibles et à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 550 millions de dollars ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil a par la suite augmenté la limite à 700 millions de DTS.

Au 31 mars 2007, le Canada a prêté une somme globale de 700 000 000 DTS à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 490 490 901 DTS ont été remboursés. Le solde non réglé de 209 509 099 DTS a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,74367 \$ CAN). Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient un prêt en espèces, des remboursements et une réévaluation de change.

Le Canada a également fait des contributions budgétaires aux termes de bonifications d'intérêt se chiffrant à 189 997 586 DTS, qui ne figurent pas au tableau 9.13.

Associations et organismes internationaux

Ces éléments représentent la valeur à l'origine des paiements effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou au calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

Institutions financières internationales

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits L40 et L40a des Affaires étrangères et du Commerce international, des *Lois de crédits n° 2 et n° 3 pour 2006-2007*).

Dans certains cas, les prêts et avances sont effectués au moyen d'effets à payer qui sont encaissés ultérieurement. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués en espèces et au moyen d'émissions d'effets, en des encaissements d'effets émis antérieurement et en des réévaluations selon les fluctuations en devises.

Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Le tableau 9.14 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts et avances consentis aux administrations provinciales et territoriales.

TABLEAU 9.14
ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

	1 ^{er} avril 2006	Paielements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
TERRE-NEUVE ET LABRADOR—				
Agence de promotion économique du Canada atlantique—				
Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador	456 680			456 680
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	565 766 500	1 999 500	60 975 108	506 790 892
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	527 280		206 041	321 239
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver.....	2 836 758			2 836 758
	569 130 538	1 999 500	61 181 149	509 948 889
Industrie—				
Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique.....	38 781	9 134	47 915	
Total, Terre-Neuve et Labrador	569 625 999	2 008 634	61 229 064	510 405 569
NOUVELLE-ÉCOSSE—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	329 565 000	3 633 000	40 963 074	292 234 926
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités.....	10 059		10 059	
Total, Nouvelle-Écosse	329 575 059	3 633 000	40 973 133	292 234 926
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	37 454 750	533 250	4 926 042	33 061 958
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	92 309		24 869	67 440
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver.....	63 079			63 079
Total, Île-du-Prince-Édouard	37 610 138	533 250	4 950 911	33 192 477
NOUVEAU-BRUNSWICK—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	205 406 000	2 916 000	26 968 716	181 353 284
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	188 683		188 683	
	205 594 683	2 916 000	27 157 399	181 353 284
Industrie—				
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique	2 861 675	52 135	1 131 155	1 782 655
Total, Nouveau-Brunswick	208 456 358	2 968 135	28 288 554	183 135 939

TABLEAU 9.14

ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES—*Suite*

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
QUÉBEC—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	2 613 221 180	691 450 395	850 773 888	2 453 897 687
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités.....	902 318		643 328	258 990
Total, Québec	2 614 123 498	691 450 395	851 417 216	2 454 156 677
ONTARIO—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(76 956 750)	76 956 750	95 515 500	(95 515 500)
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs.....	1 063 966 091		132 995 761	930 970 330
Total, Ontario	987 009 341	76 956 750	228 511 261	835 454 830
MANITOBA—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	42 445 000	4 530 000	14 274 996	32 700 004
Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs.....	72 764 178		9 095 523	63 668 655
Total, Manitoba.....	115 209 178	4 530 000	23 370 519	96 368 659
SASKATCHEWAN—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	394 462 500	3 931 500	40 175 208	358 218 792
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités.....	567		275	292
Total, Saskatchewan.....	394 463 067	3 931 500	40 175 483	358 219 084
ALBERTA—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	168 118 250	216 825 000	147 442 554	237 500 696
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités.....	82 210		82 210	
Total, Alberta	168 200 460	216 825 000	147 524 764	237 500 696
COLOMBIE-BRITANNIQUE—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	584 723 750	29 426 850	107 903 454	506 247 146
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités.....	5 817		5 817	
Total, Colombie-Britannique	584 729 567	29 426 850	107 909 271	506 247 146
TERRITOIRE DU YUKON—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(191 250)	1 249 500		1 058 250
Total, Territoire du Yukon.....	(191 250)	1 249 500		1 058 250
TERRITOIRES DU NORD-OUEST—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(4 689 000)	11 754 750		7 065 750
Total, Territoires du Nord-Ouest	(4 689 000)	11 754 750		7 065 750

TABLEAU 9.14

ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES—Fin

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
NUNAVUT—				
Finances—				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(303 000)	432 750	558 000	(428 250)
Total, Nunavut	(303 000)	432 750	558 000	(428 250)
Total partiel	6 003 819 415	1 045 700 514	1 534 908 176	5 514 611 753
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur	1 076 300 326	204 961 326		871 339 000
Total	4 927 519 089	1 250 661 840	1 534 908 176	4 643 272 753

Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador

Des prêts ont été consentis dans le but de fournir du financement aux petites et moyennes entreprises de Terre-Neuve.

Ces prêts proviennent de la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador limitée dont le Canada détenait 40 pour cent des actions. En vertu d'un accord conclu le 29 mars 1989, le gouvernement de Terre-Neuve a acheté les actions du Canada effectuant ainsi le retrait de la participation du gouvernement du Canada dans la Société. Une condition du retrait était que le gouvernement du Canada accepte ces prêts d'argent comme paiements dus. Ces prêts sont présentement gérés par le Ministère.

Les prêts en circulation sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire sera demandée pour radier le solde.

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent des paiements en moins ou en trop au titre des droits de péréquation des provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs. Les moins-payés sont non productifs d'intérêts et sont versés dans les exercices ultérieurs.

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 5,625 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans, avec des versements finals entre le 1^{er} avril 2007 et le 1^{er} mars 2008.

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emploi.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 pour cent à 9,5 pour cent par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

Projets reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique

Des prêts ont été consentis pour financer certains travaux d'aménagement d'eau reportés de l'Office d'expansion économique de l'Atlantique.

Au cours de l'exercice, le prêt en circulation a été entièrement remboursé et le compte a été fermé.

Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique

Des prêts ont été consentis aux provinces de l'Atlantique, dans le but d'aider à la production d'énergie électrique dans les provinces, au moyen de générateurs à vapeur, ainsi qu'au contrôle et à la transmission de l'énergie électrique.

Les prêts portent intérêt à des taux de 4,5 pour cent à 8,5 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels égaux, avec des versements finals dus le 31 mars 2011.

Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs

Ces sommes représentent des versements en trop à des provinces en vertu des accords de perception fiscale pour les années d'imposition 1997 à 1999. Ces versements découlent d'une erreur de classification des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs de placement. Les recouvrements ne portent pas intérêt et s'étendent sur une période de dix ans qui a débuté au cours de l'exercice 2004-2005.

Autres prêts, placements et avances

Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Le tableau 9.15 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les autres prêts, placements et avances.

TABLEAU 9.15
AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Contributions remboursables sans condition—				
Agence de promotion économique du Canada atlantique	375 277 753	45 529 939	54 731 335	366 076 357
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	287 823 499	50 876 567	46 296 453	292 403 613
Affaires indiennes et du Nord canadien		1 118 800		1 118 800
Industrie	200 067 128	25 456 757	15 955 994	209 567 891
Ressources naturelles	39 978 402			39 978 402
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	38 212 627	36 306	6 772 234	31 476 699
Total partiel	941 359 409	123 018 369	123 756 016	940 621 762
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur	50 167 104	19 616 031	21 527 232	52 078 305
Total des contributions remboursables sans condition	891 192 305	142 634 400	145 283 248	888 543 457
Prêts et avances à justifier—				
Affaires étrangères et Commerce international—				
Missions à l'étranger	23 998 463	407 022 018	412 670 427	18 350 054
Employés affectés à l'étranger	15 615 816	10 419 575	10 874 728	15 160 663
	39 614 279	417 441 593	423 545 155	33 510 717
Défense nationale—				
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés	29 904 016	4 144 026 750	4 143 271 966	30 658 800
Autres ministères—				
Diverses avances à justifier	14 119 832	304 565		14 424 397
Diverses avances à justifier, caisse à montant fixe et avances permanentes	21 600 436		10 124 324	11 476 112
	35 720 268	304 565	10 124 324	25 900 509
Total des prêts et avances à justifier	105 238 563	4 561 772 908	4 576 941 445	90 070 026
Autres—				
Agriculture et Agroalimentaire—				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples	62 214		130	62 084
Programmes nationaux de commercialisation	115 976 178		88 774	115 887 404
	116 038 392		88 904	115 949 488
Patrimoine canadien—				
Biens culturels				
Citoyenneté et Immigration—				
Prêts consentis aux immigrants	40 271 171	13 049 038	15 239 963	38 080 246
Finances—				
Banque Commerciale du Canada	43 132 429			43 132 429
Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances		5 000 000	5 000 000	
	43 132 429	5 000 000	5 000 000	43 132 429

TABLEAU 9.15

AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—*Suite*

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Pêches et Océans—				
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés.....	128 315			128 315
Pêcheurs d'aiglefin	1 343 337			1 343 337
	1 471 652			1 471 652
Affaires étrangères et Commerce international—				
Expansion du commerce d'exportation (prêts administrés par Exportation et développement Canada)	2 660 926 216	3 732 715	343 597 659	2 321 061 272
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Ministère—				
Ressources humaines et Développement des compétences—				
Programme canadien de prêts aux étudiants.....	8 765 684 593	2 377 233 584	1 266 460 620	9 876 457 557
Commissions provinciales des accidents du travail	13 013 001			13 013 001
	8 778 697 594	2 377 233 584	1 266 460 620	9 889 470 558
Affaires indiennes et du Nord canadien—				
Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones		7 276 713		7 276 713
Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada.....	9 495 385		785 649	8 709 736
Premières Nations de la Colombie-Britannique	123 646			123 646
Fonds du développement économique des Indiens.....	337 995 502	28 303 248		366 298 750
Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens	51 300		4 873	46 427
Fonds de prêts aux Inuits	6 923 573	80 000	355 722	6 647 851
Revendicateurs autochtones	82 836			82 836
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves.....	391 319 402	29 319 615	9 981 900	410 657 117
Prêt perpétuel de la bande Stoney	7 882 025	248 145	194 076	7 936 094
	389 615			389 615
	754 263 284	65 227 721	11 322 220	808 168 785
Industrie—				
Option d'achat d'actions d'une société.....				
Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada	110 000 000			110 000 000
Prêts aux petites entreprises	117 372 330	84 968 466	117 886 330	84 454 466
Conseil national de recherches du Canada—				
Fonds de H. L. Holmes.....	4 077 186	115 031		4 192 217
	231 449 516	85 083 497	117 886 330	198 646 683
Ressources naturelles—				
Projet de développement Hibernia.....	27 600 000		9 200 000	18 400 000
Nordion International Inc.	78 000 000		4 000 000	74 000 000
	105 600 000		13 200 000	92 400 000
Sécurité publique et Protection civile—				
Service correctionnel—				
Libérés conditionnels.....	4 697	2 142	3 131	3 708
Travaux publics et Services gouvernementaux—				
Biens saisis—Compte de fonds de roulement	15 545 700	34 913 819	32 998 147	17 461 372
Transports—				
Administrations aéroportuaires canadiennes	24 330 381			24 330 381
Administration du pont du port de Saint John.....	22 646 108			22 646 108
Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent	179 397		12 000	167 397
	47 155 886		12 000	47 143 886
Conseil du Trésor—				
Programme d'apprentissage mixte.....		6 434 841	6 338 857	95 984
Anciens Combattants—				
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.....	60 879	7 212 ⁽¹⁾		68 091
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Avances	16 944	1 049	263	17 730
	77 823	8 261	263	85 821

TABLEAU 9.15

AUTRES PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES—Fin

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
Autres ministères—				
Divers.....	296 115	10 171		306 286
Total partiel—Autres.....	12 794 930 475	2 590 695 789	1 812 148 094	13 573 478 170
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur ⁽²⁾	95 918 804	10 695 178		85 223 626
	12 699 011 671	2 601 390 967	1 812 148 094	13 488 254 544
Plus : redressement de consolidation ⁽³⁾	4 922 632 000	4 194 707 000	4 598 843 000	4 518 496 000
Total des autres.....	17 621 643 671	6 796 097 967	6 410 991 094	18 006 750 544
Total.....	18 618 074 539	11 500 505 275	11 133 215 787	18 985 364 027

⁽¹⁾ Ce montant représente un redressement pour réévaluation.

⁽²⁾ Au cours des exercices antérieurs, la portion passée en charges en raison des conditions de faveur de certains prêts a été inscrite à même la provision pour moins-value des actifs. Au cours de l'exercice, ce montant est présenté en réduction des soldes de la valeur des actifs au tableau 9.15.

⁽³⁾ Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État consolidées et autres entités sont aussi fournies à la section 4 de ce volume.

Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normale consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions privilégiées, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement libératoire pouvant aller jusqu'à dix ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions de faveur.

Missions à l'étranger

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits des Affaires étrangères et du Commerce international et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances pour fins médicales au personnel engagé sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 500 000 \$.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 11 942 916 \$ aux employés; des avances de 727 188 \$ pour frais médicaux; des avances de 18 512 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 777 351 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et, des débetures scolaires et de clubs de 1 694 696 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 2,75 pour cent à 4,25 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes de 1 à 4 ans, avec des versements finals entre le 1^{er} avril 2007 et le 1^{er} mars 2011.

Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés

Ce compte a été établi dans le but de financer: a) des avances fixes de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics; b) des avances permanentes; c) des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger; et, d) des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b de Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

Diverses avances à justifier

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

Diverses avances à justifier, caisse à montant fixe et avances permanentes

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples

Des prêts ont été consentis pour financer la construction de bâtiments d'exposition à usages multiples.

Les prêts sont actuellement en défaut et continueront à porter intérêt à des taux fixes de 8,511 pour cent à 9,351 pour cent par année. Ces prêts étaient remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 30 ans et les versements finals étaient exigibles entre le 1^{er} avril 2006 et le 30 juin 2006. Ces prêts sont garantis par les provinces; par conséquent, celles-ci seront appelées à honorer leurs garanties de prêts.

Programmes nationaux de commercialisation

Les prêts faits par les institutions financières sous la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garantis par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

Biens culturels

Des prêts ont été consentis à des établissements et à des administrations classés parmi les richesses du patrimoine sis au Canada, afin d'acquérir des objets sur lesquels des licences d'exportation ont été refusées en vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, ou afin d'acheter des biens culturels situés à l'extérieur du Canada qui sont significatifs pour l'héritage national.

Bien que des prêts supplémentaires aient été autorisés en vertu du crédit L10 du Patrimoine canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007*, aucun prêt n'a été consenti au cours de l'exercice. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 10 000 \$ par exercice.

Prêts consentis aux immigrants

L'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise l'affectation de prêts pour l'application de la *Loi*.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 110 000 000 \$.

Les modalités des prêts, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont comme suit :

- a) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 7 ans, avec une prorogation éventuelle de 2 ans, portant intérêt à des taux de 3,56 pour cent à 10,842 pour cent par année, avec des versements finals entre le 1^{er} avril 2007 et le 1^{er} avril 2014, 37 760 796 \$; et,

- b) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation éventuelle de 2 ans, non productifs d'intérêts, avec des versements finals en souffrance, 319 450 \$.

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 978 102 \$ ont été radiés conformément au crédit 2a de *Citoyenneté et Immigration*, de la *Loi de crédits n° 3 pour 2006-2007*.

Banque Commerciale du Canada

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

Au cours de l'exercice, les avances ont été entièrement remboursées.

Producteurs canadiens de poissons de fond congelés

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Pêcheurs d'aiglefin

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1^{er} février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

Expansion du commerce d'exportation

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (« la Société ») à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient dans l'intérêt national et pour lesquelles la Société a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par la Société au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Les tableaux 11.4 et 11.5 (section 11 de ce volume) présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers vérifiés à la section 2 de ce volume.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux entités non souveraines, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

	1 ^{er} avril 2006	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2007
		Paiements ou autres débits ⁽¹⁾	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits ⁽²⁾	Réévaluation	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt au taux de 8,5 pour cent par année, avec les remboursements finals en février 1995 :						
Brésil	3 859 196				46 954	3 812 242
b) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 8,28 pour cent à 9,68 pour cent par année, avec les remboursements finals entre novembre 2006 et février 2008 :						
Antigua	27 512 726				334 744	27 177 982
Jordanie	812 550			786 766	25 784	
	28 325 276			786 766	360 528	27 177 982
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt à des taux de 3,84 pour cent à 5,86 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mai 2006 et octobre 2020 :						
Chine	1 145 217			1 088 018	57 199	
État-Unis	2 621 750 243			305 464 962	34 481 950	2 281 803 331
	2 622 895 460			306 552 980	34 539 149	2 281 803 331
d) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt au taux de 0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre juin 2012 et novembre 2014 :						
Espagne	18 391 082		1 582 055	701 134		19 272 003
Thaïlande	3 717 213			557 302	52 846	3 107 065
	22 108 295		1 582 055	1 258 436	52 846	22 379 068
Total partiel	2 677 188 227		1 582 055	308 598 182	34 999 477	2 335 172 623
Moins : portion passée en charges en raison de conditions de faveur	16 262 011	2 150 660				14 111 351
Total	2 660 926 216	2 150 660	1 582 055	308 598 182	34 999 477	2 321 061 272

Note : Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

(1) Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, ajustements, etc.

(2) Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, etc.

Programme canadien de prêts aux étudiants

Financement direct des prêts aux étudiants

Les prêts émis le ou après le 1^{er} août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise le ministre des Ressources humaines et du Développement social (Ressources humaines et du Développement des compétences) à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Ressources humaines et du Développement social (Ressources humaines et du Développement des compétences) et avec l'assentiment du ministre des Finances.

Le montant total des prêts en circulation ne peut pas dépasser 15 milliards de dollars, sauf disposition contraire énoncée dans une loi de crédits ou autre loi du Parlement.

Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2007 est de 9 430 976 992 \$ et au 31 mars 2006, de 8 199 048 672 \$.

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 277 748 \$ ont été radiés conformément au crédit 7a des Ressources humaines et du développement des compétences, de la *Loi de crédits n° 3 pour 2006-2007*.

Prêts garantis et prêts à risques partagés

Les prêts émis avant le 1^{er} août 2000 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2007 est de 445 480 564 \$ et au 31 mars 2006, de 566 635 921 \$.

Commissions provinciales des accidents du travail

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds d'exploitation dans le but de permettre aux commissions provinciales d'indemnisation d'appliquer la *Loi* pour le compte de l'État, et de régler les réclamations des employés du gouvernement canadien blessés au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à toutes les commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont non productives d'intérêts et sont remboursables à l'expiration des ententes avec les commissions provinciales.

Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones

Le 1^{er} décembre 2006, le programme Entreprise Autochtone Canada d'Industrie Canada a été transféré au Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, incluant le Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones.

Le Programme d'assurance-prêt pour les entreprises autochtones était établi sous l'article 9 et l'alinéa 15 (1)(b) de la *Loi sur le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie*, et les décrets CP 1990-370 et CP 1990-371, et modifié sous la partie IV, l'alinéa 14 (1)(b) de la *Loi sur le ministère de l'Industrie (1995)*.

Des prêts ne portant pas intérêt ont été faits aux Canadiens Autochtones pour accroître leur activité d'entreprise commerciale, marquant ainsi une étape importante vers l'amélioration de leur auto-développement économique, en fournissant de l'aide financière et consultative à différentes étapes et pour différents aspects du développement de l'entreprise.

Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens

Des prêts ont été consentis au Conseil des Premières Nations du Yukon, afin de verser des indemnités provisoires aux anciens Indiens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement concernant les revendications des terres appartenant aux Indiens du Yukon.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par les crédits L30 et L30a des Affaires indiennes et du Nord canadien, des *Lois de crédits n° 2 et n° 3 pour 2006-2007*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'une revendication ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'une revendication soit conclue; et,
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date du règlement d'une revendication, ou à une date fixée par l'entente, celle-ci étant au plus tard le 31 mars 2007, ou selon la première des deux dates atteinte.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 2,28 pour cent à 3,61 pour cent par année.

Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada

Le programme de prêts garantis à Financement agricole Canada a été discontinué le 14 novembre 1989. Le dernier prêt garanti productif est périmé et aucune garantie de prêt future est prévue sous ce programme.

À compter du 31 mars 2007, le montant en circulation représente le solde des prêts en souffrance qui ont été remboursés aux prêteurs par le Ministre. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et leur solde sera radié au cours des prochains exercices.

Premières Nations de la Colombie-Britannique

Des prêts ont été consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique, afin de les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ayant trait à la recherche, à l'élaboration et à la négociation de traités.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L35 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'un traité ne soit conclue;
- b) les prêts datés avant le 1^{er} avril 2004 portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue;
- c) les prêts datés entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2009 ne doivent pas porter intérêt à moins que ceux-ci ne deviennent exigibles et payables au cours de cette période, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue; et,
- d) les prêts sont exigibles et payables par les Premières Nations et payera les prêts selon la première des dates atteintes suivantes :
 - i) date de règlement d'un traité;
 - ii) douzième anniversaire de la première avance de prêt aux Premières Nations sous la plus récente entente de financement des Premières Nations;
 - iii) septième anniversaire après la signature d'une entente de principe, ou;
 - iv) date de demande de paiement du prêt par le ministre à cause du défaut sous cette entente ou toute autre entente de financement des Premières Nations.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 54 059 828 \$ et 312 238 922 \$ respectivement. Les taux varient entre 2,2787 pour cent et 5,185 pour cent par année pour la portion intérêt.

Fonds du développement économique des Indiens

Des prêts ont été consentis en vue de promouvoir le développement économique des Indiens, aux Indiens ou bandes indiennes, ou à des particuliers, des associations ou des sociétés, dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce développement.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 48 550 835 \$ tel que modifié par le crédit 7b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997*.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 7 pour cent à 11,25 pour cent par année.

Programme de prêts garantis pour le Développement économique des Indiens

L'autorité de garantie des prêts pour le Développement économique des Indiens a été établie par le crédit L53(b), de la *Loi de crédits n° 1, 1970* modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorisant le ministre à garantir une partie du solde des prêts à des entreprises indiennes. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut dépasser 60 000 000 \$ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé après les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

Fonds de prêts aux Inuits

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits, afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables. Des prêts ont été également consentis à des sociétés coopératives, à des caisses de crédit, à des caisses populaires ou à d'autres sociétés de crédit constituées conformément aux lois des provinces, et dont les membres sont en grande partie des Inuits, ou à des sociétés commerciales constituées selon les lois du Canada, ou, des provinces, et dont les Inuits détiennent un intérêt majoritaire.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$ tel que modifié par le crédit 37b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le prêt en circulation porte intérêt à un taux de 5,50 pour cent par année.

Revendicateurs autochtones

Des prêts ont été consentis aux revendicateurs autochtones, pour couvrir les frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par les crédits L30 et L30a des Affaires indiennes et du Nord canadien, des *Lois de crédits n° 2 et n° 3 pour 2006-2007*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt dans le cas où ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement des revendications ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement des revendications soit conclue; et,

- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date de règlement des revendications, ou à une date fixée par l'entente.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 140 143 513 \$ et de 270 513 604 \$ respectivement. Les taux varient entre 2,13 pour cent et 11,89 pour cent par année pour la portion portant intérêt.

Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves

Les prêts garantis pour le logement sur les réserves fournissent le soutien aux Indiens ou aux bandes Indiennes sur les réserves ou sur les terrains appartenant à la Couronne. Comme ces terrains ne sont pas hypothécables, la garantie ministérielle fournit un nantissement à l'institution financière en cas de défaut de l'emprunteur.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 1,7 milliard de dollars, tel que modifié par le crédit 5 des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi n° 3 de 1972 portant affectation de crédits*, du crédit 5d des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits* et le crédit 6b des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994*.

Si un prêt effectué avec une garantie du Ministre devient en défaut, le prêteur peut demander le remboursement du prêt par le Ministre. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars a été établie à même les niveaux de référence du ministère afin de couvrir les défauts possibles des programmes de prêts garantis. Le paiement effectué devient une dette de la Première Nation à la Couronne. L'intérêt s'accumule et est capitalisé sur la dette au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au Ministre. Dans la mesure du possible, le recouvrement de la dette se fait à partir de nantissements tels que les comptes en fiducie ou de fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

Prêt perpétuel de la bande Stoney

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt n'excédant pas 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3 pour cent annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko, et 300 000 \$ pour les additions à la Réserve Morley.

Option d'achat d'actions d'une société

En vertu de l'article 14 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, ce compte autorise, conformément aux conditions prescrites par les règlements du gouverneur en conseil,

- a) l'acquisition, l'achat, l'utilisation, la cession ou la vente, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, d'une option d'achat d'actions d'une société dans le cadre d'un prêt, d'une assurance-prêt ou d'une contribution accordée à cette société par Sa Majesté en vertu d'un programme autorisé par le gouverneur en conseil lorsque, de l'avis du ministre,
- i) il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour que Sa Majesté du chef du Canada puisse en profiter; ou
- ii) il est nécessaire d'acquérir, d'acheter, d'utiliser, de céder ou de vendre cette option d'achat d'actions pour protéger les intérêts de l'État dans le cadre d'un prêt versé ou assuré ou d'une contribution accordée; et
- b) pour autoriser la vente ou autre cession de tout capital-actions ainsi acquis.

Au cours de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été autorisés par le crédit L15 de l'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007*.

Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada

Ce compte inscrit les prêts consentis à toute personne qui se livre ou qui est sur le point de se livrer ou qui aide une industrie de fabrication, de transformation ou de services au Canada afin d'y favoriser la mise sur pied, la modernisation, la croissance, l'efficacité ou la compétitivité sur le plan international ou de les aider dans leur restructuration financière.

Au cours de l'exercice, des prêts supplémentaires ont été autorisés par le crédit L20 de l'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2006-2007*.

Il y a un prêt en circulation qui est sans intérêt à moins qu'il soit en souffrance et est autrement remboursable à l'échéance le 1^{er} avril 2017.

Prêts aux petites entreprises

Ce compte enregistre l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE), à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC) et au projet pilote de location-acquisition. Ces autorités pourvoient au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en post-doctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

Projet de développement Hibernia

Des prêts ont été consentis afin de faciliter la mise en oeuvre du Projet de développement Hibernia conformément à l'article 14 de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*.

Des ententes de prêts ont été signées entre le Canada et les trois compagnies impliquées dans l'achat d'actions d'Hibernia par Gulf Canada en 1993. Des prêts de 132 millions de dollars ont été prévus pour les détenteurs d'actions en vue de les compenser pour des déductions d'impôt qu'ils ne pourront employer lors du calcul de leur revenu imposable, générées par le Projet de développement Hibernia.

Des prêts de 66 millions de dollars ont été consentis le 30 juin 1995 conformément au crédit L15 des Ressources naturelles, des *Lois de crédits n° 1 et n° 2 pour 1995-1996*. Un montant additionnel de 66 millions de dollars a été prêté le 2 juillet 1996.

Les prêts ne portent pas intérêt et sont remboursables en 10 versements annuels égaux commençant le 30 juin 1999, avec le versement final le 30 juin 2008.

Nordion International Inc.

Un prêt de 100 millions de dollars a été consenti à Nordion International Inc. pour financer la construction de deux réacteurs nucléaires et des installations de traitement connexes qui seront utilisés pour la production d'isotopes médicaux en vertu d'une entente établie le 28 juin 1996 entre MDS Health Group Ltd., Nordion International Inc. et Ressources naturelles Canada.

Le prêt garanti ne porte pas intérêt et est entièrement remboursable sur une période de 15 ans débutant 42 mois après le premier versement d'une tranche de prêt.

Libérés conditionnels

Des prêts ont été consentis à des libérés conditionnels et à des personnes sous surveillance obligatoire, pour aider à leur réadaptation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 \$.

Les prêts sont non productifs d'intérêts et sont remboursables avant la cessation de la période de libération conditionnelle ou à l'intérieur d'un an de la date à laquelle les prêts ont été consentis, soit à la période de plus courte durée. Le remboursement de la totalité ou d'une partie du prêt peut être renoncé par le Solliciteur général, moyennant que certaines conditions soient respectées.

Au cours de l'exercice, des prêts s'élevant à 1 102 \$ ont été renoncés conformément au crédit L103b du Solliciteur général, de la *Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits*.

Biens saisis—Compte de fonds de roulement

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

Administrations aéroportuaires canadiennes

Les prêts sont issus d'ententes concernant le transfert de biens et de stock de matières consommables à des autorités particulières (13) lorsque les responsabilités de la direction, de l'exploitation et de la maintenance sont transférées à une autorité en vertu de la Politique nationale des aéroports.

Le portefeuille de prêts regroupe treize prêts ne portant pas intérêt. Ceux-ci ont été consentis aux administrations aéroportuaires canadiennes entre 1997 et 2003. En raison d'un changement de lignes directrices, il a été convenu à la renonciation des remboursements des prêts en circulation exigibles et l'approbation d'une autorisation sera requise.

Administration du pont du port de Saint John

Des avances ont été consenties à l'Administration du pont du port de Saint John en vue du financement, de la construction et de l'exploitation d'un pont à péage au port de Saint John, Nouveau-Brunswick. Le montant total des avances pour chaque exercice doit être calculé d'après la différence, pour l'année, entre les coûts d'exploitation et de financement du pont à péage, et les revenus de l'Administration du pont, remboursable si les revenus de l'Administration du pont pour l'exercice dépassent le total des coûts d'exploitation et de financement pour un tel exercice.

Au 1^{er} avril 1990, une nouvelle entente a été signée. Cette entente demandait la consolidation de toutes les dettes en un prêt ne portant pas intérêt. Afin de remettre la dette au gouvernement, l'Administration remboursera sur une base annuelle les fonds excédentaires provenant de l'exploitation du pont.

Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministère des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent seront gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt en circulation porte intérêt à des taux de 7 pour cent à 9,5 pour cent par année, et est remboursable mensuellement, avec le versement final des modalités existantes en mars 2008.

Programme d'apprentissage mixte

Des avances ont été consenties à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour le Programme d'apprentissage mixte (PAM). En octobre 2004, un protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'AFPC a été intégré aux conventions collectives pour fournir du financement pour un PAM. Le PAM est un partenariat entre l'AFPC et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHFPC). Son objectif est d'offrir des occasions d'apprentissage syndical-patronal mixte dans des secteurs où les deux parties doivent assumer des rôles et responsabilités, et à l'égard desquels l'employeur n'est pas déjà légalement tenu d'offrir une formation.

Les paiements sont effectués à l'AFPC sous le crédit 20 et sont autorisés en vertu du mandat du programme. Le mandat inclut les coûts de programme, les conditions de financement, les conditions de paiements, les échéanciers, ainsi qu'un calendrier de paiements. Le calendrier de paiements prévoit une avance de 2 mois du Conseil du Trésor à l'AFPC pour couvrir les coûts de livraison du programme. Lorsque les dépenses réelles sont rapportées aux deux mois, l'avance est renversée et la dépense est enregistrée.

Commission des sépultures de guerre du Commonwealth

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 £ R-U. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice.

Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

Avances

Des avances ont été consenties en vertu des parties I et III de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, pour l'achat de terres et améliorations permanentes, dégrèvements de biens-fonds, achat d'animaux de ferme et de matériel et protection des garanties. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 605 000 000 \$.

Provision pour prestations conditionnelles

Une provision égale à 1/10 des prestations versées aux anciens combattants a été établie à chaque exercice, jusqu'en 1978-1979 inclusivement. Depuis cette date, une prévision annuelle des besoins a été effectuée, et une provision est établie, si nécessaire. La provision requise est imputée aux charges et est créditée au compte de provision pour prestations conditionnelles. Ce compte fait état des provisions nettes accumulées pour prestations aux anciens combattants sous forme de renonciation de prêts autorisée par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces prestations entrent en vigueur seulement lorsque les anciens combattants auront rempli certaines exigences. À la fin de 10 ans, les exigences ayant été satisfaites, la provision accumulée est imputée au compte de provision pour prestations conditionnelles, et est créditée au compte de prêts de l'ancien combattant.

Autres ministères—Divers

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Redressement de consolidation

Le redressement de consolidation reflète le total des prêts, placements et avances détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidés. Ceux-ci comprennent essentiellement des investissements tels que des obligations, des fonds du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

Provision pour moins-value

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur enregistrée à la valeur estimative de réalisation.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice.

SECTION 10

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2006-2007

Actifs non financiers

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Actifs non financiers	10.2
Immobilisations corporelles.....	10.4
Véhicules.....	10.6
Biens sous contrats de location-acquisition	10.6

ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires. Pour fins de publication de l'information financière, les immobilisations corporelles sont regroupées dans les catégories suivantes: terrains, bâtiments, ouvrages et infrastructures, matériel et outillage, véhicules, améliorations locatives, biens en construction et biens sous contrats de location-acquisition.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks pour fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la prestation de service ou des paiements effectués d'avance selon les clauses d'accords de contribution.

Le tableau 10.1 présente les actifs non financiers par catégorie.

TABLEAU 10.1

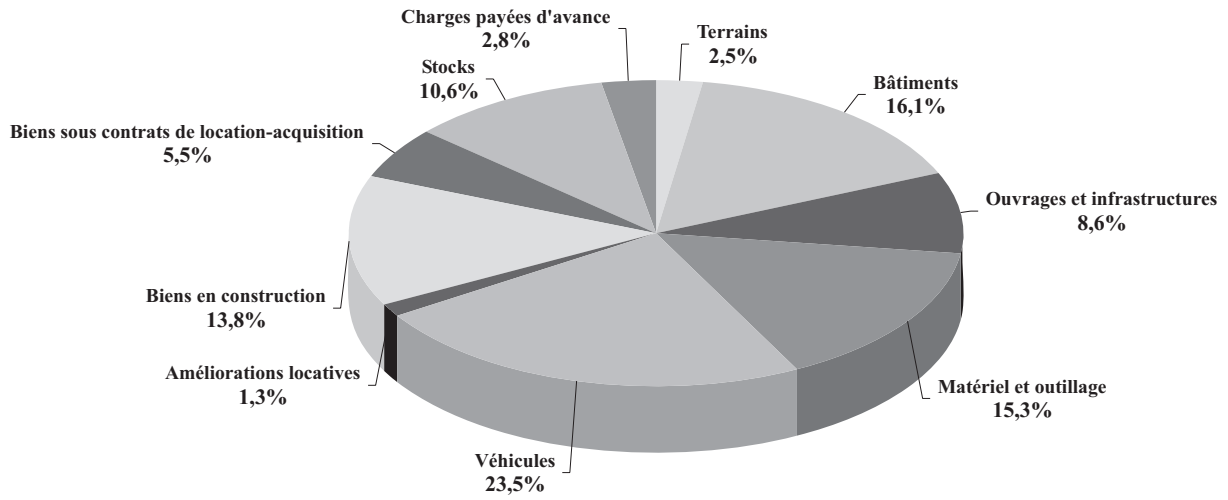
ACTIFS NON FINANCIERS PAR CATÉGORIE

(en milliers de dollars)

	31 mars 2007	31 mars 2006
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2—		
Terrains	1 398 735	1 392 542
Bâtiments	9 111 430	9 061 230
Ouvrages et infrastructures	4 845 589	4 919 687
Matériel et outillage	8 668 635	8 717 774
Véhicules, tableau 10.3	13 332 957	13 652 964
Améliorations locatives	757 995	725 773
Biens en construction	7 813 395	6 979 014
Biens sous contrats de location-acquisition, tableau 10.4	3 106 963	2 906 375
	<i>49 035 699</i>	<i>48 355 359</i>
Stocks	5 987 631	5 874 836
Charges payées d'avance	1 613 162	1 216 992
Total	56 636 492	55 447 187

GRAPHIQUE 10A

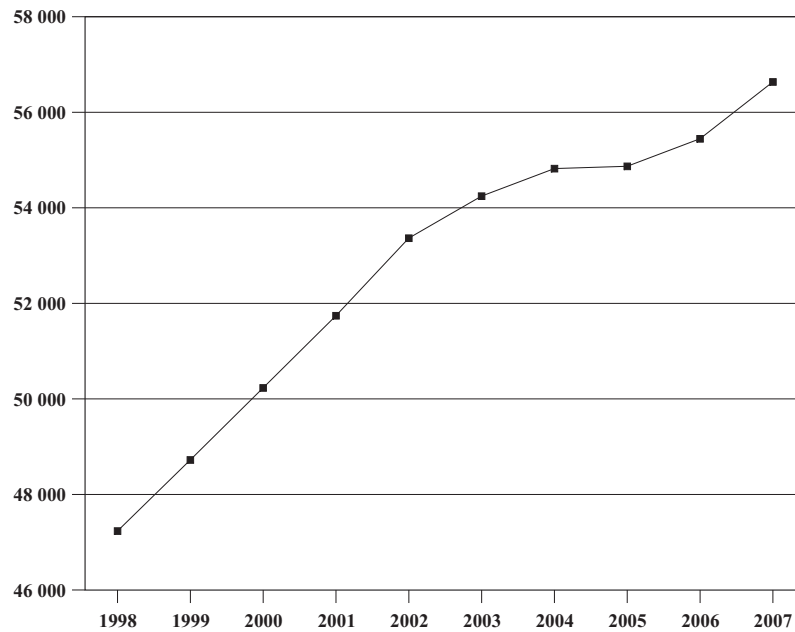
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS PAR CATÉGORIE AU 31 MARS 2007



GRAPHIQUE 10B

ACTIFS NON FINANCIERS AU 31 MARS

(en millions de dollars)



Immobilisations corporelles

Le tableau 10.2 présente les immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens.

TABLEAU 10.2

IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR PRINCIPAUX PORTEFEUILLES MINISTÉRIELS AYANT LA GARDE DE BIENS

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Ouvrages et infrastructures	Matériel et outillage
Immobilisations au coût —				
Environnement.....	179 915	833 220	2 296 011	718 522
Pêches et Océans.....	19 992	464 340	1 857 629	442 888
Affaires étrangères et Commerce international.....	216 983	1 057 778	1 203	129 720
Industrie.....	12 507	761 184	26 643	2 452 311
Défense nationale.....	75 053	5 652 205	1 604 447	10 934 042
Sécurité publique et Protection civile.....	60 316	2 514 548	422 994	923 500
Travaux publics et Services gouvernementaux.....	264 731	3 440 072	839 841	196 204
Transports.....	198 000	1 023 179	2 854 706	202 313
Autres portefeuilles ministériels.....	27 736	1 237 554	49 204	2 129 562
	<i>1 055 233</i>	<i>16 984 080</i>	<i>9 952 678</i>	<i>18 129 062</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	343 502	1 721 778	1 049 385	2 699 570
Immobilisations brutes totales.....	1 398 735	18 705 858	11 002 063	20 828 632
Amortissement cumulé —				
Environnement.....		524 039	1 480 281	501 180
Pêches et Océans.....		288 899	921 457	336 937
Affaires étrangères et Commerce international.....		479 700		103 467
Industrie.....		388 556	16 191	1 479 612
Défense nationale.....		2 455 814	1 001 541	5 784 080
Sécurité publique et Protection civile.....		1 002 643	258 365	496 352
Travaux publics et Services gouvernementaux.....		2 126 433	325 504	144 235
Transports.....		607 067	1 564 711	120 835
Autres portefeuilles ministériels.....		754 974	24 256	1 448 570
		<i>8 628 125</i>	<i>5 592 306</i>	<i>10 415 268</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....		966 303	564 168	1 744 729
Amortissement cumulé total.....		9 594 428	6 156 474	12 159 997
Immobilisations nettes totales —				
Environnement.....	179 915	309 181	815 730	217 342
Pêches et Océans.....	19 992	175 441	936 172	105 951
Affaires étrangères et Commerce international.....	216 983	578 078	1 203	26 253
Industrie.....	12 507	372 628	10 452	972 699
Défense nationale.....	75 053	3 196 391	602 906	5 149 962
Sécurité publique et Protection civile.....	60 316	1 511 905	164 629	427 148
Travaux publics et Services gouvernementaux.....	264 731	1 313 639	514 337	51 969
Transports.....	198 000	416 112	1 289 995	81 478
Autres portefeuilles ministériels.....	27 736	482 580	24 948	680 992
	<i>1 055 233</i>	<i>8 355 955</i>	<i>4 360 372</i>	<i>7 713 794</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	343 502	755 475	485 217	954 841
Immobilisations nettes totales.....	1 398 735	9 111 430	4 845 589	8 668 635

Les données comparatives ont été redressées pour refléter la présentation de l'exercice en cours.

(1) Détails au tableau 10.3.

(2) Détails au tableau 10.4.

Véhicules ⁽¹⁾	Améliorations locatives	Biens en construction	Biens sous contrats de location-acquisition ⁽²⁾	Total 31 mars 2007	Total 31 mars 2006
136 605	35 807	182 522	18 199	4 400 801	4 228 174
1 738 982	536 138	309 928	203	5 370 100	5 280 738
38 817	131 953	111 411		1 687 865	1 574 420
27 209	40 751	441 841	11 575	3 774 021	3 628 785
27 089 488	14 604	4 373 357	1 264 752	51 007 948	49 431 956
529 478	30 673	352 403		4 833 912	4 605 716
9 605	342 650	956 235	1 688 938	7 738 276	7 112 727
784 927	14 266	121 082	818 820	6 017 293	6 071 220
150 587	267 545	581 440	14 697	4 458 325	4 043 066
30 505 698	1 414 387	7 430 219	3 817 184	89 288 541	85 976 802
1 217 603	226 477	383 176	549 780	8 191 271	7 843 080
31 723 301	1 640 864	7 813 395	4 366 964	97 479 812	93 819 882
98 157	19 604		3 639	2 626 900	2 488 794
1 205 179	313 788		27	3 066 287	2 955 646
19 250	54 764			657 181	587 717
20 108	11 574		4 519	1 920 560	1 748 591
15 320 884	3 683		304 458	24 870 460	23 510 129
278 324	5 121			2 040 805	1 854 672
4 991	162 686		629 677	3 393 526	3 040 495
559 787	6 685		80 517	2 939 602	2 870 532
86 442	169 710		8 489	2 492 441	2 233 730
17 593 122	747 615		1 031 326	44 007 762	41 290 306
797 222	135 254		228 675	4 436 351	4 174 217
18 390 344	882 869		1 260 001	48 444 113	45 464 523
38 448	16 203	182 522	14 560	1 773 901	1 739 380
533 803	222 350	309 928	176	2 303 813	2 325 092
19 567	77 189	111 411		1 030 684	986 703
7 101	29 177	441 841	7 056	1 853 461	1 880 194
11 768 604	10 921	4 373 357	960 294	26 137 488	25 921 827
251 154	25 552	352 403		2 793 107	2 751 044
4 614	179 964	956 235	1 059 261	4 344 750	4 072 232
225 140	7 581	121 082	738 303	3 077 691	3 200 688
64 145	97 835	581 440	6 208	1 965 884	1 809 336
12 912 576	666 772	7 430 219	2 785 858	45 280 779	44 686 496
420 381	91 223	383 176	321 105	3 754 920	3 668 863
13 332 957	757 995	7 813 395	3 106 963	49 035 699	48 355 359

Véhicules

Le tableau 10.3 présente le détail des véhicules par sous-catégorie.

TABLEAU 10.3

VÉHICULES PAR SOUS-CATÉGORIE

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2007	31 mars 2006
Navires et embarcations	14 866 433	7 463 646	7 402 787	7 641 302
Aéronefs	12 581 203	8 221 657	4 359 546	4 469 843
Véhicules automobiles	1 882 626	1 151 394	731 232	690 853
Véhicules militaires	1 346 131	927 446	418 685	415 736
Autres véhicules	1 046 908	626 201	420 707	435 230
Total	31 723 301	18 390 344	13 332 957	13 652 964

Biens sous contrats de location-acquisition

Le tableau 10.4 présente le détail des biens sous contrats de location-acquisition par catégories principales.

TABLEAU 10.4

BIENS SOUS CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION PAR CATÉGORIES PRINCIPALES

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2007	31 mars 2006
Terrains	44 942		44 942	48 215
Bâtiments	2 296 700	888 745	1 407 955	1 164 312
Ouvrages et infrastructures	818 820	80 517	738 303	746 491
Matériel et outillage	38 264	17 869	20 395	16 207
Véhicules	1 168 238	272 870	895 368	931 150
Total	4 366 964	1 260 001	3 106 963	2 906 375

SECTION 11

COMPTES PUBLICS DU CANADA

2006-2007

Obligations contractuelles et passif éventuel

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Obligations contractuelles	11.2
Passif éventuel	11.18

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplis. La nature des activités du gouvernement nécessite la négociation des marchés importants à l'égard de la situation financière actuelle ou qui auront un effet important sur les charges futures. Dans le cas d'obligations contractuelles envers des organisations internationales, quelques-uns résulteront en des dépenses budgétaires et d'autres en des paiements non budgétaires.

Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Les immobilisations majeures du gouvernement sont soit achetées ou louées. Lorsqu'un bail transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété au locataire, il est

considéré comme un contrat de location-acquisition. Tous les autres baux sont classés comme contrats de location-exploitation. La section 6 de ce volume fournit des informations sur les contrats de location-acquisition.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet à la fin de l'exercice, sont rapportées pour les immobilisations, les achats, les contrats de location-exploitation et les accords de paiements de transfert. Dans le cas des organisations internationales, toutes les obligations contractuelles de plus d'un million de dollars à la fin de l'exercice sont rapportées.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec ceux du gouvernement.

Le tableau 11.1 présente un sommaire de ces obligations contractuelles. Plus de détails concernant les quatre catégories d'obligations contractuelles se trouvent dans d'autres tableaux de cette section.

TABLEAU 11.1
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
(en millions de dollars)

	Paiements de transfert	Acquisition de propriété et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Information provenant du :					
Tableau 11.3	44 949	18 623	2 178		65 750
Tableau 11.4				2 204	2 204
Total	44 949	18 623	2 178	2 204	67 954

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice, de 2008 à 2012 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2013 et subséquemment.

TABLEAU 11.2
CÉDULE DES PAIEMENTS MINIMUMS
(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	Obligations envers les organisations internationales	Total
2008	7 698	5 739	303	625	14 365
2009	6 035	3 712	255	361	10 363
2010	5 933	1 757	243	285	8 218
2011	2 966	1 086	227	295	4 574
2012	2 529	755	198	244	3 726
2013 et ultérieurs	19 788	5 574	952	394	26 708
Total	44 949	18 623	2 178	2 204	67 954

Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation

Le tableau 11.3 fournit des précisions concernant les obligations contractuelles liées aux accords de paiements de transfert, aux immobilisations, aux achats et aux contrats de location-exploitation. Il présente les obligations contractuelles par catégorie et par entité. Les obligations contractuelles sont résumées à la note 14 des états financiers à la section 2 de ce volume.

Les accords de paiements du transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile.

Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services. Un contrat de location-exploitation est un bail qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété.

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2013 et ultérieurs
					2008	2009	2010	2011	2012	
Accords de paiements de transfert—										
Agriculture et Agroalimentaire—										
Subvention—										
The Canadian Cattleman's Association	50	50	5	45	10	10	10	10	5	
Patrimoine canadien—										
Contributions—										
Entente Canada - Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle										
	53	53	26	27	13	14				
Entente Canada - Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle										
	60	60	30	30	15	15				
Entente Canada - Manitoba relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle										
	48	48	24	24	12	12				
Entente Canada - Nouveau-Brunswick relative à l'enseignement du français langue première et à l'enseignement du français langue seconde										
	86	86	43	43	21	22				
Entente de la Nouvelle-Écosse relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle										
	30	30	15	15	7	8				
Entente Canada - Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle										
	301	301	149	152	76	76				
Entente Canada - Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde										
	256	256	128	128	64	64				
Entente Canada - Saskatchewan relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde officielle										
	26	26	13	13	7	6				
Corporation du conseil des Ministres de l'Éducation, Canada - Programme Odyssée et Accent										
	30	30	9	21	11	10				

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
ET PASSIF ÉVENTUEL**

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Corporation du conseil des Ministres de l'Éducation, Canada - Programme Explore et Destination Clic	56	56	17	39	19	20				
Foundation to Assist Canadian Talent on Records (FACTOR)—										
Fonds de la musique du Canada	24	24	6	18	6	6	6			
La Fondation Musicaction,—										
Fonds de la musique du Canada	16	16	4	12	4	4	4			
La Société du 400e Anniversaire de Québec- Programme des célébrations, commémorations et apprentissage	40	40	7	33	14	19				
Association nationale des centres d'amitié—										
Programme des peuples autochtones	111	111	29	82	28	27	27			
La Fondation Historica du Canada—										
Échanges Canada	17	17	2	15	4	4	3	3	1	
Citoyenneté et Immigration—										
Accord Canada-Québec	1 366	1 366	194	1 172	224	237	237	237	237	
Accord Canada-Manitoba	99	99	14	85	17	17	17	17	17	
Accord Canada-Colombie-Britannique	489	489	69	420	84	84	84	84	84	
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec—										
Programme de développement des collectivités	395	395	292	103	41	31	31			
Contributions à la province de Québec en vertu du Programme Infrastructures Canada	512	512	387	125	125					
Subventions à l'Administration portuaire de Québec afin de commémorer le 400e anniversaire de la ville de Québec	45	45	10	35	30	5				
Programme d'innovation, de développement de l'Entrepreneurship et d'exportation (IDÉE—PME)	738	738	655	83	56	26	1			
Programme d'initiatives stratégiques régionales (IRS)	942	942	727	215	112	57	18	14	14	
Affaires étrangères et Commerce international—										
Agence canadienne de développement international—										
Programme de pays en transition	196	196	108	88	35	23	15	12	3	
Programmes géographiques	2 085	2 085	1 072	1 013	434	287	204	40	11	37
Programme multilatéral	251	251	134	117	92	25				
Programme de partenariat	570	570	302	268	96	93	42	28	9	
Santé—										
Ministère—										
Centre canadien de la lutte contre l'alcool	19	19	4	15	4	4	4	3		
Bureau canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé	40	40	22	18	18					
Société canadienne de partenariat contre le cancer	250	250		250	50	50	50	50	50	
Contrôle et accès en matière de services de santé aux bandes indiennes, associations ou groupes	74	74	29	45	20	10	10	5		
Politiques et stratégies de soins de santé	16	16	2	14	5	5	4			
Fonds médicaux de voyage	51	51	20	31	11	10	10			
Organisation nationale de la santé autochtone	25	25	10	15	5	5	5			
Subvention au titre du Fonds d'accès aux soins de santé dans les territoires	65	65	26	39	13	13	13			
Agence de la santé publique du Canada—										
ID Biomedical- Le vaccin contre la pandémie de grippe	69	69	29	40	26	5	5	4		

11.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Province de l'Alberta—										
Contribution—Hépatite C	31	31	21	10				5		5
Province de la Colombie-Britannique—										
Contribution—Hépatite C	66	66	44	22				11		11
Province de l'Ontario—										
Contribution—Hépatite C	132	132	88	44				22		22
Province du Québec—										
Contribution—Hépatite C	45	45	30	15				7		8
Ressources humaines et Développement social—										
Société canadienne d'hypothèques et de logement (compte gouvernemental)—										
Programme de logement social	59 290 ⁽¹⁾	59 290	31 169	28 121 ⁽²⁾	1 771	1 727	1 722	1 714	1 702	19 485
Affaires indiennes et du Nord canadien—										
Entente de financement Canada-										
Premières Nations	2 202	2 202	1 106	1 096	432	313	279	63	9	
Entente globale de financement	343	343	34	309	272	18	19			
Entente sur les revendications territoriales globales	327	327	269	58	50	4	4			
Entente de contribution	236	236	122	114	56	38	20			
Entente de financement MAINC-										
Premières nations	1 013	1 013	483	530	198	155	126	51		
Entente de transfert financier	741	741	249	492	148	144	135	59	6	
Accord de subvention	35	35	18	17	9	8				
Programme des affaires indiennes et inuites	514	514	258	256	91	64	61	40		
Industrie—										
Ministère—										
Alcan Inc.— Développement du processus de traitement des résidus	19	19	5	14	3	4	6	1		
Bell Helicopter Textron Canada Ltd—										
Gamme de produits modulaires abordables	115	115	36	79	11	10	12	8	9	29
CAE Inc.— Simulation technologique	189	189	57	132	38	39	32	23		
Canarie Inc.— CANet 5 Réseau national de pointe consacré à la recherche	120	120	24	96	20	19	19	19	19	
Cascade Data Services Inc.	77	77	38	39	20	19				
Dupont Canada Inc.	19	19	9	10	10					
Ford Motor Company of Canada Ltd—										
fabrication et production flexible	100	100	58	42	28	14				
General Motors du Canada Limitée—										
Projet Beacon	200	200	147	53	22	21	10			
Génome Canada	100	100		100	34	33	33			
ID Biomedical Inc.—Vaccins protéiques recombinants	80	80	24	56	2	54				
Messier-Dowty Inc. - Technologies des systèmes de train d'atterrissage	28	28	7	21	7	7	7			
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario—Infrastructure de collectivités et de petites localités	273	273	254	19	19					
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario—Partenariat pour les sports, la culture et le tourisme	216	216	203	13	13					
Société ontarienne SuperCroissance	101	101	85	16	16					
Perimeters Institute for Theoretical Physics	50	50		50	10	10	10	10	10	
Pratt & Whitney Canada Corp—										
Technologie de moteur	515	515	236	279	67	68	69	52	23	
Rolls-Royce Canada Ltd—Turbines à gaz industrielles	30	30	15	15	15					

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
ET PASSIF ÉVENTUEL**

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Sanofi Pasteur Ltd—Vaccins contre le cancer	60	60	48	12	6	6				
Voisey's Bay Nickel Co. Ltd—Processus hydrométallurgique pour le sulfure de nickel	60	60	40	20	8	5	2	2	3	
Agence spatiale canadienne—Cascade Data Services Inc.—Programme Cassiope	63	63	51	12	8	4				
Agence spatiale européenne—Programmes d'observation de la terre, d'exploration et des télécommunications	200	110	31	79	22	19	18	10	4	6
Agence spatiale européenne	217	217	173	44	18	16	9	1		
Conseil national de recherches du Canada—Société de télescope Canada-France-Hawaï—Mauna Kea, Hawaï, É-U	111	111	87	24	4	4	4	4	4	4
Projet des télescopes jumeaux Gemini—Cerro Pachon, Chili et Mauna Kea, Hawaï, É-U	100	100	69	31	5	7	5	6	5	3
Tri-University Meson Facility (TRIUMF)	560	560	427	133	45	44	44			
Justice—Soins et services aux adolescents dans le cadre de la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i> —Gouvernement du Québec	183	183	37	146	37	36	36	37		
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	15	15	3	12	3	3	3	3		
Province de l'Alberta	85	85	17	68	17	17	17	17		
Province de la Colombie-Britannique	111	111	22	89	23	22	22	22		
Province du Manitoba	32	32	6	26	6	6	7	7		
Province du Nouveau-Brunswick	24	24	5	19	5	5	5	4		
Province de Terre-Neuve	26	26	5	21	5	6	5	5		
Province de la Nouvelle-Écosse	31	31	6	25	7	6	6	6		
Province de l'Ontario	319	319	64	255	63	64	64	64		
Ressources naturelles—Canadian Hydro Developers (C15)	20	20	2	18	2	2	2	2	2	8
Énergie Éolienne du Mont Copper Inc. (M22)	17	17	3	14	2	2	1	2	2	5
Énergie Éolienne du Mont Miller Société en Commandite (M32)	20	20	3	17	2	2	2	2	2	7
ENMAX Corporation (E71)	24	24		24	2	2	2	2	3	13
Erie Shores Wind Farm LP (A22)	25	25	2	23	2	2	2	2	3	12
GW Power Corporation (G31)	25	25	1	24	2	2	3	3	3	11
Gouvernement de Saskatchewan—Accord de Gunnar & Lorado	12	12	1	11		2	2	1	1	5
Production d'électricité au moyen de ressources éoliennes—Vision Quest Windelectric Inc. (V12)	34	34	10	24	3	3	4	4	4	6
Production d'électricité au moyen de ressources éoliennes—Vision Quest Windelectric Inc. (V15)	25	25	6	19	2	2	2	3	3	7
Saskatchewan Power International (S12)	54	54	6	48	5	5	5	6	6	21
St. Leon Wind Energy LP (S81)	30	30	3	27	3	3	3	3	3	12
Transports—Ministère—Plan d'action 2000 sur le changement climatique (PDTU & PTM)	33	33	18	15	10	5				
Contribution aux Northumberland Ferries Limited and CTMA Traversier Limitée	135	135	72	63	9	9	9	9	9	18

11.6 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Contribution à l'appui de la porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique	467	467	9	458	44	80	43	70	221	
Programme d'amélioration des passages à niveau	95	95	67	28	7	7	7	7		
Subvention aux Traversiers de la Colombie-Britannique	392	392	211	181	26	26	26	26	26	51
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée	481	481	386	95	29	27	25	7	7	
Programme de contribution pour la sûreté maritime	90	90	34	56	31	20	5			
Entente sur le réseau routier de l'Outaouais avec la province du Québec	279	279	241	38	15	15	3	3	2	
Programme stratégique d'infrastructure routière (PSIR)	487	487	471	16	16					
Bureau de l'infrastructure du Canada— Canada Line Rapid Transit inc.— Contribution pour la construction d'une ligne de transport rapide sur train léger, reliant le centre de Richmond, à l'aéroport international de Vancouver et au centre ville de Vancouver	450	450	350	100	60	20	20			
Ville de Kingston—Projet d'usine d'épuration de Ravensview	25	25	7	18	14	3	1			
Ville de Saskatoon—Contribution pour la phase II du projet River Landing	14	14	2	12	9	3				
Ville de St. John's—Étape 2 du projet de nettoyage du Port de St. John's	31	31	16	15	15					
Gouvernement des Territoires du Nord- Ouest—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	16	16		16	13	3				
Gouvernement des Territoires du Nord- Ouest—Améliorer trois corridors routiers aux Territoires du Nord-Ouest	65	65	42	23	15	8				
Gouvernement des Territoires du Nord- Ouest—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	38	38	7	31	9	8	14			
Gouvernement du Nunavut—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	16	16		16	3	8	5			
Gouvernement du Nunavut—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	38	38	9	29	6	8	15			
Gouvernement du territoire du Yukon— Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	38	38	9	29	6	8	15			
Gouvernement du territoire du Yukon— Contribution pour l'aménagement du secteur riverain dans les collectivités de Whitehorse et de Carcross	11	11		11	7	4				
Gouvernement du Territoire du Yukon— Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	16	16	1	15	8	4	3			
Régie des transports en commun du grand Toronto—Contribution pour améliorer le réseau d'autobus et de transport ferroviaire du Réseau GO dans la région du grand Toronto	385	385	89	296	139	75	60	22		
Station Mont-Tremblant Inc.— Développement de deux nouveaux villages quatre-saisons	48	48	5	43	28	3	3	2	5	2

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
ET PASSIF ÉVENTUEL**

11.7

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Province de l'Alberta—Construction du cadre nord-ouest du projet de voie de Stoney Trail à Calgary	75	75	62	13	13					
Province de l'Alberta—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	477	477	115	362	76	95	191			
Province de l'Alberta—Contribution pour construire le tronçon sud est de la voie de contournement Anthony Henday Drive à Edmonton	75	75	50	25	25					
Province de l'Alberta—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	88	88		88	45	30	13			
Province de la Colombie-Britannique—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	51	51		51	16	20	10	5		
Province de la Colombie-Britannique—Contribution pour l'élargissement à quatre voies d'un tronçon de 5,8 km sur la route transcanadienne et remplacer le pont 10 Mile à la hauteur du col Kicking Horse	63	63	49	14	12	2				
Province de la Colombie-Britannique—Améliorer les routes qui donnent accès aux postes frontaliers dans les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique	88	88	62	26	21	5				
Province de la Colombie-Britannique—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	636	636	153	483	102	127	254			
Province du Manitoba—Expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge au Manitoba	162	162	105	57	52	5				
Province du Manitoba—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	41	41	12	29	13	9	7			
Province du Manitoba—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	167	167	40	127	27	33	67			
Province du Nouveau Brunswick—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	116	116	21	95	26	23	46			
Province du Nouveau Brunswick—Élargissement et construction d'un pont international dans les environs de St. Stephen	30	30	12	18	15	3				
Province du Nouveau Brunswick—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	33	33	10	23	17	3	3			
Province du Nouveau Brunswick—Élargissement à quatre voies de la route transcanadienne	200	200	75	125	125					
Province du Nouveau Brunswick—Élargissement à quatre voies de la route 95 entre Woodstock, Nouveau-Brunswick et Houlton, Maine	10	10		10	10					
Province de Terre-Neuve et du Labrador—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	28	28		28	14	7	7			

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Province de Terre-Neuve et du Labrador—										
Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	83	83	20	63	13	17	33			
Province de Terre-Neuve et du Labrador—										
Contribution pour reconstruire des tronçons de la route 1 de la transcanadienne	24	24	12	12	12					
Province de la Nouvelle-Écosse—										
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	37	37		37	14	12	7	4		
Province de la Nouvelle-Écosse—										
Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	145	145	35	110	23	29	58			
Province de la Nouvelle-Écosse—										
Contribution pour le doublement et l'amélioration des routes 101 et 104	31	31	10	21	10	7	4			
Province de l'Ontario—Améliorer les routes qui donnent accès aux postes frontaliers à Sarnia et à Queenston	133	133	63	70	52	18				
Province de l'Ontario—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	298	298	52	246	151	95				
Province de l'Ontario—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	1 866	1 866	446	1 420	301	373	746			
Province de l'Île-du-Prince-Édouard—										
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	18	18	4	14	5	5	4			
Province de l'Île-du-Prince-Édouard—										
Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	38	38	7	31	8	8	15			
Province de Québec—Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	195	195	7	188	79	70	39			
Province du Québec—Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	1 151	1 151	276	875	184	230	461			
Province de la Saskatchewan—										
Contribution sous le fonds de la taxe sur l'essence	148	148	36	112	23	30	59			
Province de la Saskatchewan—										
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	38	38	9	29	24	5				
Vancouver Convention Centre Expansion Project Ltd—Construction de la nouvelle installation et du passage du Vancouver Convention and Exhibition Centre	223	223	127	96	55	41				
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien—										
Infrastructure et Transports Alberta—										
Musée Royal de l'Alberta	30	30	4	26	26					
Infrastructures Canada	557	554	506	48	48					
<i>Total partiel</i>	<i>90 196</i>	<i>90 103</i>	<i>45 256</i>	<i>44 847</i>	<i>7 634</i>	<i>6 016</i>	<i>5 917</i>	<i>2 965</i>	<i>2 527</i>	<i>19 788</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités—										
Fondation pour le développement durable—										
Projet prévus selon l'entente	53	53		53	25	19	6	1	2	

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2013 et ultérieurs
					2008	2009	2010	2011	2012	
Commission de la capitale nationale										
Ville de Gatineau	16	16	6	10			10			
Téléfilm Canada—										
Aide financière aux producteurs et aux distributeurs	39	39		39	39					
<i>Total partiel</i>	<i>108</i>	<i>108</i>	<i>6</i>	<i>102</i>	<i>64</i>	<i>19</i>	<i>16</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	
Total des accords de paiements de transfert	90 304	90 211	45 262	44 949	7 698	6 035	5 933	2 966	2 529	19 788
Immobilisations et achats—										
Immobilisations—										
Environnement—										
Agence Parcs Canada—										
Parc National Banff—Projet d'élargissement de l'autoroute transcanadienne	87	67	41	26	26					
Gulf Islands National Park—										
Acquisitions, développements et opérations de terrain	31	31	21	10	2	2	2	2	2	
Ville de Québec—Amélioration au Centre d'interprétation du Vieux-Port de Québec	24	16	4	12	12					
Industrie—										
Agence spatiale canadienne—										
McDonald Dettwiler Space and Advanced—Opération du SEM	159	159	128	31	28	3				
Défense nationale—										
Capteur Electro-optique Perfectionné (SIRIUS)—DRS Technology Canada	136	133	39	94	39	23	15	9	8	
Vehicule de patrouille blindé, General Dynamics Lands Systems Canada Corporation	165	102	89	13	13					
Remplacement de véhicules blindés de transport de personnel	2 355	1 624	1 513	111	58	10	3	3	3	34
Étape 2 de la modernisation des CF-18—										
La compagnie Boeing	312	283	118	165	77	61	25	2		
CP140 Acquisition de radars imageurs—										
MacDonald Dettwiler and Associates Ltd	206	206	122	84	22	16	35	11		
Mise en oeuvre d'hélicoptères maritimes—										
Sikorsky International Inc. et Indal Technologies	5 183	5 164	488	4 676	330	781	501	232	193	2 639
Communications par satellite militaire protégées—	552	395	311	84	2	19	41	20	1	1
Acquisition de postes de communication satellite mobiles	50	50	33	17	10	7				
Acquisition de postes de communication satellite pour la marine	120	120	40	80			40	20		20
1117 Achat de quatre avions Capacité de Transport aérien stratégique—										
La compagnie Boeing	875	869		869	822	47				
Simulation des effets d'armes—										
Cubic Defence Applications Inc.	129	107	81	26	22	4				
Hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage—Agusta Westland Int Ltd	774	774	763	11	6	1	2	2		
Capteur infrarouge polyvalent du CF-18	142	108		108	31	35	42			
Autres immobilisations	462	451	254	197	123	50	20	3	1	

11.10 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Sécurité publique et Protection civile—										
Service correctionnel										
PCL Construction—Nouvelle unité de sécurité maximale à Prince Albert	19	19	7	12	11	1				
Olivit Construction Ltd—Ajout de lit-construction à l'institution Kent	19	18		18	12	6				
Travaux publics et Services gouvernementaux—										
Rénovation du Campus Skyline	106	52	23	29	25	4				
White Bear Industries Limited—										
Autoroute de l'Alaska	30	30	19	11	5	5	1			
Anciens combattants—										
Projet de modernisation de l'hôpital Sainte-Anne, Québec										
	114	95	48	47	20	19	8			
<i>Total partiel</i>	<i>12 050</i>	<i>10 873</i>	<i>4 142</i>	<i>6 731</i>	<i>1 696</i>	<i>1 094</i>	<i>695</i>	<i>324</i>	<i>228</i>	<i>2 694</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités—										
Musée canadien de la nature—										
Rénovations	217	51		51	51					
<i>Total partiel</i>	<i>217</i>	<i>51</i>		<i>51</i>	<i>51</i>					
Total des immobilisations	12 267	10 924	4 142	6 782	1 747	1 094	695	324	228	2 694
Achats—										
Agence du revenu du Canada—										
Bell Canada- Renouvellement des services de réseau de données										
	44	44	25	19	15	4				
CGI - L'approvisionnement des services professionnels en TI										
	94	93	72	21	21					
Citoyenneté et Immigration—										
Oracle Corporation Canada Inc.- Services professionnels de TI										
	15	15	4	11	2	3	2	2	2	
Affaires étrangères et commerce international—										
Compagnie canadienne des billets de banque Limitée										
	46	46	33	13	13					
Santé—										
Programme des services de santé non-assurés.										
	199	199	126	73	22	31	20			
Ressources humaines et Développement des compétences—										
<i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants—Fournisseurs de services—Institutions privées</i>										
	463	439	339	100	100					
Développement social—										
Rogers Telecom Inc.—Équipement de télécommunication et services										
	92	92	67	25	9	16				
Telus Integrated Communications—										
Services de gestion de réseau										
	33	33	10	23	11	12				
Industrie—										
Agence spatiale canadienne—										
COM DEV International Ltd— Activités scientifiques reliées à la construction du télescope spatial JWST—SGF										
	78	78	33	45	27	17	1			
McDonald Dettwiler and associates Ltd—										
Construction du satellite RADARSAT-2										
	377	377	365	12	12					
Conseil national de recherches du Canada—										
EBSCO Canada Limite—Inscription, acquisition, livraison et service de gestion										
	30	30	7	23	8	8	7			

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
ET PASSIF ÉVENTUEL**

11 . 11

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Défense nationale—										
Bombardier—Centre d’entraînement au vol de l’OTAN	2 536	1 870	613	1 257	94	96	99	95	89	784
Réparation et révision du CC130 aéronef Hercules—Cascade Aerospace	423	329	29	300	75	75	75	75		
Soutien du CC150 aéronef Airbus—Air Canada Dorval Qc	188	188	160	28	28					
CF-18 appui technique des systèmes—Communications MAS L-3	403	403	290	113	98	15				
Soutien CATEF CF18—Harris Aerospace	220	220	151	69	30	30	9			
Soutien du CH124 hélicoptère Sea King—IMP Group Ltd	137	137	97	40	40					
Pièces de rechange pour les hélicoptères CH146 Griffon—Bell Helicopters	135	101	90	11	11					
Service de soutien des CH149 Cormorant —Groupe IMP	227	227	158	69	69					
L’avionique de l’aéronef CP140 Aurora—Communications Electronic Systems	343	343	31	312	32	33	34	35	36	142
Soutien au système de combat et de génie—Lockheed Martin Canada Inc	135	135	108	27	27					
CP140 Gestion optimisée des systèmes d’armes, véhicules aériens principaux—IMP Group Ltd.	493	493	66	427	45	47	48	50	51	186
Réparation et révision de CU161 —Rheinmetall	143	120		120	38	46	36			
Nettoyage des stations du RAPA—Biogenie SRDC Inc et SNC Lavalin Inc	583	67	19	48	11	14	14	7	2	
Ventes de matériel à l’étranger—1117 C17 Moteurs et service de soutien	722	722	142	580	185	163	98	89	45	
Soutien de T56 systèmes des moteurs du CC130 Hercules, CP140 aérovol Aurora Standard AERO Ltd	304	108	79	29	13	13	3			
Haltaillement militaire—Logistik Unicorp Inc	203	203	122	81	45	36				
Centre de soutien du système d’alerte du Nord—Nasittuq Corporation	500	392	276	116	53	45	18			
Services de soins de santé—Santé Montfort	175	175	2	173		53	8	8	8	96
Fournisseurs de soins de santé—Calian Ottawa Ont	449	449	108	341	50	60	77	77	77	
Service de soutien—SNC Lavalin Defence Programs Inc	290	131	105	26	26					
Services de l’instruction de vol des Forces canadiennes— Allied Wings	1 684	1 684	74	1 610	59	74	75	76	75	1 251
SERCO Facilities Management Inc	556	556	139	417	38	37	37	37	37	231
Service de soutien pour sous-marins de classe Victoria —BAE Systems Projects Canada Limited	444	390	342	48	30	18				
0113 Système d’entraînement au combat avancé réparti—Bombardier Inc	190	172	140	32	14	11	2	5		
Système de gestion de données du CP140 aéronef Aurora—General Dynamics Canada Ltd	330	330	188	142	44	45	23	20	10	
Systèmes et ingénierie maritime—Weir Canada Inc	178	178	112	66	33	33				

11.12 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Halifax et Iroquois soutien en service—										
Fleetway Inc	200	50	2	48	15	16	17			
Munitions	54	54	6	48	48					
Autres achats	1 187	1 023	208	815	331	172	96	67	35	114
Sécurité publique et Protection civile—										
Agence des services frontaliers du Canada—										
Graham Construction and Engineering—										
Construction d'une nouvelle facilité	30	30	12	18	18					
Service correctionnel—										
NAV Canada—Formation des gestionnaires	23	23	10	13	4	3	3	3		
Gendarmerie royale du Canada—										
Maintient et support du système SCIRAF I—										
CGI Group Inc	138	138	99	39	10	10	10	9		
Travaux publics et Services gouvernementaux—										
IBM Canada Ltée, Toronto	128	128	106	22	15		7			
Contrat national—SNC Lavalin										
ProFac Inc.	1 891	1 891	693	1 198	484	714				
Technologies Interactives Mediagrif										
Incorporated-Longueuil, Quebec	20	20	10	10	5	4	1			
TPG Technology, Ottawa	229	229	216	13	13					
<i>Total partiel</i>	<i>17 362</i>	<i>15 155</i>	<i>6 084</i>	<i>9 071</i>	<i>2 371</i>	<i>1 954</i>	<i>820</i>	<i>655</i>	<i>467</i>	<i>2 804</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités—										
Société Radio-Canada—										
Droits sportifs	552	552	402	150	63	71	2	4	2	8
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien—										
Services de filtrage	682	682	56	626	384	227	15			
Corporation commerciale canadienne—										
Contrats avec des clients étrangers	1 857	1 857		1 857	1 125	337	212	91	43	49
Commission de la capitale nationale—										
Lafleur de la Capitale Inc	20	20	4	16	3	3	3	3	4	
Services récréatifs Demsis Inc	16	16		16	3	3	3	3	4	
Ville d'Ottawa	16	16	4	12			1			11
Musée des beaux-Arts du Canada—										
Film et co-production	54	54		54	37	17				
Propriété et équipement	16	16		16	3	3	3	3	3	1
Services de Sécurité-Securitas	26	26	3	23	3	3	3	3	4	7
<i>Total partiel</i>	<i>3 239</i>	<i>3 239</i>	<i>469</i>	<i>2 770</i>	<i>1 621</i>	<i>664</i>	<i>242</i>	<i>107</i>	<i>60</i>	<i>76</i>
Total des achats	20 601	18 394	6 553	11 841	3 992	2 618	1 062	762	527	2 880
Total des immobilisations et des achats	32 868	29 318	10 695	18 623	5 739	3 712	1 757	1 086	755	5 574
Contrats de location-exploitation—										
Environnement—										
I.B.M. Canada Ltée—Location et entretien d'un système de super-ordinateur	45	45	26	19	8	8	3			
Bail foncier—Réserve indienne N ^o . 5 de Capilano Vancouver, C-B	385	385	108	277	8	8	8	8	8	237
Affaires étrangères et Commerce international—										
Mitsui Fudosan, New York	42	42	26	16	3	3	3	3	3	1
SIP North Stetson Venture LLC, Chicago	11	11		11	1	1	1	1	1	6
Défense nationale—										
1258898 Ontario—										
400 rue Cumberland, Ottawa	17	17	5	12	3	4	4	1		

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
ET PASSIF ÉVENTUEL**

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—Suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Travaux publics et Services gouvernementaux—										
1506 Enterprises Limited—										
4321 promenade Still Creek, Burnaby, C-B.	14	14	4	10	1	2	1	2	1	3
1550 Carling Incorporated—										
Carling Business Center	29	22	12	10	3	3	3	1		
171 Slater Street Limited—										
Vanguard Building	13	12		12	2	2	2	2	2	2
233640 Realty Limited et Metcalfe Realty Company Limited—										
123 rue Slater, Ottawa	14	14	1	13	3	3	3	2	2	
325843 BC Ltd et 528447 BC Ltd—										
1166 rue Pender ouest, Vancouver, C-B.	30	30	12	18	4	5	4	5		
3352200 Canada Inc—Robson Court										
3676234 Canada Inc	35	35	8	27	3	3	4	4	4	9
Brossard et Immeubles Régime XI—3250										
Lapinière-Brossard, Québec	24	19	8	11	2	2	2	2	2	1
74 Victoria St./137 Yonge St. Holdings Ltd										
74 rue Victoria, Toronto, Ontario	49	49	35	14	5	4	5			
BCIMC Realty Corporation—										
1601 chemin de l'aéroport NE, Cal., Alb.	17	17		17	2	2	2	2	2	7
Bona Building & Management Company Ltd—										
333-335 chemin River, Ottawa, Ontario	115	70	39	31	7	7	7	7	3	
222 rue Nepean, Ottawa, Ontario	48	41		41	3	4	4	4	4	22
Brookfield Properties Management Co—										
330 rue Sparks, Ottawa, Ontario	140	100	85	15	10	5				
BTC Properties II Ltd, et Steelstech Properties Inc—										
3381 avenue Steeles Est, Toronto, Ont.	18	18	7	11	2	2	2	2	2	1
Canada Property (Trustee) No. 1 Limited—										
11 avenue Holland et 1600 rue Scott, Ottawa, Ontario	16	15	1	14	2	2	2	2	2	4
Capital City Shopping Center Limited—										
2277/2323 prom. Riverside Ottawa, Ont	44	41	21	20	4	4	4	4	4	
Cordel Developments Corporation Limited—										
111 rue Water, Cornwall, Ontario	22	22	12	10	1	1	1	1	1	5
Exchange Tower Limited, HRI Exchange Inc. et PFS Exchange Inc.—										
130 rue King ouest, Toronto, Ontario	56	56	14	42	8	8	8	8	8	2
Fonds de placement immobilier Cominar—										
3400 avenue Jean-Beraud, Laval, Qc.	34	34	15	19	3	3	3	3	3	4
Gespa CDPQ Incorporated—										
160 rue Elgin, Ottawa, Ontario	60	54		54	4	5	5	5	5	30
Great West Life Assurance Company—										
255 rue Albert, Ottawa, Ontario	27	24	7	17	2	2	2	2	2	7
Harbour Centre Complex Limited—										
555 rue Hastings ouest, Vancouver, C-B.	21	21	8	13	2	2	2	2	2	3
Lehndorff Consolidated Holdings Inc										
25 chemin Fitzgerald, Ottawa, Ontario	30	29	18	11	4	4	3			
Midwest Surveys Incorporated—										
2827 boul. Sunridge NE, Calgary, Alb.	10	10		10	1	1	1	1	1	5
Minto Developments Incorporated—										
344 rue Slater, Ottawa, Ontario	17	14		14	1	1	1	1	1	9
Morguard Investments Limited—										
155 rue Queen (entier de 4,5,6,7,14 et en partie de 2, 8), Ottawa, Ont	30	30		30	3	3	3	3	3	15
155 rue Queen (entier de 10,11 et en partie de 3,12), Ottawa, Ont.	14	14		14	2	2	2	2	2	4

11.14 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE
LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—*Suite*

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
280 rue Slater, Ottawa, Ontario	52	46	17	29	5	5	5	5	5	4
333 avenue Laurier, Ottawa, Ontario	35	34	11	23	5	5	5	5	3	
Omers Realty Corporation—										
350 rue Albert, Ottawa	27	26	11	15	3	3	3	3	3	
350 / 360 rue Albert, Ottawa	47	40	21	19	4	4	4	4	3	
360 rue Albert, Ottawa	18	12		12	1	1	1	1	1	7
Orlando Corporation—										
5800 rue Hurontario, Mississauga, Ont	48	48	31	17	5	5	5	2		
Oxford Management Services Inc—										
1138 rue Melville, Vancouver, C-B	47	47	29	18	5	5	5	3		
800 rue Burrard, Vancouver, C-B	64	64	24	40	6	7	6	7	6	8
Pensionfund Realty Limited—										
277 rue Front ouest, Toronto, Ontario	36	36	9	27	4	3	4	3	4	9
Quantum Management Services Ltd—										
275 rue Slater, Ottawa, Ontario	52	52	36 ⁽³⁾	16	16					
R.Vocisano, In Trust, c/o Bona Building Bona Building & Management Co—										
295 chemin Coventry, Ottawa, Ontario	73	30	13	17	3	3	3	3	3	2
SITQ Incorporated—										
5 Place Ville-Marie, Montréal, Québec	21	21	9	12	2	2	2	2	2	2
Smithe Street Holdings—										
858 rue Beatty, Vancouver, C-B	23	23	9	14	2	3	2	2	2	3
Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance vie et 1564498 Ontario Inc—										
130 chemin Colonnade, Ottawa, Ontario	25	23	9	14	2	2	2	2	2	4
Sun Life Assurance Company of Canada et 1331430 Ontario Inc—										
50 rue O'Connor, Ottawa, Ontario	41	30	3	27	3	3	3	3	3	12
The Cadillac Fairview Corporation Ltd—										
191 rue Laurier ouest, Ottawa, Ont	43	30	12	18	5	5	5	3		
The Standard Life Assurance Company of Canada—										
2932 & 2936 chemin Baseline, Ottawa, Ont	28	12	2	10	1	1	1	1	1	5
Urbandale Corporation—										
100 rue Metcalfe, Ottawa, Ontario	23	23	10	13	2	2	2	2	2	3
WPBI Property Management Incorporated										
800 La Gauchetière, Montréal, Québec	42	28	11	17	3	3	3	3	3	2
Z.V. Holdings Corporation										
2 croissant Constellation, Ottawa, Ont.	30	25	2	23	2	2	2	2	2	13
<i>Total partiel</i>	<i>2 202</i>	<i>1 955</i>	<i>741</i>	<i>1 214</i>	<i>186</i>	<i>170</i>	<i>158</i>	<i>136</i>	<i>113</i>	<i>451</i>
Sociétés d'État consolidées et autres entités—										
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien—										
Locaux à bureaux et équipement	25	25	1	24	4	4	4	4	4	4
Société Radio-Canada—										
Bell Canada	60	60	24	36	8	9	8	9	2	
Morguard Investments	122	122	6	116	6	6	6	6	6	86
Bail de satellite (TéléSAT)	197	197	80	117	13	13	13	13	14	51
Scott Construction Ltd.	38	38		38	38					
SNC-Lavalin Profac Inc	151	151		151	23	24	25	26	26	27
Telus	24	24	6	18	3	4	3	4	3	1
Corporation commerciale canadienne—										
Bail pour la location de locaux à bureaux	23	23		23	1	1	1	2	2	16
Conseil des Arts du Canada—										
Contrats de location-exploitation	33	29	4	25	4	4	4	4	4	5

TABLEAU 11.3

ACCORDS DE PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMMOBILISATIONS, ACHATS ET CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION AU 31 MARS 2007—Fin

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2008	2009	2010	2011	2012	2013 et ultérieurs
Centre de recherches pour le développement international—										
Omers Realty Corporation										
Locaux à bureaux et bail d'entretien	87	87		87	2	5	5	5	5	65
Commission de la capitale nationale—										
Édifice Chambers, 40 rue Elgin, Ottawa	189	189	69	120	6	6	7	9	9	83
Téléfilm Canada—										
Baux pour la location de locaux et autres engagements	11	11		11	2	2	2	1	1	3
VIA Rail Canada Inc.—										
SITQ—Montréal.	18	18		18	2	2	3	2	3	6
Union Station—Toronto	172	172	14	158	2	2	2	3	3	146
Entente de service en ligne										
IBM Canada Ltd.	27	27	5	22	3	3	2	3	3	8
<i>Total partiel</i>	<i>1 177</i>	<i>1 173</i>	<i>209</i>	<i>964</i>	<i>117</i>	<i>85</i>	<i>85</i>	<i>91</i>	<i>85</i>	<i>501</i>
Total des contrats de location-exploitation	3 379	3 128	950	2 178	303	255	243	227	198	952
Grand total	126 551	122 657	56 907	65 750	13 740	10 002	7 933	4 279	3 482	26 314

(1) Le montant divulgué sous «Coût total estimatif» est un total cumulatif de montants imputés aux crédits budgétaires depuis 1992, lorsque les particularités de cette obligation étaient initialement publiées dans les *Comptes publics du Canada*, plus l'obligation en cours à la fin de l'exercice.

(2) Ce montant est un total estimatif des obligations contractuelles en cours qui couvrent des périodes pouvant atteindre 35 ans.

(3) Du 36 millions de dollars du montant versé, 1,2 million de dollar était dépensé par RHDS.

Obligations contractuelles internationales

Le tableau 11.4 présente un sommaire des obligations contractuelles internationales selon qu'ils résultent de déboursés de fonds relatifs au capital-actions et aux prêts non budgétaires, ou aux paiements de transfert, prêts et avances budgétaires et des obligations contractuelles.

Les obligations contractuelles internationales présentées dans ce tableau incluent les paiements de transfert, prêts et avances aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrées par Exportation et développement Canada) que le Canada a accepté

de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2007.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 14 des états financiers à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 11.4
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES INTERNATIONALES
(en millions de dollars)⁽¹⁾

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
PRÊTS ET CAPITAL-ACTIONS NON BUDGÉTAIRES—				
Expansion du commerce d'exportation (administrées par Exportation et développement Canada) ⁽²⁾		1 469		1 469
		1 469		1 469
PAIEMENTS DE TRANSFERT, PRÊTS ET AVANCES BUDGÉTAIRES—				
Banque africaine de développement	38	89		127
Banque asiatique de développement		103		103
Banque de développement des Caraïbes - Spécial		27		27
Expansion du commerce d'exportation (administrées par Exportation et développement Canada)		7		7
Banque interaméricaine de développement		28		28
Fonds international pour le développement agricole		25		25
Association internationale de développement	90	318		408
Fonds protocole de Montréal		10		10
	128	607		735
Total	128	2 076		2 204

⁽¹⁾ Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2007 (1 \$ US = 1,1546 \$ CAN; 1 DTS = 1,74367 \$ CAN).

⁽²⁾ Cette obligation contractuelle a été annulée, après la fin de l'exercice, en juin 2007.

Note : Le Canada a convenu de prêter 700 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance dont 700 millions de DTS ont été prêtés, et de subventionner le taux d'intérêt du prêt par l'entremise d'une subvention s'élevant approximativement à 190 millions de DTS, dont 190 millions de DTS ont été versés.

Passif éventuel

Un passif éventuel signifie un passif potentiel qui peut se transformer en un passif réel advenant la réalisation d'un ou de plusieurs événements futurs. Un passif éventuel est comptabilisé en tant que passif réel lorsqu'il devient probable qu'un paiement sera effectué et que le montant de ce paiement peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif éventuel du gouvernement est classé selon; garanties, organisations internationales, sites contaminés, réclamations et causes en instance et imminentes et programmes d'assurance. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Vous trouverez plus de précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées au tableau 4.3—« Passif éventuel des sociétés d'État consolidées et autres entités » à la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.8—« Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques » à la section 9 de ce volume.

Garanties

Les garanties du gouvernement incluent :

- garanties sur emprunts par des sociétés d'État entreprises mandataires et autres entreprises publiques;
- garanties sur certains prêts consentis par des sociétés d'État entreprises mandataires;
- garanties collectives ou individuelles sur des prêts à certains individus et compagnies, obtenues du secteur privé;
- programmes d'assurance du gouvernement; et
- autres garanties explicites.

Les pertes provenant des garanties d'emprunts sont enregistrées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie du prêt, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises mandataires et autres entreprises publiques sont enregistrés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.5 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 15 des états financiers à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 11.5
GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT
AU 31 MARS 2007

	Limite autorisée (s'il y a lieu) ⁽¹⁾	Passif éventuel
	\$	\$
GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT—		
Emprunts par des sociétés d'État entreprises qui sont mandataires de Sa Majesté		141 781 766 000 ⁽²⁾
Emprunts effectués par des entités autres que des sociétés d'État entreprises		
De sociétés mandataires—		
Prêts consentis aux Indiens par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour logement sur les réserves	1 700 000 000	801 878 285 ⁽³⁾
De sociétés non mandataires—		
Programmes de garantie du gouvernement		
Programme économiques des autochtones		812 836
Loi sur le paiement anticipé des récoltes	1 900 000 000	111 316 689
Loi fédérale sur les prêts aux étudiants	10 781 963 150	177 450 661
Programme d'expansion des entreprises	1 200 000 000	212 300
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et		
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative	3 000 000 000	140 785 484
Dettes encourues par des transporteurs aériens concernant l'achat des aéronefs		
DHC7 et DHC8 de Havilland Aircraft of Canada, Limited	931 350 000	176 961 708
Programme de développement économique des Indiens	60 000 000 ⁽⁴⁾	940 072
Prêts consentis aux Indiens par des prêteurs agréés pour logement sur les réserves		716 689 527 ⁽³⁾
Facilité de crédit des aéronefs régionaux	1 500 000 000	211 134 596
Loi sur les prêts aux petites entreprises	3 008 667 591	860 073 939

TABLEAU 11.5
GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT
AU 31 MARS 2007—Fin

	Limite autorisée (s'il y a lieu) ⁽¹⁾	Passif éventuel
	\$	\$
Autres garanties formelles de prêts—		
Prêts à la société NewGrade Energy Inc pour financer la construction d'une usine de valorisation du pétrole lourd	275 000 000	4 746 191 ⁽⁵⁾
Programme national sur l'Éthanol de la biomasse	140 000 000	24 960 000
Programmes d'assurance du gouvernement		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement—Assurances et garanties connexes	13 000 000 000 ⁽⁶⁾	532 352 765
Assurance en prévision des accidents aux installations nucléaires en vertu de la <i>Loi sur la responsabilité nucléaire</i> ⁽⁷⁾	1 050 000 000	583 110 255
Autres garanties formelles		
Garanties en vertu de la <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	1 900 000 000	165 069 292
Garanties en vertu du <i>Programme d'avances printanières</i>	1 500 000 000	748 268
Garanties en vertu du <i>Programme d'avances printanières bonifié</i>	1 500 000 000	604 432 397
Garanties aux détenteurs d'hypothèques assurés par la Société d'assurance Genworth Financial Mortgage du Canada		1 195 235 022
Garanties aux détenteurs d'hypothèques assurés par la Société AIG United Guaranty compagnie d'assurance du Canada		1 706 231
Garanties en vertu de l'article 19 de la <i>Loi de la commission canadienne du blé</i>		3 326 013 000 ⁽⁸⁾
Garanties en vertu de la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>		27 249 287
Total des garanties brutes	<u>43 446 980 741</u>	151 445 644 805
Moins : provision pour pertes		815 019 283
Risque net total en vertu des garanties		<u>150 630 625 522</u>

⁽¹⁾ Les limites autorisées indiquées dans l'état ci-dessus représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à un moment donné.

⁽²⁾ Pour des détails, voir le tableau 9.6 à la section 9 de ce volume.

⁽³⁾ Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a autorisé une limite de 1,700 millions de dollars par le Parlement (tel qu'indiqué ci-dessus), pour émettre des garanties sur des prêts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et autres prêteurs autorisés pour le logement, et pour émettre des garanties de prêts faites par Financement agricole Canada (FAC), pour fins d'entreprise agricole. Les montants de passif éventuel relatifs aux prêts garantis pour le logement sur les réserves incluent 802 millions de dollars pour la SCHL et 717 millions de dollars pour d'autres prêteurs autorisés.

⁽⁴⁾ Le montant total maximum pouvant être déboursé à même le Trésor et/ou en circulation au passif éventuel de l'exercice en cours et d'exercices ultérieurs relativement aux garanties autorisées en vertu du crédit L53b est établi à 60 millions de dollars. Au 31 mars 2007, des montants cumulatifs en souffrance s'élevant à 27 millions ont été déboursés. Il existait également un passif éventuel en circulation au montant de 1 million laissant un solde de 32 millions disponible pour l'émission d'autres garanties.

⁽⁵⁾ Si l'emprunteur manque à son obligation, le gouvernement du Canada serait responsable du versement, mais serait, à son tour, indemnisé par la province de la Saskatchewan.

⁽⁶⁾ La *Loi sur l'expansion des exportations* précise que Exportation et développement Canada (EDC) peut conclure des contrats d'assurance, de réassurance, de garanties connexes, de financement et d'autres accords jusqu'à un maximum de 13 milliards de dollars, ce qui représente la limite autorisée. En total, EDC présente 5,5 milliards de dollars en circulation contre sa limite soit 0,5 milliards de dollars en passif éventuel, 3,5 milliards de dollars en financement et 1,5 milliards de dollars en obligations de prêts non répartis.

⁽⁷⁾ Il n'existe aucune réclamation en vertu de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* depuis sa mise en vigueur en 1970.

⁽⁸⁾ Le gouvernement garantit le paiement du passif présent et futur, de l'endettement, ou d'autres obligations de la Commission canadienne du blé.

Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.6 présente le détail concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 15 des états financiers à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 11.6
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
PASSIF ÉVENTUEL
 (en millions de dollars)⁽¹⁾

	Capital sujet à appel
ACTIONS EN CAPITAL ET PRÊTS	
NON BUDGÉTAIRES—	
Banque africaine de développement	1 189
Banque asiatique de développement	2 367
Banque de développement des Caraïbes	57
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)	5 853
Agence multilatérale de garantie des investissements	53
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	707
Banque interaméricaine de développement	4 464
Total	14 690

⁽¹⁾ Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2007 (1 \$ US = 1,1546 \$ CAN; 1 DTS = 1,74367 \$ CAN).

Sites contaminés

Selon les meilleures estimations de la direction, un passif relatif aux coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés et des sites touchés par des munitions explosives non explosées est comptabilisé lorsque la contamination survient, ou lorsque le gouvernement est informé de la contamination et qu'il a l'obligation, ou qu'il est probable qu'il aura l'obligation d'engager de tels coûts. Au 31 mars 2007, le gouvernement a enregistré un passif de 3 134 millions de dollars (3 014 millions de dollars en 2006) pour environ 2 630 sites (2 700 sites en 2006).

Le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires de décontamination de 3 243 millions de dollars (3 470 millions de dollars en 2006) qui ne sont pas inscrits puisqu'ils ne sont pas considérés comme étant probables à ce jour. Le changement du passif éventuel relatif aux sites contaminés et aux sites touchés par des munitions explosives non explosées est le résultat d'information additionnelle obtenue en 2006-2007 qui a permis d'estimer le passif potentiel de certains sites. Les efforts continus du gouvernement afin d'évaluer les sites contaminés et les sites touchés par des munitions explosives non explosées pourraient donner lieu à un passif additionnel suite à l'identification de nouveaux sites, aux changements dans les évaluations ou dans l'utilisation envisagée de sites existants. Ces redressements seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront décelés.

**11. 20 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
 ET PASSIF ÉVENTUEL**

Réclamations et causes en instance et imminentes

On distingue des milliers de cas de réclamations et de causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Le montant total réclamé provenant de ces actions, incluant un nombre où un montant est non spécifié, et leur dénouement ne peut être évalué.

Le gouvernement inscrit une provision pour ces cas identifiés comme étant vraisemblablement perdus et pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable. Tous les autres cas, excluant ceux déterminés comme étant insusceptibles d'être perdus, sont considérés comme passifs éventuels. Au 31 mars 2007, le passif éventuel découlant des réclamations et des causes en instance et imminentes a été estimé à environ 5 800 millions de dollars (6 300 millions de dollars en 2006—redressé). Cet estimé des pertes possibles couvre seulement une portion de toutes les réclamations contre le gouvernement. L'éventualité totale reliée aux réclamations en instance est indéterminable. Certaines réclamations importantes et notables exclues de l'estimation des passifs éventuels sont décrites ci-dessous:

Revendications territoriales globales : Des revendications territoriales globales sont négociées quand un titre ancestral autochtone n'a pas fait l'objet d'un traité ou d'une autre mesure juridique. Dans de tels cas, la revendication est fondée sur l'utilisation traditionnelle du territoire et son occupation par le groupe autochtone. Il y a présentement 71 (74 en 2006) revendications territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 3 200 millions de dollars (3 200 millions de dollars en 2006) a été estimé pour les revendications qui ont progressé au point où la quantification est possible. Les autres revendications sont toujours aux premières étapes de négociation et elles ne peuvent pas encore être chiffrées.

Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou d'un appel : Au 31 mars 2007, un montant de 10 027 millions de dollars (9 694 millions de dollars en 2006) de cotisations fiscales faisant l'objet d'oppositions à l'Agence du revenu du Canada et un montant de 2 164 millions de dollars (1 742 millions de dollars en 2006) faisait l'objet d'appels devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada.

Autre : En septembre 1999, la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* ont été modifiées afin de permettre au gouvernement fédéral de prendre des mesures à l'égard des montants excédentaires contenus dans les comptes de pension et les caisses de retraite gouvernés par ces lois. La validation légale de ces textes législatifs a depuis été contestée en cours. Les résultats de ces poursuites et l'impact financier estimatif, qui pourrait être important, ne peut être déterminé à ce jour.

Programmes d'assurance

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision administrée par la société. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition. Présentement, trois sociétés d'État administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce

que les trois sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.

Les renseignements présentés au tableau 11.7 n'ont pas été vérifiés puisque l'information est produite à partir d'états financiers intérimaires. Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le « Rapport annuel du Président du Conseil du Trésor au Parlement sur les sociétés d'État et les autres sociétés en coparticipation du Canada ».

Au tableau 11.7, un signe moins « - » qui précède un montant présenté indique un déficit dans le fonds, un recouvrement ou un redressement des charges, ou une diminution ou perte au cours de l'exercice. Le tableau suivant est également résumé à la note 15 des états financiers à la section 2 de ce volume.

TABLEAU 11.7

SOMMAIRE DES PROGRAMMES D'ASSURANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ENTREPRISES MANDATAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007

(en millions de dollars)

	Société d'assurance-dépôts du Canada ⁽¹⁾		Société canadienne d'hypothèques et de logement ⁽²⁾				Exportation et développement Canada ⁽³⁾	
			Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires			
	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006
Assurance en vigueur à la date de déclaration	455 414	437 251	294 699	278 937	131 719	109 829	15 658	13 365
Solde d'ouverture du Fonds/Provision	843	788	4 437	3 329	215	163	(3)	(3)
Recettes pour la période—								
Primes et honoraires	75	64	1 240	1 185	50	55	149	148
Revenu de placement	56	43	614	493	20	16		
Autres recettes			1	2	3	2		
Recettes totales	131	107	1 855	1 680	73	73	149	148
Dépenses pour la période—								
Pertes sur ou provision pour indemnités	-7	24	224	136			4	59
Dépenses d'administration	21	21	115	138	3	5		
Autres dépenses (inclus impôts)	12	7	490	445	25	21	8 ⁽⁴⁾	-22 ⁽⁴⁾
Dépenses totales	26	52	829	719	28	26	12	37
Recettes nettes ou pertes(-) nettes pour la période	105	55	1 026	961	45	47	137	111
Solde de clôture du Fonds/Provision	948	843	5 463	4 290	260	210	(3)	(3)
Montants nets des indemnités pour la période ⁽⁵⁾	5	16	325	148	*	*	31	12
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices			196	176	*	*	43	57

* Sans objet.

⁽¹⁾ La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

- ⁽²⁾ La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible au Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Société détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada. Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 96 547 millions de dollars (77 840 millions de dollars en 2006) émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada et le paiement ponctuel de l'intérêt et du principal semestriels avec la garantie du gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.
- ⁽³⁾ Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 439 millions de dollars (518 millions de dollars en 2006). Pour fins de comparaison, les montants ont été redressés pour refléter la présentation de l'exercice en cours.
- ⁽⁴⁾ Les autres dépenses d'Exportation et développement Canada représentent des gains de change ou des pertes sur provision pour réclamations ainsi que des dépenses de réclamations encourues.
- ⁽⁵⁾ Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouvrés sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

SECTION 12

COMPTES PUBLICS DU CANADA
2006-2007

Index

INDEX

A

Accord avec les provinces sur les immobilisations, 5.7, 5.8
 Accords d'échange, 2.17
 Accords de paiements de transfert, 2.29
 immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, 11.3
 Achats de matériel de sécurité, 6.42, 6.51
 ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'OUTILLAGE, voir volume III, section 5
 ACQUISITION DE TERRAINS, BÂTIMENTS ET OUVRAGES, voir volume III, section 4
 Actifs confisqués, Fonds canadiens, 6.43, 6.51
 Actifs financiers, 1.10, 1.14, 2.6
 Actifs financiers et passifs, 2.19
 ACTIFS NON FINANCIERS, 10
 Actifs non financiers, 1.11, 1.14, 1.17, 2.6, 2.10, 10.2, 10.3
 par catégorie, 10.2, 10.3
 Activités d'investissement, 1.16, 2.8
 en immobilisations, 1.16, 2.8
 Activités de financement, 1.16, 2.8
 Activités de fonctionnement, 1.16, 2.8
 Activités de programme, voir la section ministérielle appropriée du volume II
 Administration du pont de port de Saint John, 9.30, 9.37
 Administrations aéroportuaires canadiennes, 9.30, 9.37
 Administrations provinciales et territoriales, 1.17, 9.2, 9.26
 Agence de la consommation en matière financière du Canada—Avances, 9.29, 9.32
 Agence multilatérale de garantie des investissements, 5.4, 9.22, 9.24
 Aide au développement international, pays en développement, 9.18, 9.20
 Aide financière aux Canadiens à l'étranger, 6.41, 6.47
 Aide financière aux sociétés d'État, consolidées provenant de crédits budgétaires, 4.9
 entreprises et autres entreprises publiques, 9.15
 Allocations de droits de tirage spéciaux, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3
 Allocations de retraite des parlementaires, 6.18
 Amendes pour le transport des marchandises dangereuses, 4.11, 4.14
 Analyse de sensibilité du risque de change, Gestion du risque lié aux devises et, 2.18
 ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS, 1
 Analyse des états financiers, 1.2
 analyse, 1.2
 charges totales, 1.5
 déficit accumulé, 1.7
 revenus budgétaires, 1.3
 risques et incertitudes, 1.11
 solde budgétaire, le, 1.2
 comparaison des résultats aux prévisions du budget de mars 2007, 1.3
 glossaire, 1.18
 introduction, 1.2
 faits saillants financiers, 1.2, 1.3
 Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, 9.26, 9.27, 9.28
 Association internationale de développement, 5.4, 9.23, 9.25
 Associations et organismes internationaux, 9.23, 9.25
 Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, voir volume II, section 1

A—Fin

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, voir volume II, section 1
 Autorisations disponibles des exercices antérieurs, voir volume II, section 1
 Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice, voir volume II, section 1
 Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État, voir volume II, section 1
 Autre encaisse—Sociétés d'État consolidées et autres entités, 7.2
 Autres avantages futurs des employés et anciens combattants, 1.14, 1.17, 2.6, 2.20, 6.2, 6.30
 régimes de retraite du secteur public et, 2.6, 2.20
 régimes de retraite et, 2.11
 Autres charges de programmes, 1.13, 2.5, 3.2, 3.7, 3.8, 3.11
 par portefeuille ministériel, 2.14
 Autres comptes à fins déterminées, 6.2, 6.40
 consolidés, 4.11, 4.13
 Autres créances, 1.14, 1.17, 2.6, 2.25, 7.2, 7.4
 Autres créditeurs et charges à payer, 5.3, 5.6
 Autres éléments du résultat étendu, 1.13, 1.15, 2.5, 2.7, 3.2
 AUTRES INFORMATIONS DIVERSES, voir volume III, section 11
 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT, voir volume III, section 10
 Autres paliers de gouvernement, 1.13
 paiements de transfert à d', 2.5, 2.13
 Autres passifs, 1.14, 1.17, 2.6, 2.25, 6.2
 Autres prêts, placements et avances, 1.14, 1.17, 2.6, 2.28, 9.2, 9.29
 émissions d', 1.16, 2.8
 remboursements d', 1.16, 2.8
 Autres revenus, 1.13, 2.5, 3.2, 3.5
 de programmes, 1.13, 2.5, 3.5
 Autres taxes et droits, 1.13, 2.5, 3.3
 Autres taxes et droits d'accise, 1.13, 2.5, 3.3, 3.4
 Avances à justifier, diverses, 9.29, 9.31

B

Banque africaine de développement, 5.4, 9.22, 9.23, 9.24
 Banque asiatique de développement, 9.22, 9.24
 (Spécial), 9.23
 Banque Commerciale du Canada, 9.29, 9.32
 Banque de développement des Caraïbes, 5.4, 9.22, 9.23, 9.24
 Fonds de développement agricole, 9.23
 Régionale des Caraïbes du Commonwealth, 9.23
 (Spécial), 5.4, 9.23
 Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 5.4, 9.22, 9.24
 Banque interaméricaine de développement, 9.22, 9.25
 Fonds des opérations spéciales de la, 5.4, 9.23
 Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 9.23
 (Banque mondiale), 5.4, 9.22, 9.24
 Bibliothèque et Archives du Canada, Compte spécial de fonctionnement, 5.7, 5.9, 6.40, 6.46
 Biens culturels, 9.29, 9.32
 Biens monétaires saisis, 6.35, 6.37
 Biens saisis, Compte de fonds de roulement, 9.30, 9.37
 encaisse, 6.35, 6.38
 Biens sous contrats de location-acquisition, 10.2, 10.6
 par catégories principales, 10.6

B—Fin

- Billets du Canada, 6.2, 6.8
- Bons du Canada, 6.2, 6.8
- Bons du Trésor, 1.14, 1.18, 6.2, 6.5
 - en adjudication, rendement moyen des, 6.10
- Bourses scolaires, 6.35, 6.38

C

- Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, 4.10, 4.13
- Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Avances, 9.30, 9.38
- Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), 6.77
- Caisse de pension des personnes à charge, 6.40, 6.45
- Caisse de réassurance-récolte, 4.10, 4.12
- Caisse du fonds pour l'environnement mondial, 5.4, 9.23
- Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.35, 6.38
- Caisse supplémentaire d'assurance-santé, 4.10, 4.12
- Carte de crédit—Fonds pour projets spéciaux, 6.43, 6.51
- Cautionnement pour frais,
 - Cour suprême du Canada, 6.34, 6.37
 - Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.34, 6.37
- Cautionnements des candidats et des comités—Élections et référendums, 6.35, 6.37
- Cédule des paiements minimums, 11.2
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,
 - Libéralités, 5.7, 5.9
- Centre canadien de gestion, voir *École de la fonction publique du Canada*
- Centre de services aux entreprises Canada/Provinces, 6.42, 6.49
- Charges, 1.5, 1.6, 1.7, 1.13, 2.5, 2.10, 2.13, 2.14, 3.2, 3.7
 - comparaison des charges à celles de 2005-2006, 1.6
 - comparaison des charges à celles du budget de mai 2006, 1.7
 - comparaison des charges aux prévisions du budget de mai 2006, 1.7
 - externes par catégorie, 3.7
 - par article, 3.11
 - par type de ressources utilisées pour le fonctionnement, 2.14
 - totales, 1.5
- Charges de programmes, autres, 2.5
 - par portefeuille ministériel, 2.14
- Charges payées d'avance, 1.14, 1.17, 2.6, 10.2
 - variation due aux, 1.15, 2.7
- Chèques en circulation, 7.2
- Chèques et mandats en circulation, 7.2
- Chèques sur comptes d'avance fixe, 7.2
- Classement chronologique des autres créances, 7.4
- Classement chronologique des impôts à recevoir, 7.3
- Code canadien du travail—
 - Appels sur recouvrement de salaire, 6.34, 6.36
 - Autres, 6.34, 6.36
- Commission canadienne du lait, 9.4, 9.5
 - Compte de la, 6.34, 6.36
- Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, Opérations de la, 6.34, 6.36
- Commission des accidents du travail—Dépôts/débours, 6.40, 6.46
- Commission des champs de bataille nationaux, Fonds de fiducie, 4.11, 4.13
- Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, 9.30, 9.38
- Commissions provinciales des accidents du travail, 9.30, 9.34
- Comparaison sur dix exercices d'informations financières, 1.13
- Comptabilisation des charges, 3.7

C—Suite

- Comptabilisation des revenus, 3.2
- Compte d'allocations de retraite des parlementaires, 6.20, 6.21, 6.25
- Compte d'amende additionnelle pour poisson, 4.11, 4.14
- Compte d'assurance du service civil, 6.40, 6.44
- Compte d'assurance-emploi, 4.10, 4.12, 4.15
 - opérations du, 4.13
- Compte d'attente,
 - normes du travail, 6.41, 6.48
 - pour fonds appartenant aux Indiens, 6.41, 6.49
- Compte d'avances—Téléfilm Canada, 6.40, 6.46
- Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement, 4.10, 4.12
- Compte de convention de retraite des parlementaires, 6.20, 6.21, 6.26
- Compte de fiducie de Mackenzie King, 4.11, 4.14
 - Intérêts—Maison Laurier, 5.8, 5.10
- Compte de la caisse de retraite,
 - de la fonction publique, 6.20, 6.21, 6.22
 - de la Force de réserve, 6.20, 6.21, 6.24
 - de la Gendarmerie royale du Canada, 6.20, 6.21, 6.25
 - des Forces canadiennes, 6.20, 6.21, 6.23
- Compte de la Commission canadienne du lait, 6.34, 6.36
- Compte de la Fondation du Canada, 6.41, 6.47
- Compte de pension de retraite,
 - de la fonction publique, 6.20, 6.21, 6.22
 - de la Gendarmerie royale du Canada, 6.20, 6.21, 6.24
 - des Forces canadiennes, 6.20, 6.21, 6.23
- Compte de pension pour les agents des rentes, 6.40, 6.45
- Compte de prestations de décès,
 - de la fonction publique, 6.40, 6.45
 - de la force régulière, 6.40, 6.44
- Compte de prestations de retraite supplémentaires, 6.21, 6.28
 - autres, 6.20
 - juges, 6.20
- Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire, 4.10, 4.13.
- Compte de réévaluation des accords d'échange de devises, 1.14, 1.18, 6.2, 6.9
- Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland, 4.11, 4.13
- Compte des accords de perception fiscale avec les provinces et territoires, 1.17, 5.3, 5.5, 5.6
- Compte des nouveaux parcs et sites historiques, 4.11, 4.13
- Compte des régimes compensatoires (RC), 6.20, 6.21, 6.26, 6.27
- Compte des rentes sur l'État, 6.2, 6.33, 6.72
- Compte du fonds des changes, 3.5, 8.4
- Compte du produit de l'aliénation des biens saisis, 4.11, 4.14
- Compte néo-écossais des recettes extracôticières, 6.42, 6.50
- Compte pour Indiens mineurs administré par agent, 6.34, 6.36
- Compte spécial—Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.42, 6.50
- Compte spécial de fonctionnement—
 - Bibliothèque et Archives du Canada, 5.7, 5.9, 6.40, 6.46
- Compte terre-neuvien des recettes extracôticières, 6.42, 6.50
- Comptes à fins déterminées,
 - autres, 6.2, 6.40
 - autres revenus reportés, 5.7
 - consolidés, 3.10, 4.10
 - autres, 4.11, 4.13
- COMPTES CONSOLIDÉS, 4
- Comptes consolidés, 3.6
- Comptes d'assurance, 4.10, 4.12
 - et de prestations de décès, 6.40
- Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés, 9.29, 9.31

C—Fin

- Comptes d'épargne des Indiens, 6.35, 6.38
- COMPTE D'OPÉRATIONS DE CHANGE, 8
- Comptes d'opérations de change, 1.14, 2.6, 2.10, 2.26, 8.2
variation des, 1.16, 2.8
- Comptes de dépôt, 6.34
- Comptes de dépôt et en fiducie, 6.2, 6.34, 6.35
- Comptes de dons et de legs, 5.7
- Comptes de pension, 6.40
- Comptes de pension de retraite, 6.2, 6.20
- Comptes de stabilisation des produits agricoles, 4.10, 4.12
- Comptes de succession des Indiens, 6.35, 6.38
- Comptes en fiducie, 6.35
- Comptes gérés, 6.35, 6.39
- Comptes pour dommages environnementaux, 4.11, 4.13
- Comptes spéciaux—Article 63 de la *Loi sur les Indiens*, 6.34, 6.37
- Comptes spéciaux des Indiens, 6.41, 6.48
- Conseil de recherches en sciences humaines—
Fonds de fiducie, 5.7, 5.9, 6.42, 6.50
Fonds pour les boursiers de la Reine, 5.8, 5.10
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie,
Fonds de fiducie, 5.7, 5.9, 6.42, 6.49
- Conseil des Premières Nations du Yukon—Anciens, 9.30, 9.34
- Conseil national de recherches du Canada,
Fonds de fiducie, 5.7, 5.9
Participation financière, 9.16, 9.17
- Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples,
9.29, 9.32
- Contrats de location-acquisition, 6.13
- Contrats de location-exploitation, 2.30
- Contributions remboursables sans condition, 9.29, 9.31
- Convention comptable, modification de, 2.12
- Conventions comptables, sommaire des principales, 2.9
- Conversion des devises, 2.11
- Corporation de développement des investissements du Canada,
Retenues—Privatisation, 6.34, 6.36
- Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent,
9.30, 9.38
- Cotisations d'assurance-emploi, 1.13, 2.5, 3.2, 3.4
- Cotisations fiscales faisant l'objet d'une opposition ou
d'un appel, 2.30
- Coûts des opérations du gouvernement, 3.8
- Créances des sociétés d'État consolidées et autres entités, 7.4
- Créditeurs, 5.3
et charges à payer, 1.10, 1.14, 2.6, 5.2, 5.3
autres, 5.3, 5.6
par catégorie, 5.2
- CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER, 5
- Crédits ultérieurs, montant que l'on prévoit recouvrer
au moyen de, 1.17

D

- Déclassement des installations nucléaires d'Énergie atomique
du Canada limitée, 5.12
- Déficit accumulé, 1.8, 1.14, 2.6, 2.15
à la fin de l'exercice, 1.13, 2.5, 3.2
au début de l'exercice, 1.13, 2.5, 3.2
état détaillé des résultats et du, 1.13
- Dépenses en vertu d'autorisations législatives, 3.11, 3.12
- Dépenses ministérielles par article courant, *voir volume II,*
section 1
- Dépenses ministérielles par catégorie, *voir volume II, section 1*
- Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires, 6.43, 6.51
- Dépôts/débours—Commission des accidents du travail, 6.40, 6.46
- Dépôts aux comptes de banques spéciaux, 6.34

D—Suite

- Dépôts de garantie,
Affaires indiennes et du Nord canadien, 6.34, 6.36
pétrole et gaz, 6.34, 6.36
ressources des réserves, 6.34, 6.37
Agence des services frontaliers du Canada, 6.35, 6.37
Agence du revenu du Canada, 6.34, 6.36
Commission canadienne des droits de la personne, 6.34, 6.37
Ressources naturelles, pétrole et gaz, 6.35, 6.37
- Dépôts de garantie d'entrepreneurs, 6.35, 6.37
- Dépôts de garantie générale, 6.35, 6.37
- Dépôts en garantie pour échanges de devises, 6.34, 6.36
- Dépôts pour projet—Statistique Canada, 6.42, 6.50
- Dépôts pour projets divers,
Agence Parcs Canada, 6.41, 6.47
Environnement, 6.41, 6.47
Patrimoine canadien, 6.40, 6.46
Pêches et Océans, 6.41, 6.47
- Dépôts sur aliénations, 6.35, 6.37
- Dépôts temporaires reçus des importateurs, 6.35, 6.37
- Détail des autres charges de programmes des autres porte-
feuilles ministériels, *voir volume II, section 1*
- Détail des autres paiements de transfert, *voir volume II,*
section 1
- Détail des montants disponibles pour être dépensés, *voir la*
section ministérielle appropriée du volume II
- Dettes contractées sur les marchés, 6.2, 6.10, 6.11, 6.12
escomptes et primes non amortis sur la, 1.14, 1.18, 6.9
- Dettes échues, 5.13
- Dettes nettes, 1.11, 1.14, 2.6
à la fin de l'exercice, 1.15, 2.7
au début de l'exercice, 1.15, 2.7
diminution nette de la, 1.15
diminution nette de la, due au fonctionnement, 2.7
- Dettes non échues, 1.14, 2.6, 2.16, 3.10, 6.2, 6.3
à payer en devises, 1.14, 1.18, 6.2, 6.4
à payer en monnaie canadienne, 1.14, 1.18, 6.2, 6.4
au 31 mars, de 2003 à 2007, et taux d'intérêt moyen
en vigueur, 6.10
et autres instruments financiers, 2.16
- DETTE PORTANT INTÉRÊT, 6
- Dettes portant intérêt, 1.8, 1.9, 1.14, 2.6, 6.2
par catégorie, 6.3
structure de la, 6.12
- Devises, fonds en banque, 7.2
- Diverses avances à justifier, 9.29, 9.31
caisse à montant fixe et avances permanentes, 9.29, 9.31
- Dividendes non réclamés et avoirs non répartis,
Loi canadienne sur les sociétés par actions, 6.42, 6.49
Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.42, 6.49
Loi sur les liquidations, 6.42, 6.49
- Dons—
École de la fonction publique du Canada, 5.8, 5.10
Rideau Hall, 5.7, 5.9
- Dons aux fins de recherches—Instituts de recherche en santé
du Canada, 5.7, 5.9
- Dons désignés, 5.7, 5.9
- Dotations, 4.11, 4.14
- Dotations pour la recherche en santé—Instituts de recherche
en santé du Canada, 4.11, 4.14, 5.8, 5.10
- Douanes et accises, 5.11
- Droit d'exportation de produits de bois d'oeuvre, 3.3
- Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, 3.3
- Droit sur les remboursements de dépôts douaniers à l'égard du
bois d'oeuvre résineux, 3.3

D—Fin

- Droits d'accise, 3.3
- Droits de douane,
 - à l'importation, 1.13, 2.5, 3.3, 3.4
 - à recevoir, 7.3
- Droits de tirage spéciaux, Allocations de, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3
- Droits et privilèges, 3.5
- Dû au Régime de pensions du Canada,
 - 1.14, 1.18, 2.25, 6.2, 6.32

E

- Échéance de la dette du gouvernement, 6.12
- Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.13
- École de la fonction publique du Canada, dons, 5.8, 5.10
- Effets à payer aux organisations internationales, 5.3, 5.4
- Élections et référendums—Cautionnements des candidats et des comités, 6.35, 6.37
- Employés affectés à l'étranger, 9.29, 9.31
- Emprunts des sociétés d'État, provision pour, 5.14
- Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.12
- Emprunts en devises,
 - émissions d', 1.16, 2.8
 - remboursements d', 1.16, 2.8
- Emprunts en monnaie canadienne,
 - émissions d', 1.16, 2.8
 - remboursements d', 1.16, 2.8
- Encaisse, 1.14, 2.6, 7.2
 - à la fin de l'exercice, 1.16, 1.18, 2.8
 - au début de l'exercice, 1.16, 2.8
 - augmentation nette de l', 2.8
 - augmentation ou diminution (-) de l', 1.16
 - éléments sans effet sur l', 1.16, 2.8
 - en dépôts spéciaux, Fonds en banque, 7.2
 - en devises, 1.18, 7.2
 - en monnaie canadienne, 1.18, 7.2
 - et créances, 2.6, 3.6, 7.2
 - générée ou utilisée (-) avant les activités de financement, 1.16
 - générée ou utilisée (-) par les :
 - activités d'investissement, 1.16
 - générée par les :
 - activités d'investissement en immobilisations, 1.16, 2.8
 - activités de fonctionnement, 1.16, 2.8
 - utilisée par les :
 - activités d'investissement en immobilisations, 1.16, 2.8
 - activités de financement, 1.16, 2.8
 - utilisée pour les intérêts, 2.8
- ENCAISSE ET CRÉANCES, 7
- Encaisse et créances, 1.14, 2.6, 3.6, 7.2
- Énoncé de responsabilité, 2.3
- Entente de développement du marché du travail (EDMT)-Ontario,
 - Financement provincial relatif à un accord de collaboration, 6.41, 6.48
- Entente de parrainage—Contributions, 5.8, 5.10
- Entente fédérale/provinciale—Compte d'avances, 6.40, 6.46
- Ententes de projets conjoints et à frais partagés,
 - recherches, 6.42, 6.49
- Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés,
 - 6.41, 6.47

E—Fin

- Ententes relatives aux frais partagés,
 - Affaires étrangères et Commerce international, Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne, 6.41, 6.47
 - Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.40, 6.47
 - Agriculture et Agroalimentaire, recherches, 5.7, 5.8
 - Anciens Combattants, 6.43, 6.50
 - Ressources naturelles, recherches, 6.42, 6.50
 - Transports, recherche et développement sur le transport, 5.8, 5.10
 - Entreprises Petro-Canada Inc—Actions non réclamées, 6.42, 6.49
 - Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur le marchés, 1.14, 1.18, 6.2, 6.9
 - Escomptes non amortis des,
 - bons du Canada, 6.9
 - bons du Trésor, 6.9
 - Espèces en voie de disparition—Dons, 5.7, 5.9
 - Essence—Taxe d'accise, 3.3
 - Essence d'aviation et combustible diesel—Taxe d'accise, 3.3
 - État de la situation financière, 1.8, 2.6
 - détaillé, 1.14
 - État de la variation de la dette nette, 1.15, 2.7
 - diminution de la dette nette, 1.15
 - diminution nette de la dette nette due aux opérations, 1.15
 - État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté, 6.11
 - État des flux de trésorerie, 1.16, 2.8
 - État des résultats et du déficit accumulé, 2.5
 - détaillé, 1.13
 - État des revenus et charges, voir *volume II, section 1*
 - État détaillé,
 - de la situation financière, 1.14
 - des opérations, de change, de la dette non échue et des opérations en espèces, 1.18
 - des opérations non budgétaires et des actifs non financiers, 1.17
 - des résultats et du déficit accumulé, 1.13
 - États financiers cumulés sommaires par secteur des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.7
 - ÉTATS FINANCIERS DES FONDS RENOUVELABLES, voir *volume III, section 1*
 - ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET RAPPORT ET OBSERVATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA, 2
 - États financiers sommaires des sociétés d'État,
 - consolidées et autres entités, 4.3
 - entreprises et autres entreprises publiques, 9.6
 - Étude de l'environnement, Fonds pour l',
 - Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
 - Ressources naturelles, 4.11, 4.14
 - Eurobillets à moyen terme, 6.2, 6.9
 - Évaluations actuarielles, 6.19
 - Événement postérieur à la date des états financiers, 2.31
 - Excédent annuel, 1.13, 1.14, 1.16, 2.5, 2.7, 2.8, 3.2
 - variation nette des autres comptes, 1.16
 - Expansion du commerce d'exportation, 9.18, 9.30, 9.33
 - Exportation et développement Canada, Programme sur le bois d'oeuvre résineux, 9.4, 9.5
- F**
- Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance,
 - Fonds monétaire international, 9.23, 9.25
 - Faits saillants financiers, 1.2, 1.3
 - Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.8, 5.10
 - Fiducies de sociétés d'État—Dons, 6.43, 6.51
 - Financement agricole Canada, 1.17

F—Suite

Financement provincial relatif à un accord de collaboration,
Entente de développement du marché du travail
(EDMT)-Ontario, 6.41, 6.48

Flux de trésorerie, 1.11
état des, 1.16

Fonds africain de développement, 5.4, 9.23

Fonds asiatique de développement, 5.4, 9.23

Fonds canadien d'action contre les mines, 5.7, 5.9

Fonds d'assurance,
des anciens combattants, 6.40, 6.45
des soldats de retour, 6.40, 6.45

Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique, 9.16, 9.17

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver, 9.26, 9.28

Fonds de compensation des Indiens, 6.41, 6.49

Fonds de fiducie,
Commission des champs de bataille nationaux, 4.11, 4.13
Conseil de recherches en sciences humaines, 5.7, 5.9, 6.42, 6.50
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie,
5.7, 5.9, 6.42, 6.49
Conseil national de recherches du Canada, 5.7, 5.9
de l'administration et du bien-être—Anciens combattants,
6.35, 6.39
des détenus, 6.35, 6.38

Fonds de garantie de l'immigration, 6.35, 6.37

Fonds de H.L. Holmes, 4.11, 4.14, 5.8, 5.10, 9.30, 9.37

Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, titres
détenus par le, 6.32

Fonds de prêts aux Inuit, 9.30, 9.35

Fonds de réclamations,
à l'étranger, 6.41, 6.47
de guerre—Seconde Guerre mondiale, 6.41, 6.47

Fonds de redressement Pacific Rim, 5.7, 5.9

Fonds de réserve pour abandon, Société de gestion Canada
Hibernia, 6.34, 6.36

Fonds de successions, 6.35, 6.39

Fonds des bandes indiennes, 6.35, 6.38
actions et certificats, 6.41, 6.48
comptes de capital, 6.35, 6.38
comptes de recettes, 6.35, 6.38

Fonds des écoles publiques—Ontario et Québec, 6.41, 6.47

Fonds détenus par les percepteurs et en transit, 7.2

Fonds du développement économique des Indiens, 9.30, 9.35

Fonds du Protocole de Montréal, 5.4, 9.23

Fonds en banque, 7.2
dépôts spéciaux, 7.2
devises, 7.2
monnaie canadienne, 7.2

Fonds en transit, 7.2

Fonds international pour le développement agricole, 5.4, 9.23

Fonds monétaire international, 3.5, 9.23
allocations de droits de tirage spéciaux, 1.14, 1.18
effets à payer, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3
Facilité pour la réduction de la pauvreté et
la croissance, 9.23, 9.25
souscriptions, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3

Fonds multilatéral des investissements, 5.4, 9.23

Fonds n'appartenant pas aux Indiens, 6.41, 6.49

Fonds pour l'environnement mondial, 9.23, 9.25
Caisse du, 5.4, 9.23

Fonds pour l'étude de l'environnement,
Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
Ressources naturelles, 4.11, 4.14

Fonds pour les boursiers de la Reine, 4.11, 4.14, 5.8, 5.10

Fonds provenant d'organisations non gouvernementales, 6.41, 6.47

F—Fin

Frais de déplacement médiatique—Projets à frais
partagés, 6.43, 6.51

FRAIS DE LA DETTE PUBLIQUE, voir volume III, section 7

Frais de la dette publique, 1.13, 2.5, 2.14, 3.2, 3.7, 3.10,
3.11, 3.12

Frais de licence du Spectre et autres frais, 5.7, 5.8

Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté, 5.7, 5.8

Frais et droits, autres, 3.5

G

Garanties, 11.18
accordées par le gouvernement, passif éventuel, 2.30, 11.18

Gendarmerie royale du Canada,
Caisse de pension des personnes à charge, 6.40, 6.45, 6.77
Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.35, 6.38
Compte de la caisse de retraite de la, 6.20, 6.21, 6.25
Compte de pension de retraite de la, 6.20, 6.21, 6.24
Entente de parrainage—Contributions, 5.8, 5.10
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.8, 5.10
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de
la, 6.30, 6.31

Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du
risque de change, 2.18

Glossaire, 1.19

Gouvernements étrangers, 6.42, 6.50

Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement,
1.17, 9.2, 9.18

H

Hibernia, Société de gestion Canada, Fonds de réserve pour
abandon, 6.34, 6.36

I

Immobilisations, achats et contrats de location-exploitation,
accords de paiements de transfert, 11.3

Immobilisations corporelles, 1.14, 1.17, 2.6, 2.28, 10.4
acquisitions d', 1.15, 1.16, 2.7, 2.8
amortissement des, 1.15, 1.16, 2.7, 2.8
gain net (-) ou perte nette sur cession d', 1.16, 2.8
gain net ou perte nette (-) sur cession d', 1.15, 2.7
nettes, 10.2
par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde
de biens, 10.4
produits de cession d', 1.15, 1.16, 2.7, 2.8
variation due aux, 1.14, 2.7

Impôt sur le revenu, 3.3
à recevoir, 7.3
autres revenus d', 1.13, 2.5, 3.3
des particuliers, 1.13, 2.5, 3.3
des particuliers et des non-résidents, 5.11
des sociétés, 1.13, 2.5, 3.3, 5.11
revenus d', 1.13, 2.5

Impôts à payer, 1.14, 1.17, 2.6, 5.2, 5.11

Impôts à recevoir, 1.14, 1.17, 2.6, 7.2, 7.3

Impôts à recevoir et autres créances, 2.25

Indemnisation des accidents du travail, 6.30, 6.31

Indemnités de cessation d'emploi, 6.30, 6.31

Industries de fabrication, de transformation et de services au
Canada, 9.30, 9.36

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉES PAR LA
LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES,
voir volume III, section 2

I —Fin

- Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois, 6.43, 6.51
- Installation d'un équipement de surveillance spécialisé, voir *Projets conjoints*
- Institutions financières internationales, 5.4, 9.23, 9.25
- Instituts de recherche en santé du Canada—
 - Dons aux fins de recherche, 5.7, 5.9
 - Dotations pour la recherche en santé, 5.8, 5.10
- Instruments financiers dérivés, 2.17, 2.20
- Intérêt,
 - et autres, 3.5
 - et pénalités, 3.5
 - payé au gouvernement, 9.5
 - taux d', dette non échue, 6.10
- Intérêts,
 - courus, 5.13
 - échus, 5.13
- Intérêts et dette échue, 1.14, 2.6, 5.2, 5.13
- Intérêts provenant des comptes de dotations, 5.8
- Investissement, activités d', 1.16, 2.8

L

- Libéralités, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 5.7, 5.9
- Libérés conditionnels, 9.30, 9.37
- Liquidation—Compagnie d'assurances, 6.40, 6.44
- Location et utilisation de biens publics, 3.5
- Loi sur la continuation,
 - de la pension des services de défense, 6.21
 - des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 6.21
- Loi sur la faillite et l'insolvabilité,
 - revenus provenant de titres en fiducie, 6.42, 6.49
 - titres en fiducie, 6.42, 6.49
- Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, 9.26, 9.28
- Loi sur les juges, 6.21
- Lower Churchill Development Corporation Limited, 9.16

M

- Maison Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King), intérêts, 5.8, 5.10
- Méthode de comptabilité, 2.9
- Missions à l'étranger, 9.29, 9.31
- Monnaie canadienne—Fonds en banque, 7.2
- Montant que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs, 1.16
- Musée des régiments, 6.42, 6.50

N

- Nordion International Inc, 9.30, 9.37
- North Portage Development Corporation, 9.16, 9.18
- Notes afférentes aux états financiers du gouvernement du Canada, 2.9

O

- Obligation relative aux contrats de location-acquisition, 1.14, 1.18, 2.19, 6.2, 6.13
 - détail des, 6.13
 - échéance des, 6.16
- Obligations à prime du Canada, 6.6

O—Fin

- Obligations contractuelles, 2.29, 11.2
 - cédule des paiements minimums, 11.2
 - des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.14
 - et passif éventuel, 2.6, 11.2
 - internationales, 11.17
 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL, 11
 - Obligations d'épargne, obligations à prime et titres de placement du Canada, 1.14, 1.18, 6.2, 6.6
 - Obligations d'épargne du Canada, 6.6
 - Obligations et billets non négociables, 1.14, 1.18, 6.2, 6.7
 - Obligations négociables, 1.14, 1.18, 6.2, 6.3, 6.4
 - à payer en devises, 6.2, 6.4
 - à payer en monnaie canadienne, 6.2, 6.4
 - Observations de la vérificatrice générale, 2.32
 - Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, L', 9.16, 9.17
 - virements à l', 6.32
 - Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, 9.16, 9.17
 - Office du développement municipal et des prêts aux municipalités, 9.26, 9.27, 9.28
 - Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, 6.34, 6.36
 - Opérations du Compte d'assurance-emploi, 4.13
 - Opérations importantes, 2.15
 - Option d'achat d'actions d'une société, 9.30, 9.36
 - Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN),
 - dommages-intérêts—Sommers recouvrables, 9.18, 9.21
 - projets d'infrastructure, 6.42, 6.50
 - Organisation mondiale de la santé, 6.41, 6.48
 - Organisations internationales, 1.17, 2.30, 9.2, 9.22, 9.23, 11.20
 - Organismes non gouvernementaux, 6.42, 6.50
 - OTAN voir *Organisation du traité de l'Atlantique Nord*
- P**
- Paiements d'incitation à l'expansion des marchés—
 - Alberta, 6.42, 6.50
 - PAIEMENTS DE RÉCLAMATIONS CONTRE L'ÉTAT, PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX ET MONTANTS ADJUGÉS PAR UNE COUR, voir *volume III, section 8*
 - Paiements de transfert, 1.13, 2.5, 3.2, 3.7, 3.8, 3.11
 - à d'autres paliers de gouvernement, 1.13, 2.5, 2.13
 - autres, 1.13, 2.5, 3.7
 - par portefeuille ministériel, autres, 2.13
 - par province, certains, 3.9
 - Paiements de transfert, voir *la section ministérielle appropriée du volume II*
 - PAIEMENTS DE TRANSFERT, voir *volume III, section 6*
 - Parrainage collectif et dons, 5.7, 5.9
 - Participation financière, 9.16, 9.17
 - Passif,
 - environnemental, 1.14, 2.6, 2.11, 5.2, 5.12
 - éventuel, 2.11, 2.30, 11.18
 - éventuel, organisations internationales, 11.20
 - éventuel des sociétés d'État consolidées et autres entités, 4.8
 - éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.13
 - Passifs, 1.14, 2.6
 - Pays en développement—Aide au développement international, 9.18, 9.20
 - Peace Hills Trust, titres détenus dans le, 6.34
 - Pêcheurs d'aiglefin, 9.30, 9.32
 - Périmètre comptable, 2.9

P—Suite

Placements, 1.17, 9.4
 autres éléments du résultat étendu, 1.17
 capitaux propres, 1.17
 dividendes, 1.17
 et profits/pertes accumulés, 9.4
 quote-part des profits annuels, 1.17
 Placements de portefeuille, 1.16, 9.2, 9.16
 Pouvoirs de dépenser et d'emprunter, 2.12
 Préface des états financiers du gouvernement du Canada, 2.2
 Premières Nations de la Colombie-Britannique, 9.30, 9.35
 Prestation pour enfants, 1.13, 2.5, 3.7
 Prestations d'assurance-emploi, 1.13, 2.5, 3.7
 Prestations d'invalidité et autres avantages futurs,
 de la Gendarmerie royale du Canada, 6.30, 6.31
 des anciens combattants, 6.30, 6.31
 Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de
 revenu garanti et allocation au conjoint, 1.13, 2.5
 Prêt perpétuel de la bande Stoney, 9.30, 9.36
 PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES, 9
 Prêts, placements et avances, 1.14, 1.17, 2.6, 2.10, 3.6, 9.2
 autres, 1.17, 2.6, 2.28, 9.2
 autres ministères—Divers, 9.31, 9.38
 émission d'autres, 1.16, 2.8
 remboursements d'autres, 1.16, 2.8
 Prêts aux entreprises de Terre-Neuve et du Labrador, 9.26, 9.28
 Prêts aux petites entreprises, 9.30, 9.36
 Prêts consentis aux immigrants, 9.29, 9.32
 Prêts et avances, 1.17, 9.4
 autres, 1.17
 Prêts et avances à justifier, 9.29
 Principales conventions comptables, Sommaire des, 2.9
 Prix du Premier ministre et autres dépôts, 5.7, 5.9
 Producteurs canadiens de poissons de fond congelés,
 9.30, 9.32
 Produits des ventes *voir Ventes de biens et de produits
 d'information*
 Programme canadien de prêts aux étudiants, 9.30, 9.34
 Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, 6.40, 6.45
 Programme d'apprentissage mixte, 9.30, 9.38
 Programme d'assurance-prêt pour les entreprises
 autochtones, 9.30, 9.34
 Programme d'immigration des investisseurs, 6.40, 6.46
 Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada,
 9.30, 9.34
 Programme de prêts garantis pour le Développement économique
 des Indiens, 9.30, 9.35
 Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves,
 9.30, 9.36
 Programme sur le bois d'oeuvre résineux, 9.4, 9.5
 Programmes d'assurance, 2.31, 11.21
 Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises
 mandataires, Sommaire des, 11.21
 PROGRAMMES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX À FRAIS
 PARTAGÉS, *voir volume III, section 9*
 Programmes nationaux de commercialisation, 9.29, 9.32
 Projet d'entraînement spatial, 5.7, 5.9
 Projet de coopérative d'habitation, 9.16, 9.17
 Projet de développement Hibernia, 9.30, 9.37
 Projet fédéral/provincial à frais partagés,
 Ressources humaines et Développement des compétences—
 Développement social, 6.41, 6.48
 Ressources humaines et Développement des
 compétences, 6.41, 6.48
 Système informatisé de gestion des examens
 interprovinciaux (SIGEI), 6.41, 6.48

P—Fin

Projets à frais partagés,
 Affaires étrangères et Commerce international, 6.41, 6.47
 Agence canadienne de développement international,
 conférences internationales, 6.41, 6.47
 Conseil privé, Frais de déplacement médiatique, 6.43, 6.51
 Industrie, 6.42, 6.49
 Ressources naturelles, 6.42, 6.51
 Projets conjoints, 6.42, 6.51
 Projets de recherche et de développement mixtes,
 Défense nationale, 6.42, 6.50
 Gendarmerie royale du Canada 6.43, 6.51
 Sécurité publique et Protection civile, 6.43, 6.51
 Projets de recherches en collaboration,
 Agence de santé publique du Canada, 6.41, 6.48
 Santé, 6.41, 6.47
 Projets divers fédéraux-provinciaux,
 Agence de santé publique du Canada, 6.41, 6.48
 Santé, 6.41, 6.48
 Projets reportés de l'Office d'expansion économique de
 l'Atlantique, 9.26, 9.28
 Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par
 portefeuille ministériel, *voir volume II, section 1*
 Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par
 portefeuille ministériel, *voir volume II, section 1*
 Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et
 législatives), *voir volume II, section 1*
 Provision pour emprunts des sociétés d'État, 5.14
 Provision pour garanties, 1.14, 2.6, 5.2, 5.14
 Provision pour garanties d'emprunt, 5.14
 Provision pour moins-value, 1.17, 9.2, 9.38
 Provision pour redressements au titre des régimes de retraite,
 6.2, 6.20, 6.29

Q

Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État
 entreprises et autres entreprises publiques, 1.16, 2.8

R

Radarsat, 6.42, 6.49
 Radarsat 2, 5.7, 5.9
 Rapport de la vérificatrice générale sur les états financiers du
 gouvernement du Canada, 2.4
 Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les
 charges, *voir volume II, section 1*
 Récapitulation des charges externes par catégorie, *voir
 volume II, section 1*
 Récapitulation des revenus externes, *voir volume II, section 1*
 Réclamations et causes en instance et imminentes, 2.30, 11.20
 Réclamations territoriales globales, 2.30
 Redressement de consolidation, 9.31, 9.38
 Réévaluation des accords d'échange de devises, Compte
 de, 1.14, 1.18, 6.2, 6.9
 Régime de pensions du Canada, 6.32, 6.52
 Dû au, 1.14, 1.18, 2.25, 6.2, 6.32
 Régime de retraite des juges de nomination fédérale, 6.18
 Régime de services dentaires pour les pensionnés, 6.30, 6.31
 Régime de soins de santé de la fonction publique, 6.30, 6.31
 Régiments, Musée des, 6.42, 6.50
 Régimes de retraite, 6.17
 des employés, 6.17
 Régimes de retraite du secteur public, 1.14, 1.17, 2.6, 2.20,
 6.2, 6.17, 6.20
 et autres avantages futurs des employés et anciens
 combattants, 2.6, 2.20

R—Fin

Régimes de retraite et autres passifs, 1.14, 1.17, 2.6, 3.10, 6.2, 6.12, 6.17
 variation des, 1.16, 2.8
 Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication, 6.10
 Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, 1.14, 1.18, 8.2, 8.3
 Résultat stratégique et description des activités de programme, *voir la section ministérielle appropriée du volume II*
 Retenues—Privatisation, 6.34, 6.36
 Retenues salariales diverses, 5.3, 5.6
 Revendicateurs autochtones, 9.30, 9.35
 Revenus, *voir la section ministérielle appropriée du volume II*
 Revenus, 1.4, 1.13, 2.5, 2.9, 3.2
 autres, 1.14, 3.2, 3.5
 budgétaires, 1.3
 comparaison des revenus à ceux de 2005-2006, 1.4
 comparaison des revenus à ceux du budget de mai 2006, 1.5
 comparaison des revenus aux prévisions du budget de mai 2006, 1.5
 divers, 3.5
 fiscaux, 1.13, 2.5, 3.2, 3.3
 Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés, d'État consolidées et autres entités, 4.6
 d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.10
 REVENUS, CHARGES ET DÉFICIT ACCUMULÉ, 3
 Revenus, charges et déficit accumulé, 3.2
 Revenus de placements, 3.5, 3.6
 internes du gouvernement, élimination des, 3.6
 Revenus de programmes, autres, 1.13, 2.5, 3.5
 Revenus des opérations en devises, 1.13, 2.5, 3.5
 autres, 3.5
 Compte du fonds des changes, 3.5
 Fonds monétaire international, 3.5
 Revenus des sociétés d'État, 1.13, 2.5
 Revenus ministériels, *voir volume II, section 1*
 Revenus provenant de titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.42, 6.49
 Revenus reportés, 5.3, 5.7
 autres—Comptes à fins déterminées, 5.7
 autres ministères, 5.7
 Rideau Hall, Dons, 5.7, 5.9
 Risque de crédit inhérent aux accords d'échange, 2.18
 Risques et incertitudes, 1.11

S

Salaires et avantages sociaux courus, 5.3
 Service administratif des tribunaux judiciaires, cautionnement pour frais, 6.34, 6.37
 compte spécial, 6.42, 6.50
 Services de nature non réglementaire, 3.5
 Services de nature réglementaire, 3.5
 Services militaires, successions, 6.35, 6.38
 SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX, *voir volume III, section 3*
 Sites contaminés, 2.30, 5.12, 11.20
 Sites touchés par des munitions explosives non explosées, 5.12
 Situation financière des sociétés d'État consolidées et autres entités—Actifs, passifs et avoir, 4.4
 Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques—Actifs, passifs et avoir, 9.8
 Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1.17, 9.4
 Société d'assurance-dépôts du Canada, 1.17
 Société de développement des Andes, 9.23

S—Fin

Société de gestion Canada Hibernia, Fonds de réserve pour abandon, 6.34, 6.36
 Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, 9.16
 Société financière internationale, 9.22, 9.24
 Société immobilière du Canada Limitée, 9.4, 9.5
 Sociétés d'État,
 charges des, 1.13, 2.5
 revenus des, 1.13, 2.5, 3.5
 Sociétés d'État consolidées et autres entités, 3.5, 4.3
 autre encaisse, 7.2
 créances, 7.4
 Sociétés d'État entreprises,
 emprunts effectués par les, 9.12
 et autres entreprises publiques, 1.14, 1.17, 2.6, 3.5, 9.2, 9.3, 9.4
 intérêt payé au gouvernement, 9.5
 intérêts et autres, 3.5
 quote-part des bénéficiaires annuels, 3.5
 remboursements nets provenant des, 1.16, 2.8
 Sociétés d'État et autres entités, 2.26
 Solde budgétaire, Le, 1.2
 Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges, 6.21
 Sommaire des principales conventions comptables, 2.9
 Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires, 11.23
 Sommaire du portefeuille ministériel (de la provenance et de l'utilisation des autorisations), *voir la section ministérielle appropriée du volume II*
 Sommets francophones, 6.43, 6.51
 Stocks, 1.14, 1.17, 2.6, 10.2
 variation due aux, 1.15, 2.7
 Stocks et charges payées d'avance, variation des, 1.16, 2.8
 Structure de la dette portant intérêt, 6.12
 Successions—Services militaires, 6.35, 6.38

T

Taux d'intérêt, dette non échue, 6.10
 Taxe d'accise—
 Essence, 3.3
 Essence d'aviation et combustible diesel, 3.3
 Taxe sur les produits et services, 1.13, 2.5, 3.3, 3.4, 5.11
 à recevoir, 7.3
 Taxes et droits, autres, 1.13, 2.5, 3.3
 Taxes et droits d'accise,
 à recevoir, 7.3
 autres, 1.13, 2.5, 3.3, 3.4
 Taxes sur l'énergie, 1.13, 2.5, 3.3, 3.4
 Téléfilm Canada, Compte d'avances, 6.40, 6.46
 Titres de placement du Canada, 6.6
 Titres détenus par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, 6.32
 Titres détenus par le gouvernement, 6.4, 6.5
 Titres en fiducie—Loi sur la faillite et l'insolvabilité, 6.42, 6.49
 Trop-payés des remboursements pour gains en capital relatifs aux fiducies de fonds communs, 9.27, 9.28

U

Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure, 2.11

V

Variation de la dette nette au cours de l'exercice, 1.15, 2.7

Variation des,

comptes d'opérations de change, 1.16, 2.8

régimes de retraite et autres passifs, 1.16, 2.8

stocks et charges payées d'avance, 1.16, 2.8

Variation due aux,

charges payées d'avance, 1.15, 2.7

immobilisations corporelles, 1.15, 2.7

stocks, 1.15, 2.7

Véhicules, 10.6

par sous-catégorie, 10.6

Ventes de biens et de produits d'information, 3.5

Ventes de biens et de services, *voir volume II, section 1*

Ventes de biens et de services, 3.5

Ventes de biens saisis, 6.41, 6.47